DERNIÈRE ÉDITION



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE — Nº 12127 — 6 F — DIMANCHE 22-LUNDI 23 JANVIER 1984

5, rue des Italiens 75427 Paris Cedex 09 — Tél. : 246-72-23

Dans ce numéro notre nouveau supplément illustré de 16 pages

LE MONDE AUJOURD'HUI

Le Conseil constitutionnel a arbitré

Professeurs : 1 Gouvernement : 0

Le Conseil constitutionnel a déclaré, le vendredi 20 janvier, non conformes à la Constitution plusieurs mesures contenues dans la loi du 20 décembre 1983, réformant l'Université. Il s'agit essentiellement de l'institution d'un collège électoral unique où auraient été regroupés les professeurs et les autres enseignants. Le Conseil a également annulé l'abrogation de la loi d'orientation de 1968 ainsi que l'extension de la loi sur l'enseignement supérieur aux territoires d'outre-mer. C'est un revers sérieux pour le Gouvernement.

Echec pour le ministre de l'éducation nationale, échec pour le groupe parlementaire socialiste, échec pour la corporation des maîtres-assistants et aussi échec pour le président de la République : le collège électoral unique dans les universités a fait beaucoup de victimes de marque.

Tout ce tintamarre pour une petite phrase de l'article 39, alinéa 2 de la loi, qui prévoit : « *Les enseignants-chercheurs et les personnels qui leur sont assimilés forment un collège électoral unique.* » Une querelle intestine où s'affrontent deux classes universitaires.

L'affaire prend naissance dans le désir de la corporation des maîtres-assistants et des assistants, appuyés par leurs organisations syndicales, de mettre fin au mandarinat des professeurs titulaires par la création d'un corps professoral unique. Après tout, les grades ne rendent pas toujours compte des compétences, des talents, de la conscience professionnelle et du dynamisme. On a vu des maîtres-assistants en remontrer aux titulaires dans ces domaines ; alors, pourquoi maintenir une distinction entre eux ?

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 10.)

Emeutes de la vie chère au Maroc

Comme en Tunisie, le train de hausses a provoqué dans plusieurs villes du royaume de violentes manifestations faisant des dizaines de victimes. Le poids de la guerre du Sahara et la crise économique et financière rendent la situation explosive

Les durs affrontements qui ont opposé, jeudi 19 janvier à Nador, sur la côte méditerranéenne du Maroc (*le Monde* du 21 janvier) des émeutiers aux forces de l'ordre ont fait des morts – entre deux et vingt-cinq selon les sources – et de nombreux blessés. La situation a paru, en tout cas, suffisamment grave aux autorités marocaines pour qu'elles aient limité la libre circulation entre cette ville et l'enclave espagnole de Melilla, distante de 14 kilomètres, aux seuls frontaliers, et renforcé les mesures de surveillance.

Ces affrontements font suite à des incidents qui ont éclaté depuis, semble-t-il, le 5 janvier, dans plusieurs villes du Maroc. Il est difficile d'en mesurer l'ampleur, la presse marocaine observant sur le sujet un mutisme total ; mais, en dépit d'un démenti d'ailleurs nuancé des autorités, ces faits sont confirmés par diverses sources diplomatiques. Auraient été ainsi touchées par le mouvement Marrakech, Safi et Agadir, dans le Sud, Meknès et Rabat au Centre, et, au Nord, outre Nador, Oudja, Berkane, El-Hoceima et Tétouan.

Le mouvement de protestation a été déclenché par une brève grève, le 5 janvier, de dix-sept lycées sur les trente-six que compte le pays, à la suite de rumeurs faisant état d'une hausse des droits d'inscription au baccalauréat. Le ministère en cause l'a démentie mais n'a pas pour autant calmé les esprits, et les élèves ont continué à protester contre la hausse des frais de scolarité et des prix de certains produits de première nécessité.

A Nador, d'après le consulat espagnol et les journalistes présents à Melilla, les forces de l'ordre sont intervenues contre les lycéens qui scandaient des slogans. Chassés de leurs établissements, ceux-ci se sont regroupés dans la rue où leurs rangs ont été grossis par d'autres manifestants, qui protestaient contre la cherté de la vie. Des barricades ont été érigées, des magasins pillés et des voitures endommagées.

D'après l'Association des Marocains en France, qui était généralement bien informée pendant les émeutes de Casablanca, en juin 1981, à Tétouan et El-Hoceima « *les journées du 19 et du 20 ont été marquées par d'imposantes manifestations* ». Elle précise qu'il y aurait quatre morts à El-Hoceima et de nombreux blessés tandis qu'à Tétouan « *toutes les activités de la ville ont été neutralisées vendredi* ». Le mouvement d'opposition Ilal Amam affirme dans un communiqué publié à Paris, qu'il y a treize morts à El-Hoceima et des « *centaines d'arrestations* » parmi les manifestants qui scandaient : « *Assez, le peuple veut la vie.* »

Le calme, en revanche, règne à Casablanca, où étaient concentrées de très importantes forces de police pour assurer la sécurité des hôtes du roi Hassan II au sommet islamique. Le fait d'avoir dégarni l'intérieur et d'y avoir remplacé policiers et gendarmes chevronnés par des stagiaires, peut expliquer aussi l'ampleur prise par les troubles. Le ministre de l'intérieur, M. Driss Basri, aura sans doute les moyens de reprendre entièrement le contrôle de la situation dès que les délégations auront quitté Casablanca.

PAUL BALTA.

(Lire la suite page 3.)

M. Marchais pense que le président est infidèle au candidat Mitterrand

M. Georges Marchais a franchi, vendredi soir à la télévision, une étape supplémentaire dans sa critique de la politique économique et sociale de la gauche, dont quatre représentants de son parti sont coresponsables au gouvernement et que ses amis soutiennent au Parlement. Cette fois, le chef de l'État est directement mis en cause.

Le président de la République serait, selon lui, infidèle aux engagements du candidat François Mitterrand. M. Marchais ne l'a pas dit aussi brutalement, mais il s'agit là de la conclusion logique de son analyse. M. Marchais est, pour sa part, « *fidèle* » à l'objectif défini par les cent dix propositions avancées à l'époque par le candidat socialiste : « *lutte prioritaire contre le chômage en s'appuyant sur le développement de l'économie* ». Si M. Marchais est fidèle lorsqu'il dit « *plus un licenciement, pas un chômeur de plus* », alors M. Mitterrand ne l'est pas (1).

La direction du parti communiste implique le chef de l'État dans sa stratégie du « *grand écart* », comme dirait M. Jospin, et s'efforce de trouver et d'assurer l'équilibre de cet exercice. Il est exclu, réaffirme M. Marchais, que le PCF quitte le gouvernement, s'écarte de la majorité à l'Assemblée nationale, mais il se servira de la liberté dont il dispose « *dans l'ensemble du pays* » pour critiquer ce que propose le premier et ce qu'approuve la seconde.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 9.)

(1) *M. Marchais a cité à FR 3 deux des cent dix propositions de M. François Mitterrand qui sont rédigées comme suit :*

- Propositions nº 14 : « *Un programme de relance économique fixera dès la prochaine session de la législature, les premières orientations : emploi, prix, développement technologique, cadre de vie.* »
- Propositions nº 15 : « *Des actions industrielles seront immédiatement lancées dans les secteurs de l'électronique, de l'énergie, des biens d'équipements, des transports et de l'automobile, de la chimie fine et de la bio-industrie, de la sidérurgie et de l'agro-alimentaire afin de reconquérir le marché intérieur et créer des emplois.* »

M. JEAN POPEREN

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jean Poperen, secrétaire national du Parti socialiste, sera l'invité de l'émission hebdomadaire le « *Grand Jury RTL- le Monde* », dimanche 22 janvier, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le numéro deux du Parti socialiste, député du Rhône, répondra aux questions d'André Passeron et de Patrick Jarreau, du *Monde*, et de Gilles Leclerc et de Bruno Cortes, de RTL, le débat étant dirigé par Elie Vannier.

Quatre Arméniens devant leurs juges

Le Commando suicide Yeghin Kechichian répond de l'occupation sanglante du consulat de Turquie à Paris le 24 septembre 1981

Le procès de quatre Arméniens, membres de l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA), s'ouvre le 24 janvier.

Quatre hommes avaient investi le consulat de Turquie, à Paris, le 24 septembre 1981. Ils sont accusés d'y avoir volontairement donné la mort à un employé turc, grièvement blessé le consul général-adjoint et d'avoir séquestré, en les retenant en otages pendant quinze heures, une soixantaine de personnes.

C'était « l'opération Van », du nom de cette ville d'Arménie demeurée dans leur mémoire le symbole de la résistance aux Turcs. Et le groupe chargé de la réaliser avait été baptisé « commando suicide Yeghin Kechichian », en hommage à l'un des leurs exécuté en Turquie quelques jours plus tôt. Ils étaient quatre : Vasken Sislian, le chef, alors âgé de vingt-cinq ans, Kevork Guzelian, Aram Basmadjian et Agop Djufayan, plus jeune de quatre ans, tous nés au Proche-Orient.

Ils étaient arrivés depuis quelques jours de Beyrouth, avec tout ce qu'il fallait de faux papiers. Mais l'on n'a pas pu savoir ni établir comment ils se retrouvèrent à Paris, et moins encore quels soutiens ils y rencontrèrent pour l'ultime mise au point de leur action. Ont-ils pu franchir les contrôles de l'aéroport avec leur cargaison d'armes et d'explosifs ? N'est-ce pas plutôt en France qu'ils en furent dotés ? En dépit d'indices qui, un moment, orientèrent les recherches vers M. Ara Toranian, puis vers cet autre Arménien appréhendé en France et détenu un mois, Dimitriu Giorghiu, rien n'a pu être établi.

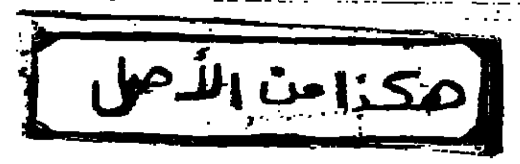
En tout cas, c'est vers 11 h 15, le 24 septembre 1981, qu'ils pénétraient en force, visage découvert, dans les locaux du consulat de Turquie à Paris, 170 boulevard Haussmann, à l'angle de la rue de Courcelles. D'emblée, des coups de feu furent tirés, car tous étaient armés. Tirs d'intimidation, mais aussi tirs qui firent mouche puisqu'un garde du consulat, M. Camal Ozen fut tué presque immédiatement, tandis qu'un peu plus tard le consul général adjoint, M. Kaya Inal, devait être grièvement blessé.

De leur côté, dans cette même confusion, deux des membres du commando étaient touchés car les Turcs tentèrent de s'opposer à l'action par l'usage des armes. Voilà qui promet de longues discussions sur la position exacte des uns et des autres dans ce premier temps. D'ores et déjà, les membres du commando refusent d'être tenus pour des auteurs d'homicide ou de tentative d'homicide volontaire. De même, ils rejettent le nom de « terroristes » pour invoquer celui de « résistants ».

Cependant, ils devaient demeurer dans les lieux durant quinze heures et y détenir en otage les soixante personnes qui s'y trouvaient. Ils les firent se coucher au sol, leur lièrent les bras et les mains.

J.-M. THÉOLLEYRE.

(Lire la suite page 8.)



RENDEZ-VOUS

Lundi 23 janvier. – *Rome :* négociation entre le Chili et l'Argentine sur le canal de Beagle.

Bruxelles : réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE.

Nigéria : visite du secrétaire général de l'ONU. Réunion de l'OACI sur l'affaire du Boeing sud-coréen. Premier numéro du quotidien libanais en langue arabe de Paris *Al Kjawater*. Lancement du premier satellite de télévision japonais.

Mardi 24 janvier. – *Israël :* visite du chancelier Kohl (jusqu'au 29).

Mercredi 25 janvier. – Visite à Beyrouth de M. Charles Hernu pour la relève du contingent français. Reprise des négociations entre Londres et Pékin sur Hongkong.

Jeudi 26 janvier. – *Italie :* visite de Mme Thatcher. – *Togo :* visite du secrétaire général de l'ONU.

SPORTS

Du dimanche 22 au vendredi 27 janvier. – *Automobilisme :* Rallye de Monte-Carlo.

Vendredi 27 janvier. – **Ski alpin.** Coupe du monde (dames) à Megève ; Coupe du monde (messieurs) à Garmisch-Partenkirchen (RFA).

Samedi 28 janvier. – *Escrime :* Challenge Martini au fleuret à Paris.

Dimanche 29 janvier. – *Jeu à XIII :* France-Grande-Bretagne à Avignon.

LES TARIFS DU MONDE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 l. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 162 nd.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
–	–	–	–
FRANCE			
341 F	685 F	859 F	1 080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

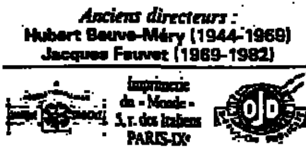
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

IL Y A SOIXANTE ANS, LA MORT DE LÉNINE

Le premier « valétudinaire suprême » de l'URSS

21 janvier 1924. En ce jour où meurt Lénine, il y a déjà des années que ses camarades l'appellent « le vieux ». Pourtant, il a à peine cinquante-quatre ans. Est-il donc un géronte prématuré dans ce pays appelé à devenir une des plus solides gérontocraties du monde ? Ce jour-là, la Russie soviétique perd son chef. Est-il vraiment encore le chef du régime qu'il a imposé ? Jusqu'à son dernier souffle, il est resté le « numéro un », mais, pendant les dix mois qui précèdent son trépas, il est incapable de gouverner. La tradition du « valétudinaire suprême », maintenant bien établie en U.R.S.S., remonte donc à lui.

C'est au tout début de 1922 qu'il ressent les premiers symptômes de son mal. Il est alors obligé de quitter Moscou pour aller se reposer dans ce qu'on n'appelait pas encore une résidence secondaire, à Gorki, non loin de la capitale. Et voici que, le 25 mai de cette année-là, l'hémiplégie attaque. Lénine perd l'usage de la jambe et de la main droites. Il est incapable de parler. Il se rétablit pourtant et reprend le travail le 20 octobre.

Ce n'est qu'un répit. A la mi-décembre, il subit une série de petites attaques. Le 7 mars 1923, c'est la crise la plus violente, finalement irrémédiable, avec paralysie et perte de la parole. Il lui reste dix mois à vivre mais, empêché d'exprimer ce qu'il pense, il n'a plus que l'apparence du pouvoir.

Sa longue maladie retarde la brutale crise de succession. Pourtant, l'état de santé du *vojd* (le guide) l'empêche de mettre en place l'« après Lénine » et de réduire, comme il semble le souhaiter, l'importance de Staline.

Une bataille pathétique

Les derniers mois d'activité apparaissent comme une bataille pathétique du fondateur du bolchevisme pour corriger son œuvre. C'est lui qui, dans une large mesure, a hissé Staline sur le pavois. Longtemps avant la révolution, il faisait l'éloge du *« merveilleux Géorgien »*, en qui il reconnaissait l'*« expert »* de la question des nationalités. C'est lui encore qui, le 3 avril 1922, a accepté de confier à Staline le nouveau poste de secrétaire général du parti. Il ne prévoit peut-être pas que cette fonction sans éclat particulier permettra à son titulaire d'accaparer le pouvoir. Quand les rivaux se réveillent, il est trop tard.

En l'année 1922, Lénine s'interroge de plus en plus sur la personnalité de Staline. Les conflits se multiplient.

Il y a d'abord l'affaire du monopole du commerce extérieur. Lénine affirme qu'en dépit – ou même à cause – de la Nouvelle Politique économique (NEP) il était indispensable de maintenir ce monopole.

Il ne veut pas, note Moshe Lewin, *« permettre aux exportateurs étrangers d'entrer en contact direct avec les hommes d'affaires privés de l'intérieur »*, les « nepmany », car alors *« les étrangers vont acheter et emporter chez eux tout ce qui prend de la valeur »*. Au sein du comité central et du gouvernement, la question est loin d'être tranchée. Staline est de ceux qui tiennent pour inévitable l'affaiblissement du monopole. Lénine, malade, n'est pas en état de faire triompher sa thèse au comité central.

Il ne se résigne pourtant pas à la défaite. Il lui faut un représentant. Il choisit Trotski. Ainsi se noue une alliance qui, au début du siècle, était inconcevable. Le flamboyant Trotski n'a pas approuvé la création de la fraction bolchevique. Une quinzaine d'années avant la révolution, et alors que Lénine fondait son *« parti d'un type nouveau »*, il a fait cette constatation prophétique : *« L'organisation du parti prendra la place du parti lui-même ; le comité central prendra la place de l'organisation et, finalement, le dictateur prendra celle du comité central. »*

Trotski n'est bolchevik qu'après la chute du tsarisme. Il n'est pas étonnant que ce canard de la couvée inspire une certaine méfiance à ceux qui n'avaient rien connu d'autre que le léninisme.

Toutefois, en 1922, le fondateur semble vouloir effacer le plus possible cette histoire ancienne. Trotski partage ses conceptions sur le commerce extérieur ? C'est donc lui qu'il charge de mener la contre-offensive au comité central. Le 15 décembre, Lénine lui écrit : *« Camarade Trotski, je vois que nous nous entendons sur tout. Je vous prie d'annoncer au plénum notre solidarité. »* Le 18 décembre, le plénum vote ce que souhaitent Lénine et Trotski.

L'affaire de Géorgie

Staline, commissaire aux nationalités, ne s'est pas contenté de favoriser la prise du pouvoir par les communistes, avec l'appui décisif de l'Armée rouge, dans sa Géorgie natale. Très vite il s'est opposé violemment aux chefs communistes locaux. Pourquoi ? Lui déjà russifié, il consent à reconnaître une certaine autonomie à des républiques qu'il veut d'ailleurs regrouper en une Transcaucasie. Les chefs communistes géorgiens, eux, tiennent à affirmer leur indépendance au sein du système soviétique.

La direction géorgienne est destituée. Ses successeurs ne font pas davantage les quatre volontés de Staline. Le secrétaire général et commissaire aux nationalités envoie alors sur place un autre Géorgien de ses amis, Ordjonikidzé. Les discussions sont violentes. Ordjonikidzé finit par frapper un communiste partisan de Mdivani, le chef du P.C. en Géorgie. C'est le scandale. Il est étouffé par Staline, qui, obligé de mener une enquête, la confie à un de ses amis, le chef policier Dzerjinski.

Longtemps Lénine fait, dans cette affaire, confiance à Staline. Il commence par repousser les plaintes des Géorgiens. Jusqu'au moment où il s'aperçoit qu'il est en désaccord complet avec son secrétaire général. Lénine veut faire de la future Union soviétique une véritable fédération, avec de vraies républiques. Son conflit est fondamental avec Staline, pour qui l'Union soviétique ne peut être qu'une extension de la République russe.

Au même moment, Lénine se déchaîne contre l'Inspection ouvrière et paysanne, qui a été confiée à Staline. Dans son esprit, il s'agit là d'une structure très souple, avec tout au plus trois cents ou quatre cents fonctionnaires. Or, Staline en a fait une super-administration de quelque dix mille membres, alors que l'inspection a pour vocation d'étouffer l'administration.

Dix minutes de dictée par jour

Les forces de Lénine le trahissent. Depuis la série d'attaques de décembre 1922, les médecins réduisent son activité. Pas de discussions politiques ni d'échanges de correspondances qui, en l'énervant, risqueraient d'aggraver le mal. Tout au plus, car l'inaction aurait pu entraîner sa mort, est-il autorisé à dicter à ses secrétaires quelques minutes chaque jour. La décision du bureau politique en date du 24 décembre est ainsi rédigée :

« 1. – *Le droit est accordé à Vladimir Ilitch de dicter tous les jours cinq à dix minutes, mais cela ne peut avoir le caractère d'une correspondance, et Ilitch ne peut pas attendre de réponses à ces notes. Les rendez-vous sont interdits.*



Dessin de ROUIL.

» 2. – *Amis et domestiques sont tenus de ne rien communiquer à Lénine concernant la politique, pour ne pas provoquer de sujets de réflexion et de troubles.* »

C'est alors que Lénine dicte les notes connues sous le nom de *Testament*.

Dans une première note, celle du 25 décembre, il porte un jugement balancé sur ses principaux compagnons. Il diagnostique la tension entre Trotski et Staline et en prévoit les conséquences pour le parti. A ce moment, il se garde de trancher en faveur de l'un ou de l'autre. Le ton change dans la seconde note, celle du 4 janvier 1923. Ce jour-là, il ne désigne certes pas Trotski comme son successeur, mais il écrit : *« Staline est trop arrogant, et ce défaut, pleinement supportable dans les relations ordinaires entre communistes, devient intolérable dans la fonction de secrétaire général. »*

Que s'est-il passé ? Des historiens estiment que c'est la conséquence d'une scène pénible qui s'est déroulée le 22 décembre. Staline, connaissant l'état d'esprit de Lénine à son égard, est bien décidé à limiter et à contrôler l'activité du « vieux ». Secrétaire général, il s'est chargé de veiller à l'application des prescriptions médicales (qu'il a d'ailleurs peut-être eu déjà les moyens de fixer). Le 22 décembre, il injurie par téléphone Kroupskaya, la compagne de Lénine, lui reprochant d'avoir pris, sous dictée, une note du malade.

Moshe Lewin raconte : *« Il prétendait la poursuivre devant la commission centrale de contrôle du parti pour son « infraction » aux prescriptions du régime du malade. Cette grossièreté était sans précédent dans les relations entre les chefs du parti et la famille de Lénine. Il n'y avait évidemment aucune raison de douter de la dévotion de Kroupskaya au malade et de sa compétence pour veiller sur lui. Il avait laissé de côté toute considération de prudence parce qu'il avait agi dans un véritable accès de colère : la lettre de Lénine était celle adressée à Trotski pour le féliciter de l'avoir emporté « sans coup férir » à la session du comité central dans le débat consacré au monopole du commerce extérieur. »*

La rupture avec Staline

Quand il est mis au courant de l'incident, Lénine adresse à Staline une note particulièrement sèche : *« Je n'ai pas l'intention d'oublier si facilement ce qui a été fait contre moi, et il va de soi que ce qui a été fait contre ma femme, je le considère comme dirigé contre moi. »*

Staline juge bon de présenter des excuses.

La plupart des historiens estiment pourtant que la deuxième note de Lénine a été motivée non par cette dispute d'ordre personnel ou familial, mais par la question géorgienne. C'est à ce moment que Lénine aurait véritablement connu les agissements de Staline.

L'histoire s'arrête lorsque le « vieux » est définitivement paralysé, en mars 1923. Staline, ne craignant plus d'être contredit par le principal intéressé, commence à façonner, dans l'ombre, son personnage de « nouveau Lénine ». Et pour cela il s'apprête à remodeler le Lénine authentique. D'abord, il lui faut neutraliser ses rivaux, et bien entendu éliminer le plus dangereux, Trotski. La chance lui sourit, ou son savoir-faire. Au moment de la mort de Lénine, Trotski est en route pour le Caucase. Il racontera que Staline l'a prévenu de l'événement avec un retard tel qu'il lui fut impossible de regagner Moscou pour les obsèques. Ainsi commençait, sournoisement, son épuration.

Staline, lui, profite de la cérémonie pour instaurer le « culte » dont il va être le grand-prêtre, puis le dieu. Dans son discours d'adieu, l'ancien séminariste retrouve la tonalité du langage liturgique pour célébrer, presque pour prier, le disparu. Il psalmodie.

« En nous quittant, le camarader Lénine nous a ordonné de porter haut et de garder pur le grand titre de membre du Parti. Nous Te jurons, camarade Lénine, que nous accomplirons Ton commandement avec honneur.

» En nous quittant, le camarade Lénine nous a ordonné de veiller à l'unité du Parti comme à la prunelle de ses yeux. Nous Te jurons, camarade Lénine, que nous accomplirons aussi avec honneur Ton commandement que voilà. »

Les quatre promesses qui suivent se terminent par la même litanie.

Kroupskaya s'indigne. Elle proclame, indique Boris Souvarine dans sa monumentale biographie de Staline : *« Ne laissez pas votre tristesse au sujet d'Ilitch s'exprimer en vénération extérieure de sa personnalité. Rappelez-vous combien il y a encore de misère et de désordre dans notre pays. Si vous voulez honorer le nom de Vladimir Ilitch, créez des crèches, des jardins d'enfants, des maisons, des écoles, des bibliothèques, des hôpitaux, des asiles, etc., et surtout réalisez dans la vie ses enseignements. »*

Pourtant, le culte ainsi instauré ne sera jamais affaibli, bien au contraire. La cantatrice Galina Vichnevskaya raconte une historiette qui en montre assez bien les excès :

« Il existait... une émission assez populaire à la télévision qui s'appelait « La Vie des animaux », dont le rôle principal était tenu par un lièvre. Mon histoire se passe dans une école de campagne où les enfants n'étaient pas très évolués mais regardaient souvent la télévision. Or la maîtresse voulait rendre son cours plus vivant, et, comme elle avait vu sur la route un lièvre qu'une voiture venait d'écraser, elle l'avait ramassé et l'avait apporté à ses élèves

– » Dis-moi, mon enfant, quel est cet animal ?

» Le premier répond : – Un renard.

» – Tais-toi, andouille !

» – Un autre : – C'est un loup.

» – Tais-toi imbécile. Tu ne regardes donc jamais la télévision ? On te le montre tous les jours.

» Et l'enfant effaré :

» – Pas possible que ce soit Lénine ! (1) »

Sur le culte, et sur quoi que ce fût, dès janvier 1924, la famille du « vieux » n'avait plus voix au chapitre. L'histoire qui commence le 21 janvier 1924 est résumée par cette anecdote populaire. Kroupskaya va se plaindre à Staline du culte rendu au défunt. En guise d'argument suprême, elle lance : *« Je suis tout de même sa veuve ! »* Et Staline de trancher : *« Eh bien ! nous allons nommer une autre veuve de Lénine ! »*

BERNARD FÉRON.

(1) Dans le livre de Claude Samuel, *Entretiens avec Mstislav Rostropovitch et Galina Vichnevskaya sur la Russie, la musique et la liberté.* Edit. Robert Laffont.

Bibliographie

Boris Souvarine, *Staline. Aperçu historique du bolchevisme.* Edité par Champ libre.
Louis Fischer, *Lénine.* Christian Bourgois.
Isaac Deuscher, *Staline.* N.R.F.
Moshe Lewin, *le Dernier Combat de Lénine.* Editions de Minuit.

« Si Staline avait eu plus de tact... »

La dépouille mortelle de Lénine avait été transportée de Gorki jusqu'à la gare sur un traîneau de paysan. Les patins crissaient, les chevaux s'ébrouaient. Kroupskaya suivait le cercueil, coiffée d'une petite toque ronde et emmitouflée dans un châle ; elle était accompagnée par les sœurs de Lénine, Anna et Maria, des amis et des paysans de Gorki. C'est ainsi que l'on conduit à leur dernière demeure les instituteurs, les médecins de campagne, les agronomes (...).

Les amis politiques du grand Lénine, qui, la barbe couverte de givre, marchaient derrière le traîneau – Rykov, Kamenev, Boukharine, – regardaient distraitement un homme grêlé, au visage mat, vêtu d'une longue capote militaire et chaussé de bottes en cuir souple. D'ordinaire, ils ne manifestaient qu'ironie condescendante à l'égard du costume de cet homme du Caucase. Si Staline avait eu plus de tact, il ne se serait pas rendu à Gorki, où s'étaient réunis les plus proches parents et amis du grand Lénine.

Boukharine, Rykov, Zinoviev, n'avaient pas la vérité léniniste de leur côté. Ni Trotski. Ils s'étaient trompés. Aucun d'eux n'était devenu le continuateur de Lénine. Mais Lénine lui-même, jusqu'à la fin de sa vie, n'avait pas compris, avait ignoré que l'œuvre de Lénine deviendrait celle de Staline.

Extrait de Vassili Grossman, *Vie et destin.* Ed. Julliard. L'âge d'homme (cf. l'article de Nicole Zand dans *le Monde* du 23 septembre 1983 : « Un grand roman russe »).

Étranger

LA FIN DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

La réintégration de l'Egypte pourra amener Washington à prendre en considération le plan de Fès

déclare le roi Hassan II

De notre envoyé spécial

Casablanca. – Entouré de ses ministres, de ses conseillers, de divers hauts dignitaires de l'Etat et de ses deux fils, Hassan II a tenu, vendredi soir 20 janvier, une conférence de presse en sa qualité de président du quatrième sommet islamique. Evitant de répondre aux questions spécifiques au Maroc ou à celles qui l'auraient conduit à divulguer les résolutions adoptées à huis clos par la *conférence*, il s'est, en revanche, étendu sur le problème de la réintégration de l'Egypte au sein de l'Organisation des conférences islamiques (OCI).

Manifestement, le souverain marocain *nourrit un prudent optimisme* quant à la mission qu'entreprendra sous peu la délégation qui se rendra au Caire pour proposer au président Moubarak de reprendre sa place dans la famille islamique. A l'entendre, la cause de l'exclusion de l'Egypte de l'OCI, en 1979, a, depuis, disparu. « *C'est le président Moubarak qui me l'a dit, lors de notre dernière rencontre à New-York* [septembre 1983]. » A ses yeux, « *les accords de Camp David sont morts. Ils ont été vidés de leur substance, selon lui, puisque l'Egypte a obtenu ce qu'elle en attendait, notamment ses terres occupées et son pétrole. Camp David n'est vivant que dans l'esprit des Arabes, m'a dit encore le président égyptien* ».

Comme pour atténuer la portée de ses propos, le souverain a aussitôt ajouté : « *Certes, le traité* (de paix israélo-égyptien) *existe formellement. Autrement, on reviendrait à des pratiques qui ont conduit à la deuxième guerre mondiale. Mais, en politique, il ne faudrait pas s'en tenir qu'à la forme, mais voir aussi le fond des choses.* »

« Le bout du tunnel »

Il subsiste cependant – fait remarquer un journaliste – des contradictions flagrantes entre les *résolutions* de l'OCI, auxquelles l'Egypte est conviée à adhérer, et les engagements pris par Le Caire envers Tel-Aviv, aux termes du traité de paix conclu entre les deux pays. A cette objection, Hassan II répond qu'il revient aux délégués du sommet d'explorer les moyens de concilier ce qui paraît, à première vue, inconciliable. « *Tout cela est une question de dialogue entre notre délégation et le président Moubarak.* » Il révèle à ce propos que des *représentants* de la Guinée, du Pakistan et de l'Irak ont été choisis pour servir d'émissaires. Il omet cependant de dire que ces trois pays figurent parmi les plus chauds partisans de la réintégration de l'Egypte.

Hassan II dit et répète que le succès de l'entreprise dépend essentiellement du président Moubarak et de sa bonne volonté. « *De toute façon,* indique-t-il, *la délégation du sommet me soumettra son rapport, que je transmettrai à mon tour à mes collègues. Si les suggestions présentées sont intéressantes ou positives, il n'est pas exclu que je convoque une réunion exceptionnelle des chefs d'Etat islamiques aux fins d'arrêter une décision définitive.* » L'éventuelle réintégration de l'Egypte au sein de l'OCI, déclare encore le souverain en réponse à une autre question, *ne conduira pas automatiquement* à sa « rédemption » aux yeux de la Ligue arabe. Cette dernière devra déterminer, d'une manière indépendante, si les griefs qui avaient justifié l'exclusion sont désormais sans fondement.

De toute évidence, Hassan II souhaite que le verdict des deux organisations internationales soit favorable *à l'Egypte. Dans ce cas, explique-t-il,* une percée décisive aurait été *accomplie en* direction d'une paix durable au Proche-Orient. En effet, le gouvernement du président Moubarak pourrait servir de pont entre les Etats-Unis – avec lesquels l'Egypte entretient d'excellentes relations – et la Ligue arabe, qui propose le plan de Fès comme base d'un règlement. Le souverain marocain, a-t-on relevé, s'est abstenu de mentionner le plan Reagan, jugé par *tous les intéressés, y compris* la Jordanie, comme impraticable. L'essentiel pour lui est que Washington prenne en considération le plan de Fès, expression du consensus arabo-islamique. « *On verrait alors le bout du tunnel dans lequel nous sommes engagés* », conclut Hassan II.

Divers signes confortent sans doute l'optimisme relatif du souverain. L'OLP a fait savoir, par la voix de son chef, M. Yasser Arafat, qu'elle est disposée à assouplir ses positions. La Syrie, assure-t-on dans les milieux marocains bien informés, ne serait pas aussi intransigeante qu'elle le paraît. On en veut pour preuve *la rencontre secrète qui se serait produite entre M. Yasser Arafat et le chef* de la diplomatie syrienne, M. Khaddam. Tout au long des débats du sommet islamique, rapporte-t-on, ce dernier se référait au président de l'OLP comme à « *notre frère, Abou Ammar* ».

Personne, *cependant, ne paraît* prendre en compte la détermination d'Israël de ne pas rétrocéder aux Palestiniens les territoires occupés, ni le refus américain d'exercer des pressions sur l'Etat juif. Tout se passe comme si le monde arabe vivait en vase clos.

ERIC ROULEAU.

Le Caire : « Enfin, justice nous est rendue »

Correspondance

Le Caire. – Résumant vendredi le sentiment des responsables du Caire après le sommet islamique de Casablanca, le quotidien officieux *Al Ahram* écrivait dans son éditorial de samedi : « *Finalement, justice nous est rendue et la majorité des pays arabes et islamiques ont confirmé la justesse du choix égyptien d'une solution négociée au conflit du Proche-Orient.* ».

Les responsables égyptiens sont d'autant plus satisfaits que la résolution de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) ne comporte pas de conditions préalables à la réintégration. Les autorités ne voient en effet pas d'obstacles à l'acceptation du « *cadre défini par le sommet islamique prévoyant, notamment, « l'adhésion de l'Egypte » aux principes, règles et décisions » de l'OCI* ».

L'Egypte avait déjà adhéré à la charte de l'Organisation panislamique avant son expulsion, *soutenu la* Pax Saoudiana du sommet de Fès en novembre 1982 (reconnaissance implicite d'Israël et droit du peuple palestinien représenté par l'OLP à un Etat avec Jérusalem-Est pour capitale), et favorisé la reprise du dialogue entre la Jordanie et l'OLP.

D'autre part, le fait que les trois membres de la commission qui sera dépêchée par le sommet islamique au Caire pour obtenir son adhésion soient tous favorables à l'Egypte a *été perçu comme un signe* encourageant. Le président Moubarak s'est d'ailleurs empressé de souligner vendredi que cette délégation sera la bienvenue. Toutefois, la réintégration de l'Egypte au sein de l'OCI n'est pas encore acquise du fait de l'ambiguïté du texte de la résolution de Casablanca. On voit difficilement un pays – *dont* une *partie*, le Sinaï démilitarisé, est ouverte à toute opération israélienne – dénoncer les accords de Camp David au risque de perdre les acquis de la paix avec l'Etat hébreu.

L'Egypte doit aussi compter avec les Etats-Unis, « *partenaire à part entière* » du processus de paix et principal bailleur de fonds (2 milliards de dollars par an sous forme de prêts et de dons civils et militaires), qui ne pourraient voir leur *plus grand* succès diplomatique au Proche-Orient capoter à la veille de l'élection présidentielle. Reste donc l'éventualité de parvenir à un consensus pour le moins ambigu où l'Egypte accepterait le « cadre » élastique défini par l'OCI sans pour autant renoncer formellement au traité de paix avec Israël.

A. BUCCIANTI.

MAROC

Les émeutes de la vie chère

(Suite de la première page.)

Il n'en demeure pas moins que ces incidents constituent un signal d'alarme pour le pouvoir comme ce fut le cas avec la « révolte du pain » en Tunisie. Ils ont les mêmes causes : la misère des déshérités dans ce pays de vingt-cinq millions d'habitants dont une bonne moitié vivent au-dessous du seuil de pauvreté. *On ne peut* exclure que les émeutes de Tunisie *qui ont obligé* le pouvoir à reculer en annulant les hausses prévues sur les produits céréaliers aient donné des idées aux manifestants marocains.

En effet, les prix de plusieurs produits de première nécessité ont subi une hausse en août dernier (sucre 18 %, huile 30 %, beurre 67 %, farine 35 %). Une autre a eu lieu début janvier et une troisième s'annonce. En effet, le Maroc connaît une crise économique et financière, qui n'a cessé *de s'aggraver depuis* qu'a éclaté le conflit du Sahara occidental, à l'automne 1975, et qui a atteint les limites du supportable. Durement touché par la sécheresse en 1979 et 1981, le royaume a été affecté en 1983 par la chute d'un tiers du prix des phosphates, dont il est un gros exportateur, et par les restrictions imposées par la CEE sur les fruits et les textiles.

Le pays a dû procéder en outre à des coupes importantes dans les dépenses publiques, *dévaluer* le dirham et adopter de nombreuses mesures d'austérité pour répondre aux recommandations du Fonds monétaire international et pouvoir *procéder à de nouveaux emprunts.* Enfin, Rabat a dû demander au « club de Paris » un rééchelonnement de sa dette extérieure, qui s'élevait à 11 milliards de dollars en 1983. Ce chiffre montre combien la situation s'est dégradée puisqu'il représente 90 % du produit intérieur brut (PIB), alors que, en 1972, la dette n'était, en valeur absolue, que de 900 mil*lions, soit 17 % de celui-ci.*

Si l'on ajoute que l'exode rural a eu pour résultat la création de gigantesques bidonvilles autour de Casablanca, capitale économique du pays, et d'autres grandes villes, où s'entassent de jeunes chômeurs, on comprend que la situation puisse être explosive. Nul n'a d'ailleurs oublié les émeutes de Casablanca de juin 1981, à la suite d'une hausse de 30 % des produits de première nécessité, qui avaient fait officiellement soixante-six morts et cent dix blessés – dix fois plus que l'opposition – et celles de 1965.

Homme d'Etat avisé, le souverain chérifien, qui n'ignore pas la situation, a pris diverses mesures pour éviter le drame. Il avait procédé à de larges consultations.

avant de faire adopter son der*nier plan* d'austérité et, en attendant les élections législatives *prévues en février*, il concentre tous les pouvoirs entre ses mains. *De plus*, le gouvernement constitué pour préparer les élections a *été élargi* à l'Union socialiste des forces populaires, principal parti de l'opposition, et confié à M. Karim Lamrani, un technocrate qui a fort bien réussi à la tête de l'Office chérifien des phosphates. Enfin, fin décembre, Hassan II avait annoncé un « *recensement des fortunes* » et affirmé que cette fois les déshérités ne seraient pas frappés, les nantis devant enfin payer. Ces mesures, si habiles soient-elles, suffiront-elles à empêcher une explosion semblable à celle qu'a récemment connue la Tunisie ?

PAUL BALTA.

ISRAËL

Le meurtrier présumé d'un militant pacifiste aurait agi pour des « raisons personnelles »

De notre correspondant

Jérusalem. – Il aura fallu près d'un an à la police israélienne pour arrêter, au *terme* d'une difficile et méticuleuse *enquête, le* meurtrier présumé d'Emil Gruenzweig, mili*tant pacifiste tué le 10 février 1983* à Jérusalem par l'explosion d'une grenade (nos dernières éditions du 21 janvier).

Le suspect est juif, âgé de vingt-huit ans et s'appelle Yona Avrushmi. Incarcéré depuis cinq jours, il était « *connu de la police* » avec qui il avait sans doute eu quelques démêlés. En annonçant solennellement son arrestation, vendredi 20 janvier, le ministre de l'intérieur, M. Josef Burg, et le commissaire *principal de police, M. Arijeh Ivtzan*, ont insisté sur le fait que le suspect, qui sera prochainement inculpé, avait agi seul, indépendamment de toute organisation politique, idéologique ou groupe clandestin.

Professeur de philosophie, âgé de trente-trois ans, la victime participait avec quelque deux mille personnes à une manifestation devant le siège du gouvernement, organisée par le mouvement La paix maintenant, *quelques jours après la publication* du rapport d'enquête sur les massacres de Sabra et de Chatila, lorsqu'une grenade fut lancée sur la foule. Elle fit un mort et dix blessés, dont Avraham Burg, le fils du ministre de l'intérieur qui animait une association de réservistes opposés à la guerre du Liban. L'auteur de l'attentat parvint à prendre la fuite.

Cet événement douloureux avait suscité une immense *émotion dans le* pays. Pour la première fois, un juif était tombé lors d'une manifestation de rue « *victime d'autres juifs* ». « *Nous n'aurons de cesse de trouver l'auteur de l'attentat* », déclarait aussitôt le vice-premier ministre, M. David Levy. C'est chose faite.

La police a d'abord appréhendé un certain David Shemtov, vingt ans, qui a conduit les inspecteurs vers l'assassin présumé. Shemtov avait volé la grenade qui tua Emil Gruenzweig dans un stock de l'armée alors qu'il accomplissait son service militaire. Il vendit ensuite cette grenade à *Avrushmi, mais n'a* pas participé au meurtre. Le suspect *n'a pas avoué, mais de lourdes présomptions* pèsent contre lui. La police affirme disposer de preuves suffisantes pour demander son inculpation.

Avrushmi aurait commis son geste meurtrier pour des « *raisons personnelles* » liées à des drames familiaux. Son frère aurait été tué lors de la guerre du Kippour et son beau-frère serait mort pendant celle du Liban. Il aurait de ce fait voulu s'en prendre aux pacifistes, que beaucoup dans les allées du pouvoir accusaient à l'époque de « *trahison* ».

L'enquête a été l'une des plus minutieuses de l'histoire d'Israël. La police a *passé au crible cent quatre-vingt* mille noms, interrogé ou surveillé près de *six cents* personnes, vérifié l'usage de neuf mille grenades et découvert en cours d'enquête quarante-six affaires de vols d'armes dans des camps militaires. Saluant ce succès policier, M. Burg y a vu la preuve que « *la société israélienne sait faire face à toute menace contre la démocratie et étouffer dans l'œuf toute violence interne, d'où qu'elle vienne* ».

Le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Pérès, après avoir *félicité* la police, *lui a demandé* d' « *anéantir aussi les groupes clandestins qui, comme celui intitulé TNT, se réclament du terrorisme* » (*le Monde* du 20 janvier). « *Nous ne savons rien du TNT* », avait déclaré peu auparavant M. Burg. On peut souhaiter que la police se montre aussi perspicace au sujet des attentats signés TNT – commis, eux aussi, avec des grenades volées à l'armée – qu'elle l'a été dans l'affaire Gruenzweig.

J.-P. LANGELLIER.

LE CONTRAT D'UN MILLIER DE COOPÉRANTS FRANÇAIS NE SERAIT PAS RENOUVELÉ

Les quelque trois mille sept cents coopérants français enseignant actuellement au Maroc ont exprimé leur inquiétude à la suite d'informations selon lesquelles les autorités de Rabat ne renouvelleraient pas les contrats de mille à onze cents d'entre eux à la fin de l'année scolaire.

Face à cette inquiétude, le ministère français de la coopération et du *développement a annoncé vendredi* soir 20 janvier une série de dispositions en faveur, notamment, des non-titulaires. En effet, les coopérants français qui occupent depuis vendredi 20 janvier et jusqu'à lundi 23 les locaux de la mission culturelle française à Rabat et des consulats en province ont indiqué que ceux dont les contrats prendront fin se retrouveront au chômage en France.

Le ministère a indiqué que les coopérants non titulaires en service à la date du 11 juin 1983 pourront bénéficier des dispositions prévues par les décrets du 25 juillet pour les maîtres auxiliaires en poste en France. Il précise également que « *l'ensemble des dispositions arrêtées pour 1984 par le ministre de l'éducation nationale permettra d'assurer dans de bonnes conditions le réemploi des coopérants remis à disposition* ».

● RECTIFICATIF. – Une coquille a introduit un contresens dans le « bulletin de l'étranger » du *Monde* du 21 janvier. Il fallait lire : « *Le succès que les Etats modérés... ont enregistré n'est pas niable* » (et non pas « *viable* »).

POUR DÉMONTRER LEUR CAPACITÉ D'INTERVENTION

Quatre Jaguar venant de France ont survolé Beyrouth

Quatre avions de combat Jaguar, de la base de Toul (Meurthe-et-Moselle) ont survolé, jeudi 19 janvier, la ville de Beyrouth, au terme d'un vol de 3 000 kilomètres commencé depuis les terrains d'Istres (Bouches-du-Rhône) et de Solenzara (Corse). Il s'agissait de faire démontrer par l'armée de l'air française que les Jaguar de la force aérienne tactique sont en mesure d'intervenir au Liban à la demande du gouvernement.

Depuis le début de l'année, en effet, c'est l'armée de l'air qui assure, à partir de la métropole, la protection *du contingent de* la force multinationale de sécurité à Beyrouth, en raison de l'immobilisation pour entretien du porte-avions *Clemenceau* à Toulon. Le porte-avions doit regagner le bassin oriental de la Méditerranée à la fin janvier, à l'occasion de la relève des éléments de la 11e division *parachutiste* par des détachements de la 9e division d'infanterie de marine de Saint-Malo et par des gendarmes auxiliaires de Melun.

Aller et retour, les quatre Jaguar ont parcouru environ 6 000 kilomètres en sept heures, entrecoupées de cinq ravitaillements en vol en moyenne. Le passage sur Beyrouth a eu lieu à très basse altitude. Les quatre avions étaient équipés de contre-mesures électroniques, de caméras de reconnaissance et ils avaient emporté *sous leurs ailes* un armement dont l'état-major n'a pas voulu *préciser* la nature.

Déjà, le 29 décembre dernier, deux Jaguar s'étaient approchés de Beyrouth à l'issue d'un vol de démonstration commencé depuis la base du sud de la France. le raid du *19 janvier n'est* pas le plus long vol de Jaguar avec ravitaillement *jamais accompli par* l'armée de l'air française, puisque déjà deux autres Jaguar de la même base de Toul ont, à la fin de l'année dernière, volé sans escale durant dix heures et vingt minutes d'affilée.

LIBAN

Les Etats-Unis s'inquiètent de la menace d'« attaques-suicide » aériennes contre leurs forces

Des organisations pro-iraniennes installées au Liban se seraient procuré de petits avions de tourisme – il s'agirait de F-33 – qui pourraient *être utilisés pour lancer des* attaques-suicide contre les « marines » à Beyrouth ou contre les unités navales américaines croisant au large des côtes libanaises. Ces informations, données par plusieurs chaînes de télévision aux Etats-Unis, *ont été confirmées* par un haut responsable américain, cité par l'AFP, qui a tenu à conserver l'anonymat et assuré qu'une action préventive « *n'était pas exclue* ».

Des caisses contenant ces avions en pièces détachées auraient été livrées à *ces organisations via* l'Iran et la Syrie. Des pilotes volontaires pour ces *attaques-suicide* auraient été entraînés dans un endroit qui n'a pas été précisé, mais n'auraient pas encore rejoint la région de Baalbek où sont basées les milices pro-iraniennes.

Ces informations ont été prises au *sérieux par les autorités américaines*. Le *Washington Post* écrit, ce samedi matin, que le Pentagone a équipé à la hâte de missiles antiaériens Stringer les bâtiments de la marine. De source proche du Pentagone, on indique également que tous les appareils commerciaux survolant la Méditerranée orientale ont été avertis de ne pas s'approcher des unités navales américaines.

La Maison Blanche s'est refusé à commenter officiellement ces informations. Toutefois un porte-parole de la présidence, Mme Sheila Dixon, a déclaré que « *de hauts responsables américains avaient indiqué qu'il existe une menace terroriste contre les forces américaines en Méditerranée et dans la région du Golfe.* » « *Cette menace*, a-t-elle ajouté, *pourrait inclure des avions susceptibles de lancer des attaques terroristes contre des navires américains dans ces régions.* »

Dix tués vendredi

D'autre part, dix personnes ont été tuées et trente-huit autres blessées, vendredi 20 janvier, à Beyrouth, dans la banlieue et dans la région d'Aley, au cours de bombardements et d'affrontements entre l'armée libanaise et des miliciens.

Enfin, l'avenir de la force multinationale à Beyrouth a dominé, vendredi à Londres, une série d'entretiens américano-libano-britanniques. *Mme Thatcher a rencontré l'envoyé* spécial américain au Proche-Orient, M. Donald Rumsfeld, à la demande de ce dernier, en présence du secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe. On s'est borné des deux côtés à indiquer que la situation a *Liban avait été évoquée « avec une attention particulière* ».

Deux autres entrevues s'étaient déroulées auparavant : l'une entre M. Elie Salem, le ministre libanais des affaires étrangères, et M. Rumsfeld, l'autre entre M. Salem et le secrétaire au Foreign Office. A sa sortie du Foreign Office, le ministre libanais a déclaré à la presse qu'« *il ne saurait y avoir, dans les circonstances actuelles, de changement dans la force multinationale* » et que personne ne pensait actuellement « *à des solutions de remplacement* ».

Cependant, M. Salem n'a pas exclu qu'une force des Nations unies puisse être stationnée à Beyrouth après un accord politique au Liban. Mais, a-t-il souligné, « *elle ne devrait pas se substituer à la force multinationale* ». – *(AFP, AP, Reuter.)*

Pologne

Varsovie regrette le maintien par Washington de mesures discriminatoires

Dans un communiqué publié vendredi 20 janvier, le gouvernement polonais a exprimé *« sa déception et sa désapprobation »* à la suite de la décision américaine d'atténuer légèrement les sanctions contre la Pologne. Le gouvernement regrette *« le caractère très limité, partiel et temporaire »* de ces mesures qui portent sur la reprise d'un nombre restreint de vols charters polonais vers les Etats-Unis et la réouverture des eaux américaines aux pêcheurs polonais. Il souligne le maintien des sanctions les plus importantes (l'interdiction faite à la compagnie aérienne LOT d'assurer des vols réguliers vers les Etats-Unis, l'arrêt des crédits américains à Varsovie et la suspension de la clause de la nation la plus favorisée pour les exportations polonaises vers les Etats-Unis) *« qui,* dit le communiqué, *rendent plus difficile la situation de notre pays et influent négativement sur le niveau de vie des Polonais. »*

Varsovie estime à plus de 12 milliards de dollars les pertes occasionnées par les sanctions américaines décidées après l'instauration de l'état de siège le 13 décembre 1981.

La presse polonaise a d'autre part publié vendredi des chiffres concernant l'évolution des dépenses militaires et critiqué les estimations *« déformés et tendancieuses »* des experts occidentaux à ce sujet. Selon ces chiffres, les dépenses militaires s'élèveront en 1984 à 218,7 milliards de zlotys (environ 2,2 milliards de dollars), soit une augmentation de 13,9 % en prix courants par rapport à l'année dernière. La presse reconnaît que le budget de la défense a été multiplié par quatre en cinq ans, mais attribue cette augmentation à la réforme des prix de 1982 et à l'inflation. Ce budget, estime-t-elle, représente 4,04 % du revenu national, soit une part moindre que dans les pays de l'OTAN.

● *Interpellation.* — M. Tadeusz Mazowiecki, l'un des principaux anciens conseillers de Solidarité, a été appréhendé jeudi 19 janvier à Radom, alors qu'il se rendait à Cracovie pour y prononcer une conférence sur la situation en Pologne, dans l'église des Dominicains. Il a été libéré vendredi et a pu regagner son domicile. — *(AFP.)*

RDA

Six Allemands de l'Est se réfugient à l'ambassade américaine

Berlin-Est *(AFP, UPI).* — Six Allemands de l'Est, dont une femme, refusent de quitter depuis le vendredi 20 janvier l'ambassade américaine à Berlin-Est, où ils se sont réfugiés pour demander l'asile politique aux Etats-Unis. Dans un message au président Reagan, diffusé dans le journal du soir de la chaîne de télévision ouest-allemande ARD, ils sollicitent *« protection contre les poursuites des services de sécurité de la RDA »*. Ils ont annoncé leur intention d'appuyer leur action par une grève de la faim illimitée.

A quelques jours de la visite que doit effectuer en Allemagne de l'Est le sous-secrétaire d'Etat américain à l'agriculture, Daniel Amtstutz, les responsables de l'ambassade semblaient visiblement embarrassés par cette intrusion. Un porte-parole a confirmé vendredi soir que les six réfugiés s'étaient installés pour la nuit, et que des discussions étaient en cours pour tenter de résoudre le problème. Il s'est, en revanche, refusé à commenter une information de la chaîne de télévision ouest-allemande selon laquelle des diplomates auraient tenté en vain de convaincre leurs visiteurs de quitter les lieux à la fermeture normale des bureaux.

« Nous ne pouvons supporter la totale mise sous tutelle et le manque de liberté en RDA. (...) Nous nous tournons vers vous, pleins de confiance, monsieur le président, et vous demandons de nous accorder l'asile politique dans notre situation désespérée », proclament les six demandeurs d'asile dans leur message au chef de l'Etat américain. Deux des réfugiés affirment avoir déjà purgé des peines de prison pour avoir tenté à plusieurs reprises de fuir vers l'Occident, et l'un d'eux, fils d'immigré italien, disposerait de la nationalité italienne.

Selon les correspondants de la chaîne de télévision ARD, ils auraient également posté une lettre à l'adresse du chef de l'Etat est-allemand, Erich Honecker, pour lui demander de les laisser quitter le pays. Les autorités est-allemandes gardaient toutefois le mutisme le plus complet sur l'affaire, samedi matin. Seul signe de leur préoccupation, les forces de sécurité avaient été renforcées au cours de la nuit autour de l'ambassade.

URSS

LES AUTORITÉS REFUSENT DE LAISSER PARTIR LE PÈRE DU POÈTE JOSEF BRODSKY

Le poète d'origine soviétique Josef Brodsky, qui a émigré à New-York en 1972, essaie, en vain depuis, de faire venir ses parents aux Etats-Unis. L'OVIR, l'administration soviétique qui distribue les passeports et les visas de sortie, a refusé douze fois, sous prétexte que le voyage ne leur paraissait pas souhaitable ou que, selon leurs dossiers, Josef Brodsky, qui est juif, aurait émigré en Israël.

Or, Josef Brodsky a choisi de s'installer aux Etats-Unis et est citoyen américain depuis 1977. Le 17 mars 1983, sa mère est morte. Son père, qui est âgé de quatre-vingts ans et qui est en mauvaise santé, a subi un nouveau refus en octobre dernier.

L'évêque de New-York, Mgr Paul Moore, qui attire notre attention sur ce cas, remarque à juste titre que l'URSS a signé l'acte final des conférences d'Helsinki et de Madrid, qui prévoit *« la réunion des familles »*.

A travers le monde

Colombie

● REMPLACEMENT DU MINISTRE DE LA DÉFENSE. — Le président de la République Colombienne, M. Belisario Betancur, a nommé, le jeudi 19 janvier un nouveau ministre de la défense, le général Gustavo Matamoros. Le précédent, le général Fernando Landazabal, avait donné sa démission après avoir critiqué les pourparlers engagés par le président avec la guérilla. Le commandant de l'armée, celui de l'aviation et le chef de l'état-major de l'armée, ont donné leur démission jeudi pour les mêmes raisons. — *(Reuter, AP)*

États-Unis

● LE GÉNÉRAL OWNBY S'ÉTAIT DONNÉ LA MORT. — Le général Robert Ownby, qui avait été trouvé pendu dans son bureau de la base de Fort Sam Houston, au Texas, n'a pas été assassiné par des « terroristes », mais il s'est donné la mort, a affirmé le jeudi 19 janvier le médecin légiste. Le général avait été retrouvé les mains liées dans le dos avec une ceinture militaire, une note accrochée à son pull-over indiquant qu'il avait été *« condamné et exécuté »* pour *« crimes commis par l'armée américaine contre les peuples du monde »*. — *(AFP)*.

RFA

● SIMULACRE D'ENLÈVEMENT. — Le soldat américain qui affirmait avoir été enlevé le 14 janvier par un groupe pacifiste, près de la base de Schwäbisch-Gmünd, a avoué, vendredi 20 janvier, qu'il avait monté cette affaire de toutes pièces. Le soldat Liam Fowler, qui souffre de troubles du comportement, a, semble-t-il, monté ce simulacre après une dispute avec sa femme.

Tunisie

● REMANIEMENT MINISTÉRIEL. — Mme Souad Yacoubi, secrétaire d'Etat à la santé publique, a été nommée, vendredi 20 janvier, ministre en remplacement de M. Habib Touhami. Ce dernier sera *« appelé à d'autres fonctions »* qui n'ont pas été précisées. Ingénieur de formation, sa nomination à la direction de la santé publique, voici moins de quatre mois, avait été diversement appréciée dans les milieux médicaux. — *(Corresp.)*

L'armée allemande

Les « citoyens en uniforme »

Le général le plus étoilé de la Bundeswehr est-il ou non voué aux amours masculines ? On s'en soucierait assez peu si le « scandale Kiessling » ne posait pas d'autres questions. Un ministre de la défense peut-il limoger l'adjoint au commandant de l'OTAN sur un tel soupçon ? Paiera-t-il le prix de sa légèreté ? Les services de renseignements de l'armée sont-ils peuplés d'incompétents ? La décision a été prise, vendredi de constituer une commission d'enquête parlementaire. La CDU n'était pas d'accord. Nouveau problème pour le chancelier Kohl.

Avant même que le limogeage du général Kiessling n'ébranle l'opinion publique et les milieux politiques ouest-allemands, le ministre de la défense, M. Manfred Wörner, était déjà la cible des critiques depuis plusieurs semaines pour une autre « affaire », de moindre envergure il est vrai. Avait-il oui ou non interdit aux officiers de la Bundeswehr de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée par la très respectable et très pacifiste Académie évangélique de Loccum, pour participer à un séminaire sur *« l'avenir de la paix et de la sécurité »* ? Dans l'affirmative, il y avait là une atteinte aux droits du « citoyen en uniforme » qu'est le soldat de la Bundeswehr, choquante pour une large partie de l'opinion ouest-allemande. C'est de l'inspection générale des armées qu'était en fait venue l'interdiction : pas question pour les officiers d'assister à ce colloque si le professeur Alfred Mechtersheimer, ancien lieutenant de la Luftwaffe, spécialiste des questions de défense et l'une des notabilités du mouvement ouest-allemand pour la paix, était parmi les intervenants.

Peu avant, le 17 décembre, M. Mechtersheimer, en compagnie d'une trentaine d'écrivains, dont Günter Grass, et de quelques dizaines de manifestants rassemblés devant la base militaire de Heilbronn, estimant que la Bundeswehr avait failli aux règles que lui impose la Constitution, avaient lancé un appel aux jeunes Allemands de l'Ouest pour qu'ils refusent de faire leur service militaire. *« Avec le stationnement de nouvelles armes de destruction massive sur notre territoire,* disait le texte de Heilbronn, *la Bundeswehr fait désormais partie intégrante d'une conception stratégique offensive, et la mission défensive qui lui est assignée par notre Constitution est pervertie. »* Pour ces pacifistes qui ne baissent pas les bras, même après le début d'installation en décembre des premiers Pershing-2 en RFA; ces armes sont des *« armes agressives »*, au déploiement desquelles la Bundeswehr ne serait donc pas autorisée à participer.

Plus d'État dans l'État

Cette affaire a été quelque peu éclipsée par celle du général Kiessling, mais elle est significative de la rigueur avec laquelle une grande partie des Allemands de l'Ouest souhaite voir respectées les règles qui régissent leur institution militaire, garantissent les droits des soldats (à la liberté de pensée, d'expression, d'information notamment) et limitent la mission confiée à l'armée.

Cette armée, la plus puissante des forces conventionnelles de l'OTAN après celle des États-Unis, n'est en vertu de la Loi fondamentale qui tient lieu de Constitution en République fédérale d'Allemagne, qu'une armée défensive et dissuasive dont les forces sont placées sous un commandement supérieur international, celui de l'Alliance atlantique. Il faut, pour comprendre ce qu'a été, ces trois dernières années, le mouvement pour la paix en RFA, avoir présentes à l'esprit les origines de la Bundeswehr et les rapports qu'entretient avec elle la société ouest-allemande.

C'est en 1955, dix ans après l'effondrement du Reich, que la Bundeswehr est créée. Dans une société où la démilitarisation a été pendant dix années au moins aussi poussée que la dénazification; dans une République fédérale à peine relevée de ses ruines et pas encore remise du traumatisme, toute mesure de réarmement se heurte à une très vive hostilité. Cette société rejette plus que tout ce qui pourrait faire revivre l'État dans l'État qu'avait été l'armée prussienne, ce qui pourrait lui rappeler la Reichswehr ou la Wehrmacht et les catastrophes auxquelles elles ont contribué.

Quand, au début des années 50, les tensions internationales s'accroissent, quand des guerres mobilisent sur d'autres continents les troupes américaines, françaises et britanniques, quand la grande peur engendrée par la guerre de Corée fait craindre pour l'Occident, naît cependant chez les alliés occidentaux l'idée de faire participer la République fédérale à la défense du monde libre. Le projet d'une Communauté européenne de défense incluant des forces allemandes, lancé en 1950, échoue quatre ans plus tard devant l'hostilité du Parlement français, mais des accords sont conclus fin 1954, qui autorisent la RFA à se doter d'une force militaire intégrée à l'OTAN. Ceci face à une large réprobation populaire, qui s'exprime notamment dans le mouvement « Ohne uns » (sans nous).

Cette armée ne peut, par conséquent, être une armée comme les autres. Elle est en premier lieu purement défensive, et la Loi fondamentale lui interdit toute conduite et même tout préparatif d'une guerre d'agression, de même qu'elle lui défend de se doter d'armes atomiques, bactériologiques ou chimiques offensives. Il y a pas d'état-major national chargé de missions de commandement opérationnelles. Le commandement de la Bundeswehr est politique, il appartient en temps de paix au ministère de la défense et en temps de guerre au chancelier, la plupart des unités de combat étant dans cette hypothèse conduites par les commandants de l'OTAN.

Respect de l'individu

Cette armée, d'autre part, brisant avec la tradition militariste allemande du soldat-sujet, réserve à ses recrues un statut de citoyen à part entière, bénéficiant des mêmes droits que quiconque. L' *« Innere Führung »*, code de conduite interne, texte précurseur en son temps, édicte les règles de la *« démocratie en uniforme »*. Il exige notamment

M. MANFRED WORNER : de la chaire au siège éjectable

S'il est un ministre qui a obtenu le portefeuille auquel il rêvait depuis toujours, c'est bien Manfred Wörner. Sans doute avait-il songé un moment devenir pasteur, sous l'influence piétiste de sa mère. Mais, dès la fin de ses études supérieures, il avait fait son doctorat sur le thème : *« Le stationnement des troupes étrangères dans des pays amis »*. Son père, petit industriel du textile, avait consenti quelques sacrifices pour lui permettre de fréquenter l'université, d'abord à Heidelberg, puis à Paris, où il s'intéressa à l'histoire, à la philosophie, à la littérature et acquit une connaissance parfaite de la langue française.

Il suit la carrière normale d'un juriste qui n'a pas les moyens d'embrasser une profession libérale. Il devient fonctionnaire au ministère de l'intérieur de Bade-Wurtemberg, sa région d'origine. Mais, en 1965 — il n'a que trente et un ans, — il est élu au Bundestag sous les couleurs de la CDU où il a toujours milité, en commençant par la Junge Union, l'organisation de jeunesse des chrétiens-démocrates. Il prend d'emblée la présidence d'un groupe de travail chargé de préparer des réformes institutionnelles qui ne verront jamais le jour, mais il se fait une réputation de réformiste avec d'autres jeunes députés chrétiens-démocrates. En 1968, il mène de *nombreuses* discussions avec des partisans de l'opposition extra-parlementaire qui n'ont pourtant aucune sympathie pour les *« noirs »*. Ses contacts faciles avec les jeunes favorisent son élection comme directeur de la fondation Konrad-Adenauer.

Mille heures de vol

Parallèlement à sa carrière politique, il monte dans la hiérarchie militaire sans jamais avoir suivi de formation de base dans ce domaine. Il devient pilote de chasse avec le grade de major du cadre de réserve, et il totalise plus de mille heures de vol sur les chasseurs dont le tristement Starfighter.

En 1972, après la défaite électorale de la CDU, il espère entrer à la commission de la défense pour laquelle le désigne sa fonction de conseiller militaire du candidat malheureux à la chancellerie, M. Rainer Barzel. Il doit déchanter. De même, échoue-t-il à se faire élire vice-président du groupe parlementaire. Son amitié avec M. Barzel ne lui nuira cependant pas dans ses relations avec M. Helmut Kohl, le nouveau candidat chancelier de la CDU. En 1976, il devient enfin président de la commission de la défense nationale et c'est tout naturellement que, après la démission de M. Schmidt, M. Kohl l'appelle à la Hardhöhe (le Pentagone ouest-allemand).

Malgré une calvitie précoce, ce quinquagénaire a gardé une allure juvénile entretenue par la pratique de la voile, de la boxe et du football. Quand il était encore sur les bancs de l'opposition, sa franchise, ses formules à l'emporte-pièce en faisaient un contradicteur redouté du gouvernement. L'ancien chancelier Brandt, en particulier, supportait mal les critiques d'un adversaire acharné de son Ostpolitik. La majorité de ses collègues chrétiens-démocrates, Manfred Wörner a fini par admettre que le dialogue avec l'Est constituait l'un des piliers de la politique extérieure de la RFA.

Tout en acceptant la coopération avec Moscou, il a été un avocat intransigeant du déploiement des fusées Pershing-2 et des missiles de croisière. Mais c'est dans une sorte de réhabilitation de la Bundeswehr qu'il voit sa mission principale. Il considère que sa tâche de ministre consiste à sensibiliser la jeunesse au métier des armes, qui est *« un service de l'honneur »*, et à rendre à l'uniforme son prestige. Ces considérations morales ont sans doute pesé dans le limogeage du général Kiessling, dont il avait pensé, un moment, faire son conseiller.

DANIEL VERNET.

La Bundeswehr « n'encourage pas les carrières des homosexuels »

Depuis juin 1973, l'homosexualité entre adultes, majeurs et consentants, n'est plus un délit au regard de la loi ouest-allemande. Elle n'en reste pas moins un tabou et constitue toujours un obstacle dans certaines carrières.

La dépénalisation de l'homosexualité s'est traduite par un allégement considérable du « paragraphe 175 » du code pénal qui se réduit désormais à quelques lignes : *« Un homme de plus de dix-huit ans qui a des relations sexuelles avec un homme de moins de dix-huit ans est passible d'une amende ou d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans. »* L'ancien « 175 » réprimait, avec beaucoup plus de sévérité — au minimum une peine de prison, voire dix ans de réclusion dans les cas où une contrainte avait été exercée, — les relations homosexuelles entre personnes majeures.

Cette libéralisation, votée par le gouvernement social-démocrate-libéral contre l'avis de la CDU-CSU, semble entrée dans les faits. Aucun exemple de fonctionnaires, de professeurs, licenciés ou sanctionnés pour cause d'homosexualité, n'a été en effet connu, ces dernières années, du ministère de la justice fédéral.

De même qu'elle ne constitue plus un délit, l'homosexualité n'est pas non plus, depuis 1979, un motif suffisant pour être exempt du service militaire. *Dans la pratique toutefois,* la Bundeswehr s'efforce de ne pas recruter trop d'homosexuels qui *« pourraient causer des troubles à l'intérieur de la caserne »* par des avances pressantes à leurs camarades. Elle s'efforce de déceler leur *« capacité d'intégration »*. L'armée se sent *« moralement obligée »*, explique-t-elle, vis-à-vis des familles des jeunes recrues de les protéger de ce comportement sexuel.

Des associations d'homosexuels et l'Institut scientifique de recherches sexuelles affirment qu'il y aurait 65 000 homosexuels dans la Bundeswehr — qui compte 495 000 soldats, — ce qui semble à d'autres une estimation bien trop haute. *« Il ne sont même pas cinq mille »*, affirme ainsi le docteur Siebertz, médecin militaire.

Faire une carrière d'officier lorsqu'on est un homosexuel dont les penchants sont connus est également très difficile, voire impossible. Le *Spiegel* cite ainsi l'exemple d'un militaire de carrière *« modèle »*, engagé à dix-huit ans, mais mis à la retraite anticipée une dizaine d'années plus tard pour *« dépression nerveuse, homosexualité et psychopathie »*. Celui aussi d'un officier de la Luftwaffe, qui, s'étant vu refuser une promotion à cause de son homosexualité, n'a pas obtenu gain de cause malgré un recours devant toutes les instances juridiques.

L'armée reconnaît qu'elle *« n'encourage pas les carrières des homosexuels »*; *« car leurs subalternes pourraient mettre en cause leur autorité »*. Les jugements rendus par les tribunaux administratifs lui ont très souvent donné raison.

à l'heure du scandale

face à la crise économique et à la vague pacifiste

que l'autorité militaire repose sur les principes de coopération et de respect de l'individu, et les futurs officiers reçoivent à cette fin une formation pédagogique et civique dans les universités militaires. Le *« citoyen en uniforme »* qu'est le soldat ouest-allemand a le droit de vote et est éligible ; il a acquis ultérieurement, en 1966, le droit de se syndiquer. Il a en outre les moyens de se défendre contre les injustices éventuelles en ayant recours aux services du médiateur des armées. Ce médiateur, nommé pour cinq ans par le Bundestag, reçoit chaque année environ sept mille requêtes portant sur toutes sortes de litiges, qui vont des questions d'affectation ou d'avancement aux sanctions injustifiées ou aux revendications concernant la sécurité du travail.

L'organisation modèle de la Bundeswehr *n'a pas suffi*, pourtant, à déchaîner les enthousiasmes. Certes, il y a environ trois candidats pour une place dans les *« académies »* (universités militaires) de Hambourg et de Munich. Certes on a pu constater ces dernières années une augmentation du nombre des engagés volontaires, comme *dans tous les pays qui traversent* une période de chômage, dont les jeunes ont particulièrement à souffrir. Mais le service militaire (de quinze mois) n'en est pas moins subi comme une corvée, et la proportion des objecteurs de conscience est extrêmement élevée.

L'antimilitarisme reste une des qualités les plus largement partagées par les générations d'après-guerre en Allemagne. Il a parfois donné lieu à des manifestations très violentes et il s'est bien évidemment nourri, ces trois dernières, années de la lame *de fond pacifiste qui* a parcouru la RFA. La Loi fondamentale stipule que *« nul ne peut être astreint au service armé contre sa conscience »*, et permet, dans des conditions assez libérales, à de nombreux jeunes gens d'effectuer un service de remplacement dans l'assistance publique, les services de la Croix-Rouge, les hôpitaux et autres institutions civiles. Soixante mille jeunes gens ont utilisé ces dispositions de la Constitution en 1982 (la Bundeswehr compte 495 000 hommes, dont 220 000 appelés). A titre de comparaison, il y a environ 2 000 objecteurs de conscience en France pour 300 000 recrues. En 1983, le nombre des objecteurs de conscience aurait encore augmenté et avoisinerait 70 000, selon l'*Aktion Sühnezeichen*, une organisation liée à l'Eglise évangélique, qui fut le fer de lance du mouvement pour la paix en R.F.A. et dont l'activité principale consiste à occuper de jeunes volontaires, pour la plupart objecteurs de conscience, sur des chantiers ou à un travail social dans les pays qui ont eu à souffrir particulièrement du nazisme.

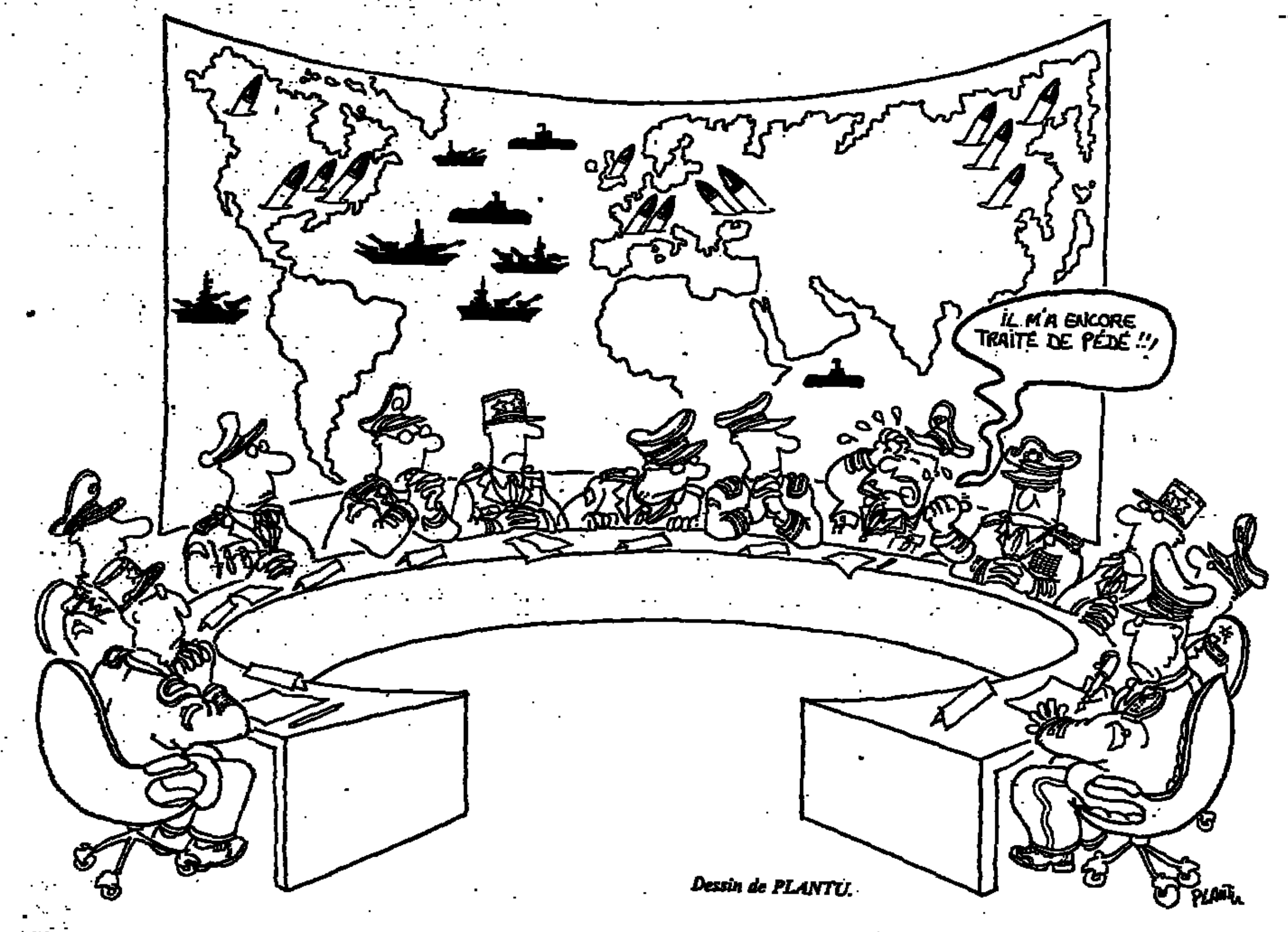
Décourager l'objection de conscience

L'une des premières mesures adoptées par la nouvelle coalition au pouvoir à Bonn a été l'allongement à vingt mois, à compter du 1er janvier 1984, de la durée de ce service civil, qui était précédemment la même que celle du service militaire. L'objectif était de décourager les objecteurs potentiels (on espère ramener leur nombre à 40 000) à un moment où l'arrivée des classes d'âge creuses va considérablement réduire le nombre des appelés. Les sociaux-démocrates et les Verts s'opposent à cette nouvelle législation et vont déposer contre elle un recours pour anticonstitutionnalité. La loi n'est d'ailleurs qu'à l'essai qu'à l'essai et serait abolie en 1985 si l'on considérait à ce moment qu'elle n'a pas fait ses preuves. Dans l'esprit des gouvernants, la durée du service civil devrait rester en permanence supérieure d'un tiers à celle du service militaire *dans l'hypothèse d'un allongement* de ce dernier.

S'il réussit à se tirer de la tempête déclenchée par l'affaire Kiessling, c'est à ces problèmes d'effectifs et à ceux de la modernisation du matériel de la Bundeswehr que M. Wörner devra s'atteler. Etant donné la courbe démographique de l'Allemagne fédérale, les effectifs ne pourraient être maintenus à leur niveau actuel dans les années 90 que moyennant un allongement à *deux ans et demi* de la *durée* du service militaire, ce qui est pratiquement impossible. Pour les maintenir à 450 000 hommes, il *faudrait* un service de *18* mois, qui a ses partisans et ses détracteurs au sein de la coalition au pouvoir.

D'autre part, la Bundeswehr se ressent depuis plusieurs années de la récession économique et des mesures d'austérité budgétaires. Ses plans de modernisation, prévoyant notamment l'acquisition de nouveaux avions de chasse et de nouveaux tanks, ne pourront vraisemblablement être financé dans leur totalité. Cette crise économique, au-delà du problème technique, repose des questions de fond quant à l'orientation globale de la défense ouest-allemande, et notamment quant à la part respective des armements conventionnels et des armements nucléaires. Si le présent n'est pas gai, l'avenir ne s'annonce pas rose pour M. Wörner.

CLAIRE TRÉAN.



Dessin de PLANTU.

Les excentricités du MAD

(Service de renseignements militaires)

Quelles que soient les raisons profondes qui ont amené M. Wörner à mettre à la retraite *anticipée le général* Kiessling, les services de renseignements de l'armée (MAD) ont joué un *rôle central dans la genèse* de l'affaire. C'est à leur demande, en effet, que la police de Cologne a *enquêté dans* les *milieux* et les bars *homosexuels* de la ville, à la recherche de témoignages compromettants pour le commandant en chef adjoint des *forces de l'OTAN en Europe*.

S'il s'avérait qu'ils se sont trompés — ce qui ne peut être *totalement exclu*, — *ils auraient* rendu un bien-mauvais service à leur ministre de tutelle. Mais, *même* s'ils avaient agi à bon escient, un certain nombre de bizarreries *dans l'enquête*, qui ont été mises à jour de manière exhaustive par la presse ouest-allemande, *jettant à nouveau* une lumière trouble sur un service, dont les *« maladresses »* ont déjà entraîné la démission d'un ministre de la défense, le *social-démocrate* Georg Leber, en février 1978.

Certes, la chute de M. Leber a eu d'autres *causes que les actions* illégales du MAD dont le ministre ignorait à peu près tout. *Syndicaliste, social-démocrate* modéré, M. Leber avait été en butte dès son arrivée en 1972 *au ministère de la défense*, où il avait remplacé M. Schmidt, à l'hostilité de la gauche de son parti, qui n'a jamais éprouvé une grande sympathie pour la Bundeswehr. Mais les excentricités du MAD ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

En 1977, un député de l'opposition chrétienne-démocrate accuse les services de renseignements de l'armée d'avoir illégalement espionné les pilotes de chasse réunis dans un *« groupe de travail du personnel navigant »* qui revendique une augmentation des indemnités de vol. M. *Leber croit habile de* mettre en cause le général Walter Krupinski, commandant en *chef des forces de combat de la* Luftwaffe au moment des faits, qui se serait adressé à un niveau subalterne du MAD, avec engagement d'une discrétion totale tant vis-à-vis des responsables des services de renseignements que du ministre de la défense. *C'est un tollé. L'opposition* est furieuse que M. Leber accable ainsi un officier qu'il vient de *mettre à la retraite anticipée* parce qu'il a autorisé la tenue dans une caserne de la Bundeswehr d'une réunion d'anciens as de la Puftwaffe des années de guerre, *et qu'il a mis en cause* le passé communiste de M. Herbert Wehner, patriarche de la *social-démocratie allemande*.

Des poseurs de micros

Ironie de l'histoire, M. Wörner, alors porte-parole de l'opposition pour *les affaires de défense*, n'est pas totalement étranger à toute cette affaire, car, en tant que pilote de chasse, il entretient de bonnes relations avec le *« groupe de travail du personnel navigant »*, il est un ami du général Krupinski et, enfin, c'est lui qui est *intervenu pour que les as de la* Luftwaffe obtiennent leur salle de réunion.

Toujours en 1977, à peine les services de protection de la constitution viennent-ils d'être convaincus d'avoir placé, sans autorisation judiciaire, des micros *dans la maison d'un* scientifique, que le MAD est de nouveau sur la sellette : on apprend, *en effet*, qu'il avait, trois ans plus tôt, pris l'initiative de placer des micros dans l'appartement de la propre secrétaire du ministre de la défense, à l'insu de *celui-ci. C'est certes l'époque où* règne à Bonn, chez les secrétaires des ministères, une épidé*mie d'espionnage pour raisons* sentimentales au profit de la RDA, *mais on conçoit que* M. Leber en ait ressenti une certaine amertume. D'autant, que *même M. Strauss est placé sur* écoutes téléphoniques, et que ces agissements sont une pratique courante du MAD. M. Leber dont l'autorité est *minée* en tire *les conséquences. Malgré* quelques changements de personnes, ses successeurs ne paraissent pas avoir vraiment *mis* de l'ordre dans les services de renseignements de l'armée, qui comptent quelque deux mille agents.

D. V.

LA VISITE DE M. MAUROY AU PORTUGAL

La faute aux Anglais !

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Après avoir visité l'université de Coïmbra, M. Pierre Mauroy *s'est rendu, le vendredi* 20 janvier, à Porto, où il a été l'hôte à déjeuner, en compagnie du *premier ministre portugais*, M. Mario Soares, de la chambre de commerce et de l'Association industrielle de la ville. Il venait de répondre à plusieurs questions posées par les commerçants et les industriels présents, tous favorables à l'entrée du Portugal dans la CEE, quand l'un de ses interlocuteurs, jouant les candides, lui demanda : *« Pourquoi la France a-t-elle changé d'avis à propos de la demande d'adhésion du Portugal au Marché commun ? »*

M. Mauroy a répondu en faisant preuve, lui aussi, d'une fausse naïveté : *« Qui a dit cela ? La presse ? »* M. Soares, qui donnait l'impression de somnoler, a saisi la balle au bond : *« Oui, c'est la presse, la presse portugaise, mais aussi la presse internationale, et surtout la presse anglo-saxonne, qui a fait beaucoup de commentaires en ce sens. »*

M. Mauroy souriait, se souvenant sans doute des nombreuses accusations portées contre la France, en présence de la presse, par M. Soares lui-même, en différentes circonstances et notamment à la mi-octobre, lors de la réunion à Athènes des chefs de gouvernement socialistes de l'Europe du Sud.

« Certains ont fait porter le chapeau un peu trop facilement à la France, dit-il. *Nous n'avons jamais eu de problèmes avec le Portugal. La grande difficulté du Portugal, c'est que certains ont lié son adhésion à celle de l'Espagne, et, bien souvent, le discours qui s'adressait à l'Espagne était interprété comme destiné aussi au Portugal. Le cas du Portugal n'a rien de comparable avec le contentieux qu'il y a à surmonter entre la France et l'Espagne. »*

M. Mauroy a aussi mis en cause les Britanniques : *« Il est un peu facile de s'opposer à l'augmentation des ressources de la Communauté et de se dire favorable à l'adhésion du Portugal, tout en accusant la France d'être responsable de la non-adhésion du Portugal et de l'Espagne, alors que c'est la France qui se montre cohérente quand elle réclame une augmentation des ressources communautaires pour faciliter justement cette adhésion ! »*

L'assistance a donc pris acte qu'entre Paris et Lisbonne il n'y avait eu, *somme* toute, qu'un malentendu. Qui donc parlait de malaise ?

ALAIN ROLLAT.

● ERRATUM. — Dans nos éditions datées du 21 janvier, nous avons écrit, à propos du voyage de M. Mauroy au Portugal, que *« dans les affaires de cœur, il suffit souvent d'un petit rien pour qu'une mauvaise querelle se termine par une « ambassade »*. Mais il arrive encore plus souvent, comme le disait notre texte originel, avant d'être victime d'une coquille, qu'elle se termine par une *« embrassade »*.

LES PROBLÈMES COMMUNAUTAIRES

Mme Thatcher rencontrera M. Mitterrand à Paris lundi

Mme Thatcher est attendue lundi 23 janvier à Paris pour une visite de travail, a-t-on indiqué vendredi soir à l'Elysée. Elle doit notamment déjeuner avec M. Mitterrand. A Londres, un porte-parole officiel a précisé que le but de cette rencontre était de *« discuter des problèmes d'intérêt commun, en particulier des questions communautaires, maintenant que la France assure la présidence de la CEE. D'autres sujets, comme les relations Est-Ouest, pourraient également être évoqués »*, a-t-il ajouté. Le premier ministre britannique regagnera Londres le soir même.

Cette visite-éclair de Mme Thatcher à Paris confirme le choix fait *par la présidence* française de la Communauté quant au mode de recherche d'une solution aux problèmes laissés *en suspens par l'échec* du conseil européen d'Athènes : multiplier les contacts bilatéraux *plutôt que les réunions* à Dix, où les mêmes blocages risquent de se reproduire. Le principe de cet entretien *franco-britannique avait* d'ailleurs été arrêté lors du sommet de décembre dernier.

M. Mitterrand, dix jours plus tard, rencontrera en tête à tête le chancelier *Kohl à Ludwigshafen*, puis aura, lors de son voyage officiel aux Pays-Bas, l'occasion de s'entretenir *des questions européennes avec* les dirigeants néerlandais. Il pourrait d'ailleurs, en fonction des résultats de ces premières conversations communautaires, profiter de ce déplacement pour lancer un appel *solennel à la relance européenne.* Une autre occasion peut être son éventuelle visite au Parlement européen, à Strasbourg, *dont le principe* semble acquis, mais pour laquelle aucune date précise n'est encore *décidée*.

Avec Mme Thatcher, c'est évidemment du *dossier de la contribution* budgétaire britannique qu'il sera essentiellement question. Les choses *ne semblent pas avoir beaucoup* avancé depuis Athènes. Le premier ministre britannique réclame avec *plus de résolution que jamais* la réduction de la contribution de Londres au budget de la Communauté, et l'adoption d'une solution non plus transitoire, comme elle l'est encore actuellement, mais définitive. Récemment, Mme Thatcher a *laissé* entendre qu'elle pourrait suspendre tout versement si son pays n'était *pas remboursé*, avant la *fin* du mois de mars, des 42 millions de livres qu'il a, selon elle, versés en trop en *1982*.

Roumanie

L'ÉTAT CONFISQUERA LES LOPINS INDIVIDUELS DES PAYSANS DÉFAILLANTS

Vienne (UPI). — Le droit de cultiver un lopin individuel ne confère pas celui de s'adonner à l'oisiveté. Le gouvernement roumain, qui ne sait apparemment plus où donner de la tête pour relever la production agricole du pays, menace les *petits paysans de leur retirer leurs* fermes s'ils ne sont pas capables d'alimenter suffisamment le marché officiel. Des quotas de production draconiens leur ont été fixés.

Chaque exploitation familiale devra désormais élever au moins une vache, ou cinq moutons ou deux chèvres, un ou deux cochons, dix poules, soixante à quatre-vingts poulets, cinq ou six autres volailles et dix à quinze lapins. D'autres quotas seront fixés pour les pommes de terre, les légumes, les fruits, le raisin et les autres types de culture.

En échange, l'Etat s'engage à payer *« de bons prix »*, sans préciser toutefois lesquels, ainsi qu'à distribuer des crédits et à contrôler la *quantité de fourrage fournie* aux producteurs privés par les fermes d'Etat.

Les fermes privées, qui comprennent à la fois les terres appartenant en propre à leurs exploitants et les lopins cultivés par les employés des fermes d'Etat, *représentent* environ 15 % de la surface cultivée en Roumanie. Une partie de leur production est écoulée sur le marché noir, florissant ces dernières années en raison du manque de produits sur le marché officiel.

M. Nicolas Ceausescu, qui a annoncé les nouvelles mesures, jeudi, au cours d'une réunion du gouvernement, l'a implicitement admis lui-même en dénonçant ceux qui voudraient profiter de la situation.

ITALIE

Le chef d'Etat qui dit ce qu'il pense

Le président Pertini porte allégrement ses quatre-vingt-sept printemps. Il en profite même pour multiplier les gamineries. Bien que son rôle consiste surtout à inaugurer les chrysanthèmes, il en sort à tout propos pour fouler les plates-bandes du gouvernement. Les Italiens sont ravis d'avoir au Quirinal le seul chef d'Etat qui dise ce qu'il pense.

De notre correspondant

Rome. – L'idée a été lancée et gageons que bientôt plus d'un, au sein du parti socialiste italien où elle est née, en revendiquera la paternité. Car c'est un raz de marée. Le *Palazzo* – comme on dit à Rome pour désigner le monde politique, – est en émoi. A gauche, comme au centre, mais non à droite, chacun rivalise pour être encore plus d'accord que le voisin. Même le sentiment populaire a été mobilisé et les pétitions commencent à affluer : les Italiens ont, en effet, été appelés à se prononcer, à la suite d'un appel lancé par la télévision, et l'on est tenu quotidiennement au courant des réponses qui parviennent aux élus. Bref, en une rare symbiose entre opinion publique et institution, l'Italie vit à l'heure de la proposition, pour le prix Nobel de la paix, de son président de la République, M. Sandro Pertini.

L'affaire, évidemment, se politise et les polémiques ne manquent pas. Non sur le fond – personne ne s'aventurerait à contester que M. Pertini *« mérite le Nobel »*, – mais sur la *« machination »* que certains voient se profiler derrière cette proposition : en statufiant le président, on chercherait surtout à le neutraliser, voire à s'en débarrasser.

La rumeur court, en effet, que, en dépit de son grand âge, il penserait à un renouvellement de son mandat, qui expire en juin 1985, ce qui ne plaît guère à certains, à commencer par les démocrates-chrétiens, qui, ces dernières années, se sont vu dépouiller des présidences de la République et du conseil au profit des socialistes. Il est vrai que la proposition du Nobel pour M. Pertini intervient précisément à quelques jours des controverses suscitées par son message du 31 décembre.

En substance, le président de la République déclarait que l'URSS et les Etats-Unis ont des responsabilités comparables et qu'ils se comportent selon des *« logiques impérialistes »* ; que les pacifistes dans la rue se battent pour un idéal que lui-même partage ; que le gouvernement d'Israël est coupable d'avoir dans ses rangs le responsable des massacres de Chatila et de Sabra et que, fin, la tâche des soldats italiens au Liban est différente de celle qui leur avait été assignée au départ.

Un message qui, comme le soulignait *Il Manifesto*, aurait dû faire accourir le président du conseil chez M. Pertini pour annoncer un changement de politique ou l'ouverture d'une crise constitutionnelle. Il n'en fut rien : la différence entre les deux hommes écrit le quotidien *« est que pour M. Pertini, faire de la politique n'est pas une profession »*.

A de rares exceptions près, comme ce fut le cas pour M. De Mita, secrétaire général de la DC, qui, devant le tollé suscité par ses critiques voilées du président de la République, a dû faire prestement marche arrière – les hommes politiques, flairant le danger qu'il y avait à se démarquer du populaire M. Pertini, dont le message avait même reçu l'aval du pape, ont préféré faire comme si de rien n'était. Les journaux, en revanche, ne se privèrent pas de soulever la question, à leurs yeux constitutionnelle, ouverte par le message du président de la République : pour beaucoup de commentateurs, celui-ci avait outrepassé les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi suprême en exprimant des positions divergentes de celles du gouvernement.

Le message de M. Pertini peut effectivement poser une question de fond d'ordre constitutionnel : dans un système non présidentiel, le chef de l'Etat peut-il tenir des propos qui vont à l'encontre de la politique menée par un gouvernement responsable devant le Parlement alors que lui-même ne l'est pas ? Dans une telle perspective, le discours de M. Pertini pourrait créer un précédent dangereux. Il reste que M. Pertini, moins peut-être par sa personnalité que par les circonstances dans lesquelles il a accédé à la présidence de la République et par la situation politique actuelle de l'Italie, n'est pas, aux yeux de l'opinion publique, un président comme les autres.

Il existe incontestablement un phénomène Pertini. Le *Nonno* (grand-père) national, avec son allure de vieux monsieur gaillard et débonnaire, qui assène du haut de ses quatre-vingt-sept ans des malédictions bibliques et des vérités de bon sens, incarne dans l'opinion des valeurs (droiture, dévouement sincère à la cause publique) que ses concitoyens n'associaient plus de longue date à leurs dirigeants. Son caractère primesautier, impulsif, son *« incongruité »*, diront ses adversaires les plus sévères, comme ses gaffes volontaires ou non (la confusion dans un discours du Nicaragua et du Guatemala), son franc-parler et sa manière dans la veine d'un radical socialiste français de la IVe République, d'exprimer la psychologie de la nation et de dire ce qu'elle souhaite entendre, n'ont pas fait que de bouleverser la grisaille du protocole et la liturgie de notaire suprême de l'Etat qui revient au président de la République.

Dessin de CHOMEL

Les gros bons sentiments

Certes, M. Pertini ne mâche pas ses mots, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne s'embarrasse pas toujours de nuances dans ses analyses, parfois quelque peu à l'emporte-pièce (comme sa *« sortie »* sur les éventuelles responsabilités de l'URSS dans le terrorisme en Italie). Cela dit, ce manichéisme n'est pas pour déplaire à tout le monde... Il provoqua en tout cas une dure note de protestation de Moscou.

Cinglant, M. Montanelli, directeur du *Giornale*, écrivit un jour : *« Nous avons toujours défendu le droit du président à dire ce qu'il pense, à condition qu'il pense à ce qu'il dit. »* Il reste que le bon sens, un certain populisme et surtout les gros bons sentiments de M. Pertini (que l'on se souvienne de sa visite sur les lieux où agonisait un jeune garçon tombé dans une anfractuosité) ne sont pas pour déplaire à cette partie de l'Italie toujours prompte à y aller de sa larme.

Cela dit, n'exprimait-il pas la voix populaire lorsque, arrivant sur les lieux du tremblement de terre en 1981, il dénonçait la paralysie et les carences de l'Etat ? Mais devait-il régler lui-même le conflit des aiguilleurs du ciel, il y a quelques années, en convoquant toutes les parties concernées au Quirinal ?

Déjà alors, le monde politique n'avait pas caché son agacement devant cette *« ingérence »*. Mais la *vox populi* avait donné raison au président.

Même les travers de caractère du président, ses sautes d'humeur dont sont parfois victimes ses collaborateurs, comme autrefois ses esclandres aux réunions de son parti (le PSI) à la suite desquels il fallait aller rechercher *« il buon Sandro »* parti en claquant la porte, une excessive simplicité de langage qui fait parfois craindre le pire à son entourage mais où beaucoup voient l'expression de sa sincérité, plaisent à cette partie des Italiens, la majorité, à qui échappent les détours du discours politicien et les arcanes du *Palazzo* mais qui constatent souvent une dégradation de la vie politique et de leurs conditions de vie.

Précisément parce qu'il n'a jamais été un penseur à la tête d'un courant mais qu'il a, en revanche, un passé de résistant de la première heure (six condamnations et deux évasions), M. Pertini jouit de la popularité de l'homme entier, sans compromission, cohérent avec lui-même, du socialiste sans tache, ancien style, étranger aux jeux du pouvoir. Il a notamment démontré sa fermeté sur ces principes lors du scandale de la loge maçonnique P 2. Son style, comme a pu l'écrire Moravia, relevant d' *« une utilisation lucide des mécanismes caractériels qui se sont formés au cours d'une vie »*. Avec ce style, la présidence de la République a-t-elle aussi changé de nature ?

Ceux qui parlent du *« pertinisme »* ou de la *« République pertinienne »* ne sont pas loin de le penser. Certes, personne ne peut soupçonner M. Pertini de vouloir instaurer une République présidentielle. Il reste que, s'il ne gouverne pas, il entend assumer pleinement son rôle de guide, de référence morale de la nation.

Embaumé par un prix Nobel ?

Il accédait en fait en 1978 à une fonction symbole du *« malgoverno »*. Il succédait à M. Leone, contraint de démissionner sous les coups de graves scandales, et avant lui à M. Segni, impliqué dans une obscure affaire de coup d'Etat avorté en 1964. Lourd héritage ! En quelques mois, il avait redonné son prestige à sa fonction. Plus profondément, son charisme dans la population et le pouvoir qu'aujourd'hui lui contestent implicitement les partis proviennent de la faiblesse et des carences du fonctionnement des autres institutions.

Qu'il ne soit pas le plus subtil des politiciens, qu'il ait un style quelque peu dépassé, qu'il ait parfois des impulsions trop émotives : les arguments de bonne ou de mauvaise foi ne manquent pas à ceux qui veulent juger sévèrement M. Pertini. Il reste qu'il incarne pour beaucoup un certain sens de l'Etat, de la résistance au facisme, une fonction de dénonciation des errements du monde politique, que peu de ses membres peuvent lui disputer.

Comme l'écrivait il y a quelque temps le journaliste Enzo Biagi parlant du président : *« Il peut sembler un pathétique Don Quichotte, mais, face au réalisme de certains députés et sénateurs, on ne peut que lui souhaiter longue vie à ce chevalier solitaire de l'idéal. »*

Ce qui semble préoccuper vraiment le monde politique, c'est le problème de la succession de M. Pertini. La campagne électorale commence-t-elle un an et demi avant l'échéance du mandat du président ? En fait, il existe une double inconnue qui incite peut-être à la précipitation. M. Pertini estime que sept ans est un mandat trop long et qu'il faudrait le réduire à six ans. Il pourrait donner l'exemple en démissionnant et en contraignant ainsi le Parlement à prendre une décision. Il y a surtout, pour certains, le risque que M. Pertini entende se succéder à lui-même. Pour la démocratie chrétienne, il n'en est pas question. Récemment, M. Piccoli, le président de la DC, a déclaré : *« En tant que parti de la majorité relative, la DC a la légitime prétention de poser sa candidature au Quirinal. »* Le PSI soutiendrait, certes, la candidature de M. Pertini, mais il n'est pas exclu qu'il voie un avantage à un compromis avec la DC, en lui *« donnant »* le Quirinal en échange du maintien de M. Craxi à la présidence du conseil.

Longtemps a existé une certaine tension entre M. Craxi et M. Pertini qui le choisit pourtant pour former le cabinet actuel et intervint même auprès de l'humoriste de *la Stampa*, Forattini, pour qu'il cesse de croquer le président du conseil en chemise noire pour se moquer de son autoritarisme « mussolinien) : un *« Benito-Bettino »* qui a le don d'exaspérer M. Bettino Craxi. D'une manière générale, on note que *l'Avanti*, journal du PSI, est venu tardivement à l'aide de M. Pertini lorsque commencèrent les polémiques autour de son message du 31 décembre. En revanche, c'est du PSI qu'est venue l'idée de proposer le président de la République pour le prix Nobel : une façon de l'embaumer prématurément, disent les mauvaises langues.

PHILIPPE PONS.

GRANDE-BRETAGNE

L'enfant terrible de Mme Thatcher

Un hebdomadaire britannique vient de « sortir » une nouvelle « affaire Mark Thatcher ». Le fils du premier ministre, play-boy fervent de course automobile, serait porté à user du nom de maman pour arrondir ses fins de mois. Ses frasques ne se comptent plus mais, pour lui, la « dame de fer » se mue en mère poule.

Correspondance

Londres. – Il fut une époque où MM. Thatcher père et fils, avec la collaboration enthousiaste des médias, rivalisaient d'imagination pour mettre Margaret dans l'embarras. Avant d'adopter son *« profil bas »* de prince consort rêvant de retraite et de golf, Denis, le père, avait la savoureuse habitude de se faire remarquer en public par ses invectives colorées contre les *« bolchies »* (« cocos ») des syndicats ou les *« pinkoes »* (gauchisants) de la BBC.

Engageant une conversation avec le président de British Rail en ignorant l'identité de son interlocuteur, il entamait avec beaucoup d'innocence un de ses couplets favoris sur les *« incompétents qui dirigent les chemins de fer »*. En 1981, Denis se surpassa. Le *Times* publia une lettre à en-tête du 10 Downing-Street dans laquelle l'époux du premier ministre se plaignait auprès d'un secrétaire d'Etat des lenteurs administratives affectant une société de construction immobilière dont il était conseiller. L'affaire frisait le trafic d'influence, mais Mme Thatcher en sortit indemne.

Grâce à l'hebdomadaire dominical *The Observer*, on vient d'apprendre que, au printemps de la même année, Mark Thatcher, le fils, intervint lui aussi dans des circonstances douteuses au nom d'une firme, *Cementation International*, dont il était le *« conseiller »*. Il se rendit à Oman pour y décrocher un important contrat de construction au moment où sa mère effectuait dans la région une visite au cours de laquelle elle suggéra au sultan d'accorder le marché à une firme britannique (ce qu'il fit au bénéfice de *Cementation*).

Le premier ministre était-il au courant de la démarche de son *fils ? Est-il normal que celui-ci* soit associé à une compagnie tirant avantage de l'influence britannique à l'étranger ? demandait *l'Observer* dimanche dernier. Margaret Thatcher n'a pas répondu à ces questions lorsqu'elle s'est expliquée à la télévision et aux Communes, mais l'affaire ne semble pas pour autant devoir prendre les proportions d'un scandale : Mme Thatcher, peu encline au népotisme, jouit d'une réputation d'intégrité et la presse, certes largement progouvernementale, n'a pas exploité l'affaire.

Passionné de « formule 1 »

Mark Thatcher, lui, ne bénéficie pas de préjugés favorables et a toujours été moins heureux que le reste de la famille dans ses rapports avec la presse, qui le présente habituellement comme un play-boy hautain, bon à rien sauf à se perdre dans le désert.

Depuis l'arrivée de Margaret Thatcher à Downing-Street, en 1979, il s'est trouvé au centre de nombreuses controverses dont la plus retentissante eut lieu en 1980. A cette époque, Thatcher junior ne parvenait pas à trouver de sponsors disposés à financer la passion de sa vie : la course automobile. Il est vrai que ses médiocres résultats dans ce domaine n'en faisaient pas un *« panneau publicitaire »* de premier ordre.)

Mark se tourna donc vers l'étranger. Le public britannique apprit ainsi que le fils de son très patriote premier ministre avait signé un contrat de mannequin avec une firme de vêtements japonais, Kanebo. Dans la presse et aux Communes, on frisa l'apoplexie. Les députés travaillistes représentant des circonscriptions frappées par le déclin de l'industrie textile s'indignèrent que le fils du chef du gouvernement fît de la publicité pour un fabricant de vêtements nippons quand le textile britannique était précisément asphyxié par les importations bon marché en provenance d'Asie. Signe de la gravité de l'affaire, le *Times* y consacra un éditorial : *« M. Mark Thatcher mène sa vie comme il l'entend. Si, pour lui, cela signifie conduire des voitures de course aux frais des producteurs de contraceptifs anglais ou de vêtements japonais, cela le regarde (...). Cependant, il ne doit pas croire que l'intérêt manifesté par les sponsors à son égard soit sans rapport avec son lien de parenté avec le premier ministre. »*

Mark Thatcher fut abasourdi par la réaction du public à son projet d'association avec les Japonais. D'autres pilotes britanniques n'avaient-ils pas cherché avant lui un soutien financier à l'étranger ? Et n'avait-il pas essayé, lui, de trouver un sponsor en Grande-Bretagne ? Dans un premier temps, il réagit avec mauvaise humeur aux critiques dont il était l'objet, déclarant qu'il préférait s'expatrier plutôt que d'abandonner la course automobile. Finalement, sans doute sur les conseils de sa mère, il renonça aux offres de Kanebo.

Mais l'affaire ne s'arrêta pas là, car Mark fut l'objet d'avances financières de la part de *Men Only*, un magazine pornographique appartenant à Paul Raymond, roi de Soho, le quartier chaud de Londres. La perspective d'un fils de premier ministre soutenu financièrement par l'industrie du sexe fut presque aussi mal acceptée que la *« filière japonaise »*. Heureusement, des capitaux honorablement britanniques vinrent au secours du pilote désargenté.

Cet épisode ne devait pas faire de Mark un personnage très populaire en Grande-Bretagne. Sa cote personnelle chuta encore davantage lorsqu'il déclara au magazine *Honey* que le problème des Britanniques était la *« paresse »*. Venant d'un dandy plus connu à cause de son goût pour les voitures et les jolies filles que pour son amour du travail, ces remarques furent à peu près aussi bien reçues que telle considération inconvenante du prince Philip sur les chômeurs.

Aussi le pays ne fut-il pas vraiment plongé dans la détresse lorsque les organisateurs de la course Paris-Dakar annoncèrent, un soir de janvier 1982, que Mark Thatcher avait disparu dans le Sahara avec sa 504, son mécanicien et sa copilote française Charlotte Verney. Néanmoins, après avoir été considérée comme un simple incident de parcours, la disparition de Mark fut prise au sérieux en Grande-Bretagne et dans le monde. Fleet-Street et la télévision dépêchèrent une cinquantaine de journalistes, de photographes et de cameramen à Tamanrasset ; les unités locales de l'armée algérienne, dix avions et vingt véhicules tout terrain furent mobilisés pour participer aux recherches ; papa s'envola pour l'Algérie ; les ambassades britanniques de Paris, d'Alger et de Dakar furent mises sur le pied de guerre ; les messages de sympathie affluèrent du monde entier à Downing-Street où le premier ministre, visiblement très affectée, s'efforçait de remplir ses obligations normalement. La veille de la réapparition de Mark, Mme Thatcher, toujours sans nouvelles de son fils, craqua sous les questions des journalistes et ne put retenir ses larmes. Le mythe en prenait un coup, la « dame de fer », n'était pas la mère de fer. La même femme, qui était restée inflexible face à la mort de dix grévistes de la faim irlandais, apparaissait tout à coup vulnérable.

Un risque politique ?

Lorsque, plus tard, Mark Thatcher fut informé du retentissement qu'avait eu sa disparition, il fut stupéfait et s'excusa d'avoir été la cause de tant d'ennuis. Ce qui ne l'empêchera pas, dix mois plus tard, d'être porté manquant dans un désert mexicain, au cours d'un autre rallye ! Sur circuit, le palmarès du pilote Thatcher n'est guère plus brillant. En 1979, il pulvérisa sa Ford Escort sur la piste de Mollory-Park. Deux ans plus tard, il entra en collision avec un autre concurrent – très mécontent – sur le circuit de Hockenheim en Allemagne fédérale. Quant à ses deux tentatives aux *Vingt-Quatre Heures du Mans*, elles se terminèrent toutes deux par des accidents (dans le deuxième cas, son copilote était au volant).

Contrairement à ce que pourrait faire penser le tapage autour des activités sportives de Mark Thatcher, la course automobile n'est pour lui qu'un hobby. Malheureusement, côté métier, le fils du premier ministre est tellement discret que l'on ignore pratiquement tout de sa société de conseil en gestion basée dans le Surrey. Pour des raisons professionnelles



Dessin de VIOLETTE LE QUÉRÉ.

et sportives, Mark Thatcher a tendance à voyager énormément – en compagnie d'un ou de deux gardes du corps (une protection que sa sœur jumelle Carol a toujours refusée).

Certains collaborateurs de Mme Thatcher pensent que Mark, en raison de ses déplacements fréquents et de ses initiatives commerciales, court un risque personnel (il aurait été l'objet de menaces de mort de la part de l'IRA) et fait courir un risque politique à sa mère. Ils souhaitent que l'enfant terrible de la famille Thatcher se stabilise un peu. Selon sa biographe, Mme Thatcher est *« consciente du problème »* mais elle n'accepte pas que l'on critique son fils. Cette championne des valeurs victoriennes ferme aussi les yeux sur la tumultueuse vie sentimentale, suivie de très près par la presse populaire, de celui qui est parfois qualifié de *« meilleur parti de Grande-Bretagne »* depuis le mariage du prince Charles.

JEAN-MARIE MACABRAY.

ISRAËL

L'art de vivre avec l'« hyperinflation »

Les Israéliens ont pris l'habitude de vivre avec une inflation à deux, puis à trois chiffres. Mais l'« hyperinflation » actuelle exige plus que de la débrouillardise. Il faut du génie pour jongler avec ses dettes, son compte-chèques, ses revenus et ses achats à tempérament quand les prix font trois fois la culbute en un an. Or ce sera le cas cette année.

De notre correspondant.

Jérusalem. – Oncle Schulting est un petit bonhomme à l'humour ravageur. Ce personnage de bande dessinée effectue un retour en force en dernière page du *JérusalemPost*. Signe des temps, un seul thème inspire sa verve caustique : l'« hyperinflation ». Pour boucler les fins de mois, notre ami lésine sur tout : il « fume » ses mégots sans les allumer, possède un téléviseur qui se remonte à clé et utilise la seule monnaie stable d'Israël : les boutons de culotte.

Hyperinflation ? Pour une fois le superlatif a un sens : on a frôlé les 200 % pour 1983 et les meilleurs experts prédisent 300 % pour 1984. Au pays de la Bible, où l'on a la passion des prophéties, une vingtaine de professeurs fort distingués viennent d'annoncer l'approche d'un « *holocauste économique* ». Rien de moins. Israël aurait-il soudain peur de l'inflation après avoir si longtemps vécu avec elle, et parfois bien vécu ?

Dès 1979, Israël avait franchi la barre symbolique des 100 %. C'était l'époque du crédit facile, de l'insouciance. Bientôt, le bon M. Aridor, devenu ministre des finances, allégeait spectaculairement les droits de douane à l'importation. Les Israéliens se ruèrent sur la « vidéo » et découvrirent les charmes de la BMW, pendant que l'inflation précipitait sa course, sournoise et indolore. Car le corps social était sous anesthésie. On avait renoncé à combattre le mal. Il suffisait de le rendre insensible. De longue date, Israël avait trouvé le remède en inventant une échelle mobile universelle qu'on appelle ici « *prime de vie chère* ». Chaque trimestre, salaires, épargne et pensions rattrapaient, tant bien que mal, la hausse des prix qui poursuivaient leur sarabande.

Aujourd'hui, les Israéliens sont dégrisés. Les chocs de l'automne ont brisé le miroir aux alouettes. Dévaluation du shekel, réduction des subventions alimentaires, « dollarisation » manquée de l'économie, instauration du contrôle des changes – le pouvoir d'achat moyen a chuté de 30 %.

L'inflation allant trop vite, la sacro-sainte prime n'est plus une panacée. L'attendre tout un trimestre, c'est bien long. Les syndicats en sont à réclamer la publication tous les quinze jours de l'indice du coût de la vie. Depuis l'effondrement des valeurs à la Bourse de Tel-Aviv, le « casino national » n'amuse plus que les gagne-petit.

Pour un Français, avoir son compte dans le « rouge » relève d'une négligence passagère, au pire, d'une mauvaise habitude. En Israël, le découvert bancaire est une institution nationale, un mode de vie. On avait coutume ici de dépenser son salaire avant de l'avoir perçu, quitte à payer chaque trimestre de modestes agios. Ce décalage avantageux permettait à chacun de se tirer d'affaire. Mais les banques assurent n'y plus trouver leur dû.

Le premier janvier, elles ont donc bouleversé les règles du jeu : les agios seront désormais perçus mensuellement et pourront représenter jusqu'à 25 % du découvert. Bien plus, cette mesure a un effet rétroactif à partir d'octobre.

« *Pourra-t-on survivre sans découvert ?* demande gravement un éditorialiste. *Les problèmes se posaient en fin de mois. Maintenant, ils surgiront au début.* »

Autre usage en péril : le crédit. L'Israélien moyen paie rarement comptant. S'il y consent, il a droit aussitôt à un solide rabais. Tous les gros achats se règlent à tempérament. Entre un commerçant et son client, le marchandage porte moins sur le prix de vente que sur les conditions de paiement. Le petit épicier de quartier « fidélisait » sa clientèle en lui faisant crédit. Pareille largesse n'est plus de mise. « *Si je continuais,* dit l'un d'eux, *avec une telle inflation, j'y perdrais chaque mois les trois quarts de mes bénéfices.* »

Les rois de la carte de crédit

Les Israéliens utilisent leurs cartes de crédit avec une grande virtuosité. Pour une ménagère, l'idéal consiste à faire le maximum d'achats dès que son compte vient d'être débité ; ainsi peut-elle, jusqu'à la prochaine échéance, « économiser » au mieux l'inflation. Mais là aussi les banques ont réduit la marge de manœuvre du public en introduisant une facturation bimensuelle. « *En se débrouillant bien,* explique un professeur, *on peut tout de même encore gagner dix-huit à vingt jours de crédit. Ce n'est pas rien !* ». Les Israéliens sont devenus experts en gestion familiale.

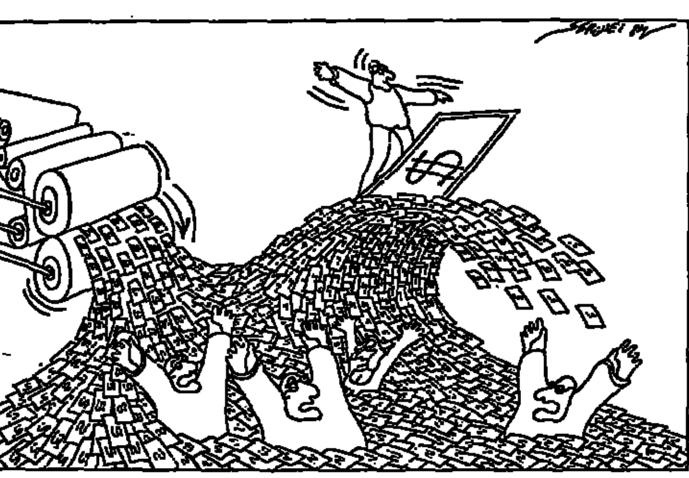
Beaucoup avaient l'habitude, dès leur salaire viré, de se précipiter au guichet de leur banque pour acheter des devises étrangères – en vente libre – et qui se réévaluaient sans cesse par rapport au shekel. Le contrôle des changes a mis fin à ce petit jeu. Reste les comptes indexés sur le dollar.

Tout le monde court après l'inflation. La planche à billets fonctionne à plein. La plus grosse coupure – *mille shekels, couleur* vert bouteille – est apparue il y a seulement quelques semaines, mais semble déjà bien dépréciée (tout juste 75 F, et bientôt *moins*). *Rien à voir avec l'auguste* « billet vert » ! La menue monnaie, elle, disparaît de la circulation. Les étiquettes ont tant valsé qu'elles deviennent inutiles. Dans de nombreux supermarchés, on ne prend plus la peine d'afficher les prix. Ils sont périodiquement mis à jour et en mémoire dans les caisses enregistreuses.

Pour prendre de vitesse l'inflation, il ne faut pas trop miser sur son employeur, qui, lui aussi veille au grain. « *Il y a deux ans,* raconte un ami, *j'ai pu acheter ma voiture neuve grâce à l'aide de mon patron. Il a contracté une police d'assurances et obtenu en échange, à mon profit, un prêt très avantageux. Ce ne serait plus possible aujourd'hui.* » Plusieurs milliers de voitures japonaises en mal d'acheteurs prennent la poussière dans le port d'Eilath. Du côté des petites annonces, la rubrique « automobiles à vendre » ne désemplit pas.

Le travail au noir

Heureusement, il y a le « travail au noir ». Selon les experts, 25 à 30 % de l'économie nationale est « parallèle ». Des fonctionnaires s'adonnent au bricolage à leurs moments perdus, les enseignants sont chauffeurs de taxi à *mi-temps* et les travailleurs de coopératives agricoles écoulent leurs marchandises en faisant du porte-à-porte dans les grandes villes. Nombre de transactions se font sous la table, sans facture ni reçu.



Dessin de SERGUEI.

Les militaires de carrière, souvent mal lotis, joignent difficilement les deux bouts. On les aurait encouragés récemment à prendre *un petit job supplémentaire* en dehors des heures de service. La nouvelle a suscité quelque émotion. « *Les officiers ne sont-ils pas censés être disponibles jour et nuit ?* », demande naïvement un journal. De toute manière, quand on sert au Liban, il est difficile de faire des extras.

Les nostalgiques de « l'esprit pionnier » voient dans la crise l'occasion d'un sursaut, une chance inespérée d'un retour aux valeurs originelles du sionisme historique : « travail, frugalité, entraide ».

Le public, lui, conserve au moins un point de repère : le dollar. *Plus que partout ailleurs*, la devise américaine fait la loi. En Israël on calcule, on commerce, on pense en dollars. M. Aridor dut démissionner en octobre après avoir prétendu – ô scandale ! – « *dollariser l'économie* ». Sans doute, susurrent les mauvaises langues, était-il le seul à ignorer que c'était déjà fait.

La crise profite modestement à quelques-uns : les marchands de livres d'occasion et les vendeurs de billets de loterie n'ont jamais autant fait florès. D'ailleurs tout le monde ne s'est pas encore mis à l'heure de l'austérité. Il y a quelques semaines, M. Avraham Shapira, dirigeant du parti religieux Agoudat Israël, mariait sa fille Rachel. Il offrit une sympathique réception dans un grand hôtel de Tel-Aviv à trois mille invités dont quelques centaines venus spécialement de New-York. Le banquet qui suivit aurait coûté 250 000 dollars. La soirée – merci pour eux ! – fut des plus réussies.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

JAPON

Quelques couacs dans le concert des dames

Telles que les aiment les Japonais, les Japonaises ont une vie bien ordonnée d'épouses dévouées d'un mari occupé ailleurs, et de mères couveuses de futurs cadres supérieurs. Mais dans cette ancestrale ritournelle on commence à entendre quelques couacs...

De notre envoyée spéciale

Tokyo. – Ce qu'il y a de plus beau ici, c'est le métro ! Certes, ce n'est pas difficile, la ville est si laide ! Pour tout avouer, je ne l'ai pas beaucoup regardée. Je passais le plus clair de mon temps sous terre à tourner comme une toupie à la recherche de correspondances et de sorties très bien indiquées, dans des couloirs, le long des quais d'une étonnante propreté, tous bordés d'un ruban jaune guilloché, sorte de braille destiné à être lu du pied par les aveugles.

Non voyant, mal entendant, c'est bien ce qu'on a l'impression d'être dès qu'on franchit la porte de son hôtel. Ne parlant pas un mot de japonais, je fourrais sous le nez des passants un bout de papier où figurait, dans l'écriture locale, ma destination. Il se trouvait toujours quelqu'un pour me l'indiquer du geste ou me faire un petit bout de conduite.

C'est ainsi que j'ai fait la connaissance de Hiroko, qui parle très bien l'anglais. Exceptionnellement jolie – ici les femmes ne sont pas des prix de beauté, les hommes non plus d'ailleurs, – elle vient de faire un de ces mariages arrangés qui sont encore régis par la loi du groupe et la vie de l'entreprise. « *Mon futur cherchait une jeune fille dotée d'un frère. Condition* sine qua non. » Pourquoi ? « *Parce que lui-même n'en a pas.* » Et alors ? « *Ses parents lui seront donc un jour à charge. Il ne voulait pas être obligé de s'occuper, par-dessus le marché, de ceux de sa femme.* » Le Japon ignore pratiquement la sécurité sociale et les points de retraite. Tout juste si certaines sociétés distribuent des gratifications et des bonus à l'occasion d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès.

Veillir ici, c'est souvent l'angoisse. A deux, encore, ça va. On peut espérer finir ses jours chez soi. Mais pour peu qu'on se retrouve seul, c'est aux enfants et plus précisément au fils aîné qu'appartient – ainsi le veut la tradition – le soin de veiller au grain. Bref, on se serre un peu, alors qu'on est déjà à l'étroit, à cinq, dans un deux-pièces-cuisine, pour faire une petite place à grand-père. Ainsi dépoté, transplanté, coupé de ses attaches, de ses copains, de ses habitudes, malgré tout le respect dont il est entouré, le pauvre homme s'ennuie et décline. Il a vite fait de lâcher la rampe.



Dessin de FRANCHINI.

« *Le taux de suicide le plus élevé, c'est là que vous le trouverez* », me dit Mme Adachi, conseillère familiale à la voix apaisante, l'une de celles qui répondent vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux SOS de parents et d'enfants en détresse.

Ici, les femmes ont théoriquement tout les droits. Les Américains les leur ont accordés pendant l'occupation au lendemain de la dernière guerre. Elles n'en profitent pas. Ou peu. Dans les milieux où le second salaire n'est pas absolument nécessaire, passé les fatidiques vingt-cinq ans, âge *limite du mariage, on en rencontre peu* dans les différents secteurs de l'activité. Toutes branches confondues, on compte à peine 0,3 % de femmes parmi les cadres. Elles sont également très mal représentées au Parlement, me dit Mlle Tatako Doi, vice-présidente du Parti socialiste, belle créature élancée, en faux Chanel. Elle est célibataire – la vie politique pour une femme n'étant guère compatible avec le mariage – et avoue ne pas aimer se retrouver seule à la maison le soir.

Pourquoi ne sort-elle pas avec ses collègues, dans ce pays où le dîner d'affaires tient le rôle du déjeuner chez nous, faisant affluer chaque soir dans les innombrables restaurants et bars pratiquement toute la population masculine ? Elle hésite et puis se dit « *trop fatiguée* » pour faire bombance avec ces messieurs. La vérité, c'est qu'elle se sentirait mal à l'aise parmi eux. Il est rarissime de voir une femme attablée, passé les heures de bureau ou d'atelier, devant un pichet de *saké*.

Le soir, les femmes rentrent à la maison, où elles seront bien vite confinées par un mari – le plus souvent absent – et des enfants, en moyenne deux, extrêmement présents en revanche. Des enfants, ma petite amie de rencontre n'en veut pas. Pas tout de suite. Elle a trouvé un job dans une firme européenne. Elle s'y plaît. Elle voudrait attendre un peu avant de pouponner. Seulement, voilà, le *boss* de son mari, employé – et logé – par une grosse boîte d'électronique, ne l'entend pas de cette oreille. Soucieux de l'avenir du couple, « *il le talonne, il le harcèle, il exige chaque jour un bébé dans neuf mois !* »

Comme je m'étonne, elle me reprend gentiment. Ne m'a-t-elle pas expliqué qu'au Japon c'est aux enfants et plus précisément au fils aîné... Si elle ne met pas, sans plus tarder, en chantier leur futur « caisse de retraite », ils risquent de finir tous les deux à soixante ans sur le pavé. Avec leurs yeux pour pleurer.

Les enfants, c'est un investissement. D'où le soin maniaque qu'on prend de leurs études. Tout petits déjà, on les inscrit – quand on a les moyens – dans des jardins d'enfants privés où on les préparera à franchir une à une les difficiles étapes d'un système scolaire calqué sur le modèle américain, du primaire jusqu'aux universités. Parmi ces dernières, la plus prestigieuse, celle de Tokyo, autorise, dès qu'on en a franchi les lourdes portes, tous les espoirs.

L'usine à bac

Je suis allée faire un tour au Yoyogi Seminar, la plus grande boîte à bac du pays. Une énorme usine, qui prépare à prix d'or petits et grands – ils sont cent soixante-dix mille – à franchir les différentes étapes de la vie scolaire. J'ai vu des troupeaux de bêtes à concours faire d'interminables queues, sous la pluie, devant l'immeuble, pour trouver de la place dans les salles de cours.

« *Plus le niveau des études s'élève, moins vous trouverez de filles. Elles sont relativement peu nombreuses à essayer d'entrer à l'université* » m'explique le directeur entouré de ses sous-directeurs en blouse grise tous réunis – c'est la coutume ici – pour éclairer ensemble ma lanterne. Les grandes sociétés répugnent à engager d'autres collaboratrices que des hôtesses, des secrétaires ou des femmes de ménage. « *Pourquoi miser sur une diplômée de vingt-deux ans qu'il va falloir former, dresser, préparer à tenir bien sa place dans une entreprise dont on sait qu'elle la quittera pour se marier deux ou trois ans après ?* »

Et si elle promet de consacrer sa vie à la compagnie ? « *Ah ! si elle envisage de sortir des chemins battus, c'est le signe d'un caractère entier et ça, pas question ! Vous savez, le travail d'équipe exige une souplesse, une flexibilité de chaque instant.* »

La forte tête ira donc rejoindre bon gré mal gré les brebis de moins en moins bêlantes, il faut bien le dire, de moins en moins soumises, qui ont épousé un « *sarariman* » *(salary man)* de deux ou trois ans leur aîné. Son salaire, il le versera intégralement à son épouse, à charge pour elle de payer toutes les dépenses du ménage et de lui donner de quoi mener, de 7 heures du matin à minuit, du lundi au samedi, sa vie... hors du foyer.

Elle le verra très peu et se consacrera entièrement, à grand renfort d'appareils électroménagers, à son intérieur. Et à la tâche, *rendue de plus en plus* ingrate et difficile par le niveau des études, de surveiller les devoirs des gamins. Elle y mettra tant d'énergie et tant d'âpreté qu'on la surnommera la « *mère dragon* ». « *Certaines en arriveront,* me raconte Mme Adachi, *à coucher avec leur fils pour lui éviter de perdre son temps à courir les filles au lieu de potasser ses cours. L'inceste père-fille est rarissime au Japon. L'inverse est relativement fréquent. Je reçois un ou deux appels par semaine pour me demander conseil : est-ce que je peux rompre avec maman sans la vexer ? Est-ce que je peux détendre mon garçon sans le traumatiser ?* »

Obligatoires jusqu'à seize ans, les études sont cependant poursuivies plus longtemps par 85 % des adolescents. *Résultats* : les incidents, les chahuts, et même les violences à l'encontre des maîtres se multiplient. Surtout, il faut bien le dire, dans l'enseignement *public*.

Encore lente à se faire sentir dans un pays où le divorce – c'est mauvais pour les études des enfants – est ressenti comme une *honte*, l'influence de l'Occident inspire cependant un mouvement féministe assez modeste, à l'image d'une civilisation entièrement fondée sur le consensus. Trois de ses responsables m'ont parlé des aspirations de la Japonaise moderne : un mari, des enfants, un travail intéressant avant, après ou même pendant les dix ans que requiert l'éducation des enfants, un bon salaire si possible. Même au Japon, vu de Paris, ce n'est vraiment pas le bout du monde !

CLAUDE SARRAUTE.

Minorités

Quatre Arméniens devant leurs juges

(Suite de la première page.)

Ils entassèrent contre les portes des meubles et des objets divers, déposèrent derrière l'entrée principale des charges explosives reliées à un fil électrique dont les extrémités dénudées pouvaient être mises en contact avec une pile que devait tenir Sislian et Djulfayan. Car telle était bien la menace : tout sauterait si les revendications n'étaient pas acceptées. Il restait à négocier. Il y fallut la journée et une partie de la nuit, après qu'un gardien de la paix eut tenté de pénétrer dans les locaux par une terrasse, ce qui entraîna un autre échange de coups de feu.

Revendications

Que voulait le commando ? Il le fit savoir, dès 12 h 30, en répondant à un premier appel du commissaire Marcel Leclerc, alors chef de la brigade criminelle. Il demandait la libération immédiate, par les autorités turques, de deux hommes nommément désignés, le père Manuel Yergatian et le pasteur Hrant Guzelian ainsi que celle de *« tous les Arméniens détenus en Turquie pour des motifs politiques »*. Il voulait encore *« la liberté d'expression et de développement des traditions, droits nationaux, culturels et religieux arméniens, le contrôle et la surveillance par les organisations internationales des monuments culturels arméniens »*. Il ajoutait à cela l'exigence de la libération de cinq militants turcs et de cinq militants kurdes.

Informées, les autorités turques répondaient qu'il ne saurait être question de céder à des menaces et laissaient à la France le soin d'agir. Il s'agissait dès lors de jouer comme à l'ordinaire, c'est-à-dire de maintenir à tout prix le contact. Le commando avait lui-même ses propres soucis. Deux des membres étaient blessés.

Passés le tumulte et la confusion des premières minutes, il mesurait la précarité de sa situation. Il réclamait un médecin qu'on lui refusait car on craignait qu'il ne devienne un nouvel otage.

Il fallut, en revanche, encore de longues heures avant qu'on puisse obtenir l'évacuation des blessés, aussi bien turcs qu'arméniens, ainsi que celle du garde mort. Finalement, à deux heures du matin, les deux membres du commando qui demeuraient — Kevork Guzelian et Aram Basmadjian, — consentaient à renoncer et sortaient avec cinquante-quatre otages qu'il gardaient encore.

Voilà les données succinctes de l'affaire dont la Cour d'assises analysera à loisir les détails. Mais il est bien évident que le procès est promis à une tout autre dimension. Il n'est en effet pas comparable aux quelques-uns qui l'ont précédé en France et qui mirent en cause d'autres accusés arméniens, que ce soit en janvier 1982 Max Klindjian, qui fut condamné par les assises des Bouches-du-Rhône à deux ans de prison pour participation à une tentative de meurtre à Berne contre le chauffeur de l'ambassadeur de Turquie en Suisse, ou Abraham Thomassian traduit en correctionnelle à Paris pour répondre d'une opération contre le siège de la Turkish Airline, avenue de l'Opéra.

Pour la première fois, les Arméniens en cause ne sont plus des membres de la communauté arménienne française. On se trouve en présence de jeunes gens nés à Beyrouth, qui ont grandi là-bas dans le climat d'une guerre, imprégnés de cet environnement de violence, qui se sont frottés aussi au combat palestinien, à ses méthodes, à ses conceptions. Ils appartiennent ouvertement à cette ASALA dont le radicalisme fut rejeté, dès qu'il s'exprima, par les comités de défense de la cause arménienne (CDCA) comme par le vieux parti Daschnak, dont le combat est très différent de celui des Justiciers du génocide.

Il est d'ailleurs significatif que dans les revendications exprimées par les auteurs de la prise d'otages du consulat, n'apparaissent pas précisément l'exigence de la reconnaissance de ce génocide. Sans doute s'y inscrit-elle en filigrane, et l'on peut soutenir qu'en réclamant *« la liberté des droits culturels et nationaux »*, les membres du commando signifiaient que cette liberté avait été anéantie par les massacres de 1915. Mais il est tout aussi vrai que dans le peu qu'ils ont consenti à livrer des raisons de leur engagement, les quatre inculpés ont surtout mis l'accent sur le côté « révolutionnaire » de leur entreprise.

Les « bourgeois » de la diaspora

Si tous ont dit qu'ils s'étaient intéressés dès leur plus jeune âge à l'histoire de l'Arménie et aux raisons pour lesquelles ils n'avaient plus de patrie, l'un d'eux a tout de même bien précisé qu'il n'avait pas agi parce que ses grands-parents avaient été tués par les Turcs. On remarque aussi qu'ils donnent volontiers en exemple la situation des Arméniens dans la République arménienne d'URSS où, disent-ils, *« la liberté de culture et de territoire est normale »*. Mais, c'est de façon péremptoire que l'un d'eux, Vasken Sislian, le chef de l'entreprise, a pu dire des Arméniens qui mènent une vie normale dans les divers pays de leur diaspora : *« Ce sont des bourgeois »*.

Le vocabulaire est donc assurément plus politisé que ne l'était celui d'autres militants. Les déclarations générales qui seront livrées à l'audience permettront sans doute de mieux s'y retrouver, sinon de mieux les situer. Il reste que cette affaire va relancer, dans une actualité déjà chargée, celle du terrorisme arménien. Durant le temps de ce procès, qui ne s'achèvera pas avant le 31 janvier et que présidera M. Guy Floch, l'occasion sera donnée d'un débat à dominante politique.

Du côté de la défense, on est prêt à le soutenir. Ceux qui en ont la charge et qui se situent sur l'échiquier, de la droite à la gauche, puisqu'on y trouve réunis M[es] Patrick Devedjian, aujourd'hui maire RPR d'Antony, Emile Aslanian, homme de tendance modérée, et Henri Leclerc, homme de gauche s'il en fut, mesurent aussi le danger d'avoir à aborder aujourd'hui l'examen de faits qui remontent à 1981 et à les expliquer six mois après cette autre et bien plus grave action de l'ASALA que fut le dépôt, à l'aéroport d'Orly, le 15 juillet 1983, d'une bombe qui tua cette fois aveuglément.

Ce coup extrême est dans toutes les mémoires, y compris, bien sûr, celle des jurés qui seront appelés à siéger. Faudra-t-il pour en atténuer les effets, sinon les annihiler, aller jusqu'à demander aux accusés d'aujourd'hui ce qu'ils en pensent et ce qu'ils pensent aussi de la scission qui en résulta au sein même de cette ASALA dont ils se présentent en combattants inconditionnels ?

Pour le gouvernement aussi, la situation n'est pas simple. Au-delà des clivages et de ces scissions, il *y aura toujours suffisamment* de militants de la cause arménienne pour manifester leur soutien aux accusés. Dans cette perspective, les mesures de sécurité ont déjà été prises et promettent d'être considérables. Le 25 septembre 1981, le gouvernement condamnait l'attaque du consulat, *« atteinte inadmissible aux droits élémentaires de la personne humaine »*. Est-ce dans la perspective de ce procès que M. François Mitterrand s'adressait, le 7 janvier à Vienne, à la communauté arménienne de cette ville, pour y tenir des propos que les Arméniens de France ont appréciés mais qui, s'ils exprimaient une vive sympathie pour un peuple qui connut le génocide, semblaient vouloir aussi séparer le bon grain de l'ivraie ?

J.-M. THÉOLLEYRE.

Visages du bonheur et du malheur d'un peuple

Moins d'un quart de siècle après les massacres de 1915-1916, Hitler, à propos de son rêve d'élimination des juifs européens, lançait : *« Qui parle encore de l'extermination des Arméniens ? »*

Aujourd'hui les mots, et aussi les images, sont en train d'aider puissamment à ressusciter le dossier arménien. La guerre terminologique n'en continue pas moins : *« C'est cela le véritable génocide ! »*, s'écrie le chef de la diplomatie d'Ankara après l'attentat antiturc d'Orly, en août 1983. Un lecteur stambouliote va jusqu'à appeler à la rescousse Pierre Loti qui écrivit : *« Les Arméniens ont été de tout temps les vers rongeurs de la Turquie, délateurs et calomniateurs professionnels ne cessant d'ameuter toute la Chrétienté contre la patrie ottomane, et du reste cruels massacreurs, ainsi que les Grecs, chaque fois que l'occasion s'en présente. »* (Lettre à Juliette Adam du 14 avril 1920). L'opinion n'en est pas moins devenue consciente du rôle joué par l'Empire ottoman — et non pas la République turque — dans l'élimination d'une partie des Arméniens. Ainsi Paris souhaite maintenant une reconnaissance du génocide de 1915 par les Nations unies, et M. Gaston Defferre, en avril 1982, a promis à ses électeurs arméniens de Marseille : *« La France vous aidera à faire triompher votre cause »*.

Mais « sans violence ». Restent donc les mots qui ne se privent plus d'alimenter abondamment la noria éditoriale en ouvrages sur l'Arménie, dans les grandes langues européennes, outre l'arménien (les activités arméniennes sont considérables aussi aux États-Unis, où vivent six cent mille Arméniens, mais sauf exception nous avons limité ici notre tour d'horizon à l'Europe occidentale, sans prétendre toutefois être exhaustifs en ce qui concerne ce continent).

L'idiome arménien, et la culture qu'il véhicule, sont évidemment, après le flottement de la *« deuxième génération »*, les piliers du renouveau. Des 350 000 Arméniens de France — ou Français d'origine arménienne — un tiers seulement parlerait arménien, mais l'engouement des jeunes pour la langue et la civilisation des ancêtres est impressionnant. L'Institut catholique de Paris a désormais une bibliothèque arménienne de douze mille volumes provenant surtout du legs Berberian, ancien rédacteur en chef de la *Revue des études arméniennes*.

Nous ne pouvons parler ici des publications en arménien. Soulignons en revanche la qualité, notamment iconographique, des *Documents sur l'architecture arménienne* diffusés aussi en édition bilingue (italien-anglais) en Italie. Des monuments, des sites oubliés ou peu connus y font connaître, de Geghard à Aghtamar, de Ererouk à Ket Charis, une haute culture brisée dans son élan. *Que les Turcs se rassurent*, cela n'enlève rien à la splendeur ottomane... Sera-t-il permis un jour d'admirer à la fois l'art chrétien et l'art islamique d'Anatolie *sans se faire tirer dessus à boulets rouges* ?

Ajoutons au chapitre architectural le dossier *Sauver ce qui peut être encore sauvé...* (parmi les monuments arméniens d'Anatolie) présenté au congrès des Clubs Unesco par un collectif d'associations arméniennes (15, rue du 24-Avril-1915, 69150 Décines). On y voit de terribles photos comme la célèbre cathédrale d'Ani (X[e] siècle), sur la rive turque de l'Arax, transformée en écurie puis abandonnée. Signalons d'autre part qu'un chercheur arménien des États-Unis, M. Dickran Kouymjian, a déposé en 1983 au Centre national de la recherche scientifique à Paris un « projet de création *d'un index en français* d'art arménien ». Le C.N.R.S. qui a financé — en anglais ! — un index d'art juif, a refusé le projet arménien...

L'archimandrite mélomane

C'est d'Italie que nous viennent encore, en plusieurs langues, de précieuses brochures sur des thèmes rarissimes comme *La musique classique arménienne* ou les *Mélodies kurdes*. Les Kurdes, sous l'égide des Ottomans, ne furent pas étrangers, jadis, aux tueries d'Arméniens, mais cela n'empêcha pas l'archimandrite mélomane Comitas — le Bartok de l'Arménie, — qui eut la vie sauve en 1915 grâce à des officiers musulmans partageant sa passion, de recueillir plus de cinq cents chants anatoliens, sans distinction d'origine. Malgré tout, ce brave Comitas finit ses jours dans un asile de fous français, hanté par les scènes de massacres qu'il avait vécues...

A défaut encore de signes de la part des Turcs, les Arméniens, du moins à Paris, ont été enchantés par les manifestations de dégel des Kurdes. Certains de ceux-ci sont venus assister cette année, ainsi que M. Jack Lang, ministre de la culture, à l'inauguration à Paris du premier Centre de documentation arménien de France créé sous l'égide du Centre de recherches sur la diaspora arménienne. Le Centre de documentation, première institution arménienne à laquelle contribuent des fonds publics en France, est essentiellement audiovisuel, possédant déjà six mille clichés anciens et dix mille diapositives.

Elément de modernité en Orient comme la plupart des autres communautés chrétiennes, les Arméniens, hardiment, introduisirent très tôt, au siècle passé, la photographie dans un Empire turc méfiant à l'égard de cette *« invention du Diable »*.

Avant d'être... patriarche arménien de Jérusalem de 1865 à 1885, *Yessayi Garabédian* fut, vers 1850, l'un des premiers photographes autochtones en Orient. Les trois frères arméniens Abdullah (revendiqués aujourd'hui par les Turcs à cause de leur nom, mais c'est celui de nombreux chrétiens orientaux : *Abd-Allah, esclave de Dieu*) furent dans le Constantinople de 1860 nommés *« photographes de Sa Majesté impériale le sultan »*. De tout cela a surnagé un patrimoine iconographique fort riche dont les deux centres arméniens précités nous donnent un avant-goût dans les *Scènes et portraits 1880-1930* qu'ils viennent d'éditer. Bouleversantes photos des réfugiés arméniens à Alep, en 1922. Familles joufflues de Téhéran ou d'Erivan, militaires de Constantinople se tenant par la main. Bonheur et malheur ont là des visages éternels.

Précédemment, c'est un *fort* beau volume trilingue français-italien-anglais, qui nous avait donné, de la Péninsule toujours, les vues sépia de personnages (moines, pèlerins, Tartares, femmes à cheval) ou de monuments (églises en déshérence, pierres tombales ou colonnes brisées) prises par Ermakov de Tiflis dans l'Arménie de 1910 — encore traumatisée par les troubles antirusses de 1905 et 1906.

Puis vient le plat de résistance, l'histoire : recherches, synthèses *ou témoignages. Là c'est l'explosion*. Pratiquement un ouvrage par mois ces derniers temps. La pierre angulaire de cette nouvelle bibliothèque historique arménienne en cours d'édification, notamment en français et en anglais, est *l'Histoire des Arméniens*, somme collective publiée à Toulouse sous la direction de Gérard Dedeyan, qui remonte aux sources du drame, et même au-delà puisque ce travail commence avant la fondation du premier Etat chrétien du monde : l'Arménie, vers l'an 300. La période contemporaine est largement représentée dans ce gros livre avec des chapitres très nourris et très clairs sur l'Arménie soviétique, les Eglises arméniennes, la diaspora, le tout avec des cartes et des illustrations.

James Bond d'Arménie

Yves Ternon est un auteur français passionné par l'affaire arménienne. On lui doit notamment *la Cause arménienne*, synthèse d'une réalité multiforme, mais il faut signaler aussi son travail avec Gérard Chaliand, *le Génocide des Arméniens*, petit livre résumant bien le problème pour le lecteur pressé. Quant à celui qui désire approfondir la question, il n'a que l'embarras du choix. M[me] Anahide Ter Minassian, maître-assistante d'histoire à Paris-II, a regroupé dans un même volume des articles souvent d'un dogmatisme, d'une austérité bien rebutants pour le non-spécialiste.

Au rayon de l'austérité seule, il faut classer le recueil de documents sur *les Grandes puissances, l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises*. Près de huit cents pages pour les quatre années de la Grande Guerre !

Plus captivant pour le lecteur « ordinaire » est le livre d'Archavir Chiragian ainsi préfacé : *« Il a vingt et un ans lorsqu'il arrive à Rome, en cet été 1921, pour mener à bien la mission que lui a confiée son parti : retrouver et exécuter les responsables du génocide »*... Moitié James Bond, moitié Klarsfeld, Chiragian, mort en 1973 en Amérique, nous a légué ses souvenirs de terroriste par devoir, quand il pourchassait les criminels du parti Jeune Turc ou les « collabos » arméniens, de Constantinople à Berlin. Cette confession palpitante nous rappelle aussi que le terrorisme arménien n'est pas une nouveauté en Europe, à cet important détail près qu'il s'attaque aussi, aujourd'hui, aux innocents.

Justicier du génocide arménien annonce également, sur fond sanglant, cet ouvrage présenté par Ara Krikorian et qui n'est que le recueil, passionnant quand même parfois, des documents relatifs au procès Tehlirian. Il se déroula en 1921 à Berlin, après l'assassinat en Allemagne, par le jeune Soghomon Tehlirian, de Talaat-Pacha, principal ordonnateur des horreurs de 1915 et 1916 en Anatolie.

Ce précieux recueil recèle nombre de documents peu connus, comme les *télégrammes* (aujourd'hui contestés par les Turcs) des autorités ottomanes organisant des tueries, et des lettres inédites, comme celle, en forme de supplique, du pape Benoît XV au sultan-calife Mehmet V en date du 10 septembre 1915. Mais déjà la réalité du pouvoir n'appartenait plus au Grand Seigneur, qui n'aurait *donc pas* mérité le mot forgé par Anatole France pour désigner Abdulhamid II, le *« Grand Saigneur »* de la boucherie de 1895-1896...



Porte du palais des rois d'Arménie. (*L'Illustration*, 1863.)

Pour les anglophones, l'ouvrage le plus intéressant paraît être la réédition, en Californie, d'un texte paru à Londres en 1896 sous la plume du révérend Edwin Bliss (1848-1919), qui a laissé des pages d'un intérêt capital pour l'histoire du premier génocide arménien, celui de la fin du XIX[e] siècle. Nous les découvrons en anglais, grâce à Dickran Kouymanjian, cité plus haut, en attendant une version française.

De toutes les œuvres récentes sur les Arméniens, celle qui nous a peut-être paru la plus neuve est due à Serge Afanasyan. Historien originaire du Caucase, qui a choisi de brosser la courte mais brûlante épopée de ces trois éphémères Etats indépendants des confins euro-asiatiques, lesquels tentèrent, abandonnés du reste du monde, de résister aux Soviets au lendemain de la seconde guerre mondiale. A côté de l'Arménie, déjà souvent ignorée, il y avait l'Azerbaidjian et la Géorgie encore plus oubliés de nos jours.

Pour la bonne bouche nous avons gardé les *Mémoires nostalgiques* de Pascal Manoukian, parce qu'ils nous rappellent ou nous apprennent, entre autres choses, que *« l'hermine qui orne le col des juges du monde — ironie des symboles... — est originaire d'Arménie »* ; que la grenade, *« fruit de la passion trompée »*, est le symbole de l'Arménie ; *que le néologisme « apatride »* fut créé en 1920 pour les Arméniens... Au-delà de la tristesse il y a quand même la main tendue : Pascal Manoukian a tenu à rencontrer des Turcs innocents ayant été visés par les *« justiciers »* arméniens.

« Je suis le petit-fils de Vartan !

Sauveur d'Arménie ! »

dira encore longtemps le poème. Non sans ambiguïté !

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ Documents sur l'architecture arménienne. Douze cahiers illustrés parus. Edit. Arès, 7, via Stradivari, 20 131 - Milan.

★ Documents musicaux et autres, notamment les *Mélodies kurdes*, de Comitas. Typolithographie arménienne. Isola di San Lazzaro. 30 100 - Venise.

★ *Photographies arméniennes. Scènes et portraits 1880-1930.* 109 p. Centre de documentation arménien, 39, rue de Trévise, Paris-9[e], tél. : 246-05-58.

★ *Arménia 1910*, par D.-I. Ermakov et Mario Verdone. 200 p. Casa Editrice Armena. Isola di San Lazzaro. 30 126 - Venise.

★ *Histoire des Arméniens*, ouvrage collectif. 700 p. Ed. Privat, 14, rue des Arts, 31 000 Toulouse, tél. : (61) 23-09-26.

★ *Le Génocide des Arméniens*, par G. Chaliand et Y. Ternon. 192 p. Ed. Complexe (La mémoire du siècle).

★ *La Question arménienne*, par Anahide Ter Minassian. 238 p. Ed. Parenthèses.

★ *Les Grandes Puissances. L'Empire Ottoman et les arméniens dans les archives françaises 1914-1918*, par Arthur Beylerian. 800 p. Publications de la Sorbonne.

★ *La Dette de sang*, par Archavir Chiragian, précédé du *Temps des assassins*, par G. Chaliand. 335 p. Ed. Ramsay.

★ *Justicier du génocide arménien, le procès de Tehlirian.* (Documents). 292 p. Ed. Diaspora, 66, rue La Rochefoucauld. Paris-9[e].

★ *Turkey and the Armenian Atrocities*, par Edwin Bliss. 574 p. Ed. Meshag. 1281 N. Wishon. Fresno, Californie-93728.

★ *L'Arménie, l'Azerbaidjian et la Géorgie, de l'indépendance à l'instauration du pouvoir soviétique 1917-1923*, par Serge Afanasyan. 265 pages. L'Harmattan.

★ *Le Fruit de la patience*, par Pascal Manoukian. 192 p. Le Centurion.

Signalons aussi Arnauld Hamelin et Jean-Michel Brun : *la Mémoire retrouvée* (Mercure de France), et Béatrice Kasbarian-Bricout : *la Société arménienne au XIX[e] siècle* (La pensée universelle).

France

M. Marchais à FR 3 : il est exclu que nous quittions le gouvernement

Invité de l'émission « Vendredi », sur FR 3, vendredi 20 janvier, M. Georges Marchais s'est référé aux cent dix propositions qui constituaient le programme de M. François Mitterrand pour l'élection présidentielle de 1981. Ces proposition, a-t-il dit, *« comprennent un objectif clair : la lutte prioritaire contre le chômage, en s'appuyant sur le développement de l'économie »*. Le secrétaire général du PCF a ajouté : *« Si on licencie, si on en reste à la croissance zéro, s'il y a une augmentation du nombre des chômeurs, on ne peut pas dire que nous sommes fidèles à ces objectifs-là. »*

« Les licenciements et les fermetures d'entreprises ne datent pas d'aujourd'hui, a déclaré M. Marchais. *On a essayé de les justifier dans un premier temps par la démographie ; dans un deuxième temps, par la crise pétrolière ; dans un troisième temps, par la « crise mondiale », qui est en fait une crise internationale, ce qui est très différent ; ensuite, par le tiers-monde dont les productions seraient moins chères, et aujourd'hui on invoque les progrès technologiques (...). A chaque fois*, a-t-il poursuivi, *on cherche un alibi qui conduit à casser l'outil productif. (...) Si, par malheur, la gauche s'engageait dans une telle politique, nous irions tout droit à la catastrophe. »*

Le secrétaire général a récusé la notion de sureffectifs et il a affirmé que *« l'argument du progrès technologique n'est qu'un alibi utilisé par le patronat pour justifier une politique qui ne vise à rien d'autre qu'à accroître la surexploitation des travailleurs. (...) Le problème*, a-t-il dit, *n'est pas de chercher le compromis avec M. Gattaz, de lui céder, mais de mobiliser les travailleurs pour qu'ils utilisent les droits dont ils bénéficient aujourd'hui. »*

M. Marchais a ajouté : *« Nous nous battons pour atteindre les objectifs contenus dans les cent dix propositions de François Mitterrand. (...) Le plus simple serait de quitter le gouvernement. Mais cela ne réglerait rien. Nous disons au contraire à nos partenaires : il faut corriger le tir. Le pouvoir d'achat baisse, il faut s'y opposer. Le chômage est stoppé mais, si on laisse faire, il va s'aggraver. »*

« Au gouvernement, a souligné M. Marchais, *nous avons quatre ministres sur quarante. A l'Assemblée nationale le Parti socialiste a la majorité absolue. Dans l'ensemble du pays le PCF a sa liberté, son indépendance. (...) Nous n'allons pas devenir des godillots du président de la République. Nous avons un seul objectif : obtenir la mobilisation des travailleurs. »*

Le secrétaire général du PCF a affirmé que *« le scandale du siècle, ce n'est pas les « avions renifleurs », c'est l'emprunt Giscard »*, émis en 1973 et indexé sur l'or. Cet emprunt avait rapporté 6 milliards de francs à l'Etat ; il lui aura coûté au total, en 1988, capital et intérêts, 104,45 milliards de francs. *« Je suis pour que les entreprises fassent du profit*, a-t-il dit, *pour que les travailleurs bénéficient du fruit de leur travail, pour que les actionnaires tirent des revenus normaux, mais nous sommes contre les prélèvements exorbitants qui sont opérés sur les entreprises. »*



Dessin de SZLAKMANN.

M. Marchais a poursuivi : *« Il est exclu que nous quittions le gouvernement, exclu que nous nous écartions de la majorité à l'Assemblée nationale. »* En fonction de l'accord conclu le 1er décembre dernier avec le Parti socialiste, a-t-il déclaré, *« nous allons aller ensemble à travers le pays pour expliquer le bilan du gouvernement et mettre les travailleurs face aux problèmes qui sont posés »*. M. Marchais a souligné qu' *« il y a sept ou huit mois, 90 % à 95 % de l'électorat communiste affirmait sa satisfaction et son soutien à la politique gouvernementale »* et que ce chiffre a baissé aujourd'hui. *« Si on ne le voyait pas*, a-t-il dit, nous irions au devant de problèmes. »

« Le goulag c'est un style de prison »

Interrogé sur le stalinisme, le secrétaire général a rendu hommage à Nikita Khrouchtchev, qui, lors du vingtième congrès du PC soviétique, en 1956, avait *« publiquement dénoncé à la face du monde ce qui s'était passé à l'époque du stalinisme »*. M. Marchais a indiqué qu'il avait dit à Leonid Brejnev qu'il ne *« comprendrait jamais que cet homme* [Khrouchtchev], *envers qui tous les communistes doivent se sentir reconnaissants, ne soit pas enterré sur la place Rouge auprès des héros de l'Union soviétique »*.

M. Marchais a déclaré que l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, en 1968, relevait encore du stalinisme, de même que la doctrine de la « souveraineté limitée » des Etats de l'Europe de l'Est, *mais il a refusé* d'étendre cette appréciation aux événements de Pologne. Quant au goulag, *« c'est*, a-t-il dit, *un style de prison. Chez nous, on dit* prison, *chez eux, on dit* goulag. *Comment les prisonniers soviétiques vivent dans ces prisons, je ne peux pas répondre, mais c'est tromper le peuple que de prétendre que, aujourd'hui, en Union soviétique se passe ce qui s'est passé sous Staline »*.

Après avoir souligné que le PCF avait condamné le stalinisme, M. Marchais a déclaré, au sujet d'Yves Montand : *« Je suis d'autant plus affecté par la position qu'il a prise que je me rappelle qu'en 1953, dans la ville où j'étais à l'époque, à Issy-les-Moulineaux, quand la bourgeoisie l'attaquait, c'est nous, les militants de la CGT et du Parti communiste, qui vendions les billets pour son spectacle au théâtre de l'Etoile. »*

Le président est infidèle au candidat Mitterrand

(Suite de la première page.)

Les alliés socialistes du PCF se comportent comme s'ils ne s'inquiétaient pas outre mesure de cette attitude considérée comme une constante, sous la Ve République, des formations associées au pouvoir, mais non dominantes en termes de pouvoirs. M. Lionel Jospin a ainsi fait remarquer, lors de la dernière réunion du bureau exécutif du Parti socialiste, que les plus récents propos tenus par M. Marchais ne pouvaient pas permettre de déceler une évolution déterminante de la direction du P.C.F.

Certes, le Parti communiste n'a pas atteint dans son comportement de «participation - contestation», la logique d'échec dans laquelle s'était engagé le R.P.R. de M. Chirac dans la dernière période du septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing. A l'Assemblée nationale, le R.P.R. accordait à M. Barre une *«confiance en rondelles»*, selon l'expression du premier ministre de l'époque et contraignait ce dernier à utiliser la grosse artillerie des institutions pour faire adopter son budget, acte essentiel de la vie du gouvernement dont l'approbation est le signe de la permanence d'une majorité (2).

On sait combien ce choix stratégique du R.P.R. a contribué à la défaite électorale de M. Valéry Giscard d'Estaing en 1981. Le risque, pour la gauche, existe d'une répétition de ce phénomène. Le R.P.R. en avait payé le prix à court terme – mauvais résultats aux élections européennes de 1979 et au premier tour de l'élection présidentielle de 1981 – pour en récolter les fruits à long terme, c'est-à-dire aujourd'hui, en 1986 et au-delà. Outre qu'elle défend des thèses – celles de la campagne présidentielle de M. Marchais en 1981 – dont la politique du gouvernement s'éloigne de plus en plus, la direction du P.C.F. peut-être tentée par une opération de ce genre destinée à préparer la reconstitution, à long terme, de ses forces électorales.

Cela promet de joyeux moments aux socialistes lorsque le temps sera venu – et il est proche – d'aller aux portes des entreprises afin de *«populariser»*, avec les dirigeants communistes, les lois Auroux sur les droits des travailleurs, et donc de répondre aux questions que se posent les salariés sur la politique économique et sociale du gouvernement. M. Marchais note qu'il *«appartient à un parti responsable qui dit la vérité»*. Les dirigeants socialistes pensent certainement de même pour leur propre compte. A cette différence près que la vérité des uns n'est pas celle des autres.

Socialistes et communistes peuvent se rejoindre sur le constat des difficultés qu'affronte la gauche, notamment sur ce qui préoccupe le plus la direction du PCF, c'est-à-dire la défense du pouvoir d'achat et la sauvegarde de l'emploi. Mais ils divergent sur les conséquences qu'il convient d'en tirer. La vérité de M. Marchais, par exemple, est qu'il convient de «récuser» la notion de «sureffectif» dans une entreprise. Les socialistes, qui admettent cette notion, ne peuvent que juger cette vérité aveugle.

La vérité de M. Pierre Mauroy est que les restructurations industrielles provoqueront des suppressions d'emplois mais pas de licenciements. Il n'est pas acquis que le PCF se satisfera d'une telle vision.

Pourtant c'est dans cette façon politique de traiter le chômage – par le biais de la mise sur pied d'un «statut intermédiaire» pour les victimes des restructurations – que résident les bases d'un compromis entre le gouvernement et le PCF. Même si ce compromis joue – licenciement ou mise en congé – sur les mots.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(2) M. Raymond Barre, avait dû, à quatre reprises, utiliser l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire adopter le budget de 1980 que refusait d'approuver le R.P.R.

Cet article prévoit que le gouvernement peut engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte de loi; celui-ci est considéré comme adopté si une motion de censure n'est pas déposée (ce que fit l'opposition d'alors dans le cas ci-dessus), ou si celle-ci n'est pas votée, ce qui fut le cas, le R.P.R. refusant de renverser le gouvernement, ce qui est la conséquence du vote d'une motion de censure.

Le vingtième congrès du PC soviétique et le rapport secret de Khrouchtchev

Le vingtième congrès du Parti communiste d'Union soviétique s'était tenu en février 1956. Nikita Khrouchtchev, secrétaire général, y avait présenté un rapport public, critiquant la direction de Staline, mort en mars 1953, et un rapport secret, allant beaucoup plus loin dans la dénonciation des méthodes de l'ancien chef du parti et de l'Etat, de la terreur qui s'était établie sous son règne, des effets tragiques de la « purge » effectuée parmi les dirigeants de l'armée à la veille de la seconde guerre mondiale, etc.

Ce rapport secret, rendu public au mois de juin 1956, par le département d'Etat américain et publié intégralement par *le Monde*, avait été communiqué à la délégation du PC français qui assistait au congrès et qui comprenait Maurice Thorez, Jacques Duclos, Georges Cogniot et Pierre Doize. Ce fait a été confirmé par M. Jean Elleinstein, alors directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes, organisme officiel du PCF, dans un article publié dans *le Monde* du 31 décembre 1976. Néanmoins, en 1956, les dirigeants communistes avaient prétendu ignorer ce document, présenté comme *«un rapport attribué [par la «presse bourgeoise»] au camarade Khrouchtchev»*.

Ce n'est qu'en septembre 1982 que les Editions sociales, maison d'édition du PCF, ont publié dans un recueil de documents présentés par un historien membre du comité central, M. Roger Martelli, sous le titre : *1956, le choc du vingtième congrès du PCUS*, le texte du rapport secret (*le Monde* du 27 octobre 1982).

P.J.

LA MODERNISATION LES LICENCIEMENTS ET LA GAUCHE

Le premier ministre à la recherche d'un « statut intermédiaire »

De notre envoyé spécial

Lisbonne. – Avant de quitter le Portugal, samedi après-midi 21 janvier, M. Pierre Mauroy s'est refusé à tout commentaire sur les propos tenus par M. Georges Marchais à FR 3. Son entourage se montrait embarrassé par l'écho donné avant cette émission aux propos tenus par le premier ministre, jeudi soir à Lisbonne, devant la communauté française du Portugal.

Dans la journée de vendredi, l'hôtel Matignon avait insisté sur le fait qu'après avoir jugé que, *« si on ne supprime pas des emplois, les entreprises seront condamnées »*, le premier ministre avait ajouté : *« Ces travailleurs dont on veut supprimer les emplois, il ne faut pas automatiquement les mettre au chômage. »*

Il est évident que le chef du gouvernement n'avait pas cherché, en cette circonstance, à répondre au rapport présenté le 17 janvier par M. Marchais devant le comité central du PC. M. Mauroy avait simplement voulu exposer, dans une allocution improvisée, les orientations générales du gouvernement, comme il l'avait fait devant les dirigeants du PC quand il les avait reçus à déjeuner à l'hôtel Matignon, le 10 janvier, après l'affaire Talbot. Mais il était inévitable que, dans le contexte politique actuel, son discours fût rapproché de celui du secrétaire général du PC, dont il se différencie nettement.

Le raidissement des communistes à l'encontre de la politique industrielle du gouvernement conduit M. Mauroy à certaines contorsions pour éviter que ces divergences n'altèrent davantage la cohésion de la majorité.

Un mot tabou

Ainsi, le premier ministre insiste-t-il, d'une part, sur l'accompagnement social particulier qui caractérisera les restructurations industrielles, d'autre part, sur la volonté du gouvernement de mettre au point des moyens nouveaux pour assurer un traitement économique du chômage.

Pour M. Mauroy, le mot licenciement devient tabou, *comme si* le chef du gouvernement voulait faire sien, en dépit de toute évidence, le mot d'ordre de M. Marchais : *« Pas un licenciement, pas un chômeur de plus. »* M. Mauroy, jeudi soir, à Lisbonne, a esquissé le double dispositif qu'il conçoit : *« Les travailleurs dont on va supprimer les emplois, il ne faut pas les mettre automatiquement au chômage*, expliquait-il. *Nous allons imaginer de nouveaux outils, en particulier les congés de reconversion. Pendant deux ans, les travailleurs seront payés ou ils seront en stage. Et il faudra, dans les régions les plus touchées, définir des périmètres de reconversion, des zones où l'on appellera les entreprises à s'installer en les faisant bénéficier de certaines facilités. Nous allons adapter notre politique d'aménagement du territoire compte tenu de cette situation. »*

Si la perspective d'une adaptation de la politique d'aménagement du territoire renvoie à des formules connues depuis longtemps (aides financières, encouragements fiscaux, etc.), ce n'est pas le cas, en revanche, du *« statut intermédiaire »* dont M. Mauroy a parlé pour la première fois à la presse le 9 janvier, en évoquant le sort des licenciés de l'usine de Poissy. Il s'agit de faire en sorte, selon le premier ministre, qu'un travailleur privé d'emploi ne devienne ni licencié ni chômeur.

Suivant la formule des congés de reconversion à laquelle songe M. Mauroy, le travailleur privé d'emploi et de salaire bénéficierait d'une assistance maximale qui lui assurerait, pendant un congé-forfait, des revenus équivalents dans l'attente d'un nouvel emploi, sans qu'on sache très bien qui financera cette assistance exceptionnelle et qui garantira le reclassement.

A. R.

Mme VEIL ET LES EUROPÉENNES

Partie gagnée

Samedi soir 21 janvier, Mme Veil devait rencontrer le conseil politique du CDS et lundi, après son passage, la veille, au «Club de la presse» d'Europe 1, elle « affrontera », à sa demande, le comité exécutif du parti républicain qui, il y a quelques jours à peine, a approuvé l'attitude de son secrétaire général M. François Léotard, démissionnaire de l'UDF pour marquer son hostilité à la constitution d'une liste unique de l'opposition aux élections européennes de juin 1984.

Jeudi prochain, au terme d'une deuxième rencontre RPR-UDF, au *Sénat cette fois et non plus à* l'Hôtel de Ville, Mme Simone Veil devrait avoir définitivement gagné la partie : *l'opposition, unie derrière elle*, présentera une seule liste aux élections européennes... à moins de rebondissements imprévus mais peu probables. On imagine mal en effet que l'UDF, en dépit des « réticences » qui se manifestent en son sein, puisse aujourd'hui s'opposer à la volonté unitaire de Mme Veil, et cela d'autant moins qu'elle a, depuis des mois déjà, lié son sort aux décisions de l'ancienne présidente de l'Assemblée des Communautés européennes.

En démissionnant de ses fonctions de vice-président de l'UDF, *M. Léotard a précisément montré* les limites de la stratégie des deux listes prônée par l'UDF. *Dans la mesure, en effet, où cette* décision n'était suivie d'aucune déclaration de candidature à la tête d'une liste UDF, il était clair que celle-ci ne disposait d'aucun chef de file « de rechange » à opposer à Mme Veil.

M. Raymond Barre a, depuis longtemps, annoncé qu'il se tiendrait à l'écart de cette élection de juin 1984. M. Giscard d'Estaing, bien qu'il ait été sollicité par certains responsables du PR, n'a pas voulu, semble-t-il, prendre le risque de s'engager dans une élection qui aurait des allures de référendum.

Un changement d'attitude de sa part paraît peu envisageable à ce stade des négociations. Quant au président de l'UDF, M. Jean Lecanuet, les résultats d'un sondage commandé à la SOFRES par Mme Simone Veil lui accordant 4 % s'il prenait la tête d'une liste *« soutenue par le PR et le CDS »* devaient, s'il en était besoin, le dissuader de se lancer dans *pareille aventure. Bien qu'il* faille reconnaître que la formulation de la question et le fait qu'elle *intervienne dans un sondage* où Mme Veil apparaissait clairement comme le leader de l'opposition aux *européennes aient accentué* la sévérité de ce verdict.

Ainsi Mme Veil a gagné la partie. En dépit de l'amertume ressentie par bon nombre de responsables et de militants du PR et du CDS, il s'agit maintenant de parler de l'Europe. Sur ce point, *l'ancienne présidente* du Parlement européen semble considérer que les nouvelles orientations – pour le moins spectaculaires – prises par le RPR permettront d'élaborer une plate-forme européenne commune de l'opposition. Selon elle, les divergences entre le RPR et l'UDF ont été très accentuées, en 1979, *« pour des raisons de tactique électorale ou par référence aux positions traditionnelles »* du RPR et de certaines formations de l'UDF.

Aujourd'hui, elle considère que le RPR a su progresser dans *le* bon sens et que son engagement dans la bataille aux côtés de l'UDF permettra de mieux mobiliser l'opinion publique. Cet objectif est le seul qui compte aux yeux de Mme Veil, qui se défend de songer à la présidence de l'Assemblée des Communautés européennes. En expliquant d'ailleurs qu'il est peu probable que celle-ci ne revienne dans quelques mois à un membre du groupe libéral de l'Assemblée de Strasbourg auquel elle appartient.

Après avoir montré sa détermination – une détermination qui *ne s'encombre d'aucun effort particulier* de diplomatie dans les négociations avec l'UDF, – il faudra à Mme Veil faire preuve d'une semblable combativité dans la campagne européenne face à une *opinion peu sensibilisée aux* thèmes européens et face à certains militants du PR, du CDS ou *du RPR, dont elle a à plusieurs* reprises « heurté » la sensibilité et qui nourrissent à son égard une certaine hostilité.

Chr. FAUVET-MYCIA.

Saint-Mauroy-du-Sénégal

De notre envoyé spécial

Saint-Louis-du-Sénégal. – L'ancienne capitale coloniale du Sénégal, qui cultive la nostalgie de son lustre passé, avait trois bonnes raisons d'accueillir M. Pierre Mauroy, en visite officielle du 11 au 15 janvier, avec un enthousiasme particulier. Il était naturel que la cité la plus francophile d'Afrique noire exprime sa joie à la venue du chef du gouvernement français, comme elle l'avait fait lors de la visite de M. François Mitterrand, en mai 1982. Il était évident qu'elle y mettrait d'autant plus de cœur qu'elle est non seulement la plus « nordiste » des villes sénégalaises, mais aussi la plus « lilloise » depuis qu'elle voue un culte historique à Louis Faidherbe, son bienfaiteur d'antan, cet enfant de Lille qui en fit au dix-neuvième siècle la reine des colonies françaises de l'Ouest africain. Les élus locaux rappellent fièrement aux visiteurs que leur ville fut française dès 1659, alors que Lille ne le devint qu'à la paix des Flandres, en 1678. Enfin, ce n'est pas tous les jours que Saint-Louis-du-Sénégal accueille son mécène contemporain en la personne du maire de Lille, généreux donateur des 4 millions de francs utilisés à la construction d'un centre socio-éducatif.

Le jumelage entre les deux villes remontant à 1978, M. Mauroy était déjà venu sur place. Mais c'était la première fois qu'il le faisait en qualité de premier ministre. Le maire socialiste de la ville, M. André Guillabert, ancien député, n'avait donc rien négligé pour que ce vendredi 13 janvier fût un jour mémorable.

Des milliers d'enfants avaient été rassemblés le long de la route venant de Dakar, sur près de 4 kilomètres, depuis l'entrée de la ville jusqu'au pont Faidherbe, qui enjambe, sur 507 mètres, l'un des bras du fleuve Sénégal pour relier le continent à l'île où se trouve le centre de la cité. Les enfants agitaient de petits drapeaux tricolores coloriés à l'école et scandaient « Mauroy ! Mauroy ! » en riant, malgré le vent de sable qui les « enfarinait ». Au centre de la ville – de la... place de Lille à la place... Faidherbe !, – la foule, encore plus nombreuse, était estimée à quelques dizaines de milliers de personnes. De nombreuses sections du parti gouvernemental, le Parti socialiste sénégalais, rivalisaient dans l'art du tam-tam et de la danse. Les Saint-Louisiennes, dont on assure qu'elles sont les plus belles femmes du pays, avaient mis leurs boubous les plus chatoyants. Deux cavaliers faisaient caracoler leurs montures enrubannées au rythme des gros tambours. Les arbres portaient des grappes de gosses curieux. C'était l'exubérance africaine dans toute sa chaleur traditionnelle. M. Mauroy a pris le plus enivrant bain de foule qu'il ait connu depuis longtemps.

« Entre gens du Nord »

Pour conclure cette journée en apothéose, la municipalité de Saint-Louis avait organisé, exceptionnellement, une fête du « fanal », ce carnaval ancestral qui commémore l'époque où les riches métis de la ville se rendaient à la messe de minuit, le soir de Noël, en se faisant précéder d'esclaves porteurs de lanternes. Des griots ont alors psalmodié la carrière politique de leur hôte, désignant en lui, notamment... un chantre de l'autogestion.

M. Mauroy n'a guère été surpris par ces manifestations de liesse populaire. L'âme sénégalaise n'a plus de secrets pour lui, surtout lorsqu'elle anime de vieux complices militants. Le premier ministre connaît depuis longtemps la plupart des dirigeants du pays, pour avoir partagé avec eux de nombreuses actions militantes, en particulier en faveur du tiers-monde, quand il animait la Fédération des clubs Léo-Lagrange.

En revanche, les « Nordistes » qui accompagnaient le chef du gouvernement au Sénégal ont reçu un coup au cœur. Ils étaient douze conseillers municipaux de Lille parmi les membres de la suite officielle. Cette délégation avait été composée à la proportionnelle : six socialistes, deux communistes, deux personnalités de gauche élues sur la liste de M. Mauroy et deux élus de l'opposition. Tous venus au Sénégal aux frais de la municipalité lilloise, et non à la charge de l'hôtel Matignon, soulignait-on dans l'entourage du premier ministre.

Est-ce l'effet du dépaysement, la cohabitation forcée pendant quelques heures ? Toujours est-il que les douze élus lillois ont manifesté un bel esprit de corps. Certes, les représentants de la majorité ont un peu taquiné leurs deux collègues de l'opposition, s'étonnant, par exemple, que leur groupe ait accepté cette invitation de M. Mauroy au Sénégal alors qu'il avait refusé de participer au repas de Nouvel An après les propos du premier ministre dans l'affaire des « avions renifleurs ». Mais la solidarité régionale a vite relégué les clivages politiques au second plan.

Le délégué du RPR, M. Gérard Pilate, était ravi de la bonne entente générale : « On a l'impression, disait-il, que nos étiquettes sont restées à Lille. » Le délégué de l'UDF, M. Michaël Dereux (CDS) avouait qu'il avait, pour la première fois, bavardé amicalement avec certains de ses adversaires locaux. Il n'avait qu'une idée en tête : rapporter le maximum de photos en souvenir.

C'est ainsi que, le lendemain matin, la visite du chantier de la future « Maison de Lille » donna lieu à une fête de famille que rien ne vint altérer. On entendit même le maire de Saint-Louis, dans un élan irrésistible, vanter les mérites du « président Mauroy », sous l'œil amusé du fils du président en titre, M. Jean-Christophe Mitterrand, qui était du voyage en sa qualité de chargé de mission. « Entre gens du Nord, on se comprend », souligna le premier ministre. Et le maire de Lille parla longuement des impératifs de la solidarité Nord-Sud et des devoirs, pour les villes riches de l'Europe, d'aider davantage les villes pauvres d'Afrique. Et, pour donner l'exemple, M. Mauroy a annoncé que la municipalité lilloise participera aussi à l'équipement du centre socio-éducatif en cours de construction.

Un seul homme fit un peu – intérieurement – la grimace : son trésorier en chef, M. Raymond Vaillant, qui règle les factures. Les deux conseillers de l'opposition, dont la liste avait mené campagne, aux municipales, contre ce genre de dépenses, en restèrent bouche bée, vaincus sans doute par le charme de Saint-Mauroy-du-Sénégal !

ALAIN ROLLAT.

● *Le Parti communiste contre « l'emprunt Giscard ».* – Le groupe communiste de l'Assemblée nationale va déposer une proposition de loi « *pour mettre fin au scandale de l'emprunt Giscard, 7 % 1973* », annonce, vendredi 20 janvier, un communiqué de M. André Lajoinie, président de ce groupe. Les députés du PC combattent depuis longtemps les modalités de remboursement de cet emprunt, qui est indexé sur l'or. Ils avaient tentés, sans succès, lors de la discussion du budget, de faire prévaloir leurs vues.

● *La position d'ELF-Aquitaine sur l'affaire des « avions renifleurs ».* – La société ELF-Aquitaine continue, dans son dernier bulletin mensuel d'information, le plaidoyer entrepris en sa faveur par ses anciens dirigeants et par M. Giscard d'Estaing lui-même. « *Que ceux qui n'ont jamais rien entrepris nous jettent la première pierre,* y lit-on. *Les nouveaux travailleurs de la mer que sont les pétroliers connaissent, eux, les risques du métier et les aléas de toute recherche.* »

Le Conseil constitutionnel a arbitré professeurs : 1 - gouvernement : 0

(Suite de la première page.)

Parce que, répliquent une grande majorité des professeurs, ce serait l'instauration d'une « médiocratie » dont l'Université ne se relèverait pas. En effet, dans le système du corps unique, une carrière ne peut progresser que par ancienneté, ce qui est le plus sûr moyen pour que le corps professoral devienne inadaptable aux évolutions.

A l'automne 1982, M. Alain Savary, ministre de l'Education nationale, choisit de maintenir des statuts distincts pour chaque corps. Mais s'il abandonne l'idée de la création d'une seule catégorie d'enseignants, il se replie, selon une tactique qui lui est chère, sur une position intermédiaire : il instaure, dans son projet de loi réformant l'Université, un collège unique ; c'est-à-dire que les professeurs élus au conseil d'université le seront par un corps électoral où se côtoieront, par exemple, des assistants, des personnels des bibliothèques et des professeurs.

Après tout, disent les partisans du projet ministériel, le titre de professeur ne prédispose pas à la direction d'une université et, de surcroît, il n'est que justice de placer en matière électorale sur un pied d'égalité ceux qui travaillent dans le même établissement.

Insupportable ! se récrient les titulaires souvent proches de la majorité, comme M. Laurent Schwartz. Le principe de l'égalité devant le suffrage serait bafoué, nos voix seraient submergées par les voix de nos assistants qui sont deux fois plus nombreux que nous. La mainmise des syndicats sur l'Université en résulterait. Pétitions, suppliques au président de la République, encarts publicitaires dans la presse : rien n'y fait. Au grand soulagement des parlementaires socialistes, le gouvernement maintient le principe du collège unique des universitaires, lors de la deuxième lecture de la loi, adoptée le 20 décembre 1983.

Des textes trop subtils

Le Conseil constitutionnel a donc tranché. Il a donné raison aux « mandarins », considérant que l'indépendance de chaque corps supposait « *une représentation propre et authentique* ».

Cette invalidation, politiquement douloureuse pour le pouvoir, n'empêchera pas la promulgation de la loi réformant l'Université. Dès l'automne 1984, les nouveaux étudiants prendront le chemin des amphithéâtres pour y suivre un enseignement réorienté vers les besoins de l'économie. Les établissements y travaillent déjà. L'absence de conseil d'administration nouvelle manière laissera provisoirement en place les instances universitaires jusqu'à ce que M. Savary rédige les articles « électoraux » correspondants. On voit mal comment il pourrait ne pas obtempérer aux injonctions du Conseil constitutionnel.

En l'espace de deux mois, celui-ci vient d'annuler deux textes rédigés par le ministre de l'Éducation nationale : il a déclaré, le 29 décembre, non conforme la procédure budgétaire suivie pour préparer la titularisation, en 1984, de professeurs de l'enseignement privé ; il met fin, le 20 janvier, au collège électoral unique dans les universités. Ces deux rebuffades aideront peut-être M. Savary à méditer sur l'inconvénient qu'il y a à imaginer des dispositifs trop subtils pour mener à bien des réformes difficiles. Il lui faudra s'en souvenir au moment de rédiger, dans les prochaines semaines, les textes qui devraient rééquilibrer les rapports entre l'école privée et l'école publique.

ALAIN FAUJAS.

Les dispositions du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a déclaré, vendredi 20 janvier, conforme à la Constitution la loi sur l'enseignement supérieur. Il en a cependant censuré certaines dispositions.

Saisi par plus de soixante députés et par plus de soixante sénateurs de l'opposition, le Conseil constitutionnel considère que, « *par leur nature même, les fonctions d'enseignement et de recherche non seulement permettent, mais demandent, dans l'intérêt même du service, que la libre expansion et l'indépendance des personnes soient garanties par les dispositions qui leur sont applicables* ».

Pour la représentation des enseignants-chercheurs au conseil d'administration des universités, le nombre des professeurs doit, selon le texte, être égal à celui des autres enseignants-chercheurs. Le Conseil estime qu'il est « *constant que, en raison de la disproportion numérique existant entre le corps des professeurs et celui des autres corps d'enseignants-chercheurs, l'indépendance des professeurs serait menacée à divers points de vue* » par ce système, et « *que, notamment, le libre exercice des responsabilités particulières (...), en ce qui concerne la préparation des programmes, l'orientation des étudiants et la coordination des équipes pédagogiques, par leur participation obligatoire aux décisions individuelles concernant la carrière des autres enseignants-chercheurs (...) serait altéré par l'existence d'un collège électoral unique* ». Pour le Conseil, « *cette indépendance serait d'autant plus atteinte du fait que, au sein de la juridiction disciplinaire prévue par (...) la loi, les professeurs devant composer la formation chargée de juger les professeurs seraient désignés par l'ensemble des représentants des enseignants-chercheurs, eux-mêmes élus par l'ensemble des enseignants-chercheurs toutes catégories confondues, sans que, parmi leurs juges, les professeurs puissent compter des représentants émanant de leur vote* ».

En outre, le conseil note que « *l'indépendance des professeurs comme celle des enseignants-chercheurs ayant une autre qualité suppose, pour chacun de ces deux ensembles, une représentation propre et authentique dans les conseils de la communauté universitaire* ».

Après avoir ainsi censuré les dispositions relatives à l'institution d'un collège électoral unique entre professeurs et autres enseignants, le Conseil constitutionnel déclare non conforme à la Constitution la disposition prévoyant que l'ordonnance de 1958 relative à la création de centres hospitaliers universitaires, à la réforme de l'enseignement médical et du développement de la recherche médicale pourrait être « aménagée » par décret en Conseil d'Etat. Le Conseil constitutionnel retient que ce texte de forme législative n'a pas été déclaré à caractère réglementaire.

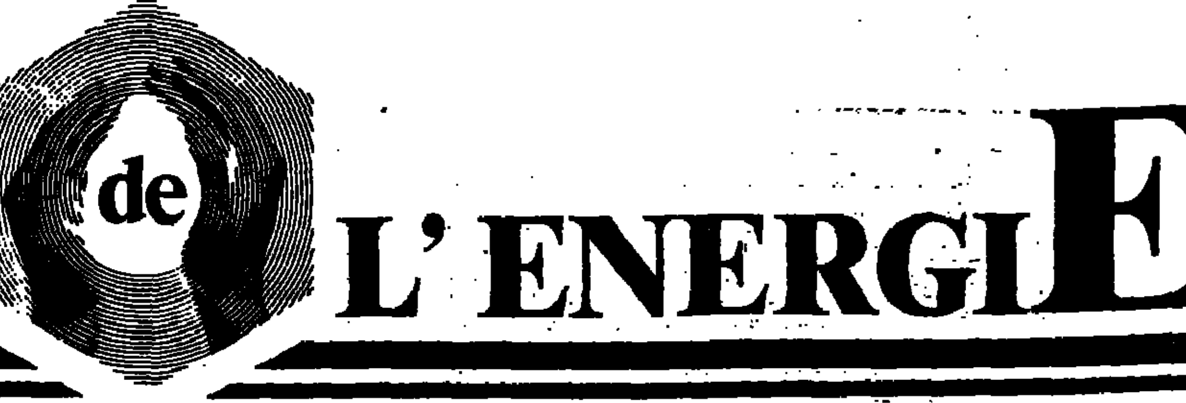
D'autre part, le Conseil retient l'objection selon laquelle la loi sur l'enseignement supérieur intéressant les TOM, elle ne saurait y être applicable en l'absence de consultation préalable des assemblées territoriales intéressées.

Enfin, il se prononce contre l'obligation totale de la loi d'orientation de 1968 dont, considère-t-il « certaines dispositions donnaient aux enseignants des garanties conformes aux exigences constitutionnelles qui n'ont pas été remplacées dans la présente loi par des garanties équivalentes ».

La fonction publique territoriale

Le Conseil a en outre déclaré conforme à la constitution la loi sur le statut de la fonction publique territoriale.

Saisi par M. Alain Poher, président du Sénat, et par plus de soixante députés de l'opposition, le Conseil estime que la liberté des collectivités territoriales suppose que le maire puisse recruter au moins un collaborateur de cabinet à son choix et qu'elle s'oppose à ce qu'une collectivité locale sans pouvoir justifier de ses raisons, soit frappée d'une sanction pécuniaire pour avoir refusé la nomination d'un agent présenté par un centre de gestion. En conséquence, il a déclaré non-conforme à la Constitution les dispositions qui allaient notamment à l'encontre de ces candidats.

MAITRISE  L'ENERGIE

LETTRE MENSUELLE DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

NUMERO 8 • JANVIER 1984

Maîtrise de l'énergie est réalisée sous la responsabilité de l'AFME. Elle est publiée, chaque mois, sur quatre pages achetées au journal Le Monde.

LE FONDS SPECIAL DES GRANDS TRAVAUX ET L'INDUSTRIE

Un atout pour les entreprises

Grande absente parmi les secteurs pouvant accéder aux aides du premier Fonds spécial des grands travaux, l'industrie bénéficie d'une enveloppe de 500 millions de francs dans le cadre du deuxième Fonds. Ainsi apporte-t-on le « coup de pouce » nécessaire à des décisions d'investissements dans des matériels d'économies ou de substitutions d'énergie, trop souvent freinées faute « d'argent frais ».

Avec des temps de retour très courts (moins de deux ans et demi en moyenne), les investissements pour les économies ou les substitutions d'énergie constituent pourtant pour l'entreprise, dans leur grande majorité, des occasions à saisir d'améliorer les comptes d'exploitation et de garantir, à terme, de substantiels gains de compétitivité.

Procédures simples et décisions rapides

Pour la collectivité nationale, l'enjeu est également de taille, l'industrie entrant à elle seule pour 30% dans la consommation énergétique globale. Le « gisement » exploitable dans ce secteur est estimé à 29 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) sur la période du IXe Plan. La diminution escomptable des importations pétrolières est donc importante. Il faut y ajouter, à terme — deuxième volet de l'amélioration des comptes du commerce extérieur —, l'émergence d'une puissante industrie des matériels pour l'utilisation rationnelle de l'énergie qui, par-delà la satisfaction de la demande du marché intérieur, peut répondre aux sollicitations étrangères de plus en plus pressantes.

En limitant les risques financiers pris par les entreprises, les subventions distribuées au titre du Fonds spécial des grands travaux créent les conditions pour un déblocage de l'actuelle situation d'attentisme.

Les modalités des aides financières à l'industrie ont été déterminées de manière à simplifier la tâche des demandeurs et à donner lieu à des *décisions effectives dans des délais* très courts. Chaque opération d'investissement fait l'objet d'une instruction spécifique et l'accord de subvention est donné sans attendre les résultats de négociations plus générales que pourraient engager par ailleurs les entreprises avec l'AFME. Les aides sont attribuées selon deux types de procédures :

— Une procédure dite « automatique », valable dans la limite d'un plafond de 5 millions de francs d'aides par opération, concerne les matériels et les équipements figurant sur une liste et choisis en fonction de leur intérêt énergétique et de leur disponibilité sur le marché.

L'aide consiste en une subvention au taux de 25% hors taxe du coût des matériels, y compris les frais d'installation.

Les demandes au titre de cette procédure font l'objet d'une décision dans un délai de moins d'un mois à compter de leur dépôt.

— Une procédure plus classique, pour tous les autres cas (matériels ne figurant pas sur la liste, opérations susceptibles de donner lieu à une aide supérieure à 5 millions de francs, etc.), qui font l'objet d'un examen sur dossier, opération par opération.

200 millions de plus ?

La décision est donnée ici dans un délai de trois mois. L'instruction porte sur l'assiette des investissements à retenir et sur le taux de subvention qui peut être de 15, 20 ou 25% selon qu'il s'agit de matériels spécifiquement destinés à la maîtrise de l'énergie ou pas.

Dans tous les cas, le temps de retour brut de l'investissement doit être supérieur ou égal à dix-huit mois.

Avec cette possibilité nouvelle donnée aux entreprises, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, qui a en charge la gestion du volet énergie du Fonds spécial des grands travaux, voit en partie satisfaite une demande qu'elle avait formulée dès 1982. Elle indiquait à l'époque qu'une enveloppe d'un milliard serait la bienvenue. On ne s'étonnera donc pas que son conseil d'administration ait émis le vœu que les 200 millions de francs non affectés dans le cadre de l'actuel Fonds soient attribués à l'industrie.

Sur un plan plus général, l'AFME a lancé en mars 1983 l'aide dite « aux études préalables » destinée à favoriser l'établissement de diagnostics énergétiques complets (l'aide s'élève à 70% du coût) et d'études de faisabilité (50% dans ce cas) permettant la mise sur pied de programmes d'investissements cohérents.

Aucune décision raisonnable ne peut être en effet prise si l'on ne dispose pas d'études comparatives poussées qui mettent clairement l'accent sur les avantages et les inconvénients des différentes solutions envisagées.

Cette aide, dont la finalité est de favoriser la mise en œuvre à long terme de politiques énergétiques dans les entreprises, se poursuit parallèlement à la procédure du FSGT. Au reste, ce sont évidemment les entreprises disposant « dans leur carton » de diagnostics énergétiques précis qui profiteront au mieux des aides à l'investissement. ■



Dessin Stanislas Bouvier

BREVES

UN STAGE ORIGINAL POUR LES ARCHITECTES

Organisé par la direction de l'Architecture, et le service « formation » de l'AFME, un stage de formation original est en cours dans la région Poitou-Charentes avec le concours de la délégation régionale de l'AFME. Il concerne de jeunes architectes qui, au nombre de treize, sont placés pour une durée d'un an (à compter du 1er novembre 1983) auprès de divers organismes ou entreprises spécialisées. Certains sont ainsi accueillis dans les directions départementales de l'Equipement, dans les conseils en architecture, urbanisme et environnement, dans les services techniques de villes, dans des cabinets d'architecture privés, dans des organismes HLM. La gestion de ce stage a été confiée à une association spécialisée de Niort, l'ASFODEP, tandis que l'animation est à la charge d'un bureau d'études spécialisé dans les projets d'urbanisme et d'architecture bioclimatique, l'atelier Ponant. Une fois par mois les stagiaires sont regroupés durant trois jours pour faire le point de leur expérience. D'ores et déjà, trois « employeurs » ont fait savoir qu'ils souhaitaient embaucher leur stagiaire à l'issue de ce stage.

ÉLECTRICITÉ GÉOTHERMIQUE DANS LES DOM

L'AFME, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et Electricité de France viennent de signer un protocole d'accord pour mener ensemble le développement et la réalisation des projets géothermiques dans les départements français d'outre-mer.

Que ce soit en Guadeloupe, en Martinique ou à la Réunion, des travaux d'exploration conduits notamment par le BRGM ont permis de déceler la présence d'eau de très haute température qui pourrait produire de l'électricité. On peut comparer ces opérations à la centrale géothermique que réalise actuellement EDF sur le site de Bouillante, en Guadeloupe.

L'accord prévoit les conditions d'intervention de chacun des trois organismes aux différentes phases d'avancement des projets, depuis la reconnaissance des gisements jusqu'à l'exploitation des champs géothermiques.

Les études et les travaux seront organisés en priorité dans les zones où la solution géothermique se révélera plus économique que les sources alternatives de production d'électricité, avec l'objectif de répondre aux besoins énergétiques dans les DOM à l'horizon 1990-1992.

EDITORIAL

1984 renforcer la dynamique

Bien qu'il soit encore trop tôt pour donner des chiffres définitifs, nous savons que 1983 a été marquée par une baisse de la consommation d'énergie en France. Certes, le faible niveau de l'activité économique et l'évolution des structures industrielles sont à prendre en compte. Mais, incontestablement, la politique de maîtrise de l'énergie que nous avons menée a été déterminante.

Ainsi est confortée la nécessité de continuer cette politique en dépit du répit apparent du coût des énergies.

C'est bien l'intention de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie que de poursuivre l'effort qu'elle a entrepris depuis maintenant un an et demi. Elle a pour cela des atouts importants : la synergie que constitue le rassemblement dans un même établissement des fonctions de recherche et de diffusion, sa compétence technique et sa régionalisation.

Elle aura, en 1984, pour accomplir sa mission, les moyens supplémentaires que lui apportera le deuxième Fonds spécial des grands travaux, au sujet duquel le président de la République m'écrivait récemment : « L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie a fortement contribué à une mise en œuvre rapide et efficace de la première tranche du Fonds spécial des grands travaux. Je vous en remercie et vous demande de continuer cet effort pour la seconde tranche et celles qui suivront. »

François Mitterrand affirmait également : « Il me paraît essentiel que l'Agence joue un rôle dynamique dans l'élaboration des plans énergétiques. » *Et c'est bien ce que nous comptons faire en cette année de mise en place de la planification décentralisée. Nous avons d'ailleurs — et nous continuerons au long de 1984 — renforcé nos échelons régionaux.*

Maîtriser l'énergie, c'est affronter la crise, non seulement en refusant les restrictions d'une austérité qui ne s'impose pas, mais aussi et au contraire en améliorant la rentabilité et la compétitivité des entreprises, le confort des particuliers et les conditions de travail des salariés ; c'est contribuer à la reconversion et la construction d'une grande industrie française, capable de reconquérir le marché intérieur, puis de conquérir de nouveaux marchés à l'exportation.

Michel Rolant
président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie

L'INVITE DE «MAITRISE»

UN NOUVEL ECLAIRAGE par Alphonse Allais

En ces temps de rigueur, « Maîtrise de l'énergie » a proposé à un jeune homme imaginatif, qui s'est illustré en proposant de construire les villes à la campagne, de nous ouvrir les voies de l'éclairage du futur. Bonne année à tous nos lecteurs.

« Tiens, ce vieux Lafoucade ! Comment vas-tu ?

— Le mieux du monde.

— Et que fais-tu à Paris ?

— Je suis venu dans le but de me procurer des capitaux pour lancer une grosse affaire.

— Ah bah ! Et de quelle nature ton affaire ?

— Une idée qui m'est venue, il y a quelques années au Tonkin. Un soir, des espions viennent nous apprendre qu'une bande de pirates s'est réfugiée dans un village distant de quelques kilomètres. À la hâte, on forme une colonne dont le lieutenant Cornuel prend le commandement, et nous voilà partis. Une nuit noire, mon cher ami, mais d'un noir ! On se serait cru dans une mine de houille à Taupin. Pas de lune, pas d'étoiles au ciel, et pas de becs de gaz dans les rizières !

— Allons donc !

— Tout à coup, nous nous sentons éclairés, aux flancs de la colonne, par une lumière douce, étrange, fantastique. On croyait marcher dans de l'or gazeux. Nous regardons autour de nous et nous apercevons... devine quoi ?

— Ne me fais pas languir !

— Des tigres, mon vieux ! Une bande de tigres. Les yeux de ces fauves brillaient, telles des braises, et tous les regards de ces fauves réunis constituaient une lumière superbe.

— Epatant !

— Depuis cette époque, l'idée me tourmentait de mettre en pratique un éclairage splendide. J'ai beaucoup travaillé la question et je vais lancer la Société d'éclairage par les yeux de tigres. D'abord ce sera plus pittoresque que le gaz ou l'électricité. Sur d'élégantes colonnes de fonte, on installera des cages contenant des tigres adultes. Des cages solides, bien entendu, car une fuite de tigres offrirait des inconvénients beaucoup plus dangereux qu'une fuite de gaz.

— Oh ! on s'en apercevrait tout de suite.

— Probablement. Quand on sentirait quelques crocs pointus pénétrer indiscrètement dans sa cuisse, on dirait : tiens, il doit y avoir une fuite de tigres dans le quartier !

— Les gaziers seraient remplacés par des dompteurs : ce serait bien plus drôle.

— Ce serait charmant, je te dis !

— Est-ce que tu ne crois pas que pour le prix de revient ?...

— Pas tant que tu crois, car la Société générale d'éclairage par les yeux de tigres ferait comme la Compagnie du gaz qui réalise d'énormes bénéfices avec ses résidus. Sais-tu, par exemple, comme le fumier de tigre est excellent pour les rhododendrons et les pétunias ?

— Bonne idée, cela !

— Le temps me manque pour te développer mon affaire. Je t'enverrai le prospectus. Au revoir, mon vieux.

— A un de ces jours, Lafoucade. »

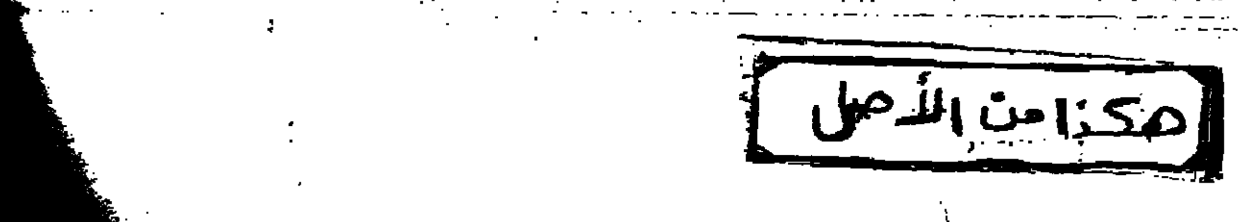
....

J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, de faire la connaissance du susnommé Cornuel (un excellent garçon).

« Dites-moi, fis-je un peu défiant, avez-vous rencontré beaucoup de tigres au Tonkin ?

— Pas un seul ! Le seul tigre que j'aie vu en Indo-Chine, c'est un vieux tigre dans une ménagerie de Saigon, un pauvre vieux tigre aveugle qui ressemblait bien plus à une descente de lit qu'à un dangereux carnassier. »

Extrait de *En ribouldinguant* d'Alphonse Allais (Société d'éditions littéraires et artistiques)



AFME ET ASSOCIATIONS

Un accord avec le tourisme social

Dix *ans après le premier choc pétrolier*, nous constatons encore tous les jours que demeurent des habitudes prises du temps où, conséquence du pillage exercé par les nations industrielles envers les pays producteurs, l'énergie était à un prix anormalement faible. C'est que les mutations sont longues, qu'il *faut du temps pour qu'une prise de conscience minoritaire* se transforme en attitude quotidienne de tout un peuple.

***Malgré* toute sa bonne volonté, l'entreprise de service public qu'est l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie ne peut suffire à jouer le rôle d'accélérateur nécessaire. Elle a besoin de démultiplicateurs, de *relais, comme l'on dit communément*. Ceux-ci sont naturellement nombreux et de natures très diverses, selon les publics visés. Pour ce qui est du tissu social, c'est-à-dire de ces mille et un liens qui relient les individus dans une vie en société comme nous la connaissons, les *organisations de type associatif* apparaissent comme l'un des moyens privilégiés. Parmi elles, celles qui se sont fixé pour objectifs de promouvoir, gérer et animer les vacances et les loisirs des salariés sont particulièrement aptes à atteindre rapidement un effet de masse *intéressant. Ainsi du CECOREL (Centre de coopération* pour la réalisation d'équipements de loisirs), qui regroupe à la fois des organisations syndicales importantes (CFDT, FO, FEN), des intervenants de tout premier plan dans le domaine du tourisme social tels que l'INVAC (Investissement-vacances), VVF (Villages, vacances, familles), LVT (Loisirs, vacances, tourisme) ; des organismes de formation de gestionnaires de collectivités et des métiers de l'hôtellerie tel l'INFAC (Institut natio*nal du tertiaire social et de la formation continue*).**

***Il était* souhaitable que l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie puisse jeter les bases d'une coopération suivie avec une telle association. C'est chose faite depuis le 21 décembre 1983, *date de la signature d'un accord-cadre aux termes duquel des conventions seront* recherchées quant au diagnostic thermique du patrimoine existant ; l'incitation aux travaux de maîtrise de l'énergie dans le patrimoine neuf et existant ; la recherche systématique des solutions les plus économes *lors de l'étude de projets nouveaux ; la formation des gestionnaires* et des formateurs à ce type de préoccupations ; l'information systématique des adhérents et des usagers des centres de loisirs.**

Les équipements gérés par les organisations *adhérentes au* CECOREL *entrant tout à fait dans la définition* du *tertiaire non* lucratif pouvant accéder au deuxième Fonds spécial des grands travaux, celui-ci s'est fixé comme objectif minimal dans le cadre de cette opération la réalisation de diagnostics thermiques pour un ensemble d'équipements équiva*lant à 20 000 places de tourisme social et de travaux pour 6 000 places*.

Roger-Pierre Bonneau

NORD-PAS-DE-CALAIS

Le charbon, du discours aux actes

■ Tirant le bilan de son action en faveur du retour au charbon, la délégation régionale de l'AFME Nord-Pas-de-Calais observait récemment que, logique avec elle-même, cette région de grande tradition charbonnière n'avait pas été, loin de là, la dernière à passer des déclarations d'intentions aux actes.

Dès 1980, c'est dans le Nord que les cimentiers ont commencé à passer au charbon : 92 000 tep substituées cette année-là. Le mouvement se poursuit en 1981 : deux nouvelles cimenteries passent au charbon. Au total, ces quatre opérations représentent 157 767 tep substituées, pour un coût d'investissement de 102 115 000 francs, soit moins de 6 500 francs par tep déplacée. Dès lors, les opérations se multiplient. Après les cimentiers, ce sont les sucriers, puis bientôt l'ensemble du secteur agro-alimentaire, le textile, le papier-carton. L'AFME accorde une prime de 25% du coût de l'opération englobant les équipements de chauffe proprement dits ainsi que les installations périphériques, celles de préparation, de manutention et de stockage.

Quelques dossiers subventionnés en 1982 : Beghin-Say à Thumeries : 5 889 tep substituées ; Usinor à Dunkerque : 44 500 ; Société des chaux et dolomies du Boulonnais : 1 877 ; SA Courtaulds à Calais : 36 400 ; Ets Taillieu à Lompret : 100 ; Ets Dehondt à Bailleul : 81 ; Ets Werquin à Verlinghem : 73 ; Ets Casier à Ennetières : 135, soit 89 055 tep substituées pour un montant d'investissements de 88 millions.

En 1983, le mouvement s'est poursuivi, la seule sucrerie Beghin-Say de Corbehem substituant au fioul 92 400 tep de charbon, à partir d'une étude subventionnée à 50% par l'AFME.

Au total, la région Nord-Pas-de-Calais a réalisé cette année la moitié des investissements de retour au charbon dans l'industrie. On rapprochera ce chiffre de celui du plan de production des minières du bassin Nord-Pas-de-Calais : 3 millions de tonnes, soit environ 16% du plan de production national.

A l'heure actuelle, la région Nord-Pas-de-Calais a « en portefeuille » un potentiel de cinquante-cinq pré-études charbon. Si elles aboutissaient, cela devrait conduire à la substitution de 270 000 à 310 000 tep, sur un total de 700 000 prévues d'ici à 1990.

« *La force industrielle de la région est née de l'industrie du charbon*, conclut Pierre Radanne, le délégué régional de l'AFME. *Après son importante récession, il faut la faire renaître. Il s'agit de sensibiliser les utilisateurs potentiels et de démontrer l'intérêt économique de l'énergie-charbon là où elle est victime de préjugés liés au passé néfaste du charbon. Cette action menée depuis 1981 est désormais riche d'enseignement et les exemples de conversion ont un effet d'entraînement vital pour l'avenir de la région.* »

MIDI-PYRÉNÉES

A Labruguière, l'OPEP se porte bien

■ Asseoir son développement sur une meilleure valorisation des ressources et énergies locales. Tel est le projet qui a conduit la petite commune de Labruguière (Tarn) à créer son... Opep. Une « opération » qui doit conduire ce « pays » non à exporter du pétrole mais à « programmer » son « énergie ».

Labruguière, située dans le sud-est du département, dispose d'un bon potentiel de ressources énergétiques naturelles. L'ensoleillement annuel y est satisfaisant, sans être exceptionnel, et le vent souffle deux cents jours par an. La cité est bâtie sur une nappe phréatique à très faible profondeur (4 m), dont on peut extraire 700 mètres cubes d'eau à 12 degrés par heure. Elle possède une forêt communale de 1 700 hectares, dont 800 de taillis non exploités, et à moins de 20 kilomètres au sud s'étend la Montagne Noire et ses quelque 5 500 hectares de forêts. En ne prenant en compte que la capacité de sciage du département, la ressource en déchets de bois disponibles pour des usages énergétiques se monterait à 500 tonnes par mois.

Cette commune de 5 000 habitants n'est pas implantée au cœur d'un pays vide. A proximité immédiate de Castres et Mazamet, elle est incluse dans un bassin d'environ 100 000 habitants. Les ressources énergétiques liées à l'activité humaine y sont donc présentes également. Les ordures ménagères, tout d'abord, s'élèvent à 80 tonnes par jour. L'entreprise Isoroy (fabrication de panneaux de bois) rejette chaque jour dans l'environnement 30 mètres cubes d'eau à 65 degrés et 250 mètres cubes d'eau à 35 degrés. Enfin, les entreprises textiles — naguère le fleuron de l'activité industrielle de la région — produisent des boues organiques résiduelles de lavage et de traitement de la laine qui constituent tout à la fois (comme c'est souvent le cas) une source de nuisances et une ressource en énergie.

Un comité de pilotage regroupant la commune, le comité d'expansion économique, les chambres consulaires et la délégation régionale de l'AFME fait actuellement procéder à une série d'études visant à valoriser ce potentiel au mieux.

Parmi les projets envisagés, on peut citer :

— Une usine d'incinération des ordures ménagères avec constitution d'un réseau de chaleur.

— L'installation d'une chaufferie aux déchets de bois dans une cité HLM, et sa réhabilitation climatique.

— La valorisation des rejets thermiques par le chauffage de serres de production.

— L'utilisation des calories de la nappe phréatique par l'intermédiaire de pompes à chaleur pour le chauffage de la piscine ainsi que de certains bâtiments communaux.

Le coût de ces études s'élève à 360 000 francs. La région et le département y contribueront pour 200 000 francs, l'AFME pour 100 000, la commune pour 50 000 et la chambre de commerce de Castres ainsi que l'entreprise Isoroy pour 10 000.

BRETAGNE

Les résultats du concours d'architecture solaire

■ Le jury du premier concours d'architecture solaire organisé en Bretagne par la région, la mission interministérielle pour la Qualité de la vie, le ministère de l'Urbanisme et du Logement et l'AFME a désigné ses lauréats. Sur quarante équipes participantes, huit ont été sélectionnées et deux projets ont été désignés comme lauréats.

Le premier concerne un centre d'aquaculture qui sera construit par la société Sodab au moulin du Carpont, dans les Côtes-du-Nord. Il s'agit d'une unité d'écloserie, de nurserie et d'élevage de poissons plats à haute valeur commerciale, tels les turbots, due au groupe ALP (Hureau, Le Guyader, Nicanor et Rocheblave). Adossés à des talus exposés plein sud, les bâtiments de l'écloserie seront peu consommateurs d'énergie. Le système thermique, assurant une température d'eau de mer toujours supérieure à 13 degrés, alliera capteurs solaires intégrés en toiture et pompes à chaleur, celles-ci ne devant, selon les calculs, fonctionner que quatre mois dans l'année.

Le second projet lauréat est plus classique. Il s'agit d'un ensemble de quatre-vingt-quatre logements semi-collectifs qui seront construits par la SCP HLM Scobret dans la ZAC de Lanmeur, à Lorient. Les architectes Lemaire, Panhéleux, Massip, Burgat, Chiase et Le Flem ont joué sur l'individualisation maximale des logements et des bâtiments. Les serres et les capteurs solaires destinés à la production d'eau chaude sanitaire, loin d'apparaître comme des éléments surajoutés, s'intègrent très bien aux bâtiments et contribuent à l'animation des façades. C'est un bon exemple de ce que le solaire, y compris actif, peut ajouter à la qualité de l'architecture dans le logement social.

AU SOLEIL DE
SABADEL

Y'A D'LA MAITRISE DANS L'AIR

Sabadel

LES HUMEURS DE CLAUDE-MARIE VADROT

Panne de soleil

L'année 1983 s'est achevée sur *deux nouvelles que la presse a malheureusement passées sous* silence. D'abord, prenons les événements par ordre d'importance. EDF alimente désormais, si l'on en croit ses communiqués de presse, les centrales thermiques avec... du *fioul*, et non plus du fuel. Cette décision ne change pas le prix du dollar à *rembourser à l'étranger mais laisse entrevoir une prochaine et importante réforme* qui pourrait consister à mettre de l'uranium dans les centrales nucléaires. C'est cela, l'énergie nationale.

Ensuite, il faut signaler au chapitre du changement que, grâce aux efforts des météréorologues et du gouvernement, la France peut enfin s'enorgueillir d'avoir été largement excédentaire en soleil et en vent au cours de l'année 1983. Une per*formance à mettre au crédit du nouveau ministre de l'Energie : la gauche a réussi là où on ne l'attendait plus. Pas besoin* d'un baromètre renifleur pour être convaincu de cette abondance de soleil et de vents. Sur cette lancée, 1984 se présente d'ailleurs fort bien.

Mais à la louange pour cette action d'éclat, il faut mêler les doutes. Faut-il parler de scandale ? Doit-on publier intégralement les rapports des hommes *météos et les millions de témoignages de* ceux qui ont vu ce soleil jusqu'au cœur de l'hiver : doit-on exhiber, pour exciter les mémoires, des centaines de seins encore brunis malgré le temps, ou étaler les évidences encore plus intimes que rien, disons presque rien, n'a échappé à ce diable de soleil ? Et cela pour souligner *l'imprévoyance qui accompagne le* succès ?

La Cour des comptes d'ordinaire si prompte à cerner les gaspillages de la nation, et qui en connaît un rayon dès qu'il s'agit d'éclairer les erreurs de gestion d'une richesse nationale, aurait-elle chaussé des lunettes trop sombres pour remarquer cette éclipse du soleil ? La question qui s'impose après une telle année de gabegie est d'une aveuglante clarté : France, qu'as-tu fait de ton soleil ?

La question ne sera posée que si on le retrouve en Suisse car, circulez il n'y a rien à voir, le soleil n'a jamais rendez-vous avec la Une. Ni avec la Deux ou la Trois, d'ailleurs, car les énergies nouvelles n'ont guère les honneurs du petit écran, faute d'être en état de pénurie.

De toute façon, la crise de l'énergie ne *faisant plus guère recette, on commence à discerner la véritable crise* : celle des vendeurs de l'énergie, puisque les pétroliers en sont réduits, comme EDF, à faire de la pub pour leur marchandise dans les grands hebdomadaires. Conclusion, provisoire mais iconoclaste, la fameuse crise n'aurait-elle été que l'angoisse de grands *commerçants se voyant menacés de ne plus avoir de marchandise* ? Les *malheureux pétroliers* n'en ont vendu, dans le monde, que 0,1% de plus qu'en 1982. Le soleil, lui, ne se vend pas, alors (voir plus haut...) il stagne encore dans les etc. à la fin des statistiques. Il suffirait peut-être d'un « été pourri » pour relancer l'affaire...

Dans le fond, c'est une idée ça : en organisant une belle pénurie de soleil et de brises, on *titillerait le besoin et peut-être que les politiques tomberaient dans le panneau et sentiraient enfin* d'où vient le *vent*...

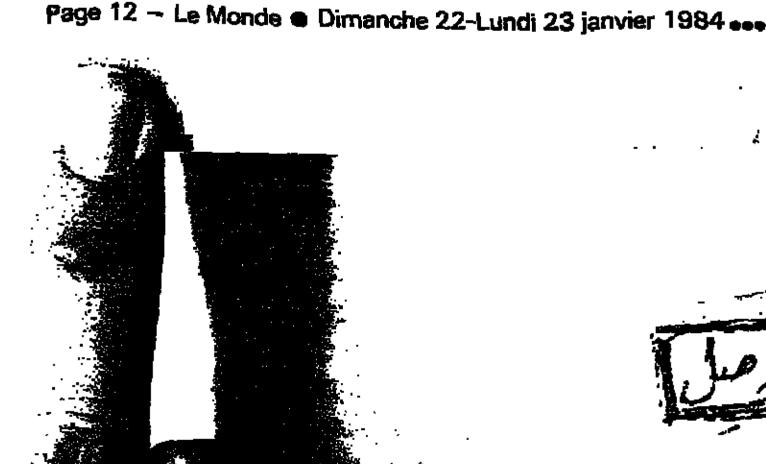
En attendant on a trop de soleil et pas assez d'idées.

Pourtant, il y a des maisons ou des immeubles auxquels un bon coup de soleil ferait le plus grand bien. On dit et on lit que les vieilles HLM ne sont pas belles et *qu'en charge de chauffage elles coûtent souvent une fortune à ceux qui les habitent*. A Dreux et ailleurs, il y a des esprits simples qui ont pensé qu'avec un coup de soleil et un coup de peinture il était possible de transformer la vie.

Le soleil entre dans ces immeubles à *loyers modérés et à charges élevées : ça chauffe et ça fait joli. Les habitants de ces immeubles réhabilités, qui sont sans* doute des gens très simplets, ne vivent plus de la même façon sous le seul prétexte que leur chauffage et leur eau chaude leur coûtent moins cher et que les façades de leurs immeubles n'ont plus la lèpre. Ces gens seraient très surpris si on leur soufflait qu'ils vivent comme des écolos mais, depuis que les immeubles ne font plus la gueule, les arbres du coin *sont bien moins abîmés. Pourtant il est évident que cela n'a strictement rien à voir.*

Ce qui n'empêche pas les écologistes d'exiger, avec la dernière énergie, que nos surplus de soleil ne partent pas à l'étranger dans les valises des immigrés.

C.-M. V.



A CHABANAIS, CHARENTE

Des thermiciens chez les agriculteurs

Maîtriser l'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire, on commence à savoir le faire : la première tranche du Fonds spécial des grands travaux, les opérations pilotes de Blois, Conflans et Meaux ont permis d'affiner les méthodes de travail, de perfectionner les techniques. Dans l'industrie, on sait aussi comment s'y prendre et il est probable que la deuxième tranche du FSGT montrera que les industriels ont compris l'importance de l'enjeu. *Mais dans l'agriculture ?*

On connaît certes bien des façons d'économiser l'énergie ou de valoriser les sous-produits, mais de là à ce que ces techniques, ces pratiques nouvelles se diffusent massivement dans nos campagnes, il y a toute la distance qui sépare un traité d'agronomie d'un marché aux bestiaux ! Il fallait bien « aller y voir ».

Un an après le début des opérations de Blois, Conflans et Meaux, l'AFME a donc décidé de monter une nouvelle opération pilote de maîtrise de l'énergie, mais en milieu rural. Au lieu d'une commune, c'est cette fois un canton qui fut choisi : celui de Chabanais, dans la Charente limousine. Onze communes ; 8 800 habitants au recensement de 1975 ; 4 000 logements ; 500 exploitations agricoles. Opération au caractère expérimental marqué : à côté d'un diagnostic aussi exhaustif que possible de l'ensemble des bâtiments du canton, les bureaux d'étude répondant aux différents appels d'offres allaient devoir s'engager bien plus avant, jusqu'à proposer aux agriculteurs un véritable bilan énergétique de leur exploitation, assorti de propositions visant à l'améliorer.

Une exploitation dynamique

Olivier et Louis Pénicaut, trente ans pour le plus âgé, ne sont pas véritablement représentatifs de la population rurale moyenne du canton de Chabanais. Ils gèrent en GAEC — Groupement agricole d'exploitation en commun — une exploitation de 170 hectares, moitié en fermage, moitié en propriété. Tous deux sont diplômés et le plus jeune est même ingénieur en agriculture. Ils parcourent leurs terres à moto, la calculette en poche, s'interrogent sur la valeur ajoutable à leur production, disposent sans délais de toutes les statistiques que leur demandent les deux thermiciens venus diagnostiquer leur exploitation. Dans un pays de petites fermes souvent morcelées, à la population âgée, ils surprennent. Mais quand Alain Chansigaud, du bureau d'études Berry, et Jean-Paul Mottet, de l'Apave-Cête, leur expliquent que 4 hectares plantés en colza pourraient, dans un futur proche, donner suffisamment d'huile pour alimenter leurs quatre tracteurs et leurs deux moissonneuses-batteuses, économiser de la sorte 10 000 litres de fioul, soit 26 000 francs par an, ils nous regardent d'un air un peu dubitatif.

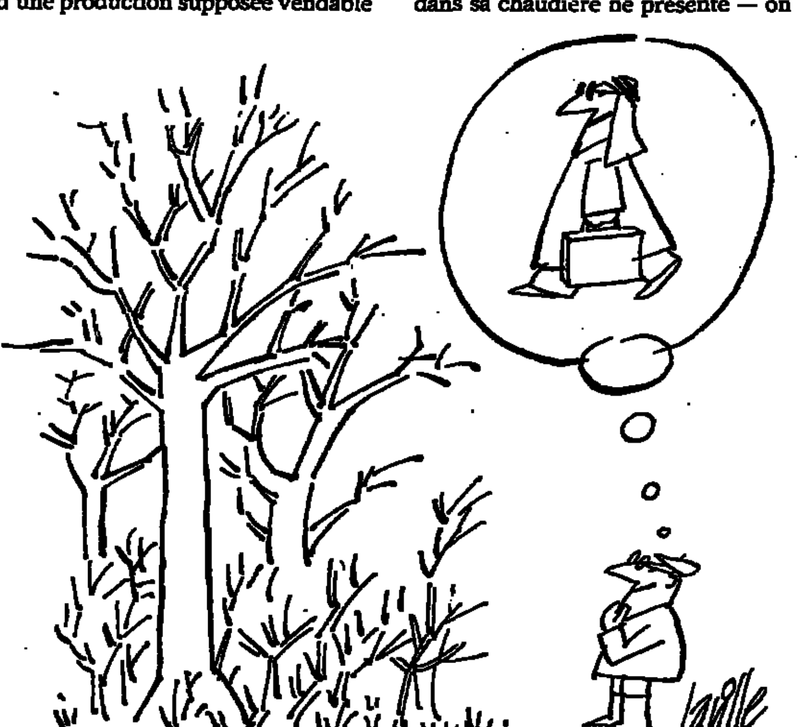
« *On a beau être allé aux écoles,* dit Louis, *on est paysan, alors on est méfiant !* » Une prudence qui ne les dissuade pas d'innover. Producteurs de bovins à boucherie, ils achètent, comme beaucoup, du tourteau de soja, au grand dam de la balance des paiements, et à celui de leur porte-monnaie. L'année prochaine, leurs vingt-sept vaches reproductrices auront à leur menu des pois bien français au lieu de soja américain. Un jour, peut-être, du lupin : ils y pensent.

Autre débat d'où les préoccupations tenant à la maîtrise de l'énergie ne sont pas absentes : doivent-ils vendre le maïs qu'ils ont semé sur 31 hectares, ou bien s'en servir sur place pour nourrir, par exemple, des porcs ? Dans le premier cas, le maïs, humide, est séché par la coopérative céréalière qui l'achète, aux frais des vendeurs. Et ce séchage — au gaz — coûte de plus en plus cher. Dans le second cas, pas besoin de séchage... et forte valeur ajoutée. Et c'est au tour de nos thermiciens de se gratter la tête. Ce métier se complique décidément de plus en plus !

Comme *tous* les agriculteurs diagnostiqués jusqu'à présent (une centaine), les Pénicaut se chauffent ou se chaufferont au bois (le cadet vit encore dans la grande maison familiale en compagnie de ses parents, l'aîné attend le résultat du diagnostic pour s'installer le chauffage central). Leurs 10 hectares de taillis, leurs 15 kilomètres de haies pourraient fournir — il s'agit là d'une estimation — 210 stères de bois de feu par an. Les 20 stères annuels que consomme la chaudière de la maison familiale doivent bien figurer dans le bilan énergétique de l'exploitation à la valeur théorique de 150 francs le stère — part d'autoconsommation d'une production supposée vendable à ce prix — mais en réalité ce bois, personne ne le leur facture ! Une bien faible consommation pour un volume chauffé de 413 mètres cubes ! Autant dire que même en se fondant sur cette dépense fictive, tous les travaux d'économies d'énergie proposés apparaissent d'une rentabilité dérisoire : pour amortir l'isolation des combles, — opération la plus « intéressante » — il faudrait... trente-trois ans !

Maîtrise plus qu'économie

Jean-Pierre Morisset, délégué régional de l'AFME, nous avait bien prévenus : cette opération pilote ne vise pas à économiser l'énergie, mais à la maîtriser. La différence est parfaitement illustrée par cette histoire de bois. Proposer à M. Pénicaut père d'investir pour brûler moins de bois dans sa chaudière ne présente — on vient de le voir — pas grand sens. En revanche, faire acheter à la CUMA locale (Coopérative d'utilisation de matériel agricole), une déchiqueteuse, transformer tout le petit bois des Pénicaut et de leurs voisins, actuellement inemployé, en plaquettes, et le substituer au fioul consommé dans les bâtiments communaux, voilà qui serait rentable pour tout le monde : les agriculteurs, la commune, et la collectivité !



C'est bien là un des aspects les plus intéressants de cette expérience. Les données recueillies dans chaque exploitation seront en effet mises en commun au terme de l'opération et soumises à un « Comité technique agricole » fondé pour la circonstance à l'initiative de l'AFME, dans lequel sont représentées toutes les organisations agricoles.

Ainsi les ressources énergétiques locales mises en évidence au cours de l'opération seront-elles susceptibles d'être exploitées au mieux de l'intérêt commun.

Bien davantage que l'amélioration des installations de chauffage — et du confort —, c'est cet aspect de l'opération qui semble avoir le plus motivé la population rurale de ce canton. Une anecdote en témoigne. A Pressignac (577 habitants), le 29 novembre dernier, 30 agriculteurs étaient présents à 9 heures du soir pour entendre présenter l'opération. Jusqu'à 10 h 30, on parla diagnostic énergétique dans le bâtiment. La salle, raconte un des participants, somnolait poliment. A partir de 10 h 30, on parla bilan d'exploitation, ressources nouvelles : la réunion dura jusqu'à... 1 heure du matin !

« *Ici,* commente un diagnostiqueur, *c'était tout ou rien. Si nous n'avions pas su présenter cette opération, nous ne serions rentrés nulle part.* »

Sur plus de 150 fermes contactées jusqu'à présent, les diagnostiqueurs n'ont essuyé que deux refus.

Michaël Gheerbrant

A CLAMECY, NIÈVRE

Charbonniers bientôt maîtres chez eux

En lisière des forêts du Morvan, au confluent du Beuvron et de l'Yonne, plus tard au bord du canal du Nivernais, des siècles durant, Clamecy a vécu du bois. Aujourd'hui de nouveaux charbonniers arrivent.

Bois d'abattage, scieries, flottage vers Paris, mais aussi fabrication du tan à partir de l'écorce et donc tanneries : c'était l'âge d'or. Quand ces activités ont décliné, à la fin du XIXe siècle, la ville a su se reconvertir : la carbochimie du bois a pris le relais.

L'âge d'or de la carbochimie

Carbonisé dans de gigantesques fours verticaux, le bois collecté dans toute la région, préalablement séché, produisait du charbon de bois et surtout des fumées. Condensés, ces gaz de pyrolyse donnaient des goudrons riches en produits chimiques à haute valeur ajoutée : méthanol, acide acétique, arômes artificiels, créosol, etc. La Société des produits chimiques de Clamecy y trouva sa prospérité, et la ville avec, durant toute la première moitié du siècle.

A partir du début des années soixante, lent déclin. Le charbon de bois intéresse désormais les industriels du textile artificiel : on en extrait le sulfure de carbone entrant dans la composition de certaines fibres. Mais les dérivés des goudrons pyroligneux s'obtiennent à bien meilleur compte à partir du pétrole. Le charbon de bois trouve cependant progressivement un nouveau marché : celui du barbecue. A la fin des années soixante-dix, ces différents palliatifs s'épuisent à leur tour. On trouve de nouvelles méthodes de fabrication du sulfure de carbone — d'ailleurs le textile artificiel n'est guère florissant —, et le charbon de bois d'importation, en provenance d'Espagne principalement, gagne de plus en plus de terrain sur le marché des loisirs, pourtant en expansion constante.

En 1982, le groupe Rhône-Poulenc, à qui appartient désormais l'usine de Clamecy, décide l'arrêt des activités dérivées du bois. Technologie dépassée, vétusté des installations, coûts d'exploitation déraisonnables : le verdict est sans appel.

L'usine ne ferme pas pour autant. Il est bien clair cependant que l'activité qui s'y poursuit (plastique et sels d'étain essentiellement) pourrait s'exercer aussi bien ailleurs.

Mais ce qu'avaient su faire les pères fondateurs de la SPCC à la fin du XIXe siècle, pourquoi d'autres n'y parviendraient-ils pas aujourd'hui, alors que les rapports sur la « filière bois » ont tendance à se multiplier ?

Creusot-Loire a son idée sur la question. Le charbon de bois est un produit d'avenir, explique Gérard Dreyfus, ingénieur au sein de la division énergie du groupe. Pourvu qu'on le produise dans de bonnes conditions de rentabilité, et surtout que l'on sache trouver une nouvelle utilisation des gaz de pyrolyse, qui prenne le relais d'une carbochimie jugée obsolète.

L'AFME, qui s'intéresse de longue date au site de Clamecy pour ce qui concerne la valorisation de la biomasse forestière, promet son concours pour la réalisation d'une unité de production de charbon de bois, conçue de façon entièrement nouvelle. Rhône-Poulenc met le site à la disposition de l'expérience ainsi que la matière première qu'une filiale, la Société forestière de Clamecy et du Centre, se charge de collecter.

Aujourd'hui, le nouveau four est en place : 5 mètres de long sur 6 mètres de hauteur principale, saisissant contraste avec les antiques buildings de brique rouge, hauts de huit étages, qui l'ont précédé et que l'on est en train de démolir.

Le procédé mis en place, dérivé d'un gazogène développé par le Cemagref (Centre d'étude du matériel agricole et forestier), obéit à un impératif précis : produire à côté du charbon de bois un gaz de pyrolyse suffisamment chaud pour que les jus et goudrons autrefois recherchés pour leurs dérivés chimiques restent sous forme gazeuse et contribuent à améliorer le pouvoir calorifique de ce gaz.

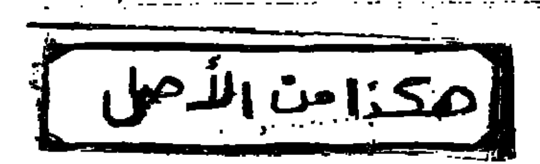
Dans cette installation, comme dans le procédé industriel et traditionnel, les gaz qui sortent du four y sont renvoyés et, avec adjonction d'air, entretiennent la carbonisation. Mais dans un four vertical, la grande épaisseur de bois que le gaz traversait le faisait ressortir à quelque 150°C, température qui permettait la récupération des condensats. Ici, au contraire, la forme horizontale du four permet de disposer le bois en une couche relativement mince. Le gaz en sort donc à une température de l'ordre de 300° C, avec un pouvoir calorifique de 1 200 kcal/m³. Un gaz pauvre, certes, mais qui permet cependant la valorisation de l'ensemble de l'énergie résultant de la carbonisation du bois (60% en charbon de bois, 40% en gaz).

Au bout des cinquante premières heures de fonctionnement, dont trente en continu, le système donnait toute satisfaction. On observe effectivement la production simultanée de charbon de bois et de gaz combustible. Ce gaz est provisoirement brûlé au sommet d'une torchère, mais là n'est pas le but de l'opération, on s'en doute. Dès que possible, Creusot-Loire procédera à l'étude d'un brûleur spécialement adapté à ce gaz. Ensuite, Rhône-Poulenc utilisera cette production de gaz en substitution de fioul lourd. Ce pilote consomme une tonne de bois par heure, avec un rendement voisin de 30%. Dans une étape ultérieure, on devrait construire une unité industrielle consommant 5 t/h de bois, et produisant 6 200 t de charbon de bois et 7 000 tep de gaz par an.

Un marché dans les pays en développement ?

Est-ce à dire que toutes les régions forestières françaises vont d'ici peu se couvrir de petites unités de production de cette nature ? Non, bien sûr. Ni à l'AFME ni chez Creusot-Loire, on ne surévalue l'importance du marché français.

En revanche, les pays en développement constituent un marché potentiel tout à fait intéressant. Le charbon de bois représente sans doute le combustible domestique le plus appelé à s'y développer, tandis que de petites entreprises industrielles nécessitant fours ou chaudières constitueraient un excellent débouché pour le gaz. C'est sur cette hypothèse que l'on travaille à Creusot-Loire. ■



LIVRES

« LES ÉNERGIES NOUVELLES »

« La Découverte », nouvelle collection de poche des éditions Maspero, se propose de publier *« de courts ouvrages critiques servant de repères pour comprendre les grandes questions économiques et sociales du monde contemporain »*.

Dans *Les Energies nouvelles*, publiées dans cette collection, Philippe Barbet, professeur d'économie à Paris XIII, s'intéresse au développement du solaire, de la biomasse, de la micro-hydraulique plus pour ce qu'il révèle des systèmes énergétiques — et économiques — dans lesquels il s'inscrit que sous l'angle de la recherche ou de la technologie. Aussi la compétitivité des énergies nouvelles fait-elle l'objet du chapitre le plus intéressant de l'ouvrage. Les termes du débat s'y trouvent justement posés. S'il est certain, par exemple, que l'un des intérêts majeurs du recours à ces énergies est qu'il raccourcit les chaînes énergétiques, sa difficulté à s'imposer tient aussi à cette même raison : à chaque maillon, sa rente ! Et le rôle de l'Etat, omniprésent sur ce terrain hautement stratégique, n'est pas moins ambigu.

Intégrant bien les événements politiques et sociaux intervenus au cours des tous derniers mois, tant en France que dans les pays étrangers concernés, ce livre répond bien aux objectifs fixés par la collection.

M.G.

• Philippe Barbet, *Les Energies nouvelles*, La Découverte/Maspéro, 124 pages, 29 francs.

« LE GRAND TOURNANT ÉNERGÉTIQUE »

Pourquoi poursuivre une politique active — et, disent certains, coûteuse — de maîtrise de l'énergie, alors que, sur le marché pétrolier, les cours sont orientés à la baisse, alors que les équipements mis en place au lendemain du premier choc pétrolier, et notamment le parc nucléaire, aboutiront dans les prochaines années à une production d'électricité excédentaire ? A cette question souvent posée, plusieurs types de réponses ont été apportées, dont Géraud Guibert et Charles Kauffmann proposent une synthèse au caractère pédagogique marqué.

Une réponse de bon sens, tout d'abord : une politique énergétique qui se veut « maîtrisée » ne peut suivre les mouvements en dents de scie du marché pétrolier. On ne dira pas d'un automobiliste qui démarre en trombe pour freiner brutalement au feu suivant qu'il maîtrise sa conduite ! On suivra donc Guibert et Kauffmann lorsqu'ils affirment que le fragile répit que nous connaissons devrait nous inciter à négocier franchement le « grand tournant énergétique ». Là encore, la conduite automobile fournit la bonne métaphore : on ne freine pas dans un virage !

Mais tourner pour aller où ? Dans un premier temps vers une gestion rationnelle de l'offre et de la demande d'énergie — Guibert et Kauffmann ont eu l'occasion de plancher sur ce sujet au cours de leur passage à l'ENA. Mais, au-delà, vers une « société de projet » où utilisateurs et producteurs d'énergie soient aussi responsables, aussi concernés les uns que les autres, où centre et périphérie, réseaux et autonomie ni ne s'opposent ni ne se « tolèrent » — dans un système « duel » —, mais échangent, communiquent, interfèrent. Une logique qui ne se met pas en place sans résistances.

M. G.

• G. Guibert et C. Kauffmann, *Le Grand Tournant énergétique*, Syros, 190 p., 49 francs.

CARNET DE VOYAGE

Energie et développement local au Brésil

Immense pays, aux immenses ressources naturelles. Que faire, quand on a reçu un tel don en partage, sinon d'immenses projets ? Les responsables brésiliens de l'énergie n'y ont pas manqué, avec des fortunes diverses.

Le programme nucléaire brésilien ? *« Il est mort »*, répond carrément J. Goldemberg, le nouveau président de la Compagnie d'électricité de Sao Paulo [1]. On devait construire, avec la firme allemande KWU, pas moins de huit réacteurs de 1 250 MW chacun : le plus gros programme nucléaire du tiers monde. La crise mondiale, qui a conduit l'Etat brésilien au bord de la faillite, en a eu raison. Trop cher, trop grand, trop tôt : le pays n'est certes pas menacé de manquer d'électricité d'ici 1990.

Le programme hydraulique, en effet, s'est développé trop vite. Le barrage d'Itaïpu, près du Paraguay, est presque achevé. Il mobilisera



Dessin Stanislas Bouvier

12 600 MW, autant à lui seul que toutes les Alpes françaises ! Que faire de l'énergie correspondante ? Sauf dans le sud, le climat n'exige pas qu'on chauffe les logements. C'est l'industrie qu'il faut convaincre. Ainsi la Compagnie d'électricité de Sao Paulo finance-t-elle la conversion des industries du pétrole à l'électricité, au risque de favoriser parfois de faux besoins...

L'ivresse des pots d'échappement

Le fameux plan alcool ne connaît pas ces déboires. Pour s'affranchir du pétrole importé, l'Etat brésilien a lancé en 1975 le programme de biomasse le plus ambitieux du monde : l'éthanol dérivé de la canne à sucre remplace bien l'essence de pétrole. Procédé de distillation bien connu et maîtrisé au Brésil ; technique simple, peu coûteuse en investissements, et la combustion de l'éthanol est nettement moins polluante que celle de l'essence : on peut même trouver de l'agrément à la senteur des voitures à alcool dans les rues !

La principale difficulté était de construire une flotte de véhicules adaptés : au-delà de 20% d'alcool mélangée à l'essence, il faut modifier tout le système de carburation : démarrages à froid difficiles, corrosion menaçante...

Après divers tâtonnements, le problème est aujourd'hui résolu. Le programme alcool a fêté en septembre 1983 son millionième véhicule ; près des neuf dixièmes des voitures aujourd'hui vendues sur le marché intérieur sont à alcool ; leur part dans le parc automobile total (11% en 1983) s'accroît donc très rapidement ; la part du pétrole dans le bilan énergétique est ainsi tombée de 43% en 1975 à moins de 33% en 1983, et va continuer de décroître. On a même vu le Brésil exporter de l'essence !

Incontestable succès, donc, mais il y a des ombres au tableau [2]. La pollution d'abord : pour un litre d'alcool, la distillation de la canne produit 15 litres de vinasses, dont on ne sait trop quoi faire. Comme engrais, cela ne convient qu'à certains sols.

Comme source de biogaz, la technique est loin d'être au point. Faute de moyens de stockage suffisants, il arrive qu'on déverse ces vinasses dans les fleuves, comme à Recife en juillet 1983 : une hécatombe de poissons.

Un bilan économique contesté, ensuite. L'Etat assure que l'alcool coûte 40 dollars le baril d'équivalent pétrole, donc approche la compétitivité. Certaines critiques parlent de 80 dollars...

Quoi qu'il en soit, l'espoir d'une compétitivité définitive à terme paraît fondé. Malgré la détente actuelle, le prix international du pétrole augmentera certainement d'ici 1990-2000. D'autre part, on peut baisser fortement le coût de l'alcool : la productivité dans les champs de canne à sucre est des plus médiocres (pire qu'à Cuba), et la technique de distillation, héritée de l'agro-industrie sucrière, est éminemment améliorable : fermentation continue, hydrolyse enzymatique, etc. On paie désormais, non plus la canne elle-même, mais sa teneur en sucre, de façon à stimuler la recherche de variétés plus sucrées. L'Etat compte bien ainsi s'alléger progressivement de la charge actuelle des subventions (prêts à la construction des distilleries) et laisser le programme alcool voler de ses propres ailes avant la fin du siècle.

Gare au gigantisme !

Reste le bilan social, pas brillant. Le programme a surtout profité aux constructeurs d'automobiles, aux grands propriétaires fonciers et aux industriels sucriers, au lieu de donner des emplois aux petits producteurs et de freiner l'exode rural, comme on l'annonçait en 1975.

La canne pour alcool se développe surtout dans le sud-est du pays, la région la plus riche et la plus cultivée : l'énergie commence à concurrencer l'alimentation...

La carbonisation du bois, dernier grandiose espoir du pays, avec des millions d'hectares de pins et d'eucalyptus, risque, elle aussi, d'entrer en concurrence avec les cultures alimentaires. Aussi les chercheurs brésiliens s'orientent-ils vers une conception intégrée : identifier les filières où énergie et alimentation se complètent, s'enrichissent mutuellement. Et ils travaillent d'abord à petite échelle, pas à pas. Gare au gigantisme !

Un premier projet, dans le Rio Grande do Sul, combine sur une centaine d'hectares l'alimentation de 300 bovins avec la bagasse issue d'une micro-distillerie de canne à sucre ; la culture de jacinthes d'eau, purifiant les vinasses, et alimentant un vivier de poissons ; un biodigesteur utilisant le lisier du bétail et la jacinthe pour fournir du biogaz et des engrais. On atteint ainsi, tant pour la viande que pour l'alcool, des rendements inégalés.

Des petits projets aux rendements inégalés

Un autre projet, récemment démarré dans l'Etat de Bahia, vise à substituer l'huile de palme au gasoil. Il s'agit de semer la terre entre les palmiers, et surtout de valoriser les multiples sous-produits : huile alimentaire, savon et produits pharmaceutiques à partir des grappes ; combustible solide et fourrage pour le bétail à partir des fibres ; charbon activé à partir des coques, etc. Immense marché potentiel : pour alimenter tous les moteurs Diesel du Brésil, il faudrait 2 millions de tonnes d'huile, soit 17 millions d'hectares de palmiers [3] !

Reste que le style même de développement du Brésil est en cause. A l'imitation caricaturale des Etats-Unis, ce pays a choisi l'automobile comme « industrie industrialisante », donnant priorité à la route sur le rail et le fleuve pour unifier son gigantesque territoire. Les inégalités sociales et les disparités régionales y sont plus hurlantes que jamais. Confrontée aux deux chocs pétroliers, la classe dirigeante a cherché à maintenir les orientations de base de son (mal) développement, d'abord par l'endettement extérieur, puis en tentant de chasser le pétrole par des énergies nationales.

Or, c'est évidemment du côté de la maîtrise de la *demande* d'énergie que réside l'issue principale à la crise, notamment dans l'immense domaine des transports, le plus gaspilleur et le plus inégalitaire, où presque tout reste à faire. Notons toutefois l'expérience de Curitiba (1,5 million d'habitants, capitale de l'Etat du Paraná), paradis des transports en commun, cité en exemple dans tout le tiers monde.

Les tragiques difficultés où se débat le Brésil sont aussi un formidable stimulant à l'invention d'une autre forme de développement. N'est-ce pas l'assèchement des mers qui a contraint les poissons à changer leurs nageoires en pattes pour devenir reptiles ?

Louis Puiseux, directeur d'étude à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

1. Déclaration du 28 septembre 1983.
2. Cf. Emilio La Rovère « Le plan alcool brésilien : impacts sociaux et écologiques », *Economie et humanisme*, Lyon, n°260, juillet-août 1981.
3. Ces deux projets, cités parmi bien d'autres, sont animés par l'Université des Nations unies et font l'objet d'une remarquable coopération Sud-Sud entre Brésil, Sénégal, Inde et Chine.

B R E V E S

LE POITOU-CHARENTES PRÉPARE SES ASSISES DE L'ÉNERGIE

Les 24 et 25 février prochains auront lieu, à Poitiers, les premières assises régionales de l'énergie baptisées « Top-Energie », organisées conjointement par la délégation régionale de l'AFME et par l'Association Poitou-Charentes énergie, émanation du conseil régional. Ces assises ont pur but de fournir aux groupes de travail qui préparent le plan énergétique régional une connaissance exacte de l'état des diverses demandes existant à l'échelon régional en matière de politique énergétique et, plus particulièrement, de maîtrise de l'énergie. Plus de soixante réunions préparatoires sont actuellement organisées, regroupées autour de treize thèmes principaux, dont l'habitat, la consommation, le développement de la biomasse, l'aménagement de l'espace, etc., cela dans les quatre départements de la région. Un travail considérable, dont il devrait être tout à fait intéressant de suivre la synthèse.

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET TÉLÉMATIQUE

A Rennes, la délégation régionale de l'AFME programme le diagnostic thermique sur Télétel avec un texte et des illustrations synthétisant la campagne actuelle dans le secteur « habitat et tertiaire ».

En pianotant sur un clavier, chez eux, les heureux Rennais peuvent ainsi savoir comment il faut s'y prendre pour réduire les charges de chauffage d'un immeuble d'habitation ou de bureaux, d'une maison, d'un magasin ou d'une clinique.

Cette expérience sera évaluée et généralisée par d'autres régions si, comme on le croit, elle s'avère positive.

UN ACCORD-CADRE AFME-SNCF

L'AFME et la SNCF viennent de signer un accord-cadre pour une durée de cinq ans établissant une coopération étroite entre les deux établissements publics.

AFME et SNCF sont convenues de s'associer et de coopérer sur les thèmes suivants :

— développement de nouvelles économies d'énergie, internes au mode ferroviaire, qui lui permettront d'abaisser ses consommations unitaires ;

— développement du trafic du chemin de fer dans les domaines où celui-ci est capable, toutes choses égales par ailleurs, de satisfaire les besoins de transports de la collectivité au moindre coût énergétique.

Dans ce cadre, la SNCF engagera, avec l'aide financière de l'AFME, un programme de recherche et d'innovation.

Par ailleurs, la SNCF et l'AFME coopéreront à la mise en œuvre d'actions destinées à mieux insérer le chemin de fer dans le système de transport français.

Citons, parmi les actions prévues :

— la création et la modernisation d'installations terminales embranchées qui permettent à un industriel de recevoir le chemin de fer directement dans son usine ;

— l'étude des conditions d'utilisation d'un calculateur embarqué sur locomotive pour optimiser la consommation d'énergie des trains ;

— l'étude et la réalisation du prototype d'un autorail thermique doté d'une nouvelle transmission permettant de récupérer l'énergie au freinage

Comment conserver les emplois créés par le FSGT

Le diagnostic thermique, on connaît. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il peut — hormis les économies qui en découlent — créer des entreprises et donc des emplois. Cette nouvelle forme d'intervention, cette incitation des pouvoirs publics pour aborder les économies d'énergie a donné des idées à deux PME.

C'était il y a trois ans et demi. Lauréates d'un concours national pour le service complet des économies d'énergie, elles créent la société « Eco-Energ ». Dès l'abord, ses fondateurs sont persuadés que le nouveau marché du diagnostic thermique doit être abordé de façon originale. Des données à tous les niveaux de la *réflexion* sur le thème sont donc programmées sur un logiciel informatique.

Les solutions proposées découlent d'une même constante : l'investissement nécessaire, l'économie obtenue et le financement approprié qui définira le meilleur rapport qualité-prix. Le *maître d'ouvrage-client* pourra alors faire son choix en toute connaissance de cause. Pourtant, le client peut encore avoir deux hésitations. La première : l'investissement préconisé sera-t-il le même sur le papier et dans les faits ? La seconde : le résultat, l'économie prévue, sera-t-il assuré ? Oui, car Eco-Energ propose des coûts « clés en main » équivalents à un « bon pour exécution » sans surprise, et d'autre part à une « garantie de résultats » sur contrat, assurance à la clé.

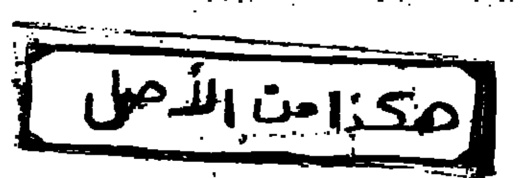
La première tranche du Fonds spécial des grands travaux a été l'occasion, pour les communes, d'engager 1 milliard 280 millions de francs de travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux, subventionnés à 30% par l'AFME. C'est cet important marché qui a permis à Eco-Energ de démarrer véritablement. Les fondateurs d'Eco-Energ créent douze emplois nouveaux, dont cinq postes de bureaux d'études, tout en maintenant l'effectif initial.

Pourtant, s'ils se félicitent de l'opportunité qui s'est ainsi présentée à eux, ils ne fondent pas tous leurs espoirs sur ce segment de marché. *« Les communes,* expliquent-ils, *ont l'habitude de travailler avec des entreprises qu'elles connaissent bien, et surtout qui sont capables de trouver des relais financiers aptes à leur permettre de s'accommoder des longs délais de paiement des collectivités locales sans mettre leur trésorerie en péril. En outre, le mode de financement de ces travaux, lui-même dépendant du paiement des subventions du FSGT, a tendance à créer une activité saisonnière, en dents de scie, nuisible à la stabilité de l'emploi. »*

Pour les fondateurs d'Eco-Energ, le segment le plus porteur, c'est celui de l'habitat collectif, dont le secteur social n'occupe qu'une fraction. Aussi souhaitent-ils que l'AFME intervienne dans ce secteur.

L'aide au diagnostic n'est-elle pas une première réponse à cette question ? ■

• *« Maîtrise de l'énergie »* est réalisée chaque mois sous la responsabilité de l'AFME.
Rédaction en chef : Roger-Pierre Bonneau, AFME, 27, rue Louis Vicat — 75015 Paris.
• **Rédaction et communication** : Hugues Sibille. **Maquette** : Claudine Roy. TEN et Associés, 10 rue Mayet — 75006 Paris.
• **Composition, montage, photogravure** : Italiques, 14 rue Vauvenargues — 75018 Paris.



AUX ASSISES DE PARIS

Les quinze balles des apprentis gangsters

Antoine Hibon, né il y a vingt-huit ans dans le seizième arrondissement de Paris, d'un père ingénieur et d'une mère représentante en livres, n'eut pas cette enfance malheureuse dont on fabrique les gangsters. Il surmonta apparemment le divorce de ses parents, qu'il aimait l'un et l'autre, et ses études secondaires, dans un internat de jésuites à Bordeaux, furent exemplaires : il obtenait, à seize ans, un baccalauréat C. Rien, en tout cas, qui le destinât, lui ou ses amis Brigitte Voile et Pierre Mounier, à commettre, le 30 mars 1980, un hold-up avec prise d'otages pour lequel tous trois ont comparu du 18 au 20 janvier devant la cour d'assises de Paris.

Trois autres des sept participants à cette action, dont deux *ont été identifiés*, Hélène Castel et Meyer Azeroual, sont en fuite. Le septième, Lionel Lemare, a *été tué lors du hold-up* par les policiers du neuvième arrondissement. Tous, au moment des *faits, avaient moins de vingt-cinq* ans.

Enfants d'après Mai 68, sans perspectives politiques précises, ils furent tentés, au sortir d'une enfance trop sage, par une vie différente : *« Je m'intéressais aux mouvements spontanéistes,* a déclaré Antoine Hibon, *et le fait de vivre en squatt devait me permettre de rencontrer des gens. Compte tenu des difficultés que beaucoup ont à trouver des logements à Paris, cela me semblait être une bonne initiative. Nous avions un certain nombre d'idées de ce genre, souvent confuses. » « Ce que je voulais,* a affirmé succinctement Brigitte Voile, devenue en prison Mme Hibon, *c'était une vie un peu plus chaleureuse. »* Mais le rêve convivial s'effondra en 1978 au squatt *« villa Faucheur », à Belleville, qui* sombra dans la drogue et la délinquance. *« J'ai vu tout cela se casser la gueule »,* explique Antoine Hibon, habituellement très maître de lui, mais cette fois-ci d'une voix étranglée par l'émotion.

A bout de souffle

Tous ont vécu, plutôt mal que bien, comme courtiers, manutentionnaires, plongeurs ou encore, comme Brigitte, vacataire au ministère de la justice. A l'automne 1979, Pierre Goldmann est assassiné. A bout de souffle, avec de vagues projets de coopérative ou de voyage au long cours, Antoine, Brigitte et les autres cherchent une échappatoire. L'épargne n'est pas leur fort. Par un vendredi de mai, ils attaquent la BNP de la rue La Fayette. *« Une banque,* explique Antoine Hibon, *ça nous semblait abstrait, et nous étions suffisamment déconnectés des réalités sociales pour que ça ne nous apparaisse pas comme un vol. ».* Déconnectés, en effet, et déphasés, prêts à tous les dédoublements : *« Il ne s'agissait pas, dans ce projet, de nous, mais de personnes imaginaires »,* explique Pierre Mounier.

Après leur arrestation on les baptisa « autonomes ». Le président de la cour d'assises, M. Guy Floch, voit, *lui aussi,* à ce dossier, des allures d'Action directe. Etiquette que les accusés réfutent absolument. Brigitte Voile, de l'aveu même d'un commissaire de police devant le tribunal, n'a jamais été fichée aux Renseignements généraux. Antoine Hibon ne l'a été que pour avoir fêté, face à l'ambassade d'Espagne, la mort de Franco. Aucun des trois accusés n'a de casier judiciaire. Rien donc de politiquement structuré, d'après la défense, dans ce hold-up qui tourne mal.

Au moment des faits, la police *intervient, les apprentis gangsters* prennent des otages et tentent de s'échapper dans le plus grand désordre. Alors qu'ils sortent de la banque, une fusillade éclate : treize balles pour la police, quinze balles pour les braqueurs. Le directeur de la banque, M. Jean-Pierre Barre, est blessé au genou. Il demeure impossible, quatre ans après, de discerner parmi les témoignages contradictoires qui a tiré le premier.

Antoine Hibon est le seul des trois accusés à être inculpé de tentative d'homicide volontaire. A deux reprises, effectivement, il a tiré cinq coups de feu dans la direction des policiers, sans, dit-il, avoir l'intention de les atteindre. Interpellé, il aura encore le réflexe de saisir son arme avant de la jeter de lui-même, assure-t-il, à terre. *« J'ai pu,* dit-il, *à ce moment-là reprendre le dessus. »* Comme s'il était sorti d'un mauvais rêve ; depuis, en détention, il a passé une licence d'histoire.

Vendredi 20 janvier, après *trois heures de délibération,* Antoine Hibon a été condamné à dix ans de réclusion criminelle, sa femme *Brigitte à cinq ans de* réclusion et Pierre Mounier à huit ans de réclusion.

NICOLAS BEAU.

LES FRANÇAISES EN STATISTIQUES

Doucement femme varie

Les femmes plein cadre : pas de semaine sans qu'un ou plusieurs sondages ou études essaient de s'assurer que l'éternel féminin est bien resté immuable ou de démontrer que le féminisme n'est point tout à fait mort. On ausculte, on mesure, on soupèse, on questionne la seule tranche incontestablement *majoritaire* de la population française. BVA et *Paris-Match*, SOFRES et *le Figaro*, l'Union féminine civile et sociale (UFCS), QUOTAS et *Magazine-Hebdo* ont, à force de pourcentages, esquissé le portrait de ces femmes encore un peu objets, mais de plus en plus sujets (1).

Qu'on se rassure ! Les valeurs de toujours restent très cotées : neuf femmes sur dix estiment que la maternité est nécessaire à leur bonheur. Juste après les enfants, c'est le couple qui est l'ingrédient le plus cité pour atteindre à l'épanouissement (SOFRES). Les Françaises continuent de se trouver dans l'image de l'épouse et de la mère (BVA). Mais cette réaffirmation de leur vocation familiale ne leur fait pas oublier que l'indépendance financière est une sorte d'assurance tous risques et qu'il vaut mieux compter sur soi que sur lui. Donc vive le travail ! (SOFRES).

L'abandon du corset

Depuis des lustres, elles ont tenté de mener, de front, famille et emploi. La double journée. Pas étonnant qu'elles émettent des jugements tranchés sur ce qui les encombre et sur ce qui les libère. La *révolution* de la silhouette féminine, c'est pour 39 % d'entre elles l'abandon du corset, en 1920. L'appareil ménager *qui a* bouleversé leur quotidien ? La machine à laver le linge : 72 %. L'événement qui a changé leur vie ? La pilule : 34 % (BVA). 81 % déclarent que le développement de la contraception a beaucoup amélioré la condition des femmes (SOFRES). Plus que l'égalité des rénumérations, c'est un plus large usage du travail à temps partiel qui les intéresse (SOFRES).

Entre les deux pôles d'intérêt de la famille et du métier, les Françaises sont parvenues à un cetain équilibre. Elles ne s'en satisfont pas pour autant et se tournent vers d'autres territoires à conquérir. Ainsi sont-elles 67 % à trouver qu'elles occupent une part bien congrue dans la vie publique et politique. C'est d'abord la faute *de la gent masculine si la France* compte moins de femmes élues que dans la plupart des démocraties occidentales (QUOTAS).

Dans leur démarche, elles choisissent le pragmatisme et le détail. Par exemple, en matière d'environnement, elles sont infiniment plus sensibles à la pollution sonore ou à la pollution par les déchets qu'aux risques du nucléaire. Elles économisent volontiers l'énergie (UFC).

Mais elles doutent d'elles-mêmes. Deux sur trois jugent que leur accession à des postes de responsabilité dans les entreprises ne changerait rien (SOFRES). Même pessimisme en politique, *où, pourtant, 74 % souhaiteraient* qu'il y ait plus d'élues. Elles hésitent : bien sûr, le poste de conseillère municipale ou de conseillère générale leur va comme un gant ; « Madame le maire » ne fait pas mal non plus. Député, ministre ? La réponse est moins claire. Présidente de la République ? Un peu impressionnant tout de même. Plus la charge est élevée, moins elles *s'y voient* (QUOTAS).

Point de singularité en politique. Les femmes se veulent, dans leurs fonctions électives, douées de qualités autrefois qualifiées de « masculines » : la compétence et l'autorité. Elle font peu de cas de la générosité et de l'intuition que l'on disait être leurs points forts (QUOTAS). Il ne faut donc pas s'étonner que pour le titre de « femme du siècle », elles balancent. Edith Piaf-cœur d'artichaut ou Marie Curie à l'intelligence atomique ? La môme Piaf l'emporte encore de la longueur d'un sentiment. Le classement pourrait s'inverser dans les années à venir...

Ces sondages n'enregistrent aucun bouleversement dans les mœurs et n'apportent pas de révélations sur les états d'âme de l'« autre moitié du ciel ». Pourtant, ils traduisent la conquête de nouveaux pouvoirs par celles que la nature et les hommes cantonnaient à la maison. Tout en résolvant, au coup par coup, les contradictions nées de leurs nouvelles vocations, elles *élargissent leurs compétences* et les font reconnaître.

Elles tenaient le foyer ; elles ont grignoté le temps et l'argent ; elles pénètrent les professions médicales et la carrière préfectorale ; les voici « hommes politiques » et guides de haute montagne. Elles s'imposent, et en douceur

ALAIN FAUJAS.

(1) *Le Figaro*, 10 janvier 1984 : « Les Françaises entre la famille et le travail », sondage SOFRES (1 000 interviews par quotas et stratifications géographiques) ; *Paris-Match*, 20 janvier 1984 : « Les Françaises », sondage B.V.A. (1 029 interviews par quotas); *Magazine-Hebdo*, 19 janvier 1984 : « Les femmes au pouvoir ? Pourquoi pas... », *sondage* QUOTAS (1 000 interviews par quotas) ; UFCS, enquête sur les femmes et la protection de l'environnement. Analyse de 1 200 réponses à un questionnaire diffusé par la revue *Dialoguer*.

Morosité chez Mme Roudy

Où est donc le grand enthousiasme des débuts ? La morosité semble avoir gagné le ministère des droits de la femme où *l'équipe qui entoure Mme Yvette* Roudy se renouvelle avec une vitesse suffisamment importante *pour que l'on s'interroge.* Derniers départs en date, ceux de Mme Mireille Segretain-Maurel, conseiller *technique, de M. Jean-François* Sylva, attaché parlemetaire, et celui de Mme Françoise Laot, responsable du service de presse *qui*, elle-même, avait remplacé en 1983 M. François Gillot. Départs discrets, sans hargne ni publicité, mais qui traduisent un malaise.

Comment pourrait-il en être autrement ? Après une période de grandes réformes menées tambour battant avec notamment l'adoption de la loi sur le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse, celle sur l'égalité professionnelle et les grandes campagnes d'information, le ministère est entré dans une période ingrate. L'épaisseur du programme pour 1984 présenté par Mme Yvette Roudy, le 4 janvier, ne parvient pas à donner le change. Si chacune de ces *actions interministésrielles* prévues doivent contribuer à améliorer le sort des femmes, il n'en reste pas moins que l'ensemble apparaît plutôt symbolique.

Le grand *chambardement*

La consigne du gouvernement *de mettre un frein aux grandes réformes* — économie oblige — touche également le ministère des *droits de la femme. Depuis* des mois, et malgré une bataille acharnée menée par Mme Roudy auprès de ses collègues du gouvernement, le rapport de Mme Ghislaine Toutain, député PS, préconisant une réforme profonde du domaine fiscal et l'installation des « droits propres » pour tous les citoyens est en panne. Ce grand chambardement consisterait à mettre sur pied une imposition séparée pour les hommes et les femmes et à réoganiser les assu*rances sociales pour qu'elles de*viennent individuelles.

Faute de pouvoir réaliser dans *l'immédiat ces grands projets* auxquels il tient, le ministère des droits de la femme se rabat sur des actions secondaires : les études succèdent donc aux études. A cela s'ajoutent des opérations que certains jugent carrément publicitaires : pluie de prix littéraires ou artistiques, de médailles, cocktail pour le lancement d'un livre qui ne laissera pas un souvenir impérissable, etc.

Certains regrettent que le ministère n'élargisse pas son champ *de réflexion et oublie, par exemple,* un sujet comme la maternité. Selon eux, le ministère des droits *de la femme risque ainsi de se* transformer insensiblement en ministère-gadget...

CHRISTIANE CHOMBEAU.

PLUS DE 100 MILLIARDS DE FRANCS DE DOMMAGES PAR AN

La pollution coûte une fortune

En 1981, la France a dépensé 53 milliards de francs (soit 1,7% de son produit intérieur brut) pour protéger son environnement. Plus de la moitié (27 milliards) a servi à la lutte contre les pollutions. Mais le coût global des dommages dus à la pollution se monterait à 110 milliards de francs. Au total, on évalue à trois cent quatre-vingt-dix mille le nombre d'emplois liés aux activités de l'environRment.

Tous ces chiffres figurent dans la troisième édition des *Données économiques de l'environnement* publiées par le secrétariat d'État à l'environnement et à la qualité de la vie (1). On y apprend, par exemple, que l'investissement moyen annuel « environnement » par habitant tourne autour de 208 F, avec de grandes disparités régionales : 166 F par habitant de l'Ile-de-France et... 440 F par Corse.

Toujours en 1981, l'année de référence, les industriels ont dépensé 8,5 milliards de francs pour limiter leurs pollutions (2,4 milliards pour les déchets, 2,3 milliards pour la propreté de l'eau). Pour 80 % les investissements, en ce domaine, sont dus à EDF et aux industriels de la chimie. Mais l'environnement est aussi une activité de rapport. On évalue à 46,6 milliards de francs le chiffre d'affaires des activités marchandes associées à l'environnement (dont 56% pour la production et le traitement de l'eau, et 30% pour l'élimination ou la récupération des déchets).

La balance commerciale des déchets a été excédentaire de 2 674 millions de francs en 1981, notamment grâce à l'agro-*alimentaire, aux ferrailles et au cui*vre. Ce chiffre, toutefois, n'est pas forcément un signe de bonne santé industrielle, car les déchets sont une matière première que l'on a trop tendance à exporter brute (comme les ferrailles vers l'Italie). En revanche, l'excédent commercial de l'ingénie*rie « environnement » (1,4 milliard* de francs) est de bon augure pour l'avenir. La France exporte ses tuyaux de fonte et d'acier pour l'assainissement et la distribution de l'eau. Rien que l'installation du réseau de Bagdad a fait grimper de 30 % le chiffre des exportations ! Au *total*, les échanges extérieurs liés aux activités de l'environnement ont dégagé un excédent de 7 milliards de francs en 1981.

L'« Amoco Cadiz »

Les catastrophes, qu'elles soient accidentelles ou naturelles, coûtent cher à l'économie nationale. Une évaluation détaillée des dégâts provoqués par le naufrage de l'*Amoco Cadiz* en Bretagne, en mars 1978, aboutit *« à environ 1 milliard de francs ».* Quant aux marées noires « courantes », elles coûtent une moyenne de 37 centimes par tonne *transportée*. En 1982 *et* 1983, les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes) ont doublé, voire *triplé la facture habituelle, stabilisée* autour du milliard de francs.

Sur les 110 milliards qu'auraient coûté à la France les nuisances et les pollutions de toute sorte, la plus grande part serait due au bruit (25 %) et à la pollution de l'air (20 %). En comptant *la* dépréciation totale du patrimoine immobilier due au bruit de la circulation automobile, on arrive même au chiffre de 70 milliards (mais elle est bien inférieure, en réalité, car une petite partie seulement du patrimoine dévalorisé fait l'objet de transactions commerciales).

Enfin, il existe des dommages dif*ficilement chiffrables, comme les* atteintes à l'équilibre naturel d'un biotope ou les journées de travail perdues par suite de mauvaises conditions de travail. Une étude minutieuse de la production d'électricité fait apparaître que, pour un terwattheure (2), on doit compter 432 journées de travail perdues dans une centrale au fuel, 1 326 pour une centrale nucléaire, 2 620 pour une *centrale solaire et 5 930 pour une* centrale au charbon (mais ce calcul inclut les risques de l'extraction du combustible et le traitement des déchets). Dans cette évaluation, précise laconiquement le document, *« un mort équivaut à 600 journées de travail perdues ».*

En 1982, on aurait enregistré en France, 73 *« accidents industriels importants »*, ayant causé la mort de 23 personnes. En matière d'industrie nucléaire, le bilan est très différent : en un quart de siècle, on n'aurait compté que deux morts (après la rupture d'une tuyauterie de vapeur), et une vingtaine de personnes plus ou moins contaminées.

ROGER CANS.

(1) Cette plaquette de 72 pages, imprimée sur papier recyclé, est disponible à la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 (tél. : 261-50-10). Prix : 50 F.

(2) Un terawatt représente 1 000 milliards de watts.

Mort de Boric, lynx vosgien

Boric, l'un des quatre lynx d'origine tchécoslovaque mis en liberté dans les Vosges au printemps dernier (*le Monde* du 25 mai 1983), a été tué dans la région de *Willer-sur-Thur*, au nord-ouest de Mulhouse. Son cadavre avait été retrouvé par un garde forestier. Une autopsie a indiqué *que* l'animal, un mâle adulte en parfaite santé, a été tué par un projectile de fort calibre.

Le lynx, ou loup-cervier, a disparu des Vosges il y a trois siècles. En 1971, s'est créé le « Groupe lynx d'Alsace », favorable à la réintroduction de ce félin dans les forêts vosgiennes et *dans d'autres régions. En avril* 1982, le ministre de l'environnement autorisait l'opération, ce qui déclenchait une violente opposition des chasseurs et de certains agriculteurs, qui considéraient cet animal comme un redoutable *« braconnier à quatre pattes ».* Les conditions du premier lâcher de lynx, maladroitement opéré le 3 mai 1983, juste avant une réunion de concertation, avaient exacerbé les tensions.

Il reste quatre lynx dans les Vosges, car après les trois lynx tchécoslovaques, deux animaux fournis par un zoo anglais ont été à leur tour introduits dans la région ; mais l'un d'eux, trop familier de l'homme, a dû rapidement être capturé.

EN BREF

En prison pour « complicité de tentative de vol »

Le 22 décembre 1983, Messaoud et Oria accompagnent leur oncle en voiture, de *Tourcoing* à *Marseille*. Ils mettent l'oncle et le véhicule sur le bateau pour l'Afrique du Nord et décident de rentrer par le train. Ils ont *sur* eux 4 000 francs pour le séjour. A la gare Saint-Charles, on les arrête pour « tentative de vol ». Messaoud et Oria sont incarcérés. La victime, qui a rattrapé son portefeuille au moment où elle a eu l'impression qu'on le lui arrachait, *n'est* finalement pas sûre qu'il y ait eu une réelle tentative. Les deux jeunes maghrébins n'en comparaissent *pas moins* en saisine directe. Oria est poursuivie pour simple *« complicité de tentative de vol »*.

Messaoud Cheurfi, majeur, coupable de plusieurs délits par le passé, obtient sa libération sous contrôle judiciaire, mais Oria reste emprisonnée aux Baumettes. Le 26 décembre, elle demande sa libération devant le tribunal pour enfants. Les magistrats la lui refusent. *Oria est enceinte et désire se* faire avorter. Elle craint que le délai légal pour interruption volontaire de grossesse ne soit dépassé *lorsqu*'elle sortira.

Elle est emprisonnée depuis un mois pour un délit qui habituellement ne fait même pas l'objet de poursuites. Oria n'a pas dix-sept ans. – C.C.

Installation de la commission d'indemnisation des victimes

La commission d'indemnisation *des victimes d'infractions* pénales dont les auteurs sont inconnus ou insolvables, a été installée, vendredi 20 janvier, au tribunal de Paris. Cette commission, dont la loi du 8 juillet 1983 a fait une juridiction civile des tribunaux de grande instance, sera présidée à Paris par M. Jean-Michel Guth, premier vice-président du tribunal.

Elle comprendra quatre sections composées chacune de deux magistrats et d'une personnalité représentant des organisations associatives comme la Croix-Rouge française, le Secours catholique, l'Association d'aide pénale, etc.

Elle siégera tous les vendredis matin. Dès le 27 janvier, elle commencera à examiner les premiers des quatre-vingts dossiers déjà constitués.

A l'audience d'installation, M. Pierre *Drai, président du tribunal*, a annoncé la mise en place d'un service d'accueil particulier qui informera les demandeurs des règles de fonctionnement de la commission et leur donnera des indications pour la constitution de leurs dossiers.

M. Drai a exprimé sa volonté de voir cette commission rendre ses décisions dans les trois mois qui suivront la présentation des dossiers. Les décisions rendues seront chaque fois définitives.

Le triomphe des mécaniques allemandes dans le Paris-Alger-Dakar

Le Belge Gaston Rahier (B.M.W.), ancien champion du monde de moto-cross, dans la catégorie moto, les Français René Metge et Dominique Le Moyne (Porsche-911) dans la catégorie auto et les Français Pierre Lalleu et Daniel Durce (Mercedes) dans la catégorie camion ont franchi en vainqueurs, le 20 janvier, la ligne d'arrivée du sixième rallye Paris-Alger-Dakar. 53 motos sur 114, 92 autos sur 253, 12 camions sur 31 et 6 véhicules d'assistance sur 29 sont arrivés au terme de cette épreuve marquée par la mort de deux spectateurs africains.

Les grands et les ingénieux à petit budget

De notre envoyée spéciale

Dakar. – Une mer sauvage, des vagues déferlant sur une plage brûlante où somnolent des pirogues mélancoliques : un paysage déchiré par une orgie de couleurs, de vrombissements, de cris et de publicité : c'est le ballet ou plutôt la dure bataille des sponsors. Ultime étape du rallye Paris-Dakar où les résultats sont quasiment connus à l'avance mais où il faut, pour les concurrents, payer une dernière fois de leur personne le financement de cette course folle. Hommes-sandwiches plus ou moins satisfaits de cette dernière parade, ils s'y prêtent par la force des choses, bombent le torse et remplissent leurs contrats jusqu'au bout...

Tam-tams, chants, danses, discours. Le Sénégal a bien accueilli ses hôtes motorisés mais les Sénégalais n'étaient pas vraiment de la fête. Leur brève curiosité assouvie, ils sont repartis encore tout étonnés devant ces drôles d'hommes et de femmes à la poursuite d'un incompréhensible bonheur. Et pourtant, quand on demande à Abdou et Assam s'ils sont contre le rallye, ils répondent d'un même cœur : « *Bien sûr que non ! Cela fait connaître le Sénégal.* » Toutefois, ils n'ont que faire des vainqueurs. Ils espèrent simplement que des concurrents revendront leur machine sur place : cela leur permettra de récupérer des pièces détachées ou d'acheter à crédit un véhicule d'occasion.

Aldo Fusible, un coopérant qui concourait sur Honda 600 garde un goût amer de ses contacts avec les habitants des pays traversés. « *Je connaissais Iférouane en Algérie,* dit-il. *J'y étais allé avec une bande de copains. J'en avais conservé une impression merveilleuse de paysages grandioses et de gens accueillants... J'y suis retourné avec le rallye. C'était fou ces bolides qui passaient et je n'ai pas pu m'empêcher de vivre ce rallye comme un spectacle agressant.* »

Harmonie parfaite

Il s'en doutait un peu dès le départ, Aldo, que ce serait ainsi. Amoureux de raids à moto il était partagé entre l'envie de rejeter ce gouffre à argent et celle de plonger dans l'inconnu, collé à sa moto, vibrant au rythme du sable ou des pierres. Il n'a pas pu résister. Il a rassemblé l'argent nécessaire et il a pris le départ. Seul, sans voiture d'assistance, avec la volonté de conduire son deux-roues à bon port, sans trop de casse.

Des souvenirs, il en a plein la tête. *Des mauvais comme cette minute* angoissante où, le nez dans le sable, le corps pris sous son engin, il a senti l'essence se répandre sur ses jambes. Et des bons, comme ces moments inoubliables d'harmonie parfaite entre lui-même, sa machine et le paysage. Mais pour rien au monde il ne reviendra. Le Paris-Dakar, c'est fini. Le mythe s'est écroulé.

Rien ne pourrait, en revanche, décourager le modeste et discret Claude Arnoux, un V.R.P. de quarante ans, qui participait au rallye pour la quatrième fois avec un buggy « maison ». « *Je l'ai construit de A à Z, seul, dans mon garage* », explique-t-il en tapotant affectueusement son œuvre. Il peut être fier de lui : sur treize buggys ayant pris le départ, il et le seul à avoir franchi la ligne d'arrivée et cela à une place très honorable. « *Nous n'avons rien cassé* », souligne, admiratif et encore étonné, son co-équipier Alain Bodet, quarante ans, gardien d'immeuble à Royan. Seul ennui : trois crevaisons dans l'avant-dernière étape.

Passionné de rallye, Claude ne conçoit la compétition qu'avec des véhicules construits entièrement de ses propres mains. Son engin était, cette année, une voiture à quatre roues motrices composée en partie de pièces d'occasion montées autour d'un bloc moteur Renault neuf. Une ingéniosité pour petit budget, car Claude et Alain n'ont pas de grands sponsors. Une voiture à faire pâlir de jalousie une nuée de petits bricoleurs mais qui n'a pas déchaîné, à Dakar, une ruée de paparazzi. La ruche bourdonnante avait trop à faire avec Porsche et BMW. Les crépitements des appareils photo, le ronronnement des caméras célébraient les vainqueurs et les grandes vedettes. Grinçante tranquillité pour les autres, avec des sentiments qui s'entrechoquent : satisfaction et frustration. Heureux et tristes à la fois. L'aventure était finie.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

CLASSEMENTS GENERAUX

MOTO : 1. Rahier (Bel./BMW 980) ; 2. Auriol (Fra./BMW 980) à 20 min 06 sec ; 3. Vassard (Fra./Honda 600) à 3 h 06 min 21 sec, etc.

AUTO : 1. Metge/Lemoyne (Fra./Porsche 911) ; 2. Zaniroli/Da Silva (Fra/Range Pacific) à 2 h 18 min 21 sec ; 3. Cowan/Syer (G.-B./Mitsubishi) à 3 h 28 min 09 sec, etc.

CAMION : 1. Lalleu/Durce (Fra./Mercedes Benz) ; 2. Bonera/Grassi (Ita./Mercedes/Unimog) à 15 h 28 min 15 sec ; 3. Gabrelle/Voillereau (Fra./Man 20 320 df) à 17 h 48 min 23 sec, etc.

On ne peut plus jouer sans la télé

Les Schtroumpfs ont envahi les rayons des magasins à Noël dernier. Ils seront encore là à Noël prochain. Au Salon du jouet, qui vient de s'achever, le petit lutin bleu était partout : en peluche, en plastique, en dînette et à bicyclette, à découper, à dessiner, à habiller et à imprimer. Perpétuant l'espèce, un fabricant français lance même un bébé Schtroumpf, pour contrer l'offensive des Patoufs, ces canards boîteux en mal d'adoption qui vont déferler d'outre-Atlantique.

La raison de cet investissement forcené sur le Schtroumpf est simple : Antenne 2 a racheté 96 épisodes de treize minutes du dessin animé et la production continue à Hollywood. On ne peut plus jouer sans la télé. Le petit écran est la meilleure locomotive pour « tirer » cette industrie, qui regroupe en France 225 sociétés, emploie 20 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 4 milliards de francs. Devant le rétrécissement du marché national, dû à la baisse de la natalité, devant l'importation massive de jeux vidéo, il faut miser sur les valeurs sûres. Sur les stands du salon, on présente en vidéo les spots publicitaires planifiés pour l'année. Pour les détaillants, les grossistes qui viennent signer les bons de commande, le mot de passe c'est toujours : « *On le verra à la télé* ».

Bien sûr, il faut prévoir l'avenir : le Schtroumpf n'est pas éternel. Le « *Village dans les nudges* » de TF 1, qui a bien marché, s'épuise un peu. Les « *Fraggle Rock* », dignes héritiers des Muppets sur FR 3, montrent le bout de leur nez. Lucky Luke fait une timide apparition dans les jeux électroniques : sa diffusion ne commence qu'au second trimestre sans qu'on puisse encore préjuger de sa pérennité. Tout le monde vous le dira. En la matière une diffusion longue et régulière prime sur toutes les considérations de qualité.

C'est sans doute pour cela qu'un fabricant astucieux lance « Gym Tonic » sur le marché de la poupée. Véronique et Davina réunies dans un coffret avec une caméra de télévision et deux projecteurs. Le reste se décline : tenues de jogging et survêtements, accessoires, gymnastes supplémentaires dans les salles. A quand Christine Ockrent en peluche et Bouvard en hochet ?

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

L'INCARCÉRATION DU REDACTEUR EN CHEF DE « PARIS-MATCH »

Selon le parquet, il s'agit d'une affaire de droit commun

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris examinera à son audience ordinaire du mardi 24 janvier l'appel de M. Jean Durieux, rédacteur en chef de *Paris Match*, contre l'ordonnance de M. Claude Grellier qui l'a placé en détention provisoire, le 19 janvier, après l'avoir inculpé de vol et de recel de vol (*le Monde* du 21 janvier). M. Durieux doit être entendu de nouveau par M. Grellier mercredi 25 janvier.

Le magistrat a été, en outre, saisi, vendredi 20 janvier en fin de journée, par un nouveau réquisitoire du parquet de Paris, dit « réquisitoire supplétif », de poursuites contre X « *pour vol, recel de vol et violation du secret professionnel* », afin de rechercher dans quelles conditions le magazine mensuel *Photo*, avant la publication en décembre 1983 des photos des restes de la victime du Japonais Isseï Sagawa, avait dans son numéro de novembre pu présenter des clichés du cadavre de Jacques Mesrine, tué par la police le 2 novembre 1979. En effet, ces photographies provenaient, comme celles de la victime de Sagawa, des services de l'identité judiciaire de la préfecture de police de Paris.

« Un trafic de documents judiciaires »

Dans la même journée de vendredi, le parquet de Paris avait publié un communiqué en réponse aux « *diverses déclarations et commentaires suscités par l'information ouverte et par la mise sous mandat de dépôt de M. Jean Durieux* ».

En voici le texte :

« 1) *Dans le mensuel* Photo, *n° 195, daté de décembre 1983, ont été publiées des photographies représentant de restes mutilés de Mlle Renée Hartewelt* (la victime de l'étudiant japonais), *tuée et dépecée en juin 1981. Une information a été ouverte pour violation du secret professionnel, vol et recel de vol.*

» 2) *Le même mensuel avait déjà publié, dans son n° 194 de novembre 1983, des photographies représentant le cadavre de Jacques Mesrine qui ont motivé, de la part de la fille de ce dernier, une citation directe devant le tribunal correctionnel de Paris.*

» 3) *Des constatations faites, il est apparu que les photographies publiées dans le mensuel de décembre dernier, avaient été réalisées à partir de négatifs conservés par les services de l'identité judiciaire de la préfecture de police de Paris. On se trouve, dès lors, en présence d'un trafic de documents judiciaires.*

» 4) *Il s'agit uniquement d'une affaire de vol et de recel, c'est-à-dire de droit commun. Les photos concernent d'ailleurs des événements qui remontent à plusieurs années et sont sans rapport avec l'actualité. On ne saurait donc, à propos de cette instruction, parler d'entrave à la liberté de la presse, ni d'atteinte au droit de l'information.* »

Le communiqué du parquet de Paris appelle deux remarques. D'abord, on constate que sa teneur, qui a eu l'aval de la chancellerie, traduit une volonté de mener l'affaire à son terme. En parlant de « *trafic de documents judiciaires* », il fait comprendre que M. Jean Durieux n'est, dans ce trafic, qu'un des acteurs et qu'il reste à en découvrir un ou plusieurs autres. Ensuite, s'il est vrai que le parquet n'avait pas requis la mise en détention provisoire de M. Durieux et si, logiquement, il ne s'opposera pas mardi prochain, devant la chambre d'accusation, à sa libération, son communiqué n'exprime aucune réserve à l'endroit du magistrat instructeur, M. Grellier. Ce dernier se voit, au reste, invité à élargir ses investigations et à rechercher maintenant comment d'autres photos de l'identité judiciaire, celles du cadavre de Jacques Mesrine, ont pu se retrouver dans le même magazine *Photo*.

LES RÉACTIONS

« Paris-Match » répond

La direction de *Paris-Match* « *prend acte que le parquet maintient son opposition à la libération de M. Durieux* », et elle note que « *l'information a été ouverte pour violation de secret professionnel,* » *vol et recel de vol* ».

S'agissant de la violation de secret professionnel elle estime qu' « *il ne peut s'agir que du secret professionnel que les policiers sont tenus de respecter (...). Jean Durieux ne peut donc être concerné. On s'aperçoit ainsi que si le policier peut être poursuivi parce qu'il a violé son secret professionnel, le journaliste, lui, peut-être écroué pour ne pas avoir violé le sien* ». « *Le vol lui-même*, poursuit la direction, *ne peut concerner M. Durieux, dont on ne saurait imaginer qu'il ait pu se livrer lui-même à cet acte.* »

« *Le dossier comporte-t-il des éléments qui permettraient de maintenir en détention Jean Durieux pour la seule inculpation de recel ?* », interroge enfin la direction de *Paris-Match*.

Pour sa part, M. André Audinot, P-DG du *Figaro* et président du Syndicat de la presse parisienne, estime que l'incarcération de Jean Durieux est « *une atteinte grave à la liberté de la presse qui a semé l'inquiétude dans tous les milieux de la presse écrite, et notamment chez les journalistes* ».

L'UNSJ proteste

L'Union nationale des syndicats de journalistes (UNSJ-SNJ, CFDT, CGT) « *proteste contre l'incarcération de Jean Durieux, accusé de « vol et recel de vol » concernant des photographies macabres publiées dans le magazine* Photo. *Les journalistes ne sont pas des citoyens à part et au-dessus des lois, mais l'arrestation de l'un d'eux dans l'exercice de ses fonctions prend l'allure d'une atteinte à la liberté de la presse.*

» *L'UNSJ estime, d'autre part, que cette incarcération n'est pas forcément la meilleure méthode pour la manifestation de la vérité. Cette inculpation est aussi la conséquence d'une carence dénoncée de longue date par la profession : le droit, pour le journaliste, de ne pas divulguer ses sources. Ce droit fait partie des principes déontologiques fixés à Munich, en 1971, par les syndicats de journalistes de la Communauté européenne, qui stipulent également que « la responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics ». Mais cette même charte rappelle que ces droits sont inséparables de devoirs essentiels, comme « s'obliger à respecter la vie privée des personnes », et « ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents* ».

L'UNSJ demande « *la libération immédiate* » de M. Durieux.

● *M. François d'Aubert*, député UDF de la Mayenne, estime que « *l'embastillement de M. Jean Durieux est une erreur politique* ». « *Comment ne pas y voir, au moment de la discussion du statut scélérat de la presse,* ajoute-t-il, *une manœuvre d'intimidation qui risque d'ailleurs de se retourner contre ses auteurs.* »

Don Quichotte de *la Manche libre* contre les journaux gratuits

Alangui sur la courbe, douce mais régulière, de la progression de ses ventes, l'hebdomadaire *la Manche libre* coulait des jours heureux sur les bords de la Vire : 47 000 exemplaires en 1969, 64 000 aujourd'hui, répartis en six éditions locales. Une direction à trois têtes mais gouvernant d'une seule voix, celle d'une démocratie-chrétienne à géométrie variable, alternant, à la normande, coups de patte et coups de chapeau aux autorités.

Dans les larges baies du bureau directorial, se dessine, au-dessus des remparts de Saint-Lô, la masse noire de la préfecture. *« Le préfet et moi-même nous surveillons mutuellement »*, résume Joseph Leclerc, fondateur du *« premier hebdomadaire d'information de province »*, et simple homonyme des frères terribles du grand commerce, du *temps où l'on ne se revendiquait* pas encore « régional ». Quand on demande au directeur un exemple récent de manifestation d'indépendance de son journal à l'égard des pouvoirs, il cite innocemment la guerre d'Algérie. Benoît Leclerc, l'héritier, part d'un rire indulgent. En retrait, silencieuse mais n'en perdant pas une miette, Marie-Estelle Leclerc, cofondatrice, aligne les comptes de la journée. Tableau de la félicité.

Un bonheur à principes, tout de même. Chaque année, la dernière « une » de *la Manche libre* est invariablement consacrée à la célébration de Noël. *La Manche libre* ne publie ni les résultats du Loto *« pour ne pas inciter au jeu »*, ni l'horoscope, ni les petites annonces pour les souris d'élevage. Les mœurs allant leur train, elle a dû se résoudre à accepter les demandes de « rencontres », *« mais seulement en vue du mariage »*, précise M. Joseph Leclerc.

La Manche libre, vivait en bonne entente avec ses voisins (1). On s'était partagé le territoire. A l'hebdomadaire, le centre et le sud, ruraux, du département. A *la Presse de la Manche*, quotidien de Cherbourg, la suzeraineté du nord du Cotentin, phare nucléaire de la presqu'île, avec l'usine de retraitement de La Hague et la centrale de Flamanville. Gage de confraternité, on avait même conclu des accords d'assistance mutuelle : si le matériel d'impression de l'un tombait en panne, l'autre tendait une rotative secourable.

Quel vent fripon, un jour de 1981, vint glisser aux oreilles de *la Manche libre* des rêves d'expansion ? Son correspondant occasionnel à Cherbourg ayant atteint l'âge de la retraite, l'hebdomadaire le remplaça par *un journaliste professionnel*. Et, pour appuyer cet effort, tapissa les murs de la ville de gigantesques affiches : *« la Manche libre, le journal de Cherbourg »*.

Chiffons de papier

Le maître des lieux, *la Presse de la Manche*, se fâcha tout rouge. Son patron, Marc Justiniani, téléphona à M. Leclerc, qui accepta de recouvrir *« de Cherbourg »* par *« du département »*. Ce n'était pas assez. Un référé en bonne et due forme le contraignit en outre à remplacer *« Le »* par *« 1er »*. La guerre était déclenchée. Les accords d'aide mutuelle furent évidemment déchirés comme chiffons de papier, et *la Presse de la Manche* alla jusqu'à distribuer aux dépositaires cherbourgeois un tract de leur syndicat les appelant à *« boycotter* la Manche libre » : l'hebdomadaire, en effet, pour s'implanter à Cherbourg, offrait aux lecteurs des exemplaires gratuits, *ce qui n'était guère du goût des* dépositaires.

Mais surtout, le quotidien « agressé » vint porter la contre-offensive jusqu'au cœur du fief de l'hebdomadaire, en créant à Saint-Lô une édition de son journal gratuit de publicité et petites annonces *Publi 7*. Comble de la provocation : non seulement *Publi 7*, pour se lancer, offrait à ses lecteurs de publier des petites annonces gratuites, mais il organisait une *tombola*, ouverte aux auteurs d'annonces, et dotée d'un louis d'or. C'était frapper *la Manche libre*, au portefeuille peut-être, au cœur sûrement. Depuis toujours, l'hebdomadaire consacre aux petites annonces – payantes, bien sûr – ses quatre dernières pages, dont la dernière de couverture. Des génisses amouillantes aux cidreries ambulantes, des épandeurs à fumier aux roues de carriole, du bois de chauffage aux vergées de maïs, tout s'achète et se vend dans les colonnes de *la Manche libre*.

Les petites annonces ne représentent peut-être que 15 % de son chiffre d'affaires, *« mais beaucoup de lecteurs*, explique Joseph Leclerc, *commencent le journal par les dernières pages. La lecture de l'information vient ensuite »*.

Les pachydermes dans la pâture

Tout au moins restait-on entre ennemis de même force. *Mais* en octobre 1983, l'Agence Havas et *Ouest-France*, par l'intermédiaire du groupe de journaux gratuits, *le Carillon*, dont ces deux alliés indéfectibles sont actionnaires à égalité, posaient leur patte pachydermique sur le petit carré de pâture de la Manche, en lançant à leur tour *le Carillon 50*, nouveau journal gratuit. Dans la zone de diffusion d'*Ouest-France*, la Manche est un des cinq départements où le premier quotidien français ne soit pas le journal le plus vendu. *« Les dirigeants d'*Ouest-France *sont venus me jurer que leur gratuit n'était pas dirigé contre nous, mais contre la presse de la Manche*, raconte Joseph Leclerc. *Mais nous sommes les premiers touchés. Ils n'admettent pas cette enclave dans leur fief. »* Et le mot-clé de cette empoignade entre patrons chrétiens : *« Ils veulent nous amener à résipiscence. »* *Ouest-France*, bien entendu, se défend d'aussi noires intentions. « La Presse de la Manche *développant ses gratuits, nous ne pouvions rester en dehors de ce marché »*, explique-t-on à la direction rennaise.

Le nombre de ses petites annonces ayant diminué de 20 % en novembre 1983 par rapport à 1982, alors qu'il avait augmenté de 11 % pour les dix premiers mois de l'année, *la Manche libre* a déposé plainte auprès de la direction départementale de la concurrence et de la consommation. Plainte transmise par cette dernière au parquet de Saint-Lô. *« Mais ce sera long »*, soupire Joseph Leclerc.

Cette bataille de papier dans le bocage manchois souligne les frayeurs suscitées chez les directeurs de journaux régionaux par la prolifération, ces dernières années, des journaux gratuits. Fonder son « gratuit » ? Facile, pas cher, et cela peut rapporter gros. Épouse d'un cadre de banque de Saint-Lô, Mme Esther Flon a ainsi créé en 1982 le mensuel *Manche Actualité* avec un capital de 2 000 F et une table de montage bricolée par le mari d'une associée. Dès cette année, l'entreprise dégage des bénéfices.

Rien de commun, vraiment, entre les VRP aux dents longues et les « grands messieurs » de la presse régionale, qui s'arrachent les annonceurs. Mais *Ouest-France et la Presse de la Manche* ne sont pas les seuls à éditer eux-mêmes des gratuits. Dans son combat, le don Quichotte de *la Manche libre* se trouve isolé au sein même de ses pairs : *« J'ai essayé d'entraîner avec moi mes collègues du syndicat de la presse hebdomadaire. Mais l'un est lui-même éditeur de gratuits, l'autre en imprime : tous sont mouillés ! »* Un silence, et cet aveu déchirant : *« D'ailleurs nous-mêmes, nous devons peut-être y venir. »* Vous avez dit résipiscence ?

DANIEL SCHNEIDERMANN.

(1) En 1982, *Ouest-France* vendait 34 000 exemplaires dans la Manche, et *la Presse de la Manche* 26 000.

« LA CERISAIE », A GENÈVE PAR KARGE ET LANGHOFF

Exils

A Paris, Antoine Vitez répète *la Mouette*, donnée à partir du 9 février à Chaillot en alternance avec *le Héron*, d'Axionov. Le 4 février, à la Schaubuhne de Berlin, Peter Stein crée *les Trois Sœurs*. Et c'est la Comédie de Genève qui a offert le premier Tchékhov de l'année, *la Cerisaie* (en coproduction avec le TNP, où le spectacle vient du 13 au 22 mars).

Le spectacle est de Manfred Karge et de Mathias Langhoff, dont on a vu *Marie Woyzeck*, de Büchner, *la Bataille*, de Heiner Müller, *le Commerce de pain*, de Brecht, qu'ils avaient monté à Aubervilliers avec une distribution française, après que le Berliner Ensemble eut présenté leur mise en scène de la pièce en 1971. A cette époque, Karge et Langhoff travaillaient à Berlin-Est avec Benno Besson, qui dirige actuellement la Comédie de Genève. Au milieu des années 70, les uns et les autres ont pris du large. Benno Besson en Italie, en France *(Hamlet, le Cercle de craie caucasien, Comme il vous plaira)* Karge et Langhoff à Hambourg, à Bochum, où en 1977 ils ont donné une version de *la Cerisaie* adaptée par Thomas Brasch, auteur de l'Est passé à l'Ouest. C'est d'après cette version que Laurent Calame a établi le texte français en la confrontant avec les traductions existantes.

« Les traductions, déclare-t-elle, *ne sont pas faites pour l'éternité. Il s'agit d'un choix dramaturgique. Mon adaptation ne s'est pas faite indépendamment de la mise en scène. Je me suis appuyé sur le travail fait à Bochum par Karge et par Langhoff, et sur leurs intentions actuelles. »*

Entre Bochum et Genève, le spectacle s'est affiné, les intentions se sont précisées, la ligne ne bouge pas. Ou peu. Il ne faut pas compter sur Karge et Langhoff pour céder au charme tchékhovien. Quant à Thomas Brasch, il est passionné par le mélange rudesse-subtilité de la langue russe. La société qui est montrée là n'est pas plus attendrissante que la bande de cinglés bornés contre lesquels se brisait Woyzeck dans un paysage délabré de terrain vague où campent des forains.

La Cerisaie, la maison d'enfance où revient Lioubov est plus que délabrée : elle est « déshabitée ». Lioubov en était partie pour Paris, fuyant le souvenir de son jeune fils, noyé par négligence. Sa fuite a été un échec amoureux dont elle porte le poids sur ses traits tirés, son corps tassé. Renfrognée, fumant cigarette sur cigarette, passant du silence épais au vice nerveux, Lioubov frôle la dépression. Le retour est désastreux dans cet antre qui sent la mort, où elle ne retrouve rien. Rien que des êtres mollassons, sclérosés, rétrécis, pas mal vulgaires. Des Dupont-la-Joie en déroute. On comprend mal, à moins d'un aveuglement pervers, la fascination qu'ils excercent sur Lopakhine. Ce fils de serf est un paysan qui sait compter, aime l'argent, s'enrichit. Un brave type, le type même du naïf-madré.

Parce que Lioubov est interprétée par Christiane Cohendy et Lopakhine par Olivier Perier, les deux personnages dominent les autres, accrochent l'attention sinon la sympathie. Le spectacle tourne autour de leur histoire, et l'histoire paraît comme une alliance de la dernière chance, qui ne se fait pas, qui ne peut pas se faire. L'huile et l'eau, disait Brecht, ne se mélangent pas. Les rêves simplistes de Lopakhine – et finalement idéalistes malgré leur prosaïsme – ne peuvent pas adoucir les rancœurs de l'ex-bourgeoise partout déracinée, incapable de supporter la dégradation de sa maison et encore moins d'y remédier, incapable de devenir autre, parisienne en l'occurrence. Mais au moins, à Paris, un homme l'attend. Il l'a déjà flouée, c'est vrai, mais il représente quelque chose d'autre, et ça ressemble à l'espoir. Et voilà brusquement Lioubov-Cohendy débarrassée de la Cerisaie, brusquement rajeunie, l'œil et le geste vifs, plus énergique qu'hystérique. Elle s'en va, elle abandonne tout derrière elle, son vieux domestique oublié dans la maison fermée, les arbres abattus pour laisser la place à des HLM, sa fille adoptive qui renonce au mariage, qui reste seule terriblement... Mais Lioubov croit encore qu'elle va pouvoir « partir de zéro » oublier... Elle s'en va vers quelque chose de bon, de mauvais, peu importe, quelque chose à vivre.

C'est peut-être ça, la vie d'artiste aujourd'hui, l'exil de toutes les dissidences, la course et l'insatisfaction au bout, la lutte acharnée sans victoire ni défaite, et la volonté de ne pas crier dans le vide.

Tchékhov ne résiste pas toujours à ce rude traitement, il y a des trous dans le spectacle, mais il est difficile de résister à la vigueur têtue de Karge et de Langhoff, à ce nihilisme barbare, effrayant de lucidité.

COLETTE GODARD.

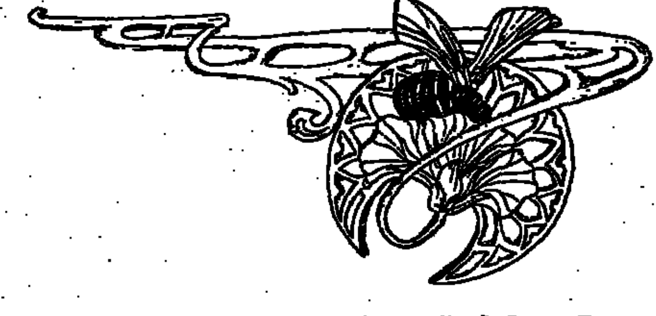
★ Comédie de Genève, jusqu'au 4 février.

● *Les ballets folkloriques de Yaéyama* (île du sud du Japon) se produiront samedi 21 janvier, de 18 h 30 à 20 heures, et dimanche 22 janvier, de 15 heures à 16 heures, à l'hôtel Nikko (Paris-15e). Entrée libre.

EXPOSITION : LES FOUQUET

Bijoux de femme

« Les épaules et la gorge d'une femme élégante font de nos jours plus de bruit dans le monde que les vitrines du plus riche musée », écrit en 1901 Emile Seyden, directeur de la revue *l'Art décoratif*, qui lit, sur ces épaules et cette gorge, la présence de Georges Fouquet. Une phrase saisie au détour d'un panneau, bijou de concision car s'y inscrivent en filigrane l'alpha et l'oméga de cette exposition, l'art et la vie de la maison Fouquet : Alphonse, Georges et Jean, trois joailliers, trois bijoutiers de père en fils qui, entre 1860 et 1960, firent ou suivirent la mode aussi bien que le font leurs prénoms, Alphonse, Georges et Jean.



Broche Frelon (1901). Dessin de Pascal Lacotte d'après Georges Fouquet.

L'exposition, elle, est pur travail d'orfèvre, par sa précision, le raffinement de sa présentation, la qualité du catalogue qui l'accompagne. Elle n'occupe guère que quatre salles du musée des arts décoratifs, mais il faut une éternité pour en venir à bout, tant chaque objet retient l'attention, tant le passage de l'un à l'autre devient lourd de sens et d'esprit. Le travail des conservateurs, des historiens, des réalisateurs s'est ainsi allié de la plus belle manière à celui du grand-père, du père et du fils Fouquet.

Le grand-père, c'est Alphonse, et, comme il se doit, il inaugure la dynastie en partant de pas grand chose, sinon de la misère. Alençon le voit naître en 1828. Il devient apprenti à Paris et à l'âge où l'on entre aujourd'hui en sixième. Il mange mal, dort peu, prend des coups, devient ouvrier, se met à son compte et finit par devenir son propre et unique patron en 1872. Il s'installe rue aux Ours, pour bientôt filer avenue de l'Opéra, la maison devant finir ses jours rue Royale. Car les rues parlent, question mode, autant que *parlent* les *prénoms*. Alphonse meurt en 1911. Créateur de la dynastie, il est l'artisan de la famille quand ses successeurs se feront plus artistes. Il est tout à son dix-neuvième siècle, et lorsqu'il est précurseur c'est dans les limites de ce siècle, bien nommé « siècle de l'éclectisme ». Il commence avec des bijoux feuillages, s'impose avec l'Exposition universelle de 1878 – celle du Trocadéro – et continue, se laissant bercer par tout ce qu'ont pu produire la Grèce, l'Egypte ou bien la Renaissance, par force sphynx, chimères et animaux bizarres aux mamelles musclées.

Le scandale, faute de quoi ne se créent pas les dynasties, paraît bien surprenant aujourd'hui. Alphonse introduisit l'image de la femme dans certaines de ses créations, et il semblait contraire aux usages, et même du dernier ridicule, qu'une femme puisse porter sur elle l'image d'une femme. Un exemple magnifique en est la « Châtelaine Bianca Capello », ce si joli nom désignant un ornement *de ceinture*, pour dame bien sûr.

Et voici Georges, après Alphonse. Georges hérite de son père le talent, l'imagination et la persévérance. Lorsqu'il reprend la maison Fouquet (il *est né* en 1862), il ajoute manifestement à ce legs l'amour de l'art et la dimension d'un artiste. Chronologiquement, mais aussi par ses œuvres ou celles qu'il a commanditées, il est le personnage central de cette exposition, qui lui consacre deux des quatre salles, chacune correspondant à une période. De 1895 à la première guerre mondiale, on le voit chantre de l'Art nouveau. Au tournant du siècle, il fait appel à Mucha, qui lui dessine le plus attirant, le plus inquiétant, le plus magnifique bracelet-serpent qui se puisse apprivoiser, bracelet lié à une bague par une chaînette d'or... et si jalousement à son actuel propriétaire que celui-ci n'a pas voulu la prêter. Il faut nous contenter de ses traces sur papier. Georges lui-même manie à ravir les ailettes de l'érable et les nageoires du poisson, les libellules et le serpent, les algues et les glycines, l'abeille et même le frelon, qui nous vaut une broche particulièrement acérée, dynamique et vrombissante (signée aussi par Desrosiers).

La *guerre passée*, s'ouvre la seconde période (1920-1936). Avec un talent constant, et avec la collaboration d'artistes comme Eric Bagge, André Léveillé ou Cassandre, Georges et la maison Fouquet franchissent brillamment le temps de l'Art déco, jouant même du cubisme avec Jean Lambert-Rucki. Au temps de l'Art nouveau, Fouquet avait déjà montré combien lui importait davantage la beauté formelle du bijou que sa valeur marchande. Et davantage encore son osmose avec *« les épaules et la gorge »* de *« la femme élégante »* que les conventions du luxe et du tape-à-l'œil – encore fallait-il qu'un bijou sache attirer l'œil par sa perfection. C'est cela qui avait conquis Emile Seyden, parmi d'autres. Au temps de l'Art déco, la maison Fouquet pousse jusqu'à ses dernières conséquences cette mutation du bijou : la matière peut bien perdre (un peu de) sa valeur marchande, pourvu que le collier ou le pendant d'oreille, le pendentif et le bracelet, y gagnent en couleur, en densité plastique, en harmonie. Déjà Georges amorçait la dernière étape de la maison Fouquet, et déjà, lorsqu'il s'agissait d'organiser un salon ou une exposition en compagnie de ses plus illustres confrères, Georges demandait que soit toujours précisé le nom de l'artiste, de l'artisan ou bien du « concepteur », comme on dit de nos jours, qui avait créé le bijou, auprès de celui de la maison, si noble soit-elle. C'était à Jean de franchir tout à fait le pas.

Jean, né en 1899, et qui est resté actif jusqu'en 1960, la maison Fouquet ayant alors fermé ses portes en tant que telle depuis belle lurette, Jean est l'artiste de la famille et Jean respire son vingtième siècle. Artisan-artiste, la barrière est bel et bien levée, comme l'est tout à fait celle des matériaux, celle des motifs d'inspiration et de leur transcription. C'est ainsi qu'en 1931 un bracelet-roulement à billes consterne le commentateur Marcel Zahar : *« Nous voici à la joaillerie. Je frémis. Des roulements à billes sur des bras de femme ? Je proteste. Certes, j'aime la machine pour son débit extravagant, mais je ne tiens pas à ce qu'on nous exhibe inopportunément ses boyaux. Les parures à l'image de pièces détachées sont des symboles par trop élémentaires. Pas de fétichisme !... »*

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Les Fouquet, bijoutiers et joailliers à Paris, 1860-1960. Musée des Arts décoratifs, jusqu'au 26 mars. Exposition réalisée par Marie-Noël de Gary avec le concours d'Evelyne Possémé. Catalogue : 192 p, 250 F.

Paris / programmes

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LOLITA – Bastille (357-42-14), sam. 21 h ; dim. 17 h.
LE PHARAON – Poche (548-92-97), sam. 20 h 30.
VERS DAMAS – Théâtre Présent (203-02-55), sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.
FERDAOUS – Carrefour de la différence (372-00-15), sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.
JAMAIS DEUX SANS TOI – Tristan Bernard (522-08-40), sam. 21 h ; dim. 15 h.
LE RHINOCÉROS – Chelles, CAC (421-20-36), sam. 20 h 45 ; dim. à 16 h.
SEMIRAMIS – Vincennes, Sorano (374-81-16), dim. 18 h.
HENRI IV – Théâtre du Soleil (374-24-08), sam. 18 h 30 ; dim. 15 h 30.
AUTANT EN EMPORTE LE VENT – Marigny (256-04-41), sam. 20 h 30 ; dim. 14 h.
AGNES – Studio des Champs-Elysées (723-35-10), sam. 19 h et 21 h 30 ; dim. 15 h 30.
LÉONIE EST EN AVANCE – Choisy, *Théâtre Paul-Eluard*, (890-89-79), sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.
CHANT DU CYGNE – Petit Montparnasse (320-89-90), sam. 22 h dim. 17 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), sam. 19 h 30 : l'Enlèvement au sérail.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), dim. 20 h 30 : la Critique de l'école des femmes/l'école des Femmes ; sam. 20 h 30 : Intermezzo.
CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer, sam. 15 h : Il était une fois et il n'est plus... (spectacle enfants). – Théâtre Gémier : sam. 20 h 30, dim. 15 h : les Possédées.
ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), sam. 20 h : Minna von Barnhelm.
TEP (364-80-80). Théâtre : sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Oiseau vert. – Cinéma : dim. 20 h : Le Prince des chats.
BEAUBOURG (277-12-33) Cinéma/Vidéo : Nouveaux films Bpi, sam., dim. 16 h : De l'animal à l'homme, un entretien avec K. Lorenz, de J. Brissot ; 19 h : Châteaux en Bavière, de C. Vilardebo ; sam., dim. 15 h : Dada-naissance et déclin, 18 h : Collections du musée ; sam., dim. 19 h, et 21, dim. 21 h : voir Cinémathèque. – Théâtre/Danse : sam. 20 h 30, le 22 dim. 16 h : Des écritures scéniques contemporaines 2 « Electronique vidéo circus ».
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), sam. 18 h 30 : Alexandre Révérend ; sam. 20 h 30 ; dim 14 h 30 : Régine Chopinot.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h : le Dernier Soliste (J.-P. Farré).

Les autres salles

AMERICAN CENTER (321-42-20), sam. 21 h : Autoroute du soleil ; Dernière consigne ; Bag Lady (dern.).
ANTOINE (208-77-71), sam., dim. 18 h 30 : Hamlet ; sam. 21 h ; dim. 15 h ; et 21 h : Rufus.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), dim. 15 h, Au pays de Papouasie ; sam. à 18 h 45 et 22 h.
ATELIER (606-49-24), sam. 17 h 30, dim. 15 h : la Bagarre.
ATHÉNÉE (742-67-27), salle L.-Jouvet, sam. 14 h : Andromaque ; sam. 17 h 30 : Bérénice ; sam. 21 h : Phèdre ; salle Ch.-Bérard, sam., 20 h 30 : le Passeport
BOUFFES DU NORD (239-34-50), sam. 15 h et 20 h 30 : Hamlet.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) sam. 21 h : les Trois Jeanne.
CARTOUCHERIE, Tempête (328-36-36), sam., 20 h 30 ; dim. 15 h 30 : Albatros.
CENTRE M.-RAVEL (325-92-51), sam. 20 h : Électre.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, sam., 20 h 30 : Sourire oblique ; Resserre, sam., 20 h 30 : la Mère confidente.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h, dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), sam., 18 h 45 et 21 h 45, dim., 15 h 30 : Chacun sa vérité.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Manie de la villégiature.
DAUNOU (261-69-14), sam. 21 h : dim. 15 h 30 : la Chienlit.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde (dern. sam.) ; 19 h : les Eaux et Forêts.
EPICERIE (329-46-78) sam., 20 h 30, dim. 16 h 30 : la Pendule.
ESCALIER D'OR (523-15-10), dim. 18 h : Match d'impro.
ESPACE MARAIS (584-09-31), sam. 20 h : le Suicidaire.
ESSAION (278-46-42) sam., 20 h 30 : Chant dans la nuit.
FONTAINE (874-74-40), sam., 22 h : Batailles.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) sam., 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Grand-père.
GALERIE 55 (326-63-51), sam., dim. 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?
GRAND HALL MONTORGUEIL (233-80-78) sam., 20 h 30 ; dim. 18 h : Dieu aide les clowns (dern.).
HUCHETTE (326-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho (dern.).
LA BRUYÈRE (874-76-99) sam. 21 h., dim. 15 h : William Ier.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. sam. 18 h 30 : Si j'avais su le jour et l'heure ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garounski ; 22 h 15 : Un autobus pour Mathilda. – II. 18 h 30 : Recatoupilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : *le Frigo*. – Petite salle, 18 h 30 : Pique et pique et follet drame ; 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.
LYS MONTPARNASSE (327-88-61) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Labiche de poche ; sam. 22 h ; dim. 17 h : Enfantines.
MADELEINE (265-07-09), sam., dim., 15 h : les Serpents de pluie.
MARAIS (278-03-53) sam., 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), sam. 18 h 30 et 21 h 45, dim. 15 h : le Don d'Adèle.
MATHURINS (265-90-00), sam. 21 h, dim. 15 h : le Bonheur à Romorantin (dern.).
MICHEL (265-35-02), sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30.
MOGADOR (285-45-30), sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Tchin tchin. – Petite salle, sam. 20 h 30, dim. 15 : le Journal d'un homme de trop.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), sam. 22 h, dim. 14 h 30 : Sarah ; 19 h 30, dim. 17 h : l'Extravagant Mister Wilde.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), sam. 15 h, dim. 14 h 30 et 18 h 15 : Un homme nommé Jésus.
PARC DE LA VILLETTE, sous chapiteau (240-27-78), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Patience... Patience dans l'azur.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), sam. 17 h, dim. 15 h : K 2.
RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Don Juan aux enfers.
RENAISSANCE (208-18-50), sam. 15 h et 20 h 30, dim. 15 h : Vincent et Margot.
SAINT-GEORGES (878-63-47), sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Théâtre de Bouvard.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. sam., 20 h 30, dim. 15 h : le Horla ; II. sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours ; III. sam. 22 h, dim. 17 h : Huis clos.
TEMPLIERS (278-91-15), sam. 20 h 30, dim. 16 h 30 : Distorsion.

Samedi 21 – Dimanche 22 janvier

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) ; sam. 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam. 22 h et 23 h 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), sam., 20 h : Un milieu sous la mère ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.
THÉATRE EN HERBE (277-15-22), sam., 20 h 30 : les Mille et Une Nuits du tarot ou les Jeux du hasard.
THÉATRE NOIR (346-91-93) sam. 20 h 30, dim. 17 h : le Paysage de l'aveugle.
THÉATRE DE LA PLAINE (250-15-65) sam. 20 h 30, dim 17 : Images de... Kafka.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), dim. 18 h 30 : Angelo tyran de Padoue ; dim. 15 h : Savannah Bay ; sam. 20 h 30 : Les affaires sont les affaires ; *Petite salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Textes de M. Duras.*
THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), sam. 21 h : Médée.
THÉATRE 18 (226-47-47), sam. 21 h, dim. 16 h : Mémoires d'Isles.
THÉATRE DE LA VILLA (542-80-72) sam., dim. 21 h : Tailleur pour dames.
TOURTOUR (887-82-48) sam. 20 h 30, dim. 15 h : le Prince éternel.
TROIS SUR QUATRE (327-09-16), sam. 20 h 30 : Quelque estaminet ; 22 h : Acteur... est acteur... est acteur.
VARIÉTÉS (233-09-92), sam. 18 h 30 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : l'Etiquette.

Les concerts

SAMEDI 21

FIAP, 20 h 30 : Ensemble vocal Rasquier-Wickham (Schumann, Chostakovitch, Brahms...).
Salle Gaveau, 17 h : M. Varchavsky, H. Dieter Wagner (Beethoven, Titchenko, Schumann...) ; 20 h 30 : I Musici (Vivaldi, Bach, Mozart).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national de France, F. Layer (Schubert, Pfitzner, Bruckner).
Salle Cortot, 20 h 30 : C. Laporte, L. Colladant (Schubert, Brahms).
Eglise Saint-Merri, 21 h : Ensemble Isengrin (musique des XIIe et XIIIe).

DIMANCHE 22

Eglise Saint-Merri ; 16 h : Quatuor vocal le Concert du Marais (Palestrina, Janequin, Morlaix...).
Radio-France, Auditorium 106, 16 h 30 : Duo Crommelynck, Y. Benzaquen (Brahms, Debussy).
Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux (Beethoven).
Théâtre du Rond-Point, 11 h : Quatuor Talich de Prague (Schubert, Smetana).
Salle Gaveau, 17 h : Ensemble instrumental de Grenoble ; 20 h 30 : I Musici (Corelli, Tartini, Locatelli..).
Théâtre des Champs-Elysées, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup dir : D. Chabrun (Berlioz, Lalo, Respighi...).
Eglise Luthérienne Saint-Pierre, 16 h : Ensemble vocal, dir. : G. Plessiet (Schütz, Bach, Carissimi...).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : J. Philippe (harpe celtique).
Oratoire du Louvre, 16 h 45 : Petits Chanteurs de Ste-Marie d'Antony.
Musée Carnavalet, 18 h : R. Claire, M. Muller, A. Zylberajch (J.-S. et C.P.E. Bach, Quantz).
Eglise des Billettes, 10 h : R. Delosme (d'Andrieu, Delalande, Boëly...) ; 17 h : D. Golenbe (Mozart, Schumann, Brahms...).
Notre-Dame, 17 h 45 : S. Chaisemartin (Bach, Widor, Tournemire).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 17 h : Ensemble vocal Ars musicae, dir. : Cl. Carrot (Britten).
Eglise Saint-Thomas d'Aquin, 17 h 30 : M. Adamszewski (Buxtehude, Reincken, Bach).

La danse

BASTILLE, (357-42-14), Sam. 21 h, Dim. 17 h : Lolita and Cie.
LIEU D'IMAGE, (208-52-38), Sam., Dim. 21 h : M. Moore, A. Rumani.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Sam. 20 h 30, Dim. 15 h : Danse Buto.

Opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), Sam. 14 h 30 et 20 h 30, Dim. 14 h et 17 h 30 : l'Amour à Tahiti.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI 21 JANVIER

15 h, Louis de Funès/Claude Magnier : Oscar, de E. Molinaro ; 17 h, Luis Bunuel : Cela s'appelle l'aurore ; 19 h, Festival de Rotterdam : Albert pourquoi, de J. Rodi ; 21 h, Cinéma japonais : le chœur de Tokyo, de Y. Ozu.

DIMANCHE 22 JANVIER

15 h, Gloria Swanson : Queen Kelly, de E. von Stroheim ; 17 h, Claude Beausoleil (Dr Photo) : le Bonheur, de A. Varda ; 19 h, Festival de Rotterdam : le Prix de la survie, de H. Noever ; 21 h, Cinéma japonais : Gosses de Tokyo, de Y. Ozu.

BEAUBOURG (278-35-37)

SAMEDI 21 JANVIER

15 h, les Trois Lumières, de F. Lang ; 17 h, Angel in exile, de A. Dwan ; 19 h, Cinéma polonais : Si loin, si près, de T. Kowicki ; 21 h, L'art d'être aimée, de W. J. Has.

DIMANCHE 22 JANVIER

15 h, Tartuffe, de F.W. Murnau ; 17 h, Derrière le miroir, de N. Ray ; 19 h, Cinéma polonais : Aimons-nous, de K. Wojciechowski ; 21 h, le Dernier Jour de l'été, de T. Konwicki.

Les exclusivités

ADIEU FOULARDS (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).
AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-08).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ANGES DU MAL, (**) film américain de Paul Nicolas, v.o. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Olympic, petite salle, 14e (545-35-38). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (548-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LE BON PLAISIR, film français de Francis Girod, Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
P'TIT CON, film français de Gérard Lauzier : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Bienvenüe, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
UN TRAIN S'EST ARRÊTÉ, film soviétique de Vadim Abdrachitov, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LE BAL (Fr.-It.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
BOAT PEOPLE (Chin., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (255-18-45).
LA CAGE AUX POULES (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
CANICULE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; *Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler,* 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
CARMEN (Esp., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE CHOIX DES SEIGNEURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (743-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES COMPÈRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LES DENTS DE LA MER N° 3 (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
2019 APRÈS LA CHUTE DE NEW-YORK (A., v.o.) (*) ; Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).
DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82).
ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
L'ETE MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (257-49-70).
ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Lumières, 9e (236-49-07).
FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).
FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) ; *Rialto, 19e (607-87-61).*
GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
GARÇON (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). – (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) : U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).
LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
JOY (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).
MEGAVIXIENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA NUIT DES JUGES (A., v.f.) : Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (350-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
PRENOM CARMEN (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-André des Arts, 6e (326-80-25) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; St-Charles Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 7e (758-24-24).
LONESOME COW-BOYS (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99) ; Action Christine, 6e (325-47-46).
LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
LE MARGINAL (Fr.) : Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Miramar, 14e (320-89-52).
QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Images, 18e (522-47-94).
RETENEZ-MOI OU JE FAIS UN MALHEUR (Fr.) : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumond Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Tep (Hsp.), 20e (797-96-06).
RONDE DE NUIT (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City, 8e (562-54-76) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (320-12-06) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
RUE BARBARE (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18).
SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des étoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).
TCHAO PANTIN (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Germain *Studio, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon,* 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA TRACE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Séverin, 5e (354-50-91) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault ; version Gal ; version Saurova : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA TRAVIATA (It., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).
UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
WARGAMES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
ZELIG (A.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3629

HORIZONTALEMENT

I. Une campagne contre la bombe. – II. Utile quand on veut avoir beaucoup de jus. Grecque. – III. Apporta un secours. Rendre très attirant. – IV. Un dieu dont on peut penser qu'il n'hésitait pas à frapper. Mot d'enfant. Mesure. Ne semble jamais pressé. – V. Evoque un joli teint. Faire des petites différences. Situé. – VI. Pris par le sauteur. Resterait baba s'il n'y avait pas de crème. Adverbe. – VII. Tient à l'œil. Un mot parfoit utilisé pour désigner les lieux. Peuvent devenir une lourde charge. VIII. Souvent prise par un as. Fait un mélange. Un beau brun. – IX. Adverbe. Entre dans le jeu. Qui demanderaient un peu plus de précipitation. – X. On ne peut pas ouvrir s'il n'est pas atteint. Où il y a de la mauvaise humeur. – XI. Procéder à une inscription. Sans énergie. – XII. Conjonction. En liesse. Roi. Cité. – XIII. Forment le calice. Possessif. Tombe deux fois dans le lac. – XIV. L'attitude des gens qui refusent de se frapper. – XV. Qui n'ont donc pas d'avantages. Département. Se voient dans une main où il n'y a pas de poil.

VERTICALEMENT

1. *Sont toujours prêts* à passer à l'attaque. – 2. Adverbe. A une forte tête. Bouclier. Se nourrit comme un petit mammifère. – 3. Œuvre d'un bon compositeur. – 4. Mot qui peut faire venir le berger. N'admet pas. Amoureux avant de devenir furieux. – 5. Juge. Qui ont éventuellement perdu pied. – 6. Plaines d'Amérique du Sud. Joue sans rien dire. Obtenu. – 7. Démonstratif familier. De bonnes pensées. Peut apparaître après une opération. – 8. Enleva. Qui concernent certain fruit. N'a pas un grand lit. – 9. Assassine quand il y a une provocation. Une certaine métamorphose. – 10. Est *toujours prise à la source.* Ne sait rien. Boisson anglaise. – 11. Conviendra. Plus on est sévère et moins il travaille. – 12. Symbole pour un métal mou. Un bleu. Une abréviation qui permet de glisser. – 13. Nom qu'on peut donner aux croisés. Difficile. Instrument à corde. – 14. Saison. Qui n'ont donc rien coûté. Point de départ. – 15. Mis de niveau. Se mettent à courir dès qu'on les laisse échapper.

Solution du problème n° 3628

Horizontalement

I. Tabellion. – II. Eloquente. – III. Lieux. – IV. Ebriété. – V. Sostenuto. – VI. Cu. Esprit. – VII. Off. Are. – VIII. Pi. Bléser. – IX. Aède. Titi. – X. Greta (Garbo). Eté. – XI. Essai. Nés.

Verticalement

1. *Télescopage.* – 2. Aliboufiers. – 3. Boers. Dés. – 4. Equité. Bêta. – 5. Luxées. Ai. – 6. Lè. TNP. Et. – 7. In. Eurasien. – 8. Oté. Tirette. – 9. Ne. Poteries.

GUY BROUTY.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 21 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Téléfilm : Tu peux toujours faire tes bagages.
de R. Mirmont et J. Krier. Réal. J. Krier, avec R. Mirmont, M. d'Alba, H. Virlojeux.
Un gentil gogo, produit de la génération soixante-huitarde et une jolie petite bourgeoise se rencontrent, se disputent, s'aiment dans un Paris irréel. Une chronique de la vie quotidienne en période de crise, une comédie légère bien jouée, construite sur la rupture de rythme et ponctuée d'humour ravageur.
22 h 10 Droit de réponse : L'esprit de contradiction.
Emission de Michel Polac.
Aujourd'hui : La lutte des classes, écoles laïques, écoles privées : un débat qui partage les Français, relancé par l'actuel gouvernement. Avec des lycéens, des parents d'élèves, des enseignants. Une émission houleuse en perspective.
0 h 00 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Variétés : Champs-Élysées, de M. Drucker.
Avec Eddy Mitchell, Isabelle Adjani, Francis Cabrel, Antoine, Rika Zaraï, les Quilapayun, Cool and the Gang. Et P. Desproges interviewé par Guy Bedos.

22 h 5 Magazine : Les enfants du rock.
Un spécial Houba-Houba en Australie. Le rock de O. Newton John, Men at Work, David Bowie, A.C/D.C., Warumpi Band, Inxs, Cold Chisel, Australian Crawl, Mental as Anything, Pat Wilson...
23 h 20 Journal.

THEATRE FONTAINE
Pierre Desproges
Europe 1

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Série : L'univers du rire.
Emission présentée par B. Reynolds, J. Lemmon, W. Matthau.
Cette émission qui fait appel aux pionniers du film comique – Charlie Chaplin, Harold Lloyd, Buster Keaton – est plus particulièrement consacrée ici à Max Sennett ; on en trouvera d'autres, de Mae West à Woody Allen.
21 h 30 La vie de château.
Jean-Claude Brialy reçoit dans son château trois invités du cinéma, du théâtre, de la télévision ou de la danse : Jean-Louis Trintignant, Jacques Weber, Lisette Malidor.
21 h 55 Journal.
22 h 15 Musiclub.
Volkslieder *de J. Brahms, par E. Mathis, P. Schreier accompagnés par K. Engel au piano.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 35 Troisième rang de face : l'actualité culturelle.
18 h Feuilleton : Dynastie.
18 h 55 Dans les mains du magicien.
19 h Informations.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Clip-Clap : Panorama de la chanson et du cinéma français.
19 h 50 Vingt-mille lieues sous les mers.
Truquage vidéo d'après l'œuvre de Jules Verne.

FRANCE-CULTURE

20 h La Folie Almayer, de Joseph Conrad. Avec J. Négroni, M. Vitold, J.-R. Caussimon.
21 h 55 Ad lib.
22 h 5 La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de l'Opéra de Nice) : œuvres de Brahms, Massenet, par S. Werett, mezzo-soprano, G. Parsons, piano.
22 h 30 Radio Provence : en compagnie de J.-P. Barbizet : œuvres de Pierné, Beethoven.
23 h Radio Bretagne-Ouest : les chants marins du Chasse Marée.
0 h 5 Radio Centre-Bourges : musiques et musiciens des vitraux de la cathédrale de Bourges : œuvres de Machaut, Dufay, El Sablo, Moderne.

Dimanche 22 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h Emission islamique.
9 h 15 La source de vie.
La communauté juive de Marseille.
10 h Emission commune pour l'unité des chrétiens.
Les trois équipes chrétiennes de la télévision proposent de 10 h à 12 h une émission commune et en direct pour célébrer la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens.
12 h Téléfoot 1.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch.
14 h 20 Hip-hop.
14 h 35 Champions.
Sports et divertissements.
17 h 30 Les animaux du monde.
18 h Frank, chasseur de fauves.
19 h Le magazine de la semaine : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, F.-L. Boulay et E. Gilbert.
Le grand témoin : Jean-Luc Lagardère, P-D G de Matra et président du Racing-Club de France.
20 h Journal.
20 h 35 Film : le Casse.
Film français d'Henri Verneuil (1971) avec J.-P. Belmondo, O. Sharif, R. Hossein, R. Salvatori, D. Cannon, N. Calfan (120 mn).
Des truands se sont emparés d'une collection d'émeraudes dans la banlieue d'Athènes. Un policier grec traque le chef de bande, pour s'approprier le butin. Scénario inspiré d'un roman de David Goodis, dont on ne retrouve pratiquement rien. Reste un film d'aventures bien « fabriqué » avec des acteurs célèbres pour des rôles stéréotypés.
22 h 35 Sports dimanche.
De F. Janin.
avec M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE A2

10 h Cheval 2-3.
Magazine du cheval.
10 h 30 Gym tonic.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Si j'ai bonne mémoire ; 14 h 30, Série : Magnum ; 15 h 20 : L'école des fans ; 16 h 5 : Dessin animé ; 16 h 25 : Thé dansant.
17 h 5 Série : Papa Poule.
18 h 5 Dimanche magazine.
Afghanistan : *deux journalistes qui avaient filmé en 1981 la résistance dans la vallée du Panshir ont obtenu en 1983 des autorités un visa pour le quatrième anniversaire de l'entrée des troupes soviétiques. Des visas mais pas des passeports pour la liberté.* El Salvador : *la vie quotidienne, la misère, la mort.*
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Jeu : La Chasse aux trésors.
A Leningrad, en U.R.S.S.
21 h 45 Document : Vietnam.
Série de H. de Turenne.
Enorme fresque historique en six volets sur le Vietnam, de la période coloniale française à l'américaine, l'épopée et son envers, à travers des documents d'archives, des images filmées aujourd'hui.
22 h 45 Désirs des arts.
De P. Daix, réal. S. Hanin et S. Freige.
Raphaël, héros fatigué ou génie incompris ? Un regard autre avec J.-P. Cuzin, commissaire de l'exposition sur ce peintre au Grand Palais.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Images de...
10 h 30 Mosaïque.
15 h 50 Théâtre (cycle Shakespeare) : Comme il vous plaira, de Basil Coleman.
Reprise de l'excellent cycle produit par la BBC anglaise et Time Life Films.
18 h 15 Emission pour la jeunesse.
19 h 40 RFO Hebdo.
Magazine d'information des DOM-TOM.
20 h Fraggle Rock.
Une comédie musicale signée par Jim Henson, le créateur des Muppets.
20 h 35 La civilisation du rugby.
Emission de P. Ory.
22 h 5 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : Scarface.
Cycle « Le magazine Aspects du film noir », film américain de Howard Hawks (1931), P. Muni, A. Dvorak, G. Raft (v.o. sous-titrée N.) (95 mn).
Chicago, à l'époque de la prohibition. L'ascension vertigineuse et la chute d'un gangster à la joue balafrée, criminel affamé de puissance.
Film-événement des débuts du parlant, quelque peu inspiré par l'histoire d'Al Capone. Violence froide, implacable, style de tragédie, saisissante composition de Paul Muni.
0 h 5 Prélude à la nuit.
Bajo la Mesa, la Marchande d'eau fraîche, *de J. Ibert, par le groupe Noco Music.*

FRANCE-CULTURE

10 h Messe à Notre-Dame-du-Chêne de Viroflay.
11 h Musique : libre-parcours récital ; les jeunes solistes à l'heure européenne (et à 12 h 45, 16 h 5 et 23 h).
12 h 5 Allegro.
14 h Sons.
14 h 5 La Comédie-Française présente : *la Critique de l'Ecole des femmes,* de Molière.
17 h Rencontre avec... le docteur François Rémy (40 000 enfants par jour, vivre la cause de l'UNICEF).
18 h 30 Ma non troppo.
19 h 10 Le cinéma des cinéastes.
20 h Albatros : *Amérique en* lambeaux de mémoire.
20 h 40 Atelier de création radiophonique : « Femmes vues ».
23 h Libre-parcours récital.

FRANCE-MUSIQUE

14 h 4 Hors commerce : Gluck ; à 16 h, Références : Haydn, Mozart.
17 h Comment l'entendez-vous ? Œuvres de Martini, Daquin, Couperin, Debussy.
19 h 5 Jazz vivant : le « Chromophonic Big Band » de Yochl'o.
20 h Les chants de la terre.
20 h 30 Concert : *Myrrha, Alyssa,* cantates de Ravel par l'Orchestre symphonique d'Utrecht, dir. H. Soudant.
22 h 30 Fréquence de nuit : les figurines du livre ; à 23 h, Entre guillemets.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 22 JANVIER

– *Mme Simone Veil,* ancien président du Parlement européen, est reçue au «*Club de la presse*», sur Europe 1, à 19 heures.

– *M. Jean Poperen,* secrétaire national du Parti socialiste, est l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», sur RTL, de 18 h 15 à 19 h 30.

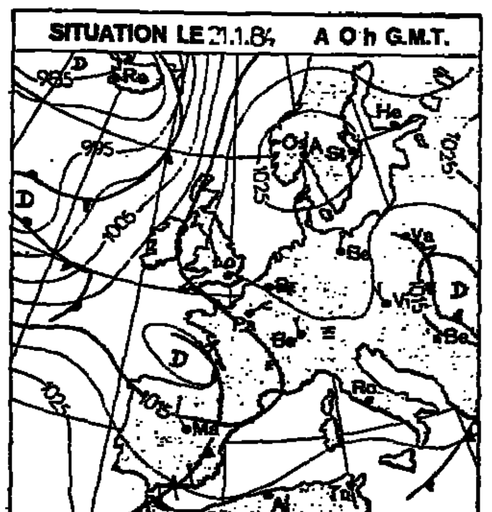
LUNDI 23 JANVIER

– *M. Bernard Pons,* secrétaire général du RPR, est l'invité de l'émission «Plaidoyer», sur RMC, à 8 h 15

– *M. Pierre Méhaignerie,* président du CDS, participe à l'émission «Face au public», sur France-Inter, à 19 h 15.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21.1.84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 22.1.84 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le *samedi 21 janvier à 0 heure* et le dimanche 22 janvier à 24 heures.

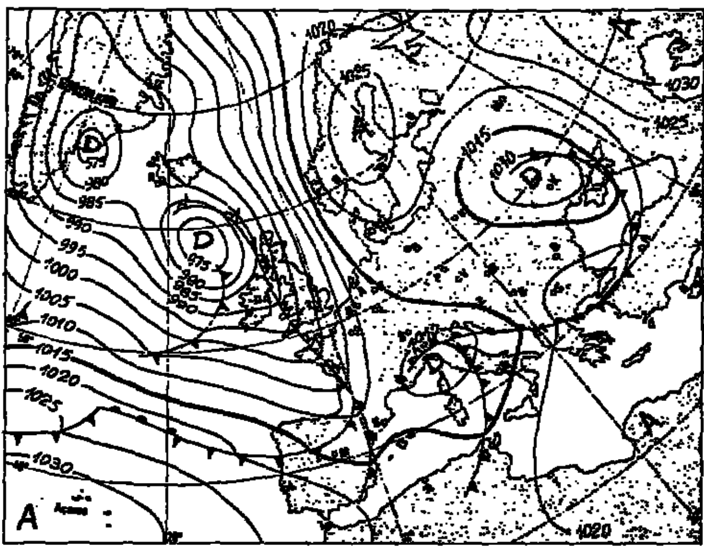
La zone perturbée qui a traversé samedi le pays est suivie d'un nouveau passage pluvieux qui abordera l'ouest de la France en début de nuit, et la traversera au cours de la nuit et dimanche.

Dimanche : des pluies modérées tomberont dès le matin sur la moitié ouest de la France. Ces pluies traverseront le pays au cours de la journée en donnant des précipitations assez fortes sur les faces ouest des reliefs et au pied des Pyrénées. Elles seront suivies d'un temps variable avec des éclaircies, et quelques averses plus importantes sur le Nord. Des risques de verglas subsisteront le matin sur le Nord-Est et le Massif Central. Les températures minimales seront de l'ordre de 0 à – 3 degrés dans l'intérieur, + 6 à à+ 8 degrés près des côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée. Les températures maximales devraient atteindre 4 à 6 degrés sur la moitié nord-est du pays et 10 à 12 degrés ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 21 janvier à 7 heures de 1 018,8 millibars, soit 764,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21 janvier) : Ajaccio, 14 degrés et 5; Biarritz, 12 et 10; Bordeaux, 8 et 6; Bourges, 2 et 0; Brest, 3 et 1; Caen, 5 et 1; Cherbourg, 4 et 2; Clermont-Ferrand, 2 et 0; Dijon, 2 et – 1; Grenoble-St-M-H, 5 et 2 ; Grenoble Saint-Geoiesn 3 et 1 ; Lille, 4 et –2; Lyon, 3 et 0; Marseille-Marignane, 11 et 3; Nancy, 2 et –3; Nantes, 3 et 1; Nice-Côte d'Azur, 13 et 6; Paris-Montsouris, 2 et 0; Paris-Orly, 1 et 0; Pau, 13 et 5; Perpignan, 14 et 7; Rennes, 4 et 0; Strasbourg, 5 et – 9: Tours, 1 et 0; Toulouse, 10 et 6; Pointe-à-Pitre, 24 et 21.

PRÉVISIONS POUR LE 22 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 6 degrés; Amsterdam, 4 et – 3; Athènes, 16 et 11; Berlin, 2 et – 4; Bonn, 3 et –7; Bruxelles, 4 et – 3; Le Caire, 18 et 10; îles Canaries, 21 et 15; Copenhague, 4 et – 3; Dakar, 24 et 18; Djerba, 15 et 6; Genève, 4 et 0; Jérusalem, 13 et 3; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 5 et 0; Luxembourg, 2 et –4; Madrid, 10 et 7; Moscou, – 2 et – 6; Nairobi, 27 et 12; New-York, – 8 et – 10; Palma-de-Majorque, 16 et 12; Rome, 15 et 6; Stockholm, – 9 et – 12; Tozeur, 16 et 7; Tunis, 19 et 4.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* samedi du 21 janvier 1984 :

DES DÉCRETS

● Portant harmonisation des circonscriptions administratives (organisation territoriale des services des affaires maritimes).

● Relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires.

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 JANVIER

« *La basilique de Saint-Denis* », 14 h 15, devant la basilique, Mlle Brossais.

« Musée des monuments français », 15 h, place du Trocadéro, M. Jacomet.

« Vauban », 15 h, palais de Chaillot, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Chardin », *14 h 30, musée du Lou*vre, porte Denon (Arcus).

« *Faubourg Saint-Germain* », 14 h 30, métro Solférino (P.-Y. Jaslet).

« *La Mosquée* », *15 h 30, place du* Puits-de-l'Ermite (Paris et son histoire).

« *Le Marais* », *14 h 30, métro Saint-*Paul (Résurrection du passé).

MARDI 24 JANVIER

« Le quartier de l'Opéra, 12 h 15, sur les marches, Mme Duhesme.

« Les ateliers des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des *Gobelins, Mme Hulot.*

« Saint-Etienne-du-Mont », 15 h, devant l'église, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de la Monnaie », 14 h 30, 11, quai Conti (Connaissance d'ici et d'Ailleurs).

« L'île de la Cité », 14 h 30, métro Cité (Les Flâneries).

« Le couvent et le jardin des Carmels », 15 h, 70, rue de Vaugirard (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul. (Résurrection du passé).

« Musée Cognacq-Jay », 15 h, 25, boulevard des Capucines (Visages de Paris).

CONFÉRENCE

Mardi 24 janvier

14 h 30 : 9 bis, avenue d'Iéna, Mme O. Boucher « Tunisie antique ».

Économie

LES NÉGOCIATIONS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Toutes les fédérations de fonctionnaires expriment leur mécontentement

Toutes les fédérations de fonctionnaires – du moins six sur sept puisque la CGC absente a préféré demander directement audience au premier ministre – étaient mécontentes à l'issue de la réunion de négociation salariale présidée le 20 janvier par M. Anicet Le Pors, secrétaire d'État chargé de la fonction publique. Celle-ci a ressemblé à une parodie de négociation. M. André Gianque, secrétaire général des fonctionnaires FO, a accusé le gouvernement de *« remettre en cause les bases techniques de l'accord de 1982 ». « S'il n'y a pas remise à niveau en masse et en niveau des traitements pour 1982 et 1983,* a-t-il déclaré, *nous allons tout droit à une rupture entre le gouvernement et notre organisation. »*

Ce rattrapage en masse et en niveau, demandé aussi par la CGT comme par la CFTC, est considéré par la FEN comme un préalable à sa participation aux négociations. Seule la CFDT s'est distinguée de ce front presque commun en demandant que le problème de l'application de la clause de sauvegarde soit réglé par l'attribution de points uniformes, prenant mieux en compte sa priorité pour les bas salaires.

Alors que FO annonce déjà un rassemblement national de protestation le 16 février à Paris, toutes les organisations ont reproché à M. Le Pors de ne pas avoir présenté de propositions. *« Il cherche à gagner du temps »*, a affirmé M. Faki (CFTC). De fait M. Le Pors, qui ne s'est pas prêté au jeu des questions avec les journalistes, a surtout écouté. Dans un bref communiqué il indique qu'il a *« établi le bilan de l'application du relevé de conclusions du 22 novembre 1982, marquant la priorité accordée par le gouvernement à la préservation du pouvoir d'achat des catégories situées dans la partie inférieure de la grille indiciaire ».* Si le principe d'une nouvelle réunion a été retenu, nulle date n'a été fixée...

Cependant, de source syndicale, on indique que M. Le Pors a été moins silencieux qu'on ne le croit. Il a tout d'abord donné des chiffres. Ainsi l'évolution des prix en moyenne sur 1983 a été de 9,5 %, l'évolution de la masse salariale ayant été de 9,12 %, soit un écart de 0,38 au détriment des traitements. En 1982, l'écart avait été de – 0,09 au détriment aussi de la masse salariale. Le secrétaire d'État a assuré que la clause de sauvegarde en masse portera bien sur 1982 et 1983. Il a confirmé que l'apurement de 1983 devait précéder l'ouverture des négociations 1984. Enfin il a reconnu, sans s'avancer davantage, que la clause de sauvegarde posera le problème de l'apurement à la fois *en masse* (par rapport à la moyenne des prix) et *en niveau* (par rapport au glissement des prix).

Cela rejoint l'interprétation donnée par la FEN, dans une lettre en date du 17 novembre 1982, rendue publique le 20 janvier : *« Il doit être bien clair enfin,* écrivait M. Jacques Pommatau, secrétaire général, *que, en cas de dérapage des prix, nous réclamerions que la répercussion en niveau des mesures prises au titre de l'article 4, soit calculée de telle sorte que la base hiérarchique rectifiée au 1er janvier 1984 soit égale à celle du 1er janvier 1982, majorée d'un taux égal au taux cumulé d'évolution des prix entre le 1er janvier 1982 et le 31 décembre 1983. Nous considérons donc, ainsi que vous l'avez vous-même déclaré, que la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa du paragraphe 3 constitue bien une garantie en niveau. »*

Toujours pour la clause de sauvegarde, la masse qui sera prise en considération sera la « masse Toutée », du nom du conseiller d'État, qui prend en compte le coût des mesures décidées pour l'année en cours, l'effet report de l'année précédente, les mesures générales et catégorielles mais n'inclut pas le « glissement vieillesse technicité » (GVT). Cela ne vaut pas engagement pour l'avenir en 1984, le premier ministre ayant annoncé son intention d'inclure progressivement le GVT dans la masse...

Dans l'après-midi, M. Pommatau, rendant compte du conseil fédéral national de la FEN, a insisté sur la nécessité pour le gouvernement – que la FEN souhaite *« aider à ne pas dériver de sa stratégie »*, de sa *« politique de gauche »* – de prendre en compte son préalable d'une clause de sauvegarde jouant aussi en niveau, faute de quoi la fédération est prête à aller *« jusqu'à la grève »* avec les autres fédérations ou seule.

Considérant qu'entre les hausses en niveau de 1983 (8 %) et le glissement des prix il va y avoir un décalage de 1,2 à 1,3, elle propose un relèvement de 1,2 ou 1,3 au 1er janvier. Mais un tel rattrapage pourrait être rétroactif et jouer dès le 1er septembre ou le 1er octobre 1983, ce qui permettrait, selon la fédération, de rajuster la masse salariale 1983 et en même temps de réduire L'« effet report » sur 1984, étant entendu que *« plus on retarde une mesure dans l'année, plus son effet de report est lourd sur le budget de l'année suivante ».* Si le gouvernement prenait en compte les propositions de la FEN, celle-ci est prête, ce qui n'est pas mince, à accepter pour les négociations 1984 l'objectif des 5 % de M. Delors. A condition bien sûr de bénéficier d'une nouvelle clause de sauvegarde...

MICHEL NOBLECOURT.

L'AIDE AU RETOUR DES IMMIGRÉS

M. STOLÉRU : le gouvernement actuel suit notre exemple

Après l'interview de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'État chargée de la famille, de la population et des travailleurs immigrés (*le Monde* du 19 janvier), M. Lionel Stoléru, ancien secrétaire d'État, nous a déclaré :

« Que les socialistes, sur l'immigration comme sur beaucoup d'autres sujets, changent de cap à 180 degrés, brûlent ce qu'ils ont adoré et adorent ce qu'ils ont brûlé, c'est leur affaire, et, après tout, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Mais que Mme Dufoix explique qu'elle met en place non pas l'aide au retour (« aux antipodes de » ce que nous recherchons ») *mais* « une aide à la réinsertion, notion » beaucoup plus large que celle de » l'aide au retour instaurée en 1977 » par M. Stoléru », *voilà qui ne man» que pas d'estomac !*

» Si bornés que nous soyons, nous n'avions pas attendu ses intuitions géniales pour dire que l'aide au retour était seulement une première étape vers une véritable coopération-retour. Non seulement nous l'avions dit mais nous l'avions fait, et j'ai personnellement signé deux accords de formation-retour et coopération-retour, l'un avec l'Algérie, l'autre avec le Sénégal. Et, pour comble, Mme Dufoix, qui n'a jamais appliqué ces accords, semble même en ignorer l'existence, puisqu'elle revient du Sénégal en se glorifiant, sans jamais mentionner l'accord précédent, d'avoir répété ce que nous avions fait il y a quatre ans (...)

» Allons, Madame Dufoix, un petit effort : est-ce si difficile d'admettre que sur certains sujets le gouvernement actuel puisse poursuivre la politique du gouvernement précédent, au lieu de se creuser la cervelle pour nier l'évidence ? Sur un plan général, le débat politique y gagnerait en intérêt et, sur le plan de l'immigration, peut-être cela faciliterait-il la mobilisation de tous les hommes de bonne volonté autour de notre vrai problème : la lutte contre le racisme. »

Contentieux franco-espagnol pour les anguilles

De notre correspondant

Nantes. – La civelle, ce bébé anguille né dans la mer des Sargasses et pêché dans les estuaires quand elle remonte les fleuves, ne mérite plus cet hiver ce surnom de « petite bête qui monte ». Les consommateurs l'avaient ainsi appelée en raison de la progression ininterrompue de son prix : jusqu'à 180 F le kilo l'an dernier ! Les quelque trois cent-quarante pêcheurs professionnels qui se livraient à cette activité entre Vannes et Les Sables-d'Olonne, compensaient par cette flambée des cours la raréfaction des captures.

Les Espagnols, très friands de ce poisson, achetaient une part très importante de la pêche. De mets populaires jadis – il y avait même les fêtes de la civelle pendant lesquelles on dégustait des petits pains d'anguille cuits au court-bouillon, – la civelle était devenue un plat de roi.

Retournement de la conjoncture : les cours sont tombés maintenant à 60 F le kilo, quand Madrid a décidé des mesures protectionnistes visant les poissons bretons, en représailles des décisions prises par la Commission de Bruxelles *qui veut réduire les* captures des chalutiers espagnols dans les eaux communautaires du golfe de Gascogne.

Les consommateurs français, auxquels les prix pratiqués, les années précédentes, ont fait passer le goût de la civelle, n'ont pas pour autant mis les bouchées doubles.

Une habitude perdue, fût-elle alimentaire, ne se retrouve pas en quelques jours. Cent soixante-dix marins avaient déposé leur rôle à la fin de la semaine dernière pour protester contre l'effondrement des cours. Des apaisements leur ont été apportés lors d'une audience au secrétariat d'État à la *mer* et la plupart des embarcations ont repris la mer (et le fleuve) en tablant sur la réouverture du marché espagnol... et le regain d'appétit des consommateurs locaux.

J.-C. M.

Energie

Les fabricants français de combustible nucléaire rationalisent leurs activités

Les concepteurs et les fabricants français de combustible nucléaire, la COGEMA, FRAMATOME et Pechyney, ont annoncé à leurs comités d'entreprise, le 20 janvier, la mise en commun de leurs moyens pour *la fabrication* de combustible nucléaire pour réacteurs à eau pressurisée (*le Monde* du 14 décembre 1983).

Une première société, la Franco-belge (FBFC), avait été créée en 1973 avec deux usines, l'une à Dessel, en Belgique, d'une capacité de 400 *tonnes* par an, et l'autre à Romans-sur-Isère, de 600 tonnes de capacité. La FBFC est détenue depuis 1981 pour 87 % par Eurofuel (51 % Pechyney et 49 % FRAMATOME) et pour 13 % par la Compagnie belge de métallurgie et de mécanique.

A la fin des années 70, *FRAMATOME* – le constructeur de chaudières nucléaires – et la COGEMA, filiale du Commissariat à l'énergie atomique chargée du cycle de combustible, décidaient la création commune de deux autres sociétés, l'une d'ingénierie dans ce domaine des *combustibles, FRAGEMA, et* l'autre, la CFC, chargée de construire à Pierrelatte (Drôme) une usine d'une capacité de 500 tonnes par an dès 1984 avec extension possible à 1 250 tonnes.

Le ralentissement du programme nucléaire français et la révision en baisse des besoins de combustibles ont rendu nécessaire, principalement pour des raisons sociales, ce rapprochement pour *« optimiser le fonctionnement du potentiel français en matière de combustible nucléaire pour réacteurs à eau sous pression ».*

La Franco-Belge gérera les trois usines et répartira les programmes de fabrication entre elles. Elle reçoit en outre les licences de fabrication exclusive pour la France et la Belgique de FRAGEMA. L'actionnariat change dans Eurofuel (désormais *50 % Pechiney, 25 % FRAMATOM* et 25 % COGEMA), comme dans CFC (avec les mêmes participations que dans Eurofuel). Le maintien de deux sociétés distinctes, avec gestion unique, a ainsi permis de ne pas poser la question de la répartition des participations entre Français et Belges (ces *derniers* restent dans la FBFC) qui seule faisait problème.

Aux États-Unis

LA PROGRESSION DU PNB SE RALENTIT AU QUATRIÈME TRIMESTRE

Le produit national brut (PNB) des États-Unis, corrigé de l'inflation, s'est *accru à un rythme annuel de* 4,5 % au quatrième trimestre 1983. Ce chiffre, corrigé des variations saisonnières, correspond aux prévisions qui avaient été faites le mois dernier et confirme le ralentissement de la croissance économique américaine, très vive l'année dernière. L'augmentation du PNB avait été de 2,6 % au premier trimestre, de 9,7 % au deuxième trimestre et de 7,6 % au troisième trimestre. La progression de 4,5 %, annoncée pour le quatrième trimestre, est plus faible que celle qui avait été avancé précédemment par les conjoncturistes (6 % à 7 %). Elle est due, pour l'essentiel, à l'accroissement de la consommation et des investissements, et a été freinée aussi bien par la très forte augmentation des importations que par la légère diminution des dépenses gouvernementales et des constructions de logements.

La croissance réelle du PNB des États-Unis, PNB qui s'élève, en fin d'année, à 1 534,8 milliards de dollars, a été de 3,3 % en 1983 : c'est la plus forte progression depuis 1978 (+ 5,8 %). En 1982, le PNB s'était contracté de 1,9 %.

Par ailleurs, l'indice des prix implicite calculé d'après la différence d'évolution du PNB en valeur absolue et en termes réels a augmenté de 3,9 % au quatrième trimestre 1983, au lieu des 4 % prévus. Sur l'ensemble de l'année 1983, cet indice a progressé de 4,2 %, contre 6 % en 1982.

En dépit du ralentissement tendanciel de la croissance du PNB, à même d'éviter la surchauffe, le dollar a fortement monté sur les marchés des changes (voir la rubrique « Les devises et l'or » en page 23). Les milieux financiers internationaux avaient escompté une croissance moins forte du PNB et ont été déçus. En outre, les déclarations de MM. McNamar et Baldridge, secrétaire adjoint au Trésor et secrétaire au commerce, suivant lesquels les impôts seraient très peu augmentés en 1984, rendent improbable une diminution des taux d'intérêt, car le Trésor devra emprunter fortement pour combler le déficit budgétaire. Le dollar ne serait donc pas susceptible de baisser.

● **Progression du commerce interallemand.** – Le commerce entre les deux Allemagnes a *nettement* progressé en 1983, les ventes ouest-allemandes à la RDA ayant augmenté de 9 %, tandis que les achats de la RFA se sont accrus de 4 %. Selon l'Office fédéral de statistiques, les exportations de la RFA vers la RDA ont totalisé 6 947 millions de deutschemarks et *ses importations* 6 878 millions. – *(AFP.)*

Faits et chiffres

Affaires

● **Wang signe un accord de coopération avec Northern Telecom.** – Wang Laboratorise, neuvième société d'informatique américaine, a signé un accord avec la société canadienne Northern *Telecom, spécialisée* dans les télécommunications. Les sociétés développeront en commun des interfaces destinées à faciliter les communications par réseaux entre leurs produits.

● **Le groupe Louis-Dreyfus se lance dans le négoce du sucre.** – Le groupe de négoce international Louis-Dreyfus vient de créer une filiale (à 100 %) spécialisée dans le négoce du sucre. La nouvelle société sera installée au siège de la filiale américaine du groupe, dans le Connecticut. Jusqu'ici le groupe était spécialisé dans *le commerce* des céréales, des oléagineux, du coton.

● **Nestlé s'intéresse à l'ophtalmologie.** – Le groupe alimentaire suisse Nestlé se propose de racheter la société française Produits ophtalmiques stériles (POS) de Kaysersberg (Haut-Rhin). Un accord a été signé, mais Nestlé n'a pas encore reçu le feu vert des pouvoirs publics. POS, qui emploie deux cent trente personnes, réalise un chiffre d'affaires de 85 millions de francs environ. La firme fabrique des médicaments ophtalmiques, des solutions pour entretenir les lentilles de contact et des produits dermatologiques.

Énergie

● **Découverte d'un important gisement de pétrole et de gaz en mer du Nord.** – Un consortium pétrolier comprenant principalement les sociétés britannique Britoil et ouest-allemande Deminex a annoncé qu'il venait de faire une découverte « considérable » de pétrole et de gaz en mer du Nord. Le site est dans la partie britannique des zones d'exploitation près de la ligne de démarcation avec la zone norvégienne, et à proximité d'un endroit où une autre *découverte a été annoncée récemment* par un groupement dirigé par Saxon Oil. – *(A.F.P.)*

● **Les Etats-Unis abaissent les prix des contrats d'enrichissement d'uranium.** – M. Donald P. Hodel, *secrétaire américain à l'énergie, a* annoncé le 19 janvier que le département d'Etat allait réduire les prix des contrats d'enrichissement d'uranium sur le marché national et à l'étranger. La diminution des programmes électronucléaires entraîne un surplus mondial d'uranium enrichi (combustible nécessaire pour charger les réacteurs), qui va atteindre deux années de consommation mondiale, a-t-il précisé. Le prix envisagé pour les contrats américains est de 135 dollars par unité de travail séparation (UTS) – il faut 225 000 UTS pour charger un réacteur de 900 mégawatts, – contre 138 à 149 dollars actuellement et 100 dollars pour les contrats proposés par la France.

● **La construction de la centrale nucléaire de Chooz : *« Nous ne pouvons plus attendre »*, déclare M. Auroux.** – Le secrétaire d'Etat à l'énergie a précisé, jeudi 12 janvier, le contenu de la réponse que s'apprête à faire le gouvernement français aux autorités belges, qui ont demandé des *délais* supplémentaires pour approuver l'accord de coopération franco-belge sur la construction et l'exploitation de la centrale nucléaire de Chooz. Si le 1er février les deux pays ne se sont pas mis d'accord, a-t-il expliqué, une part (15 %) des travaux prévus sera retirée aux *industriels* belges, *dans six* mois, la moitié des sommes prévues initialement seront retirées.

Social

● **Arrêt de travail du Syndicat du Livre CGT.** – La Fédération française des travailleurs du Livre (CGT) a appelé à un arrêt de travail d'un quart d'heure, lundi 23 janvier, pour protester contre *« les mesures inacceptables et discriminatoires frappant la majorité des délégués CGT de l'Imprimerie Oberthur à Rennes »* (*le Monde* du 18 janvier). La CGT rappelle que dix-huit des vingt et un délégués CGT sont licenciés et reproche au comité interministériel pour la restructuration industrielle d'*« entériner un plan comportant plus de deux cents licenciements sans aucune mesure sociale ».*

● **Suppressions d'emplois.** – La direction de l'usine de meubles Parisot de Saint-Loup-sur-Semouse, deuxième employeur de Haute-Saône, a décidé de licencier 286 salariés sur 1 700. La société, dont la filiale Manufacture vosgienne de meubles va licencier 177 personnes à Hymont-Mattaincourt (Vosges), vient d'embaucher 300 personnes à Berteaucourt-les-Dames (Somme) dans une usine *rachetée* à Boussac-Saint Frères. Le dépôt de bilan de l'entreprise de bâtiment Plée et Fils à Chanceaux-sur-Choiselle (Indre-et-Loire) va entraîner le licenciement de 127 salariés. Enfin Acier-outillage-Peugeot, filiale du groupe PSA, a annoncé la suppression de *323 emplois, surtout* d'agents *de fabrication*, dont 200 à Valentigney (Doubs).

● **Toulouse : grève reconduite pour les bus, terminée pour les PTT.** – La grève entamée le 17 janvier par les chauffeurs d'autobus toulousains (qui réclament une revalorisation de leur pouvoir d'achat) a été reconduite par l'intersyndicale CGT, CFDT, FO. Le mouvement est suivi par 60 % des mille trois cents salariés, selon la direction (80 % de source syndicale), et concerne les huit cent vingt-quatre conducteurs. En revanche, la grève qui paralysait depuis le 6 janvier le centre de transbordement postal de Matabiau a pris fin jeudi soir 26 janvier : l'intersyndicale a accepté la suppression de onze postes sur les treize prévus, et a obtenu notamment un volant de remplacement de vingt-trois personnes pour le dimanche, au lieu de dix-huit actuellement.

● **Après le conflit de Talbot : chômage technique dans une filiale de PSA.** – Pour résorber *« les stocks consécutifs à la grève de Talbot »*, les deux mille quatre cents salariés de la Société mécanique automobile de l'Est (SMAE), filiale du groupe PSA dans la région de Metz, observeront de neuf à quatorze jours de chômage technique, période étalée sur les mois de janvier, février, mars. Une mesure qui intervient alors que la SMAE entend *« ajuster la production de boîtes de vitesses aux demandes du groupe et des clients extérieurs ».*

D'autre part, l'usine Dunlop de Montluçon (Allier) a décidé deux à huit jours de chômage partiel, au début de février.

● **Toujours la grève sur le chantier du LEP.** – Les cent vingt salariés de la société Fougerolles, chargés de creuser le tunnel du futur LEP (accélérateur géant de particules) dans la région de Gex (Ain), sont toujours en grève depuis le 15 décembre, afin d'obtenir le maintien des avantages acquis en début de chantier, en septembre 1983 : des primes d'intempéries et de déplacement, notamment. Les grévistes, qui occupent le chantier, attendent toujours l'ouverture de négociations.

● **La CGT ne signe pas pour les cadres de la métallurgie.** – Le syndicat CGT des cadres et ingénieurs de la métallurgie a annoncé qu'il ne signera pas l'accord sur les salaires minimum des cadres de la métallurgie conclu au début de janvier entre l'Union des industries métallurgiques et minières et FO, car l'augmentation prévue (+ 8,1 % au 1er janvier 1984) est *« loin de l'augmentation du coût de la vie ».*

● **La C.F.D.T. et la « politique du secret ».** – La fédération générale de la métallurgie C.F.D.T. estime, à propos du conflit chez Massey-Ferguson, que *« le ministère de l'industrie continue de faire la politique du secret ».* Protocole signé entre la direction et le ministère le 4 mars 1983 et communiqué aux syndicats le 9 janvier 1984 seulement, positions contradictoires entre le commissaire de la République et le premier ministre, hésitations, incohérences, telles sont les critiques formulées le 13 janvier par la C.F.D.T., qui réaffirme *« qu'elle n'est pas hostile aux restructurations, mais à condition de mettre clairement sur la table le volet industriel et les perspectives économiques avant de débattre du volet social ».* La direction de l'entreprise a décidé de mettre au chômage technique les deux mille cinquante salariés de l'usine de Marquette, près de Lille, et a demandé près de six cents licenciements.

● **Journée d'action CGT en Lorraine.** – Le comité régional de la CGT en Lorraine a annoncé une journée interprofessionnelle d'action en Lorraine le 13 février, et notamment un rassemblement à Metz, le 13 février, pour obtenir du gouvernement *« une autre politique »* en matière d'emplois et d'industrie dans la région.

LA DIFFICILE RESTRUCTURATION DE L'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE

La mort d'un village

De notre correspondant

Toulouse. — *« Avant, le village n'existait pas ici. C'est plus qu'un problème économique, c'est presque une histoire d'amour. Comment voulez-vous, dans ces conditions, qu'on se résigne à la fermeture ? »* Dans l'austère salle du conseil municipal, ils sont trois ou quatre opinant de la casquette aux propos de M. Jean Besse, maire de Laval-de-Cère, élus ou non, venus aux nouvelles *comme en quête d'un remède* à l'angoisse qui taraude la bourgade.

Dans cette profonde vallée à l'écart des grands axes routiers, la crise et son cortège de malheurs viennent soudain de prendre visage. On sait qu'elle a rendez-vous avec le village, avec l'usine, qu'elle compte bien emporter dans son baluchon : 123 salariés en sursis jusqu'en mars ou avril, 460 habitants sur la brèche...

Le 9 novembre 1983, le groupe Pechiney annonçait en effet un plan de redressement dans l'électro-métallurgie. Objectif : soutenir financièrement un secteur industriel en déficit chronique depuis des années. Dans son projet présenté aux comités d'entreprise concernés, la société nationalisée prévoit 450 millions d'investissements d'ici à 1986 sur *« les treize sites qu'elle possède ou contrôle »*. Les unités de Saint-Beron, en Savoie, et de Laval-de-Cère, *dans le Lot, appartenant à* deux filiales, la Sofrem (Société française d'électro-métallurgie) et la CUAEM (Compagnie universelle d'acétylène et d'électro-métallurgie), sont, en revanche, condamnées à disparaître. Au total, 750 emplois supprimés dans ces deux sociétés (*le Monde* du 13 décembre 1983).

Les pieds dans l'eau, enkystée dans les premiers reliefs du Massif Central, la vieille dame de Laval-de-Cère a pris pas mal de rides depuis 1928, date de sa création par la Société des aciéries et forges de Firminy. Le site fut choisi pour absorber la production excédentaire d'une centrale électrique voisine. Laval-de-Cère devint une vraie bourgade.

En 1931, l'usine fut reprise par la Société hydraulique de la Cère, puis passa sous la coupe d'E.D.F. de 1946 à 1952. Propriété ensuite de la Société financière et industrielle du Centre, qui devint, en 1957, la Société électro-métallurgique du Centre. Depuis 1972, Laval-de-Cère fait partie de la CUAEM, qui est entrée elle-même dans le groupe Pechiney en 1979 par le biais d'emprunts participatifs.

Comme indifférente à cette *étonnante succession de propriétaires*, l'usine a continué, non dans quelques incidents de parcours, à cracher ses fumées et à produire des ferro-alliages de haute pureté, retraités au chlore.

Ici, la fierté des travailleurs, comme des habitants du bourg, c'est de vendre à l'étranger, d'être présent à l'exportation. En Allemagne, où le groupe Thyssen était jusqu'à maintenant l'un des gros clients de Laval-de-Cère, mais aussi, symbole d'aujourd'hui, au Japon. Près de 80 % de la production lotoise est ainsi exportée. Pas de problèmes de débouchés donc, et un résultat d'exploitation à peine négatif sur les deux dernières années, avec même une *marge brute positive.*

Alors, parmi le personnel, on ne comprend pas qu'une usine *« rentable » soit sacrifiée sur l'autel* d'une logique industriel qui le dépasse.

Selon M. Martin Malvy, député *du Lot, ce sont près de cinq mille* emplois qui, à terme, sont menacés par la cessation d'activité de Laval-de-Cère.

En fait, trois cantons : Bretenoux, Sousceyrac et Saint-Céré, sont concernés par l'avenir de l'usine de Laval-de-Cère. A la mairie du bourg, les comptes ont été vite faits. L'usine, c'est 10 à 12 millions de masse salariale injectés dans la région. Mais c'est aussi 50 % de la fiscalité directe et 30 % du budget, sans compter les taxes annexes. L'usine, c'est aussi la seule activité industrielle du nord du département.

Depuis plusieurs années, la société tourne à 50 % de sa capacité ; sur les huit fours, sagement alignés dans une bâtisse d'un autre âgé, trois seulement sont demeurés en activité, deux de 3 000 kWh et un — le plus moderne — de 7 000 kWh. Un four construit en 1967 est aujourd'hui techniquement dépassé.

Matériel obsolète

Discret et peu disert, le directeur de l'usine ne cherche pas à dissimuler la réalité. A l'évidence, la situation pose des problèmes à tout le monde. *« Le matériel est obsolète ; les fours ne sont plus compétitifs »*, reconnaît M. André Conte. Les concurrents de Laval-de-Cère possèdent, en effet, des fours de 50 000 kWh. *« Et, vu l'état de l'outil de production, les investissements nécessaires à une mise à niveau coûteraient plus chers que l'ensemble des investissements prévus dans toutes les autres unités du groupe. »*

Naguère, l'énergie était bon marché, gratuite presque, à Laval-de-Cère. Depuis que l'interconnexion du réseau d'E.D.F. a été réalisée, l'usine a perdu son principal atout. Des problèmes maintenant : le coût de l'énergie — l'électro-métallurgie en est grosse consommatrice, — les difficultés de transport des marchandises et surtout la nécessité de concentrer les productions sur les unités les plus performantes. *« En transférant les activités de Laval-de-Cère sur l'unité de Bellegarde, dans l'Ain, le groupe Pechiney espère réaliser 21 millions de francs de bénéfice par an »*, indique encore M. André Conte.

Bien entendu, Pechiney a prévu un volet social à son plan de restructuration. Pour Laval-de-Cère, cela devrait se traduire par un tiers de *mises en préretraite* et deux tiers de reclassements dans les usines du groupe, avec — c'est toujours ce qui est annoncé en pareilles circonstances — des aides pour l'installation d'activités de substitution dans le bassin d'emplois.

Un plan qui est loin de satisfaire salariés et élus ; les premiers ne veulent même pas en entendre parler, persuadés que le simple fait de s'y intéresser reviendrait à baisser les bras ; le nord du Lot a peu d'atouts à faire valoir, et chacun sait que les candidats à l'installation se font plus rares et exigeants en temps de crise.

Au mois de novembre dernier, vingt-deux maires du nord du département annonçaient leur intention d'observer une grève administrative en cas de fermeture de l'entreprise. Le conseil général du Lot tenait, quelques jours plus tard, une réunion exceptionnelle entièrement consacrée au dossier de la CUAEM L'occasion pour M. Maurice Faure, président de l'assemblée départementale, et les élus des cantons concernés d'affirmer solennellement leur volonté de voir l'activité de l'usine maintenue.

Mais, dans l'esprit des élus, avoir raison ne veut pas dire s'opposer par principe aux restructurations industrielles. Réalisme et souci des équilibres socio-économiques qu'un élu communiste a traduits à sa façon : *« Ce pays a donné 68 % de ses voix à François Mitterrand en 1981 ; il mérite aujourd'hui un autre traitement. »*

Le dossier de Laval-de-Cère est aujourd'hui sur le bureau du ministre de l'industrie. *Il soulève* un double problème : celui de l'aménagement du territoire et de la politique industrielle des groupes nationalisés. En la matière, la région Midi-Pyrénées s'est donnée, *à partir du rapport* de M. Jacques Roger-Machart (*le Monde* du 21 septembre 1983), *une ligne de conduite qui*, sans entraver l'autonomie de gestion des sociétés nationalisées, *entend*, par une *concertation* permanente, rapprocher autant que faire se peut les politiques *respectives*.

GÉRARD VALLÈS.

DOUBLE OFFENSIVE SUR LE MARCHÉ DE LA PHOTO

Agfa-Gevaert annonce la couleur

Le groupe allemand Agfa-Gevaert annonce une double offensive sur le marché de la photo. Pour le Dr Klaus Gerlach, nouveau directeur de la division photo, il s'agit de reprendre une place que la firme de Leverkusen avait perdue ces dernières années, surtout au profit du japonais Fuji.

Offensive technologique, en premier lieu : dans le domaine de la couleur, Agfa-Gevaert fait table rase du passé et va lancer dans les prochains jours une vaste gamme de nouveaux produits :

— deux films inversibles (pour diapositives de projection), les Agfachrome *CT 64* et *CT 200*, *ayant* respectivement la sensibilité de 64/19°ISO et 200/24°ISO ;

— *trois films négatifs (pour tirages* en couleurs sur papier), les Agfacolor XR 100, XR 200 et XR 400, dont les sensibilités sont de 100/21°, 200/24° et 400/27°ISO ;

— un papier couleur Agfacolor type 7 pour le tirage d'épreuves d'après négatifs ;

— un film de tirage Agfacolor Print *destiné à la réalisation* d'épreuves transparentes en couleurs ;

— un kit Agfacolor Process 92 pour le traitement du papier et du film Afgacolor ou de tous papiers des marques concurrentes ;

— un papier Agfachrome-speed destiné aux amateurs pour l'agrandissement de leurs diapositives (épreuves en tous formats, *du* 13×18 au 50×60 centimètres). Ce papier, qui est actuellement disponible, est *un procédé* dit de développement instantané, dans un seul bain, et n'exigeant aucun laboratoire.

Les films Agfachrome 64 et 200, les films Agfacolor XR et les papiers Agfacolor se caractérisent tout d'abord par une compatibilité totale avec ceux des marques concurrentes (Kodak, 3M, Fuji et Sakura notamment). Cette compatibilité est très poussée, les colorants et l'équilibre des couches permettant de conserver sur les machines de laboratoire les réglages de base utilisés pour les corrections de couleurs avec des produits comme ceux de Kodak.

Les films Agfachrome et Agfacolor, d'autre part, font appel à la même technologie qu'utilisent depuis quelques mois déjà Kodak et Fuji (1) et qui permet soit une augmentation de la finesse des images et de la pureté des couleurs sans perte de sensibilité, soit la création de films de haute sensibilité en conservant une *faible* granulation. Ainsi, le film Agfacolor XR 400 est beaucoup plus fin que le *film* Agfacolor 400 *qu'il* remplace (2). D'autres surfaces sensibles conçues selon cette technologie verront le jour en 1984, notamment une gamme professionnelle (3).

Retard à combler

Le second volet de l'offensive Agfa, commerciale cette fois, est lié à l'arrivée de ces films et papiers photographiques à cause de leurs performances *comparables* à celles des derniers films Kodak ou Fuji et qui sont donc concurrentiels.

Lors d'une conférence de presse donnée à Leverkusen, fin 1983, le *Dr Klaus Gerlach déclarait* que les nouveaux produits devraient permettre à la société non seulement de combler son retard sur le marché photo, mais encore d'y progresser fortement. Il faut rappeler, ajoutait-il, que le groupe est constitué par la société belge Agfa-Gevaert NV et par la société allemande Agfa-Gevaert AG, qui appartiennent toutes deux entièrement à la société Bayer. En 1982, le chiffre d'affaires mondial du groupe s'était élevé à 5,9 milliards de DM. La division photo réalise le quart de ce chiffre d'affaires, mais depuis quelques années, elle travaille à perte. Cette situation a plusieurs causes : la mauvaise conjoncture, la dure concurrence au niveau des prix, le recul du cinéma d'amateur et la diminution des ventes d'appareils photo grand public.

Tandis que dès *1982*, les laboratoires de recherche étaient chargés de mettre au point de nouvelles *surfaces sensibles*, la firme décidait de réorganiser la division photo. Les fabrications de *caméras et d'appareils* étaient abandonnées et, dès l'an dernier, l'usine de Munich était fermée. *Le* groupe *choisissait* ainsi de faire porter tout son effort sur le secteur photochimique. Cela aboutit *aujourd'hui* au lancement des premiers films et papiers en couleurs nouveaux.

M. Wout *van der Kooy*, responsable du marketing, déclarait par ailleurs que l'effort accompli ne pourra porter ses fruits que dans un marché véritablement concurrentiel, ce qui ne serait pas le cas actuellement.

Depuis des années, a précisé M. Wout van der Kooy, *« des concurrents japonais livrent leurs papiers dans les pays de la CEE à des prix inférieurs de 65 à 95 % à ceux valables sur le marché japonais. Ces firmes sont ainsi à même de couvrir tous les frais fixes par l'intermédiaire des affaires réalisées sur le marché national.*
Les Japonais profitent de cet avantage depuis des années, surtout en Europe, et par conséquent principalement au détriment d'Agfa-Gevaert, pour mener une concurrence éliminatrice ».

Cette *situation* vient d'amener Agfa-Gevaert à faire déposer une plainte antidumping par le CEFIC (Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique) auprès de la CEE, à Bruxelles, contre les fabricants de papiers photographiques japonais.

Dernier aspect de l'offensive Agfa-Gevaert : la société abandonne la priorité qu'elle donnait au marché européen et surtout allemand, pour développer une stratégie internationale. En d'autres termes, il ne s'agit plus, pour *la firme de Leverkusen*, de tenter de faire un marché réservé du territoire national et de certains pays *voisins*, d'autant que les Japonais et las Américains y sont maintenant bien implantés, mais de conquérir des parts du marché international.

Changement de stratégie

Cette nouvelle orientation apparaît dans les choix techniques comme l'abandon des *procédés* spécifiques Agfa (films *se* traitant uniquement dans les bains Agfa-Gevaert) *ou la compatibilité* poussée des nouveaux films avec ceux de ses concurrents. Elle apparaît aussi dans les considérations psychologiques qui ont présidé au choix des tonalités propres aux nouveaux films en couleurs. Les anciens Agfachrome et Agfacolor étaient équilibrés pour le goût allemand, en tons franchement chauds (en particulier avec des rouges tirant sur l'orangé). Les films qui arrivent sur le marché sont beaucoup plus proches du goût américain et des « couleurs Kodak ».

Le changement de stratégie du groupe allemand n'est pas absolument nouveau. Il était même perceptible dès 1978, date du lancement de l'Agfacolor CNS 400, le premier film compatible avec ceux de *Kodak*. Aujourd'hui, il est ouvertement annoncé car Agfa-Gevaert estime *avoir les moyens de répondre* au défi japonais. Mais, en même temps, la politesse toute diplomatique qui régissait les rapports commerciaux internationaux a fait place à une nette agressivité.

Et Agfa-Gevaert n'est pas seul dans son cas : depuis l'affaire du blocage des magnétoscopes à Poitiers, la révolte des firmes européennes et même américaines à l'encontre des méthodes japonaises n'a fait que s'amplifier. Signe que les temps sont durs et que la concurrence s'est exacerbée.

ROGER BELLONE.

(1) Sur les nouveaux films Kodak et Fuji, voir *le Monde* du 15 octobre 1983.

(2) *Malgré* les difficultés qu'il y a à chiffrer des améliorations de couleur ou de finesse, Agfa-Gevaert a effectué certaines mesures qui lui ont servi à donner *les pourcentages de gain en* qualité des nouveaux films par rapport aux anciens. Ainsi, comparé à l'ancien Agfachrome 50S, l'Agfachrome 64 permet une amélioration de 43 % en restitution des tons, 31 % en pureté des couleurs (saturation), 5 % en netteté et 87 % en finesse de grain. Avec les Agfacolor XR et par rapport aux Agfacolor CNS, ces gains sont de 35 % en restitution des tons, 22 % en saturation, 10 % en netteté et 49 % en finesse de grain.

(3) Les Agfachrome CT, dont le prix comprend le coût du traitement, sont *destinés aux amateurs et sont* développés par le laboratoire Agfacolor près de Lille. Les Agfachrome professionnels ne comprendront pas le prix du traitement et pourront être développés par n'importe quel laboratoire dans les mêmes conditions que les Ektachrome Kodak ou le Fujichrome Fuji.

En bref

M. Gérard Théry chargé d'une mission de réflexion par la Société générale

M. Jacques *Mayoux*, président *de* la Société générale, vient de confier une mission de réflexion à M. Gérard Théry, *ancien directeur général* des télécommunications au ministère des PTT. En liaison avec la direction *« gestion technique »* de la banque, il participera aux travaux de la Société générale en matière d'électronique, de télématique et de monétique.

Il semble que M. Jacques Mayoux, dont les initiatives se multiplient depuis quesques mois, veuille employer les compétences indéniables de M. Gérard Théry, peu utilisées actuellement, pour le développement de la télématique bancaire, le financement de produits nouveaux (satellites, vidéotextes) et le lancement d'investissements très prometteurs comme les cartes à mémoire : dans ce dernier secteur, M. Louis-Noël Joly, appelé il y a un an par M. Mayoux à la tête de l'informatique de la *Société générale* et nouveau président du GIE de la carte à mémoire, vient de relancer le jeu (*le Monde du 12 janvier 1984*).

Vingt-quatre pays africains souffrent de « graves pénuries alimentaires »

La FAO, dans un rapport publié à Rome et à Nairobi, estime que vingt-quatre pays africains sont actuellement aux prises avec de *« graves pénuries »* de denrées alimentaires, exigeant l'apport de 1,6 million de tonnes de vivres pour une valeur de 100 millions de dollars. En tête des pays affectés figurent plusieurs États de l'Afrique australe, notamment le Mozambique.

Selon la FAO, la production céréalière de ces vingt-quatre pays est tombée de 19,7 millions de tonnes en 1981 à 16,2 millions l'an dernier. L'organisation mondiale estime que sur les 1,6 million de tonnes requises (885 000 tonnes pour l'Afrique de l'Ouest, 430 000 tonnes pour l'Afrique de l'Est et *229 000 tonnes pour* l'Afrique centrale et australe), 700 000 tonnes doivent impérativement *être livrées avant le mois* de mars. Selon les statistiques du conseil mondial alimentaire de l'ONU, la *sécheresse* actuelle est la plus grave qui ait frappé le continent africain depuis vingt ans.

Les grévistes de la faim italiens de Savone obtiennent gain de cause

Rome (AFP). — A la suite de la grève de la faim observée par une dizaine d'ouvriers pour empêcher la fermeture d'une cokerie, près de Savone (*le Monde* du 20 janvier), un accord est intervenu, le 20 janvier, après une nuit de négociations. Aux termes de cet accord, conclu entre la direction et les syndicats de l'entreprise Fornicoke du groupe public ENI, après intervention du ministre des participations d'Etat, M. Clelio Darida, la cokerie s'est engagée à maintenir en activité trois de ses six fourneaux.

Aucun licenciement ne sera, en outre, effectué. *Le* personnel pourra partir en retraite anticipée dès l'âge de cinquante ans. Cette disposition *était déjà en vigueur dans la sidérurgie* publique. Fornicoke s'engage, enfin, à revoir d'ici à la fin de l'an*née le plan de charge de ses quatre* unités de production.

Hausse des prix britanniques la plus faible depuis quinze ans

Londres *(AFP)*. — L'inflation britannique a atteint 5,3 % en 1983, ce qui représente la plus faible augmentation annuelle enregistrée depuis quinze ans. Ce taux n'a toutefois été que légèrement inférieur à celui de 1982 (5,4 %), après être tombé à 3,7 % en mai et en juin.

Le renversement de tendance, observé au cours de l'été, à cause surtout de l'affaiblissement de la livre sterling et de la remontée des prix de certaines matières premières, s'est poursuivi en décembre. L'indice officiel des prix de détail a augmenté de 0,3 % pendant ce mois, portant le taux annuel, de 4,8 % en novembre, à 5,3 %.

Si les prévisions du gouvernement se confirment, ce revirement ne serait que temporaire. L'inflation devrait plafonner aux environs de 5,5 % vers le milieu de 1984, pour revenir à 4,5 % à la fin de l'année. Pour 1983, le budget publié en mars annonçait un taux *de 6 %. Mais*, pour 1984, de nombreux analystes de la City taxent le gouvernement *d'un excès d'optimisme, même si* l'on exclut les effets inflationnistes de la récente hausse du dollar.

Carnet

Décès

— Mme Bernard Deschamps,
Ses enfants, ses petits-enfants
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Bernard DESCHAMPS,

le 19 janvier 1984.

La *cérémonie* religieuse sera célébrée le lundi 23 janvier, à 14 h 30, à Chêne-Arnoult (Yonne).

Une messe sera dite à son intention le mercredi 1er février, à 17 h 30, à l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le capitaine de vaisseau et Mme André Hamel,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Edouard Jamont,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Cozon,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Sangnier,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès survenu à Paris, *le 19 janvier 1983*, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, de

Mme Louis JAMONT,
née Thérèse Gillet.

Ses obsèques sont célébrées à Saint-*Gildas-de-Rhuys (Morbihan)*, le samedi 21 janvier, à 15 heures, en l'église abbatiale, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Une messe à sa mémoire sera dite ultérieurement à Paris.

36, boulevard Raspail,
75007 Paris.

— M. et Mme Daniel Pêcheux,
Mme Marie-Germaine Pêcheux,
Ses trois enfants,
Jean, François, Etienne,
Ses *amis*, sa *famille*,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel PÊCHEUX,

survenu le 15 janvier 1984.

Les obsèques auront *lieu dans l'intimité*.

— Les membres du Laboratoire de psychologie sociale (CNRS et université Paris-VII),
Et ses étudiants-chercheurs,
ont la douleur de faire part du décès de leur collègue et ami,

Michel PÊCHEUX,
maître de recherche au CNRS,

18, rue de la Sorbonne,
75005 Paris.
(*Le Monde* du 21 janvier.)

— *Le conseil d'administration*
Et les adhérents du Syndicat national des producteurs d'additifs alimentaires,

ont la tristesse de faire part du décès de leur secrétaire générale,

Mme Pascale VANDEVENTER,

survenu le 16 janvier 1984.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université d'Angers, lundi 23 janvier, à 14 h 30, Mme Viel : « Les conditions et conséquences régionales des migrations agricoles en France ».

Communications diverses

— Science et Théologie, association de recherches sur les sciences et la théologie chrétienne. Cycle de sept conférences les dimanches, depuis le 15 janvier et jusqu'au 11 mars (sauf les 19 et 26 février), à 17 heures. *Le* thème général : « L'homme face à l'univers », par des scientifiques chrétiens, à l'église *Saint-Etienne-du-Mont, place* Sainte-Geneviève, 75005 Paris. Renseignements : Sœur Marie-Ina Bergeron, Science et Théologie, 7, impasse Reille, 75014 Paris.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 16 au 20 janvier 1984

LANCÉ à vitesse grand V depuis le début de l'année nouvelle, le marché parisien est apparu cette semaine volontairement « coiffé » comme disent les professionnels pour désigner la volonté des opérateurs de calmer le jeu sur telle ou telle valeur, voire sur un secteur bien particulier. Considérés comme les grands artisans de l'irrésistible hausse de la cote depuis plusieurs mois, les investisseurs institutionnels ont mis à profit les opérations de liquidation mensuelle pour procéder à des ajustements de positions en prévision du nouveau terme qui commencera mardi 24 janvier.

Cette petite purge a été jugée d'autant plus salutaire quelle répondait aux vœux discrètement formulés par les pouvoirs publics qui tout en se félicitant des remarquables performances de la Bourse de Paris se sentent prodigieusement agacés dès lors qu'on envisage l'hypothèse d'un marché à caractère spéculatif. De nombreuses prises de bénéfices ont donc été enregistrées cette semaine sans que l'évolution des actions françaises s'en trouve affectée outre mesure. En baisse de 0,3 % environ lundi et mardi, la cote a aussitôt regagné plus de 1 % le lendemain avant de céder 0,6 % jeudi *et un repli pratiquement identique à la fin de la* semaine.

Par solde, le marché parisien n'a baissé que de 0,7 % en cinq séances. Pourtant, vendredi, jour de la « réponse des primes », la quasi-totalité d'entre elles (80 % à 90 %) avaient été « levées », ce qui signifie que les opérateurs ont tôt fait d'engranger leurs bénéfices (13 % de hausse en un mois et 8 % environ depuis le début janvier seulemennt !). *Mais, dans le même temps,* une *fois allégées certaines* positions, la vague des achats est venue à nouveau s'échouer sur les marches du palais Brongniart. *« L'argent continue à arriver de toutes parts »*, confie un familier de la corbeille, précisant que pour sa seule maison (il s'agit d'une charge d'agent de change de moyenne importance), plus de 2 millions de francs ont été collectés sur un fonds de placement en l'espace d'une quinzaine de jours. Quand on extrapole – même avec prudence – ce chiffre à l'ensemble des organismes de placement collectif gérés tant par l'ensemble des charges, des banques, des compagnies financières et des autres intermédiaires financiers, on imagine aisément que, techniquement tout au moins, la Bourse de Paris n'a guère de raison de flancher à brève échéance.

Calmer le jeu

Pour l'heure, les *« belles américaines »* que l'on sentait toujours attirées vers les hauteurs – et les marchés à l'exportation – *se sont un peu calmées* et d'autres titres ont pris la relève. A commencer par Thomson-C.S.F. qui a entraîné Matra et CIT-Alcatel dans son sillage après l'information publiée lundi sur un important accord de ventes d'armes conclu le 11 janvier entre la France et l'Arabie Saoudite. Tant par son montant (35 à 40 milliards de francs, soit l'équivalent des contrats militaires signés pendant la totalité de l'année 1982) que par ce qu'il laisse présager *(le ministère français de la défense est prêt à* mettre les bouchées doubles au nom du redressement de la balance commerciale), ce contrat a été particulièrement bien accueilli autour de la corbeille, où l'on ne s'est jamais trop embarrassé de considérations d'ordre moral quand il s'agit de traiter des affaires... Par mimétisme, cette nouvelle, qui était divulguée sous les lambris en même temps que la compression de moitié du déficit des échanges extérieurs de la France en 1983 (42,2 milliards de francs contre 92,6 milliards un an plus tôt) a également profité à Manurhin, très étroitement liée à Matra et dont on espère le redressement et, pendant quarante-huit heures, à Avions Dassault, encore que le marché de ce titre soit tellement étroit qu'il suffise parfois d'un battement de cils pour le faire bouger.

Naturellement, à cette occasion, certains observateurs n'ont pas manqué de s'interroger sur la poussée à la hausse qui s'était emparée du titre Thomson-CSF la semaine précédente, donc bien avant que ne soit connue la teneur des accords militaires conclus entre Paris et Ryad. Du 9 au 13 janvier, l'action a en effet grimpé de 18 % et, pour la dernière séance de cette semaine, elle caracolait en tête des valeurs les plus actives avec 74000 titres échangés et des transactions portant sur 19,9 millions de francs sur le marché à règlement mensuel. Rapidement dépêchés sur le parquet, les fins limiers de la Commission des opérations de Bourse estiment, dans un premier temps, qu'il n'y avait pas eu opération d'initié passible d'instruction.

Il est vrai que l'action Thomson-CSF figure régulièrement sur la liste des titres en voie de redressement (on parle à présent d'une perte consolidée réduite de moitié en 1983 par rapport à celle de 2 milliards de francs de l'année précédente) et, dans une analyse consacrée à la situation du groupe, une charge d'agent de change va même plus loin en pronostiquant une perte courante de 600 millions de francs seulement pour 1983 et, surtout, un bénéfice « non négligeable » à l'horizon 1985 pour Thomson-CSF.

Sur le front pétrolier, on continue à apprendre de bonnes nouvelles. L'appréciation du gisement de Chaunoy, découvert par Esso en Seine-et-Marne, suscite des commentaires très favorables, récemment confirmés par la Chambre syndicale de la recherche et de la production de gaz et de pétrole. La Compagnie française des pétroles vient à son tour de trouver des indices d'hydrocarbures dans un forage effectué sur le permis de Montmirail-les-Sièges, une commune située dans l'est du bassin parisien, tandis qu'au-delà des mers sa filiale nord-américaine Total Petroleum a découvert du pétrole (dont l'importance reste à déterminer) au large de la Louisiane.

On ne saurait conclure cette revue hebdomadaire de l'actualité boursière sans mentionner la forte hausse de Source Perrier jeudi (plus 6,7 %), les professionnels ayant volontairement mis le couvercle sur le titre le lendemain. Une performance qui est à rapprocher des informations selon lesquelles les blouses blanches de cette société auraient élaboré sous l'autorité du professeur Chevalier un produit anticholestérol qui, pour la première fois, pourrait être utilisé dans l'alimentation.

Une dernière information à propos des conditions de limitation des dividendes qui doivent faire l'objet, la semaine prochaine, de directives précises adressées par la Rue de Rivoli tant au CNPF qu'aux autres organisations professionnelles. On sait que, d'une façon générale, les dividendes versés en 1984 ne devraient pas être autorisés à dépasser la limite de 5 % applicable aux revenus du travail. Comme lors des précédentes limitations, deux exceptions ont été prévues en faveur des sociétés procédant à des augmentations de capital (10 % au minimum) ou bénéficiant de *la transparence fiscale (SICOMI, sociétés immobilières d'investissement...).* Cette année, une troisième exception pourrait concerner les entreprises qui accomplissent des efforts pour renforcer leurs fonds propres en prévoyant, par exemple, de s'introduire sur le marché boursier.

SERGE MARTI.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	20-1-84	Diff.
Bail Équipement	290	+ 9
Cetelem	371	– 5
Chargeurs S.A.	268	+ 24
Bancaire (Cie)	477,50	– 8,50
C.F.F.	499	– 12
C.F.I.	240	– 1,10
Eurafrance	855	– 55
Hénin (La)	360	– 5
Imm. Pl-Monceau	274,10	– 11
Locafrance	299	+ 6
Locindus	702	+ 16
Midi	1474	– 24
Midland Bank	250	+ 54,50
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	965	+ 10
Parisienne de réesc.	591	+ 10
Prétabail	900	+ 10
Schneider	104	+ 2,50
U.C.B.	258	– 2

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	20-1-84	Diff.
4 1/2 % 1973	1 836	– 7
7 % 1973 (1)	9 210	+ 233,13
10,30 % 1975	92,50	– 0,05
P.M.E. 10,6 % 1976	91,80	+ 0,10
8,80 % 1977	113,60	+ 0,35
10 % 1978	90,50	– 0 10
9,80 % 1978	89,75	– 0,05
8,80 % 1978	91,20	– 0,10
9 % 1979	85,60	– 0,70
10,80 % 1979	92,30	inch.
12 % 1980 (2)	99,10	+ 0,34
13,80 % 1980	102,52	– 0,08
16,75 % 1981	110 50	– 0,50
16,20 % 1982	112,60	+ 0,25
16 % 1982	111,28	– 0,27
15,75 % 1982	109,45	– 0,35
C.N.E. 3 %	3 235	– 25
C.N.B. bq. 5 000 F.	101,93	– 0,07
C.N.B. Paribas 5 000 F	102,03	+ 0,03
C.N.B. Suez 5 000 F	102	inch.
C.N.I. 5 000 F	101,90	– 0,09

(1) Compte tenu d'un coupon de 688,13 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 240 F.

Matériel électrique services publics

	20-1-84	Diff.
Alsthom-Atlantique	158	+ 4
CIT-Alcatel	1 480	+ 50
Crouzet	137	– 2,50
Générale des Eaux	555	– 35
Intertechnique	1 370	+ 130
Legrand	2 089	– 109
Lyonnaise des Eaux	855	+ 21
Matra	1 690	+ 257
Merlin-Gérin	892	+ 14
Moteur Leroy-Somer	515	inch.
Moulinex	108,40	– 2,60
P.M. Labinal	380	+ 22
Radiotechnique	397	– 11
S.E.B.	497	– 16
Signaux	930	+ 21
Téléméc. Electrique	1 550	– 80
Thomson-C.S.F.	279,50	+ 5,50
I.B.M.	1 363	– 23,00
I.T.T.	525	– 10
Schlumberger (1)	523	– 22
Siemens	1 620	+ 75

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,70 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	20 jan.	Diff.
Géophysique	825	– 30
Imétal	71,50	+ 1,20
Michelin	960	+ 16
M.M. Penarroya	48,80	+ 0,60
Charter	41	– 0,50
INCO	169	+ 1,60
R.T.Z.	104,90	+ 1
Z.C.I.	2,50	+ 0,21

Pétroles

	20 jan.	Diff.
Elf-Aquitaine	190,50	+ 8,50
Esso	597	+ 22
Francarep	419	+ 7
Pétroles française	197	+ 10
Pétroles B.P.	82,20	– 5,80
Primagaz	248	+ 3
Raffinage	90	+ 2,50
Sogerap	520	– 10
Exxon	435	– 10
Petrofina	1 341	+ 72
Royal Dutch	535	+ 15

Bâtiment, travaux publics

	20-1-84	Diff.
Auxil. d'entreprises	1 445	+ 55
Bouygues	816	+ 46
Ciment Français	258	+ 14
Dumez	889	+ 26
J. Lefebvre	150	+ 1
G.T.M.	283	+ 1
Lafarge	327 10	– 5,90
Maisons Phénix	345	inch.
Poliet et Chausson	352	– 5
S.C.R.E.G.	170	– 9
S.G.E. - S.B.	97,50	– 3,50

Titres participatifs : CODEC-UNA et la Banque industrielle et mobilière privée, prochains candidats

Parmi les nouveaux produits lancés en 1983 sur le marché financier, les titres participatifs auront fait bonne figure. Successivement, quatre entreprises nouvellement nationalisées (Saint-Gobain, Thomson-Brandt, Rhône-Poulenc et la Compagnie *générale d'électricité), auxquelles* s'est jointe la régie Renault, ont recueilli au total 4,05 milliards d'argent frais. Aussi attendait-on avec impatience de savoir qui allait prendre la suite, toujours dans le secteur industriel ou bien du côté des banques, elles aussi tentées par la formule, voire des entreprises à caractère coopératif qui, ce n'est un secret pour personne, ont bien besoin de fonds propres.

Finalement, c'est le groupe de supérettes CODEC-UNA de M. Michel Reignier qui va essuyer les plâtres à la fin janvier, au nom du mouvement coopératif, avec une émission modeste – 100 millions de francs, – dont les modalités exactes devraient figurer au *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO) du 30 janvier prochain. Une conférence de presse est d'ailleurs prévue sur ce sujet pour le 26 janvier, à la fois pour commenter cette opération, mais aussi les résultats et perspectives de ce spécialiste de l'épreuve indépendante.

En ce qui concerne la rémunération des futurs détenteurs de ces titres participatifs, on sait simplement qu'elle comportera une partie fixe de 75 % du TMO sur le nominal et une partie variable, calculée sur la même base, mais assortie d'un coefficient multiplicateur qui devrait tenir compte, à la fois, du résultat avant impôts et, mais aussi, des *ristournes et provisions à caractère de réserve tels qu'il apparaissent* dans les documents comptables. Il a fallu de longues *négociations* entre le Trésor, les responsables de CODEC-UNA et les intermédiaires financiers, avant d'arriver à une formule qui satisfasse toutes les parties en présence et, surtout, les membres du Comité des émissions. Visiblement, si la communauté financière a donné le feu vert à cette coopérative de commerçants, c'est qu'elle avait confiance dans ce poids lourd de la *distribution, récemment associé à Viniprix et qui a réalisé plus* de 11 milliards de francs de chiffre d'affaires (sans compter sa centrale d'achats) en 1982. Mais il est à prévoir que l'on sera beaucoup plus exigeant sur la qualité des autres sociétés du secteur coopératif, qui ne *manqueront pas d'imiter l'exemple* de Codec-UNA.

Côté banques, le président de l'Association française des banques, M. Jean Dromer, ne croyait pas si bien dire en annonçant récemment que cette catégorie d'établissements allait émettre, elle aussi, des titres participatifs. C'est la BIMP, la Banque industrielle et mobilière privée (une banque nationalisée en dépit du caractère « privé » que continue à arborer sa raison sociale), qui ouvrira le feu dans quelque temps. De même que pour Codec-UNA, *on a cherché* surtout à tester le produit en choisissant une petite banque de dépôts, dont la présidence est assurée par Mme Hélène Ploix, et une émission d'un montant très modeste : 50 millions de francs seulement.

Dans le cas présent, les titres seront rémunérés sur la base d'un taux fixe de 7,5 % du nominal, soit 75 F par titre, et d'une partie variable. Selon une formule particulièrement alambiquée, cette dernière repose sur la moitié de la somme du bénéfice net comptable et de l'impôt sur les sociétés multiplié par le poids de titres participatifs compris dans les fonds propres. Le fait de prendre en compte le bénéfice comptable implique que seules sont déduites les provisions fiscalement déductibles. Une façon élégante de prendre quelques précautions quand on sait combien le calcul des provisions peut varier d'un établissement bancaire à un autre.

Voilà de quoi flanquer quelques migraines aux gestionnaires chargés de vanter les charmes de ces produits auprès de leur clientèle. A moins que l'on n'ait volontairement opté pour une nouvelle sophistication à l'attention des seuls investisseurs institutionnels avant de donner la parole à d'autres candidats aux conditions d'émission plus « banalisées ». – S. M.

Alimentation

	20-1-84	Diff.
Beghin-Say	288	– 23,10
Bongrain	1 860	– 10
B.S.N. G.-Danone	2 760	– 125
Carrefour	1 500	– 35
Casino	900	– 34
Cédis	578	– 5
Euromarché	760	– 25
Guyenne et Gasc.	323	– 9
Lesieur	1 356	– 24
Martell	1 861	– 111
Moët-Hennessy	1 490	– 39
Mumm	715	– 35
Occidentale (Gale)	664	– 10
Olida-Caby	268,80	+ 9,80
Pernod-Ricard	788	– 57
Promodès	1 400	– 7
Source Perrier	538	+ 25
St-Louis-Bouchon	440	+ 37
C.S. Saupiquet	606	+ 22
Veuve Cliquot	1 888	– 32
Viniprix	1 160	+ 40
Nestlé	26640	– 10

Métallurgie construction mécanique

	20-1-84	Diff.
Alspi	92,10	– 10,90
Amrep	615	– 35
Avions Dassault-B.	520	+ 84
Cham. Fce Dunk.	5,85	+ 0,05
Chiers-Châtillon	25,10	– 1,60
Creusot-Loire	48,60	+ 1,60
De Dietrich	330,20	+ 0,20
FACOM	906	– 29
Fives-Lille	270	+ 25
Fonderie (Générale)	39,50	– 0,50
Marine-Wendel	73,20	– 2,80
Penhoët	533	+ 39
Peugeot S.A.	249,90	+ 19,90
Poclain	70	+ 5,10
Pompey	139	+ 8
Sagem	1 405	inch.
Saulnes	33,30	– 1,20
Valéo	339	+ 23
Vallourec	75	+ 0,50

Mines d'or, diamants

Pour le quatrième trimestre de 1983, le bénéfice net de General Mining accuse une baisse de 8,7 % à 105,27 millions de rands.

	20-1-84	Diff.
Amgold	1 185	+ 11
Anglo-American	185	+ 2,10
Buffelsfontein	572	+ 14,00
De Beers	92,95	+ 0,05
Driefontein	370	+ 20
Free State	390	+ 10
Goldfields	83,50	+ 3
Gencor	256,80	+ 6,30
Harmony	214,10	+ 4,10
President Brand	411	– 59,10
Randfontein	1 460	+ 8
Saint-Helena	386	+ 7
Western Deep	556	+ 12
Western Holding	477,50	+ 8,40

Produits chimiques

	20 jan.	Diff.
Institut Mérieux	901	+ 41
Laboratoire Bellon	525	+ 21
Nobel-Bozel	10,60	+ 0,10
Roussel-Uclaf	818	– 47
BASF	745	+ 39
Bayer	764	+ 57
Hoechst	809	+ 39
ICI	102	– 1
Norsk-Hydro	801	+ 16

Filatures, textiles, magasins

	20 jan.	Diff.
André Roudière	N.C.	
F.F. Agache-Willot	89	– 2,20
B.H.V.	122,50	+ 6
C.F.A.O.	594	inch.
Damart-Serviposte	1 500	+ 90
Darty	846	– 3
D.M.C.	90	– 4,50
Galeries Lafayette	187	+ 26
La Redoute	1 170	– 60
Nouvelles Galeries	87,20	+ 15,10
Printemps	151,50	+ 9,50
S.C.O.A.	61,50	– 1,40

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
	–	–
4 1/2 % 1973 (1)	37 335	68 664 200
Bouygues	90 270	72 822 820
Matra	69 460	114 045 485
Perrier	153 015	80 253 398
Peugeot	239 430	59 008 489
Elf-Aquitaine	302 660	56 719 050

(1) Quatre séances seulement.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13 janv.	Cours 20 janv.
Or fin (kilo en barre)	103 400	102 500
– (kilo en lingot)	103 300	102 250
Pièce française (20 fr.)	648	648
Pièce française (10 fr.)	475	441
Pièce suisse (20 fr.)	626	626
Pièce latine (20 fr.)	616	616
● Pièce tunisienne (20 fr.)	600	595
Souverain	779	770
Souverain Elizabeth II	778	779
● Demi-souverain	430	431
Pièce de 20 dollars	4 095	4 105
– 10 dollars	1 850	1 845
● – 5 dollars	1 080	1 075
– 50 pesos	4 105	4 080
● – 20 marks	768	775
– 10 florins	642	635
● – 5 roubles	420	416

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	16 janv.	17 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.
Terme	523 362 531	453 255 634	550 882 601	535 992 040	435 739 940
Comptant R. et obl.	1 210 217 826	972 072 975	813 942 543	977 056 705	984 930 594
Actions	96 489 262	74 902 255	71 275 628	64 249 735	63 740 680
Total	1 830 069 619	1 500 230 864	1 442 100 772	1 577 298 480	1 484 411 214

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 30 décembre 1983)

Franç.	107,6	107,7	108,8	107,8	–
Étrang.	105,6	105,8	107,2	107,7	–

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

(base 100, 30 décembre 1983)

Tendance	108,3	108,1	109,3	108,7	108

(base 100, 31 décembre 1982)

Indice gén.	167,6	167,2	168,8	168,4	167,5

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

En recul

L'indice des valeurs industrielles a terminé avec des déclins de 11,99 points par rapport à la clôture de vendredi dernier, à 1 259,10. Les analystes ont attribué l'atmosphère hésitante qui a prévalu à l'absence de facteur nouveau susceptible de détourner l'attention des investisseurs de leurs principales préoccupations : le déficit budgétaire fédéral et l'évolution des taux d'intérêt. Par contre, les bénéfices des entreprises ne semblent pas avoir été affectées, comme on le craignait, par le ralentissement de l'activité, les premières publications à ce sujet s'avérant dans l'ensemble satisfaisantes. La Bourse a néanmoins réagi par des baisses sensibles vendredi au maintien, par le département américain du commerce, de sa précédente estimation (4,5 %) du taux de croissance réelle du produit national brut au dernier trimestre de 1983 contre 7,6 % au trimestre précédent et 9,7 % au second trimestre.

	Cours 13 janvier	Cours 20 janvier
Alcoa	48 1/4	46 3/8
A.T.T.	65 3/4	65 7/8
Boeing	47	48 5/8
Chase Man. Bank	49 1/8	48 1/2
Du Pont de Nem.	51 3/4	51 3/4
Eastman Kodak	74	73 5/8
Exxon	37 1/2	38 1/4
Ford	45 1/2	44 1/8
General Electric	57 1/8	56
General Foods	53 3/4	53 5/8
General Motors	77 1/4	77
Goodyear	29 3/4	28 7/8
I.B.M.	118 3/4	117 1/8
I.T.T.	46 1/2	46 1/8
Mobil Oil	29 1/8	30 1/2
Pfizer	36	37 3/4
Schlumberger	47	46 5/8
Texaco	37 3/4	38 3/8
U.A.L. Inc.	39 1/4	39 1/8
Union Carbide	64	61 3/4
U.S. Steel	31 5/8	31 2/8
Westinghouse	55 1/4	54 3/4
Xerox Corp	49 7/8	49 1/2

LONDRES

De record en record

L'indice des valeurs industrielles a pulvérisé quotidiennement ses records cette semaine grâce, en particulier, à la forte demande observée sur certaines valeurs-vedettes de la part de la clientèle américaine. Au secteur pétrolier, l'annonce par B.P. de son second forage en mer de Chine méridionale a eu un effet bénéfique sur le titre et Bowater a consolidé ses récents gains à la suite de rumeurs faisant état d'une O.P.A. imminente pour le compte d'un donneur d'ordre américain.

Indices « *FT* » : industrielles : 826,9, contre 808,1 ; mines d'or : 545,1, contre 548,6 ; fonds d'État : 82,85, contre 83,33.

	Cours 13 janv.	Cours 20 janv.
Beecham	325	326
Bowater	256	306
Brit. Petroleum	395	428
Courtaulds	134	134
De Beers (*)	8,25	8,10
Dunlop	47	46
Free St. Geduld (*)	34 1/2	33 1/4
Glaxo	807	805
Gt. Univ. Stores	628	615
Imp. Chemical	650	634
Shell	591	605
Unilever	940	955
Vickers	134	134
War Loan	36 1/2	36 1/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

En hausse

Délaissées la semaine précédente, les valeurs automobiles ont été particulièrement fermes, mais le volume d'affaires est resté peu étoffé en raison de la réserve observée par la clientèle étrangère. De leur côté les opérateurs domestiques ont hésité à prendre position en raison de la faiblesse persistante du deutschemark qui faisait craindre à certains d'entre eux que la Bundesbank ne procède à un relèvement des taux directeurs, ce qui ne s'est toutefois pas produit. L'indice de la Commerzbank s'est établi vendredi à 1 065,40 contre 1 043,80 la semaine précédente.

	Cours 13 jan.	Cours 20 jan.
AEG	92	95,80
BASF	173,60	177,10
Bayer	174	181,50
Commerzbank	171,50	176
Deutschebank	345,80	374,50
Hoechst	190,50	195,50
Karstadt	278	283
Mannesman	147,50	151
Siemens	380	391
Volkswagen	218	225

TOKYO

Hésitant

Le marché de Tokyo a été hésitant cette semaine, marquant une pause technique après les récentes avancées. L'indice Dow Jones, qui avait gagné 168,52 yens la semaine précédente, perd cette fois 64,94 à 10 086,03 yens, mais, mardi, il a inscrit un record à 10 155,57 yens. L'indice général gagne 1,58 points à 763,82.

	Cours 13 janv.	Cours 20 janv.
Akai	575	590
Bridgestone	640	600
Canon	1 550	1 530
Fuji Bank	654	N.C.
Honda Motors	1 080	1 080
Matsushita Electric	1 910	1 910
Mitsubishi Heavy	267	260
Sony Corp	3 610	3 600
Toyota Motors	1 430	1 400

Crédits - Changes - Grands marchés

L'euromarché

Pour revenir la tête haute

L'abaissement de la qualité de la dette d'un assez grand nombre d'eurobanques n'a apparemment pas nuni à leurs emprunts internationaux, ainsi que la BNP et Citicorp l'ont prouvé cette semaine. Leurs euro-émissions respectives se sont enlevées comme des petits pains, bien que ces établissements aient vu leur classement ramené du prestigieux « AAA » à un plus modeste mais encore enviable « AA » par l'agence spécialisée américaine Standard and Poor's. Cette rétrogradation, comme dans le cas de leurs consœurs, sanctionne un volume d'actifs trop élevé par rapport à des capitalisations insuffisantes. Cette situation n'est pas nouvelle. L'euromarché en avait tenu compte depuis longtemps. Beaucoup plus que ces accidents de parcours, ce qui surprend cette semaine est l'écart grandissant entre les coûts des nouvelles euro-émissions à taux d'intérêt variable. Il s'étale d'un peu plus de 16 points de base par an pour l'anglaise Grindlays Bank, à près de 30 points pour la BNP, le royaume du Danemark se situant au milieu avec 23 points. Or la dette du Danemark est classée « AA », comme celle de la BNP, et l'établissement britannique n'est pas le plus important du Royaume-Uni.

Ce sont finalement 400 millions de dollars que la BNP a réussi à lever en un temps record. Lancée lundi matin, son euro-émission, dont la durée s'étendra *sur onze ans, était* déjà entièrement souscrite mardi soir. Elle *sera émise au pair, son* intérêt payable semestriellement *sera l'addition de 0,25 % à la* moyenne entre les taux demandés et *offerts à Londres sur les dépôts* en eurodollars à six mois. En outre, les *banques impliquées dans le placement* se partageront une commission *totalisant 1,25 %, soit 5 millions* de dollars. Il est toujours facile après coup de dire qu'on aurait pû payer moins, mais lorsque l'euro-emprunt *BNP fut lancé, il n'était pas évident* qu'il serait aussi bien accueilli. Il était le premier d'une série d'autres emprunteurs internationaux, et, bien que le climat ait été favorable, il n'est jamais certain qu'il le reste longtemps.

Un mois plus tôt, le Crédit lyonnais avait fait l'amère expérience d'un retournement inattendu du marché, avec une euro-émission d'un montant plus facile et d'une durée plus courte. Il n'était donc pas question cette fois-ci de prendre un risque quelconque, d'autant plus que le volume recherché par la BNP était important et l'échéance au-delà de dix ans. Après tout, l'image de la communauté bancaire française vaut bien quelques points de base.

Ce que certains ont qualifié de générosité, alors qu'il s'est agi de simple prudence, s'est *révélé* rentable. Sur le marché gris, l'opération BNP se traite avec une décote de l'ordre de 0,75 %, c'est-à-dire en-deça de la commission de vente de 1 %. C'est là le meilleur critère. Il permettra à la Banque, ainsi qu'aux autres emprunteurs français, de revenir solliciter la tête haute le marché international des capitaux. Il n'y a rien de mieux que de laisser un bon souvenir dans l'esprit de ceux qui vous prêtent de l'argent.

Le succès de la BNP a poussé la Grindlays Bank à pulvériser tous les *records précédents en matière* de coût. Elle a en effet offert au pair 100 *millions de dollars sur dix ans* à partir des conditions les plus basses *jamais proposées sur* cette partie de l'euromarché. Les euro-obligations *porteront un intérêt semestriel* qui sera l'ajout de 0,125 % au taux *offert sur les dépôts* en eurodollars à six mois, et une commission pour les banques de seulement 0,375 %. Ces termes n'ont pas dissuadé les acquéreurs ; au contraire, l'emprunt s'est soldé sur un vif succès et, vendredi, il se traitait sans aucune décote à la parité.

Il est certain qu'il est facile de gérer 100 millions de dollars, alors qu'il l'est beaucoup moins de diriger des placements de l'ordre de 400 à 500 millions. En outre, Grindlays est maintenant détenue pour 48 % par la grande banque américaine Citicorp. C'est cette appartenance qui a séduit. Ce faisant, elle confirme le peu d'impacts des *déclassements* des dettes puisque celle de Citicorp a elle aussi *été abaissée au rang de* « AA » l'an dernier.

A l'issue d'une concurrence sauvage entre les eurobanques, le royaume de Danemark est parvenu à obtenir des conditions dont il n'aurait pu rêver il y a encore un mois. Il a donné en fin de semaine mandat à la banque d'investissements américaine Salomon Brothers de réunir 500 millions de dollars. La première caractéristique de l'euro-émission danoise est sa durée exceptionnellement longue. Elle s'étendra sur vingt années ; si les porteurs ont néanmoins la consolation de pouvoir en demander le remboursement anticipé après quinze ans, il n'en demeure pas moins que même cette dernière échéance est encore extrêmement étendue. Deuxièmement, l'intérêt semestriel conjuguant une marge de 0,1875 % au taux du Libor et la commission bancaire totale de seulement 0,625 % représente pour l'emprunteur un coût annuel de 22,9 points de base. C'est très peu pour le Danemark. Son euro-emprunt se traite cependant avec une *décote limitée à environ 0,55 %*, laissant ainsi un petit bénéfice pour *les banques qui le codirigent.* Celles-ci garantissent le placement de la *moitié du montant global.* Salomon Brothers entend écouler le reste aux États-Unis.

En attendant, l'euro-émission *danoise* va poser des problèmes à nombre d'autres emprunteurs *internationaux de meilleure qualité. Que* devra par exemple offrir EDF qui, *au travers de la garantie que lui* accorde traditionnellement la République française, *bénéficie toujours* du prestigieux « AAA » alors que la *dette danoise est de classe inférieure ?*

Vers l'émission perpétuelle ?

L'allongement des durées est une *des caractéristiques* actuelles des euro-emprunts à taux variable. *Tandis que ceux à intérêt fixe n'ont* présentement aucune chance de se *placer si leur échéance s'étend au-delà* de dix ans, le Danemark a *montré qu'on pouvait lever des eurocapitaux* à quinze et vingt ans sur la base *d'un intérêt variant tous les six mois.* A quand donc l'euro-émission *perpétuelle, celle qu'à l'instar des gazons* britanniques les Anglo-Saxons *qualifient gracieusement de « toujours verte » (evergreen)* ? Le sujet fait *l'objet de débats animés parmi les eurobanquiers.* Il y a quatre ans, Citicorp avait pour la première fois lancé une émission à taux variable *de 200 millions de dollars sans échéance finale.* Les porteurs *avaient toutefois la possibilité d'en* demander le remboursement au pair après dix-huit mois. A l'expiration de ce délai, les demandes de remboursement n'ont pas excédé le quart du montant total. Et les trois quarts restants ont à ce jour continué leur petit bonhomme de chemin, bien que les investisseurs conservent la possibilité de s'en sortir tous les six mois. Pour réussir cette euro-émission perpétuelle, l'emprunteur doit être de toute première qualité, ce qu'était à l'époque la Citicorp, qui, en 1980, bénéficiait encore d'un « AAA ». La seconde condition est le maintien d'un marché secondaire efficace afin de permettre à ceux qui voudraient se défaire de leur papier de trouver des contreparties. La principale difficulté à laquelle se heurtent ces emprunts immortels est l'impossibilité pour les institutions susceptibles de les acquérir de calculer leur rendement à l'échéance. Or c'est généralement sur cette base que se décident les investissements.

CHRISTOPHER HUGHES.

Marché monétaire et obligataire

Le boom continue en France

En France, le marché obligataire est toujours en plein boom *dans* l'attente d'une nouvelle baisse des taux en 1984, qui commence, effectivement, à se dessiner, tandis que l'incertitude continue de régner aux États-Unis. Les milieux financiers américains ont interprété de façon peu optimiste l'annonce d'une progression du PNB de 4,5 % en rythme annuel, pour le quatrième trimestre 1983, ce qui traduit pourtant un net ralentissement par rapport aux trimestres précédents. *Mais ce n'était* sans doute pas assez et, du coup, le marché des obligations a *fléchi* à New-York, les perspectives d'une détente des taux lui semblant s'éloigner. En outre, la masse monétaire a augmenté de 3,8 *milliards* de dollars, mais cette *progression* était attendue et n'a guère influencé le marché.

En Europe, démentant les rumeurs qui avaient couru, la Banque fédérale d'Allemagne n'a pas relevé ses taux. Son président, M. Karl Otto Poehl, estime, en effet, que le dollar, nettement surévalué pour des raisons en partie politiques et poussé à la hausse par des exagérations spéculatives, est *appelé* à baisser « tôt ou tard ». Dans un entretien accordé à notre confrère *Welt Am Sonntag*, il a réaffirmé que la *pénalisation, sous forme de* taxation, des exportations de capitaux vers les États-Unis ne serait *pas* réalisable et risquerait de porter préjudice au deutschemark. *On sait que* cette pénalisation a *été* suggérée par *un représentant du SPD en Allemagne* et par M. Delors en France.

Une boulimie de « papier »

Tout va toujours très bien, presque trop bien, sur le marché obligataire de Paris, où les prêteurs, saisis d'une véritable boulimie, « avalent » tout le « papier » qu'on peut leur présenter. Et on leur en présente ! Plus de 16 milliards de francs depuis le début de l'année, plus rapidement que ne le prévoit un calendrier que tout le monde voudrait encore avancer tant les liquidités sont importantes. Cette semaine, les emprunteurs lèvent plus de 6 milliards de francs ! La Caisse nationale des autoroutes a besoin de 2,3 milliards de francs : 1,5 milliard de francs à taux fixe (13,80 %) et dix ans, 800 millions de francs à taux révisable annuellement (TRA) (13,80 % au départ) et dix ans également. La Caisse nationale de l'énergie (CNE) demande 4,1 milliards de francs : *1,6 milliard de francs à taux* fixe (13,70 %) sur sept ans, prorogeable sur quatorze ans, et 2,5 milliards de francs, également à taux fixe, mais à taux révisable annuellement. Il faut y ajouter, pour la semaine dernière, une émission Provinces de France de 633 millions de francs à *14,10 %* et douze ans, cotée à Marseille, et une émission CAECL Régions de France (ex-Villes de France), dite permanente ou *« à jet continu »*, à *13,90 %* : on sait que ce genre d'émission est fort goûté des trésoriers, qui peuvent ainsi satisfaire leurs besoins et ajuster leurs balances sans trop tenir compte d'une calendrier parfois astreignant.

A la veille du week-end, par-dessus le marché, on attendait un « gros » Crédit foncier de 2 à 4 milliards de francs.

Tout cela continue à se placer très bien, avec, toutefois, une nette préférence pour les emprunts à taux fixe, en prévision d'une baisse des taux à long terme. *Certes*, les rendements sur le marché secondaire ont peu *varié : 12,96 %*, contre 12,93 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 12,80 %, *contre* 12,78 % pour ceux à moins de sept ans et 13,80 %, contre *13,85 %* pour les emprunts du secteur public, selon les indices Paribas. *Mais les taux* nominaux (ou faciaux), cette semaine, se sont inscrits en nouvelle et nette diminution, 13,80 %, contre 13,90 % précédemment : on a même noté 13,70 % pour la CNE, sur sept ans seulement, il est vrai. Cette diminution renforce les anticipations sur une détente supplémentaire.

Le marché se prépare au prochain emprunt d'État, après celui de la fin novembre dernier. Les pouvoirs publics, par la voix de M. Jacques Delors, désirent ne pas consacrer à leurs besoins à long terme plus de 25 % du total des émission annuelles (50 milliards de francs sur 197 milliards de francs en 1983). Ils envisagent, semble-t-il, un montant d'émissions avoisinant 200 milliards de francs en 1984, ce qui conduirait à 50 milliards de francs d'emprunts d'Etat. Mais, dans les calculs qui ont mené à l'affichage d'une progression de la masse monétaire ramenée à 5,5 % – 6,5 % en 1984, se reflétait la préoccupation de freiner la création monétaire par le Trésor : il faudrait donc demander plus aux emprunts à long terme, portés à 70 milliards, qu'aux bons à court terme.

Relevons, enfin, que selon les statistiques du Crédit lyonnais la charge annuelle des remboursements d'emprunts va s'alourdir rapidement, passant, sur les bases actuelles, de 46 milliards de francs à 83,6 milliards de francs en 1987 à plus de 112 milliards en 1990 (180 milliards de francs avec les coupons). Ce gonflement est dû à la pratique des amortissements *« in fine »*, c'est-à-dire en fin de période, ce qui recule d'autant la charge du remboursement. Un beau fardeau pour les années à venir, rançon de l'« explosion » récente des émissions obligataires, sans oublier, en janvier 1988, le remboursement total de l'emprunt 7 % 1973 (plus de 60 milliards de francs sur les cours actuels du lingot).

FRANÇOIS RENARD.

Les devises et l'or

Le dollar vraiment très agité

Les cours du dollar n'ont cessé de *fluctuer cette semaine*, avec des variations assez fortes, comme si les *milieux financiers internationaux* se posaient des questions sur l'évolution *future de la monnaie américaine* et ne savaient plus très bien à *quel saint se vouer. Pas solides*, les cours du « billet vert » sont, tout de *même, en légère hausse* après une remontée brutale à la veille du week-*end, qui les portait* à 8,64 F sur la place de Paris, c'est-à-dire non loin du *record de 8,69 F établi* la semaine précédente.

En début de période, le dollar poursuivait son repli amorcé le vendredi 13 janvier, sur l'annonce d'une série de nouvelles en provenance des États-Unis, et faisant toutes état d'un ralentissement de l'inflation et d'un freinage de la surchauffe outre-Atlantique : très faible hausse, en décembre, des prix de gros et des ventes au détail (0,1 % seulement pour ces dernières au lieu des 2,2 % prévus). Du coup, le « billet vert » accentuait son repli, revenant de 8,66 F le vendredi 13 au matin à 8,59 F et même 8,52 F mardi sur la place de Paris. Sur celle de Francfort, il passait de 2,8350 DM à 2,7850 DM dans le même laps de temps.

Mais cette baisse rapide ne manquait pas d'attirer les acheteurs de dollars *pour des besoins commerciaux*, toujours très considérables, et *une remontée à 8,61 F et* 2,8150 DM se produisait mercredi, *avec, toutefois, un noueau repli* jeudi 19 janvier à 8,55 F et à moins *de 2,81 DM. Tous les opérateurs* attendaient pour le vendredi 20, les *chiffres de la progression du PNB* des Etats-Unis pour le quatrième trimestre. *Un peu avant Noël, il avait* été annoncé, à titre provisoire, que l'augmentation de ce PNB, *qui avait* été de 9,6 % au deuxième trimestre *1983* et de 7,6 % au troisième trimestre, reviendrait à 4,5 % pour les trois derniers mois de l'année. Divine surprise pour le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, qui avait prévu 6 % et se félicitait de ce ralentissement, de nature à éviter la surchauffe. Du coup, le dollar baissait.

Or, ces jours derniers, les milieux financiers américains et internationaux s'étaient pris à penser que cette progression du PNB pourrait être inférieure aux 4,5 % annoncés provisoirement : on parlait de 3 % et même de 2,5 %. Quand la confirmation des 4,5 % tomba, vendredi, en début d'après-midi s-r les téléscripteurs, ce fut la déception, un peu curieuse, *il* est vrai, car, mathématiquement, les 4,5 % annoncés ne pouvaient qu'être, au mieux, confirmés. Mais, sur les marchés des changes, on finit souvent par prendre ses désirs pour des réalités. En *outre, le secrétaire* adjoint au Trésor américain, M. McNamar, et le secrétaire au commerce, M. Baldridge, indiquaient que le président Reagan *avait décidé* de ne pas proposer d'importantes augmentations *d'impôts pour réduire le déficit* budgétaire, faute de pouvoir faire accepter ces augmentations par le Congrès. La cause était entendue : *le déficit* ne serait pas réduit, pas plus que les taux d'intérêt, et le dollar ne baisserait pas, d'où la hausse.

Cela a commencé jeudi, et s'est poursuivi vendredi : le franc glissant légèrement par rapport au mark, la Banque de France est intervenue, modérément pour empêcher le cours de la monnaie allemande de dépasser 6 F à Paris. Le glissement, si léger qu'il soit, est significatif. Il est attribué aux rumeurs donnant comme très probable le départ de M. Jacques Delors, ministre des finances, de l'économie et du budget, qui conduirait la liste de la majorité aux élections européennes. Ces rumeurs, déjà accréditées officiellement en France par les déclarations de M. Jospin, secrétaire général du PS, commencent, seulement à être prises en compte à l'extérieur de nos frontières et à éveiller une certaine inquiétude, d'où le glissement précité.

Certes, le franc n'est pas vraiment menacé dans l'immédiat, bien que la faiblesse actuelle du mark fasse une partie de sa force. Le redressement spectaculaire de la balance commerciale de la France et de sa balance des paiements fait très bonne impression à l'étranger, qui y voit le résultat bénéfique du plan de rigueur mis en place le 25 mars 1983, et dont il crédite M. Jacques Delors.

Outre-Rhin, par exemple, loin de lui tenir rigueur de ses propos « musclés » dans les jours précédant l'ajustement du SME, le 21 mars dernier, (« *l'arrogance* » de l'Allemagne), on le considère comme un homme « raisonnable », et on se félicite de lui avoir fait confiance à cette époque. Ainsi, le prêt communautaire de 4 milliards d'ECU (près de 28 milliards de francs) n'a pas été consenti en vain, et la France n'est plus, pour l'instant, le « mouton noir » de l'Europe : elle a fait ce qu'il fallait, vu de Francfort comme de *Zurich*, de Londres ou de New-York.

Mais, sur toutes ces places, on sait parfaitement que le redressement *français, si spectaculaire qu'il soit*, reste fragile, et que toute relance prématurée creuserait à nouveau les déficits extérieurs. Elles voient *M. Delors et le gouvernement* résister aux « chants des sirènes », c'est-à-dire *aux pressions de ceux qui*, tirant argument du redressement des *équilibres extérieurs, seraient favorables* à quelques assouplissements *susceptibles de calmer les souffrances* des secteurs en difficulté.

C'est pourquoi, à leurs yeux, le départ du ministre des finances *ferait courir des risques à la France*, celui d'un dérapage malencontreux *au moment le plus délicat*, celui de la consolidation d'un redressement bien trop rapide pour être totalement assuré. Qu'il le veuille ou non, M. Jacques Delors est devenu, comme M. Raymond Barre avant *mai 1981*, le garant d'une politique de rigueur conforme aux canons en *vigueur dans l'Europe actuelle*, et dans le monde entier. A l'Elysée, cet *aspect de la question devra être pris* en compte, que ce soit pour *maintenir M. Delors ou pour choisir son* remplaçant.

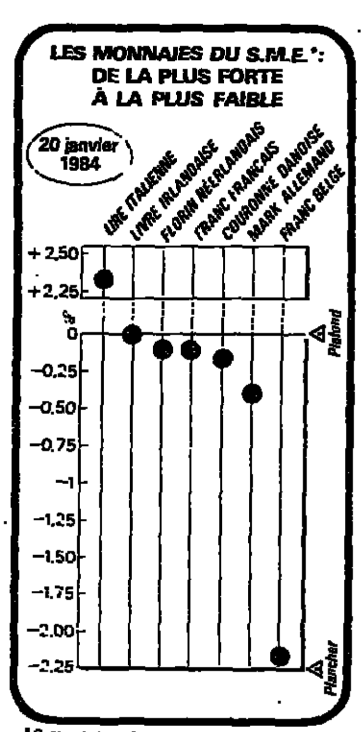
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 13 AU 20 JANVIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,4030	–	11,5875	44,6428	35,4609	1,7385	31,5308	0,0583
	1,4075	–	11,6144	44,9135	35,5492	1,7431	31,6355	0,0587
Paris	12,0820	8,6300	–	385,26	306,02	15,0034	272,11	5,0361
	12,1186	8,6100	–	386,70	306,08	15,0078	272,38	5,0528
Zurich	3,1427	2,2400	25,9565	–	79,4326	3,8943	70,6290	1,3071
	3,1338	2,2265	25,8595	–	79,1504	3,8809	70,4365	1,3066
Francfort ...	3,9564	2,8200	32,6776	125,89	–	4,9026	88,9169	1,6456
	3,9593	2,8130	32,6713	126,34	–	4,9032	88,9908	1,6508
Bruxelles ...	80,7005	57,520	6,6651	25,6785	20,3971	–	18,1365	3,3566
	80,7483	57,3700	6,6632	25,7669	20,3946	–	18,1493	3,3668
Amsterdam ..	4,4496	3,1715	36,7498	141,58	112,46	5,5137	–	1,8507
	4,4491	3,1610	36,7131	141,97	112,37	5,5098	–	1,8550
Milan	2404,18	1713,60	198,56	765	607,65	29,7913	540,31	–
	2398,38	1704	197,91	765,33	605,76	29,7019	539,07	–
Tokyo	328,44	234,10	27,1267	104,50	83,0141	4,0698	73,8136	0,1366
	328,58	233,45	27,1138	104,85	82,9900	4,0692	73,8532	0,1370

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 janvier, 3,6864 F contre 3,6882 F le vendredi 13 janvier.



* Système monétaire européen

Les matières premières

Irrégularité du cuivre

Les cours des matières premières ont encore été largement influencés, ces derniers jours, par les fluctuations des marchés des changes. L'affaiblissement du dollar s'est répercuté, en début de semaine, sur les cours des métaux et denrées ; par la suite, un redressement est intervenu dans le sillage de l'or. Bon nombre de marchés ont donné lieu à des prises de bénéfices, notamment celui du cuivre.

MÉTAUX. – *Du fait de ces ventes bénéficiaires, le métal rouge était tombé à son plus bas niveau de ces deux derniers mois, le marché ayant reflété, en début de semaine, un abaissement des tarifs des producteurs américains, de même qu'un nouveau gonflement des stocks du London Metal Exchange, qui n'ont jamais été aussi élevés depuis cinq anq. Mais les cours ont ensuite repris un mouvement ascendant, la société américaine Kennecott ayant fait savoir qu'elle envisageait de ralentir sa production, tandis que d'autres producteurs relevaient leurs prix.*

Le zinc a poursuivi sa progression, atteignant son plus haut niveau depuis neuf ans et demi, après avoir marqué un repli momentané, en début de semaine, après l'annonce de la conclusion d'un nouvel accord salarial dans la société américaine Asarco, ce qui écarte le risque d'une grève. Le groupe international d'études sur le plomb et le zinc a fait état d'une contraction des stocks disponibles, de même que d'une augmentation de 5,6 % de la consommation des pays occidentaux pendant les dix premiers mois de 1983.

DENRÉES. – *Irrégulier pendant la majeure partie de la semaine, le cacao termine en hausse, après la demande du Nigeria de retarder ses livraisons et l'annonce d'une contraction des stocks européens. Le café a été soutenu. Les cours du sucre sont tombés à leur plus bas niveau depuis huit mois.*

LES COURS DU 20 JANVIER 1984

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – Londres (en sterling par tonne) : cuivre (High grade), comptant, 963,50 (973,50) ; à trois mois, 987,25 (975,50) ; étain comptant, 8 630 (8 637,50) ; à trois mois, 8 775,50 (8 790,50) ; plomb, 275,50 (293,50) ; zinc, 696,50 (678,50) ; aluminium, 1 101,50 (1 114,50) ; nickel, 3 317,50 (3 297,50) ; argent (en pence par once troy), 583 (586). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 61,58 (62,75) ; argent (en dollars par once), 8,15 (8,28) ; platine (en dollars par once), 374,20 (381,40) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 92,50 (96,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 305-320 (322-340). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (inch.).

TEXTILES. – New-York (en cents par livre) : coton, mars, 75,68 (75,36) ; mai, 76,63 (76,15). – **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), mars, 426,5 (419,50). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, mars, 47,70 (47,60).

CAOUTCHOUC. – Londres (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 875-895 (855-885). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 268-268,50 (266,50-267,25).

DENRÉES. – New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 556 (2 428) ; mai, 2 545 (2 405) ; sucre, mars, 7,92 (7,89) ; mai, 8,24 (8,35) ; café, mars, 143,20 (141,95) ; mai, 138 (137,75). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, mars, 144,70 (144,55) ; mai, 150,40 (150,375) ; café, mars, 2 097,50 (2 035,50) ; mai, 1 968,50 (1 935,50) ; cacao, mars, 1 949 (1 835,50) ; mai, 1 976 (1 821,50). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mars, 2 337,50 (2 227,50) ; mai, 2 362,50 (2 245) ; café, mars, 2 545 (2 440) ; mai, 2 410 (2 344) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 873,50 (1 897,50) ; mai, 1 937,50 (1 959) ; tourteaux de soja. – **Chicago** (en dollars par tonne), mars, 195,30 (207) ; mai, 197 (208). – **Londres** (en livres par tonne), février, 158,75 (169,20) ; avril, 165,70 (176,65).

CÉRÉALES. – Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 342 (361) ; mai, 343 1/2 (356 1/2) ; maïs, mars, 325 (334) ; mai, 327 1/2 (336).

INDICES. – Moody's, 1 052,1 (1 044,1) ; Reuter, 1 989,2 (1 986,5).

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ANDREI SAKHAROV LANCE UN APPEL A LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

Stockholm (*AFP*). – L'académicien Andrei Sakharov, prix Nobel de la paix, a adressé de son exil de Gorki un appel aux trente-cinq participants à la Conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe (CDE) leur demandant d'aider sa femme Héléna Bonner à obtenir un visa de sortie d'URSS pour raisons de santé, a annoncé, vendredi 20 janvier, le quotidien du soir suédois *Expressen*. « *Ce voyage en Occident pourrait la sauver et me sauver moi-même, car sa mort signifierait la mienne* », affirme l'académicien soviétique dans sa lettre écrite le 12 janvier à Gorki (450 km à l'est de Moscou) et parvenue à Stockholm par des voies clandestines.

L'académicien souligne qu'Héléna Bonner, qui souffrait déjà de troubles de la vue, a été frappée d'un infarctus en avril 1983 et qu'elle a eu depuis plusieurs défaillances cardiaques. Les soins qu'elle reçoit en URSS ne sont pas suffisants, remarque le physicien, qui indique qu'une demande de visa de sortie présentée en septembre 1983 par sa femme n'a pas eu de suite.

Andrei Sakharov ajoute que, le 10 octobre dernier, il avait adressé une lettre au numéro un soviétique, M. Youri Andropov, et qu'il n'a pas reçu de réponse.

● *M. Marchais et le P.C. d'Espagne.* – M. Georges Marchais a déclaré, vendredi 20 janvier, sur FR 3, que le PCE de M. Geraldo Iglesias est le seul vrai parti communiste d'Espagne, et il a assimilé le parti communiste récemment créé à une « faction ». Interrogé sur la présence d'émissaires soviétiques au congrès constitutif de ce nouveau parti, qui s'affirme résolument prosoviétique et hostile à l'eurocommunisme, le secrétaire général du PCF a déclaré : « *Je ne sais pas si cela est vrai, mais, si les Soviétiques ont fait cela, nous le condamnons.* » L'agence Tass s'était félicitée de la fondation du nouveau parti, dirigé par M. Ignacio Gallego.

A B C D E G H

APRÈS LES VIOLENCES PAYSANNES EN BRETAGNE

Le gouvernement interdit les importations de viandes des Pays-Bas

Il ne reste plus grand-chose des bureaux et de l'appartement du sous-préfet de Brest (Finistère), saccagé par deux cents éleveurs de porcs du Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 janvier. Le montant des dégâts s'élèverait à 1 million de francs. Trois militant du CDJA, interpellés dans la nuit, ont été relâchés vendredi après-midi.

A l'origine de ces violences, la brusque chute, de 28 centimes, des cours du porc au marché au cadran de Châteauneuf-du-Faou et l'entrée en France, sous la protection de la police, de vingt-sept camions en provenance du Benelux.

M. François Mitterrand a formellement condamné le sac de la sous-préfecture : « *Il est évident que des actes comme ceux-ci doivent non seulement être condamnés verbalement, mais également sanctionnés* », a déclaré le président de la République à Monaco.

A la suite de ces incidents, le premier ministre a reporté d'une semaine une réunion prévue vendredi avec une délégation d'agriculteurs bretons et de transporteurs routiers pour étudier les mesures susceptibles de pallier la suppression des tarifs préférentiels de la SNCF. En signe de protestation, une trentaine d'agriculteurs ont bloqué pendant une heure, dans l'après-midi de vendredi, la voie ferrée Rennes-Brest.

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, a, de son côté, jugé « *inqualifiables* » les actes commis à Brest, et a « *condamné fermement ceux qui ont été à l'origine de ces événements ainsi que ceux qui ont contribué à leur exécution* ». « *Alors même que les pouvoirs publics et les professionnels responsables recherchent ensemble actuellement une solution à la crise du porc, j'attends de ces dirigeants professionnels qu'ils condamnent avec la même fermeté ces agissements* », a également déclaré M. Rocard.

Le ministère de l'agriculture a de plus annoncé en fin d'après-midi l'interdiction des importations d'animaux vivants sensibles à la fièvre aphteuse, ainsi que de leurs viandes et de leurs abats frais. Cette mesure, qui prend effet le 21 janvier à minuit, a été prise après la découverte d'un nouveau foyer de fièvre aphteuse en Hollande du Nord, et concerne non seulement le porc mais aussi les bovins, ovins et caprins.

Au moment des événements de Brest, deux nouveaux convois d'une soixantaine de camions ont été escortés sur l'autoroute Lille-Paris par les forces de l'ordre. Le gouvernement néerlandais a protesté auprès des Communautés de Bruxelles après le détournement de trois véhicules en provenance des Pays-Bas et a remis « *par courtoisie* » copie de cette lettre au ministre français de l'agriculture.

M. Betrand Delanoë, secrétaire national du PS, a déclaré, le 20 janvier à Rennes, que « *le parti socialiste condamnait sévèrement les incidents de Brest* ». Le conseil général d'Ille-et-Vilaine, présidé par M. Pierre Méhaignerie (CDS), ancien ministre de l'agriculture, a envoyé un télégramme à MM. Mauroy et Rocard demandant, après avoir « *regretté* » les actes de violence « *que la concertation indispensable déjà amorcée ne soit pas interrompue* ».

Il faudrait que les porcs bretons aient trois jambons

dit un salaisonnier

De notre envoyée spéciale

Brest. – « *J'ai 1 million de francs d'emprunt. Je rembourse 140 000 F par mois. Depuis quatre mois, je perds 2 F par kilo de porc. Nous avons 16 000 F de déficit. Par mois. Notre trésorerie plonge. L'année en cours est d'ores et déjà fichue.* » La colère des éleveurs de porcs ne cesse de croître en Bretagne devant « *le refus des pouvoirs publics de prendre les mesures qui s'imposent* ».

A l'origine du mécontentement qui couve depuis le mois d'octobre, l'arrivée de porcs étrangers qui ont provoqué la brusque chute des cours. Ce furent tout d'abord des porcs hongrois puis, actuellement, des porcs en provenance du Benelux et de l'Allemagne fédérale alors que des foyers de peste porcine et de fièvre aphteuse ont été constatés chez les autres éleveurs de la CEE. « *Les éleveurs européens bradent leurs porcs et vident leurs congélateur savant que la France ne ferme pas ses frontières* », explique M. Guy Rouet, responsable du CDJA du Finistère. « *D'autre part, les Néerlandais pratiquent le dumping depuis plusieurs mois.* » Cette brusque chute des cours était prévisible. Le marché européen est autosuffisant mais en équilibre précaire. Une surproduction, une baisse des prix dans l'un des pays de la CEE entraînent immédiatement un effondrement des cours en Bretagne. C'est le cas cette année, puisque les Allemands de l'Ouest ont produit en 1983 7 % de plus de porcs, les Belges 3,5 %, les Pays-Bas 2,6 %.

Pour les éleveurs bretons, la situation est considérée comme catastrophique. L'un d'eux a fait ses comptes : « *J'ai un élevage de soixante-dix truies. Le remboursement de mes emprunts me coûte 100 F par porc, auxquels viennent s'ajouter le coût des aliments (le soja a encore augmenté en septembre) : 9 F par kilo ; la main-d'œuvre : 0,80 F par kilo ; les frais généraux (eau, électricité) 1 F par kilo. Soit 12 F le kilo de porc. Les cours de la semaine dernière ne dépassaient pas 9,50 F par kilo. Depuis quatre mois que cela dure, la situation est difficile. Il me faudra une année de travail avant de retrouver une trésorerie équilibrée, si toutefois les cours remontent immédiatement.* »

C'est l'« inertie » des pouvoirs publics qui motive la colère des éleveurs, et ils ne cachent pas que, s'ils se sont attaqués à une sous-préfecture, c'est parce qu'« *elle symbolise l'État* ». « *Nous réclamons la fermeture des frontières pour des raisons sanitaires. Or, nous savons que, en dépit des promesses faites, cette mesure n'est pas en voie d'application*, affirme Guy Rouet. *Nous réclamons également la mise en place d'aides à la trésorerie. Le taux d'intérêt des prêts que nous serons obligés de solliciter doit être pris en charge par les pouvoirs publics. Un plan de sauvetage des éleveurs en difficulté coûtera bien plus cher au gouvernement. Enfin, nous demandons la suppression des montants compensatoires monétaires qui subventionnent les importations de la CEE.* » La FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) du Finistère vient, d'autre part, d'en appeler au gouvernement afin qu'il prenne des mesures en faveur des éleveurs.

Autre son de cloche du côté des salaisonniers. « *Nous sommes obligés d'importer 15 % de notre tonnage total*, affirme M. Jean-Louis Gagnepain (Quimper) dont un des camions a été récemment détruit. *Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que les porcs bretons aient trois jambons. Il faut dire également que le prix du porc en provenance de la CEE a baissé de 6,15 %. Mais si la situation ne s'améliore pas, si nous ne pouvons plus importer, nous serons obligés de mettre nos ouvriers au chômage technique.* »

On attend ici les mesures des pouvoirs publics. Si elles ne sont pas rapidement prises, si le marché ne se redresse pas, il y a gros à parier que de nouveaux coups de main sont à redouter. Même si les pouvoirs publics durcissent le ton, en dépit de la réprobation de l'opinion publique régionale et des députés socialistes qui ont dénoncé ces méthodes, les syndicats d'agriculteurs ont aujourd'hui bien du mal à maîtriser leurs troupes. « *Nous avons consenti des efforts pour rentabiliser nos exploitations*, affirme l'un d'eux, *mais déjà les jeunes ne s'installent plus. Les vieux n'entretiennent pas leurs exploitations. C'est la production porcine elle-même qui est menacée.* »

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

L'affaire des « avions renifleurs »

M. ALDO BONASSOLI SÉJOURNE AUX ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant régional)

Cannes. – M. Aldo Bonassoli, l'un des deux « inventeurs » des « avions renifleurs », a quitté le vendredi 20 janvier son domicile de Vintimille pour les Etats-Unis, où il doit séjourner jusqu'au début de février.

On sait que le comte de Villegas et son ancien conseiller, M. Daniel Boyer, sont eux-mêmes aux Etats-Unis. Mais, dans l'entourage familial de M. Bonassoli, on déclare tout ignorer du lieu où s'est rendu l'« inventeur » italien et des personnes qu'il pourrait rencontrer.

M. Bonassoli aurait été invité par M. Crosby Kelly pour faire un exposé sur ses recherches à l'université de Colombia.

REPRISE DES BOMBARDEMENTS A BEYROUTH

Beyrouth (Reuter). – Les bombardements ont repris ce samedi matin 21 janvier sur Beyrouth-Est et la banlieue, et, selon Radio-Beyrouth, six obus sont tombés sur un hôpital à Baabda, au sud-est de la capitale.

Les combattants druzes postés dans les montagnes du Chouf dominant la ville sont à l'origine de ces bombardements. Au fur et à mesure de leur intensification, les rues se sont vidées et les magasins ont fermé.

NOUVELLES BRÈVES

● *Protestation britannique contre la Grèce.* – Le gouvernement britannique a formellement protesté, vendredi 20 janvier, auprès de la Grèce, à la suite d'une lettre commune gréco-roumaine contre le déploiement de nouveaux missiles nucléaires en Europe, ont indiqué le Foreign Office et l'ambassade de Grèce à Londres. Le premier ministre grec, M. Papandréou, et le président roumain, M. Ceausescu, avaient adressé ensemble, le 31 décembre dernier, un message aux présidents américain et soviétique, leur demandant d'arrêter le déploiement des euromissiles en Europe de l'Ouest et de l'Est. – *(AFP)*

● *Une délégation parlementaire française à Pékin.* – Une délégation de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, conduite par son président, M. Claude Estier (PS), séjourne en Chine du 20 au 28 janvier à l'occasion du vingtième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine. Cette délégation doit avoir plusieurs entretiens avec les autorités chinoises à Pékin avant de se rendre à Xian et à Shanghaï.

M. Estier est porteur d'un message de M. Louis Mermaz au président de l'Assemblée nationale populaire chinoise. La délégation est en outre composée de M. Raymond Julien, vice-président (MRG), Mme Véronique Neiertz (PS), MM. Theo Vial Massat (PC), Georges Gorse (RPR) et Jacques Blanc (UDF).

Le numéro du « Monde » daté 21 janvier 1984 a été tiré à 545 201 exemplaires

Télé-Monte-Carlo va être autorisée à implanter un réémetteur dans la région de Marseille

De notre correspondant régional

Monaco. – La visite officielle de M. François Mitterrand en Principauté de Monaco s'est achevée vendredi 20 janvier par une conférence de presse au cours de laquelle le chef de l'Etat a annoncé la conclusion de plusieurs accords « *touchant aux communications de la Principauté avec l'extérieur* ». Le principal d'entre eux concerne l'implantation d'un réémetteur de Télé-Monte-Carlo (TMC) dans la région de Marseille (massif de l'Etoile), qui permettra à la station monégasque d'élargir très sensiblement sa zone de diffusion (*le Monde* du 21 janvier). Les dirigeants de T-M-C espèrent que cette extension sera réalisée d'ici trois mois.

Le principe de cet accord, a déclaré le président de la République, « *est acquis, mais sa mise en pratique est encore à l'heure actuelle en discussion* ». L'extension de la zone de diffusion de TMC conditionne en fait la rentabilité de la station de la Principauté, qui a enregistré des pertes d'exploitation importantes à la suite de la création d'une chaîne italienne, T-M-C Canal 35 (le déficit cumulé dépasse 100 millions de francs).

On confirme d'autre part dans l'entourage de M. Mitterrand que des pourparlers sont en cours pour la restructuration du capital de TMC, actuellement réparti entre Europe 1 Communications (61,6 %), Radio-Monte-Carlo (20 %) et le gouvernement princier (18,4 %). Europe 1 souhaite céder 21,6 % de ses actions au gouvernement princier. Les intérêts français resteraient cependant majoritaires à travers les participations détenues par la SOFIRAD dans le capital de RMC et d'Europe 1.

M. Mitterrand a aussi indiqué qu'un accord avait été trouvé avec les autorités monégasques pour la délimitation – qui manquait jusqu'ici de précision – des eaux territoriales de la Principauté. Le gouvernement français a enfin donné satisfaction au souverain de Monaco, qui déplorait le survol intempestif du rocher par des avions de tourisme ou des hélicoptères trop « curieux ». « *Des dispositions vont être prises*, a précisé M. Mitterrand, *pour que cet embarras disparaisse.* » Concrètement, le survol de la Principauté sera interdit en dessous de 1 000 mètres.

GUY PORTE.

Inauguration à Reims de l'année Diderot

De notre correspondant

Reims. – M. Jack Lang, ministre délégué à la culture, a donné le 20 janvier, à la Maison de la culture André-Malraux de Reims, le coup d'envoi de l'année Diderot (« le Monde des livres » du 6 janvier). Cet hommage, qui dépasse le cadre national, se prolongera jusqu'en 1986, voire au-delà. Il prélude, en effet, à la commémoration du bicentenaire de la Révolution de 1789.

Si M. Lang a choisi Reims, et non Langres, le berceau de Diderot, c'est que l'idée de la commémoration est née dans la ville des sacres. Dès 1981 en effet, M. Jacques Darolles, le directeur de la Maison de la culture, avait imaginé une exposition s'inspirant des planches de *l'Encyclopédie*, consacrée aux métiers champenois et aux techniques du dix-huitième siècle. Prolongement naturel, le colossal projet d'encyclopédie vivante consiste ni plus ni moins en une actualisation du *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, qu'il vise à confronter aux mutations technologiques du monde contemporain au travers d'expositions régionales. Celles-ci seront regroupées en 1986 pour l'ouverture du Musée national des sciences, des techniques et des industries de La Villette, qualifié par M. Lang de « *parc de la réconciliation des cultures* ».

Les journalistes en piste

Le premier gala de la presse, conçu sur le modèle du gala de l'Union des artistes et présidé par M. Pierre Desgraupes, PDG d'Antenne 2, a eu lieu vendredi 20 janvier au cirque d'hiver Bouglione. Les recettes de ce spectacle, organisé par Michèle Barbier, fondatrice du cirque Arena et aujourd'hui journaliste sur la deuxième chaîne, seront versées à Médecins sans frontières, comme l'ont décidé les journalistes participant au programme.

Confrères journalistes, bravo ! Et merci pour le show ! Une idée généreuse et un petit coup de folie... devenu un gros pari. Réussi. Qui d'autre que le maître des lieux, Joseph Bouglione lui-même, pourrait mieux en juger ? « *Ils ont bien travaillé*, dit le vieil homme à l'issue du spectacle. *C'était vraiment du cirque !* »

Du cirque, du risque, des frissons garantis. Pas de filet sur la piste, pas de triche ni d'escapade possible ; aucune dérobade devant le public attentif, qui encercle et qui traque. Du direct incessant.

Léon Zitrone fut un M. Loyal exquis. Il pontifie parfois, mais quoi ? n'est-ce pas aussi son rôle, lui qui joue avec les phrases comme d'autres alignent les cabrioles ? Voilà bien un artiste ! Trente-six autres apparaîtront sur la piste. Il faudrait les citer tous, mais décernons tout de même trois palmes. Celle du courage à Catherine Ceylac, speakerine à Antenne 2, qui fit preuve d'un cran étonnant dans un exercice de trapèze « *plus qu'audacieux, dangereux* », selon le cher Léon. Celle de l'élégance à la cavalière Christine Ockrent, qui fit avec brio un exercice de haute école. Et puis une palme spéciale à Michel Polac, dresseur habile sans doute, mais dont la turbulence des seize chevaux et poneys ne manquait jamais d'évoquer dans les rangs du public certains moments agités du fameux « Droit de réponse »...

A. Co.

LA TÉLÉVISION EN CORSE

Nouveau préavis de grève à FR 3

Un programme minimum a été assuré, vendredi 20 janvier, sur FR 3 Corse et sur la station décentralisée de Radio-France, pour protester contre les « *atteintes à la liberté d'information* ». Une assemblée générale des personnels a décidé la reprise du travail, ce samedi 21 janvier. Malgré la prise de position favorable de la direction de FR 3 et de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, un préavis de grève quotidien sera désormais adressé à la direction générale pour permettre une action immédiate si de nouveaux différends surgissaient.

Le Syndicat national des journalistes a, de son côté, appelé à un arrêt de travail, jeudi 26 janvier, à la suite du refus de la direction nationale de la chaîne de laisser diffuser dans les journaux d'information régionaux de vendredi soir une cassette réalisée par FR 3 Corse, et comprenant notamment des images des incidents survenus lors des obsèques d'Etienne Cardi et une interview du journaliste incriminé, Jean-Marc Leccia. La station de Bordeaux, en signe de protestation a diffusé à la place de la séquence sept minutes de musique avec la mention « incrustée » à l'écran : « *Dossier censuré* ».

VOL DE BIJOUX CHEZ CHRISTIE'S A LONDRES

D'importants bijoux exposés chez Christie's à Londres, avant d'être mis aux enchères à New-York, le 11 avril prochain, ont été volés par quatre hommes armés. Leur butin est estimé à 12 millions de francs.

Les voleurs ont emporté quat[…] pièces, dont deux faisaient partie [de] la collection de bijoux de Floren[ce] Gould, belle-fille du magnat amé[ri]cain du rail, décédée en février d[er]nier à Cannes, où elle résidait. A[…]teur d'art, Florence Gould avait u[ne] passion pour la grande joaillerie, [et] sa collection passait pour une d[es] toutes premières du monde, a[vec] celle du dernier chah d'Iran.

